



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session administrative de 2024*  
-----

Papeete, le 25 juillet 2024

N° 2024-7/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Cinquième séance : jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024 à 9 heures 14 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>5</b>
– Question orale de Monsieur Nuihau Laurey sur les inflexions envisagées dans la gouvernance après une année de mandature .....	5
– Question orale de Monsieur Édouard Fritch sur le changement de rythme scolaire.....	7
– Question orale de Madame Tepuaraurii Teritahi sur l'utilité des médecins pour les Mā'ohi.....	11
– Question orale de Monsieur Tevaipaea Hoiore sur la mise en place d'une consultation populaire pour le site de Temae.....	13
– Question orale de Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua relative au diagnostic et au plan d'actions contre la propagation de la petite fourmi de feu.....	15
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>18</b>
– Rapport n° 26-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2020-34 du 8 octobre 2020 relative aux relations entre l'administration de la Polynésie française et ses usagers .....	18
– Rapport n° 34-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs.....	38
– Rapport n° 36-2024 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-234 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française.....	43
– Rapport n° 38-2024 relatif à un projet de délibération portant création d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant et dispositions diverses relatives aux congés dans la fonction publique de la Polynésie française.....	53
– Rapport n° 37-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention cadre 2024-2026 entre l'État, la Polynésie française et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité relative au passeport mobilité formation professionnelle.....	63

– Rapport n° 35-2024 sur quatorze projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.....	71
– Rapport n° 29-2024 sur le projet de loi du pays portant modification des Livres I <sup>er</sup> et II du code de commerce .....	80
– Rapport de la mission d'information portant sur les conditions d'amélioration du transport scolaire terrestre en Polynésie française .....	91
– Rapport n° 39-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention n° 79-21 du 14 octobre 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française.....	112
<b>EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....</b>	<b>131</b>
<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>132</b>

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du gouvernement, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse, tous ceux qui nous suivent par *Internet*, *bonjour à tous en cette occasion qui nous est donnée d'être réunie en cette nouvelle journée.*

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 832/2024/APF/SG du 27 mai 2024 et bien entendu comme à l'accoutumé je vais demander à la secrétaire générale de faire l'appel des représentants. Mais avant de faire l'appel des représentants, je vais saluer la classe de Moorea Afareaitu qui est présente parmi nous.

Vas-y !

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	présente
M <sup>me</sup>	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M <sup>me</sup>	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M <sup>me</sup>	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	absente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	absent
M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	présente
M <sup>me</sup>	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M <sup>me</sup>	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Geros	présent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M <sup>me</sup>	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup>	Odette	Homai	présente
M <sup>me</sup>	Teura	Iriti	présente
M.	Benoit	Kautai	présent
M <sup>me</sup>	Marielle	Kohumoetini	présente
M <sup>me</sup>	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	présent
M.	Cliff	Loussan	présent
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Hinamoeura	Morgant-Cross	présente
M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M <sup>me</sup>	Cathy	Puchon	absente

M <sup>me</sup>	Sonia	Punua-Taae	présente
M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup>	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	absent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Tepuaraurii	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M <sup>me</sup>	Lana	Tetuanui	absente
M <sup>me</sup>	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	présent
M <sup>me</sup>	Vahinetua	Tuahu	présente
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M <sup>me</sup>	Élise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Tevaiti-Ariipaea Pomare, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

### PROCURATIONS

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 6 juin 2024		
N° 5533 – 9 h	Lana Tetuanui	Sonia Punua-Taae
N° 5534 – 9 h	Joëlle Frebault	Teura Iriti
N° 5535 – 9 h	Frédéric Riveta	Simplicio Lissant
N° 5536 – 9 h	Yseult Butcher-Ferry	Tahuu Maraeara
N° 5180	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 5182	Cathy Puchon	Pascale Haiti
N° 5537 – 8 h 30	Bruno Flores	Béatrice Flores-Le Gayic
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 5518 – 16 h 7	Marielle Kohumoetini	Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 5519 – 15 h 53	Pauline Niva	Patricia Pahio-Jennings
N° 5520 – 15 h 51	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Teumere Atger-Hoi
N° 5521 – 15 h 50	Edouard Fritch	Teura Iriti
N° 5522 – 15 h 47	Antony Geros	Elise Vanaa
N° 5523 – 14 h 37	Tevaipaea Hoiore	Tematai Le Gayic
N° 5524 – 14 h 16	Henri Flohr	Tepuaraurii Teriitahi
N° 5525 – 14 h 10	Teura Iriti	Edouard Fritch
N° 5526 – 13 h 50	Joëlle Frebault	Benoit Kautai
N° 5527 – 11 h 22	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 5528 – 11 h 11	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 5529 – 10 h 36	Steve Chailloux	Cliff Loussan

N° 5530 – 10 h 33	Michel Buillard	Gaston Tong Sang
N° 5531 – 10 h 5	Maite Hauata Ah-Min	Sylvana Tiatoa
N° 5532 – 9 h 19	Vahinetua Tuahu	Ah Ky Temarii
Vendredi 7 juin 2024		
N° 5513 – 10 h 41	Odette Homai	Félix, Hoa Tetua
N° 5514 – 10 h 41	Pierre Terou	Sylvana Tiatoa
N° 5515 – 10 h 45	Frangélica Bourgeois-Tarahu	Jeanne Vaianui
N° 5516 – 9 h 15	Joëlle Frebault	Teura Iriti
N° 5517 – 9 h 15	Benoit Kautai	Edouard Fritch

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Voilà, merci. Le quorum étant atteint, je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents réunie vous propose l'ordre du jour suivant :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Séance de questions orales ;*

III) *Examen des rapports, des projets de délibération, de loi du pays, d'un avis et d'un rapport de mission d'information ;*

IV) *Examen de la correspondance ;*

V) *Clôture de la séance.*

**Le président :** Très bien. Donc, je propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté dans votre dossier.

Qui est pour ? À l'unanimité ? Merci.

### **SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir la séance des questions orales. Nous avons reçu cinq questions orales.

*« L'auteur de la question ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse et il peut la compléter par un commentaire écrit distribué à chaque représentant. »*

La séance dure une heure. Il est 9 h 20.

Je propose à Nuihau Laurey de poser la première question.

### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR NUIHAU LAUREY SUR LES INFLEXIONS ENVISAGÉES DANS LA GOUVERNANCE APRÈS UNE ANNÉE DE MANDATURE**

(Lettre n° 5220 SG du 04/06/2024)

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, du public qui nous suit ici et à l'extérieur. J'ai un peu synthétisé ma question qui était un peu trop longue à mon goût.

Monsieur le Président, la présentation de votre remaniement ministériel a surpris beaucoup d'observateurs de notre vie politique par un remaniement ministériel sans réel remaniement et sans nouveau ministre.

Ce choix ou ce non choix inquiète les milieux économiques qui perçoivent clairement le ralentissement de l'activité et surtout l'absence de mesures de soutien pourtant nécessaires.

L'Institut d'émission d'outre-mer dans son dernier rapport indique une baisse de 38 % des crédits destinés à l'habitat des ménages et une baisse de 42 % des crédits à l'équipement des entreprises. Ces chiffres ne doivent pas nous interroger sur le fait de savoir si tout va mal ou pas si mal que ça, ils doivent nous questionner et nous inciter à agir.

Ce non choix il inquiète aussi la société civile par les déclarations intempestives qui émanent de certains contre nos soignants, notre hôpital ou en faveur d'une indépendance accélérée au moment où les troubles majeurs qui surviennent en Calédonie devraient nous inciter à plus de réflexion et moins d'idéologie.

Ce non choix vous prive enfin d'un souffle nouveau qui permet d'impulser un changement de gouvernance, surtout après la présentation d'un bilan — disons-le, sans langue de bois — léger, sans réforme majeure, sans texte fondateur, sans nouvelle impulsion économique et sans changement dans le fonctionnement des établissements déficitaires de notre pays.

Monsieur le Président, vous êtes en charge d'attributions déjà lourdes, le tourisme, les transports aériens internationaux, l'égalité des territoires, l'aménagement, le logement, le foncier, les affaires internationales, l'économie numérique et les conséquences des essais nucléaires. Vous êtes un gouvernement à vous tout seul.

Prenons le tourisme dont vous êtes en charge. La fréquentation de notre destination est en baisse avérée en 2024 (- 10,2 % en hébergement terrestre pour le premier trimestre) malgré les JO, la progression attendue de la capacité hôtelière est clairement freinée par le durcissement de la défiscalisation que vous avez acté contre l'avis de tous les professionnels du secteur. Le projet de Village tahitien est aujourd'hui abandonné dans un choix allant exactement à l'opposé de l'objectif de 600 000 touristes que vous avez fixé. Prenons le transport aérien dont vous avez la charge. Notre compagnie ATN dont vous plaidez la réinvention attend toujours sa feuille de route, tout comme le prochain CA qui doit valider la mise en place d'une nouvelle équipe qui ne peut se borner à un homme seul dont on attendrait qu'il transforme notre compagnie comme par magie, sans même parler d'Air Moana qui est en mode « survie » ou d'Air Tahiti qui peaufine son plan social si rien ne bouge.

Ces dossiers sensibles s'amoncellent sur votre bureau et vous avez choisi d'en demander encore plus, en vous attribuant le logement social et les affaires foncières.

Dans notre organisation politique, le Président est la première institution de notre pays, c'est la clé de voûte de l'action gouvernementale, quelle que soit la volonté des ministres.

Aucune réforme profonde ne peut être conçue sans une implication constante, permanente, en réalité décisive du Président à chaque étape du processus de concertation et de décision, qu'il s'agisse de notre protection sociale dont le coût excède aujourd'hui le budget de fonctionnement du pays, ou encore de notre modèle économique dont la redéfinition ne pourra pas se borner indéfiniment à augmenter les impôts ou à créer de nouvelles taxes. Malgré toutes les technologies, on ne peut pas diriger un pays à distance, que ce soit par *WhatsApp* ou *Messenger*.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sourd à toute critique constructive et votre jugement ne se fonde pas, je l'espère, sur la seule base de votre entourage qui deviendra par la force des choses une cour. Pouvez-vous nous rassurer en nous indiquant les inflexions qui sont nécessaires et que vous envisagez dans votre gouvernance après cette première année de mandature qui, sans langue de bois, n'est objectivement pas satisfaisante ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** *Bonjour* à tous.

Monsieur le représentant, je vous laisse l'appréciation qui est la vôtre du bilan du gouvernement et de son format actuel. Sur la surprise quant au remaniement, elle m'étonne un peu puisque j'ai annoncé de longue date qu'il s'agirait plus d'une redistribution des portefeuilles que d'un changement de tête.

Ensuite, sur votre question, à part faire une critique large des domaines, je ne vois pas vraiment où est la question. Mais si la question qui est posée, c'est de dire « est-ce que j'ai l'intention de garder ce florilège de portefeuille jusqu'à la fin du mandat ? La réponse est non », si ça peut vous rassurer.

Donc, concernant les portefeuilles du logement, du foncier, de l'aménagement, ce sont des portefeuilles lourds.

Il ne faut pas non plus oublier qu'on a derrière ces portefeuilles des services, des établissements sur lesquels on peut s'appuyer. Il le faut, moi, je veux leur rendre hommage aujourd'hui et les saluer.

Je compte sur eux, je compte sur l'action de mes services et je leur fais confiance. C'est peut-être cette confiance qui a manqué à une certaine époque.

En tout état de cause, sur ces trois portefeuilles, je vais les conserver à mon niveau pendant six mois, et dans six mois, tel que je l'ai annoncé lors de la conférence de presse, je les confierai à quelqu'un qui a toutes les compétences requises pour les assumer.

Voilà, si ça peut vous rassurer.

**Le président :** Merci.

Je demande à Édouard Fritch de poser sa question.

#### QUESTION ORALE DE MONSIEUR ÉDOUARD FRITCH SUR LE CHANGEMENT DE RYTHME SCOLAIRE

(Lettre n° 5221 SG du 04/06/2024)

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, chers jeunes, bonjour à tous. Ma question portera sur le changement de rythme scolaire.

Avant, je voudrais simplement dire à mon collègue Nuihau Laurey qu'il ne fallait pas s'attendre à un débarquement lundi puisque la fête du débarquement c'est aujourd'hui — le débarquement c'est le 6 juin —, qu'il était un petit peu tôt effectivement que le gouvernement de la Polynésie procède au sien avant celui de la métropole.

Je suis heureux, Monsieur le Président, de revoir parmi nous mes collègues voyageurs et de leur dire bienvenue au fenua, bienvenue et bon retour d'Azerbaïdjan. J'espère que ce voyage s'est bien passé, pour vous en tous les cas. Pour nous, ça nous a posé du souci.

Le représentant-maire que je suis, Monsieur le Président, vit une sorte de frustration parce que, dans la démarche entreprise par le ministre sur le dossier des rythmes scolaires, *in fine*, s'est résumé par une refilade de patate douce chaude, bien sûr, cette fois-là, aux maires de Polynésie.

Effectivement, le 29 avril dernier, Monsieur le ministre a dévoilé le résultat des travaux sur les rythmes scolaires. En résumé, il a cherché et organisé cette démarche pour mettre chaque commune dans une des six cases qu'il a appelées scénarii.

Toute cette démarche n'a consisté qu'à demander et suivre les divers souhaits des parents et des enseignants. Ça, pourquoi pas ? Le travail était facile et je trouve qu'il était même trop facile parce que jusque-là, il n'y a pas de souci de notre part, bien sûr, nous les maires, puisque vous êtes compétents en matière d'éducation.

Là où ça ne va plus, c'est que vous ne finissez pas le travail commencé. Vous ne faites qu'une partie du chemin, puisque pour la fin du parcours, vous renvoyez, sans discussion et concertation, le dossier à chaque maire. Chaque maire décide.

À cet égard, vous allez me répondre qu'à l'initiative du SPC, il y a eu une rencontre avec vous il y a quelques semaines, surtout avec le ministre effectivement concerné, et je remercie le SPC de l'avoir fait pour nous.

Cependant, la discussion collective qui fut organisée par le SPC pouvait dispenser le gouvernement et le ministre d'engager une nécessaire discussion individuelle, avec chaque commune, car vous avez pris le choix d'avoir un scénario par commune. Il y a un scénario par commune et vous verrez que, plus tard, dans l'exécution il y aura, je pense, pour certaines communes, un scénario par école. Si, c'est le cas de Moorea, par exemple, avec l'île de Moorea et l'île de Maiao. Vraisemblablement, ils n'auront pas le même scénario. Vous le savez, Monsieur le ministre, puisque vous avez été saisi à ce niveau-là. Donc votre choix d'individualiser, Monsieur le ministre, les rythmes scolaires par commune vous oblige d'individualiser les concertations avec les communes.

J'ai rencontré les chefs d'établissements scolaires de Pirae, bien sûr. Il ressort de nos discussions le sentiment gênant que je n'aurais pas d'autre choix que d'acquiescer et de financer les conséquences de vos décisions non concertées avec les responsables communaux qui sont appelés à organiser les activités extrascolaires. En résumé, puisqu'on finirait un petit peu plus tôt, il faudra que la commune effectivement s'occupe de ces enfants. Vous comprendrez que cette situation n'est pas satisfaisante, car il y a manifestement un manque de respect des maires et un manque de responsabilité de votre part.

Alors, Monsieur le ministre, Monsieur le Président, quels moyens avez-vous prévus pour que les maires de Polynésie puissent mettre en œuvre, au bénéfice de nos enfants, votre plan de modification des rythmes scolaires ?

Je sais qu'il y a urgence pour vous, comme pour nous. Je sais qu'il faut aller très vite, mais comprenez qu'aujourd'hui nous sommes très inquiets sur la suite qui va être donnée à cette réforme du rythme scolaire, d'autant que nous sommes arrivés aujourd'hui à ne plus être d'accord sur le même rythme scolaire avec nos propres directeurs qui ont une autre conception. Nous n'avons pas vu les parents d'élèves, mais vraisemblablement nous serons en opposition avec les parents d'élèves parce qu'il faudra satisfaire ou les directeurs d'école ou les parents d'élèves.

Je vous remercie.

**Le président : Merci.**

Monsieur le ministre.

**M. Ronny Teriipaia** : Cher Monsieur le représentant, cher *maire* de la commune de Pirae,

Quelle immense frustration, en effet ! C'est vrai que l'idée de solliciter le dialogue avec les élus locaux, qui sont en contact direct avec les réalités de terrain, est totalement scandaleuse. En effet, comment ai-je pu imaginer de vous faire confiance et de vouloir être à l'écoute de l'ensemble des partenaires de l'école.

Vous semblez dans votre question orale étonné, que dis-je, surpris et puis finalement frustré. Je m'inquiète pour vous, Monsieur le représentant-maire, car la frustration peut vous pousser vers le bas, et dans votre cas, il faudra commencer à creuser. Vous devez aussi savoir qu'une personne frustrée est la propre raison de sa frustration, mais évitons d'épiloguer sur le mal qui vous ronge.

Contrairement à vous, je n'oserai pas comparer une réforme essentielle pour le bien de nos enfants à un vulgaire légume. Je vous laisse la propriété de cette expression qui ne vous élève pas.

Contrairement à ce que vous affirmez dans votre question, ma démarche a pour origine le respect de chaque *maire* comme de tous les membres de la communauté éducative. Ce respect s'est exprimé par une méthodologie basée sur la concertation la plus large possible, des différents acteurs de l'éducation, et en premier lieu, les parents, les enseignants et les élus de terrain que sont les *maires*.

Attention, la frustration peut aussi jouer des tours à la mémoire. Dois-je vous rappeler, Monsieur le représentant-maire, que cette réforme a été initiée par votre ministre de l'éducation de votre gouvernement ? (*Applaudissements dans la salle.*) Vous semblez l'avoir oublié. Ah la mémoire ! « Tout fout le camp ! »

Dans la méthode proposée par votre ministre et que donc vous avez approuvée, puisque vous étiez son Président. Il a été question d'une concertation de la communauté éducative lors des assises intitulées : « Ensemble, inventons l'école de demain » qui se sont déroulées les 11, 12 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2022. Et où les maires et élus municipaux dans chaque circonscription pédagogique, dans toute la Polynésie, ont participé. Deux idées majeures ont été retenues à l'issue de ces assises, la première concerne la création d'un ENT (espace numérique de travail) polynésien et la seconde concerne la réforme des rythmes scolaires. Vous devez vous en souvenir puisque vous étiez venu faire un discours lors de la remise des conclusions de ces assises le 10 juin 2022, mais bon, la mémoire peut jouer des tours. Je comprends.

Donc deux projets d'ampleur lancés par votre ministre qui n'ont malheureusement pas abouti, car dans l'empressement « d'un coq sans tête » qui a caractérisé ce ministère à cette époque, la société choisie pour accompagner le développement de l'ENT polynésien a fait faillite au bout d'une année, encore un choix malheureux de votre gouvernement que j'ai dû rattraper en contractualisant avec une société plus solide et plus sérieuse qui finalement a abouti à la création de nos ENT Nati Tahiti et Nati Rua lancés le lundi 22 avril 2024. Vous avez sans doute pu lire des articles de presse sur le sujet.

En passant, un flop qui a coûté au pays plusieurs dizaines de millions.

L'autre projet qui a fait « pshitt » concernant la réforme des rythmes scolaires que votre ministre a voulu mettre en place coûte que coûte à la rentrée d'août 2023. Une réforme d'ampleur qu'il aurait été plus sage de lancer en début de mandature, mais comme vous êtes très intelligents et très compétents, en allant à la rencontre de tout principe logique de base en gouvernance, vous lancez cette réforme en fin de mandature. *Santé* !!!

Pour mémoire, dès mon installation au ministère de l'éducation en mai 2023, j'ai reçu plusieurs maires, et notamment ceux des archipels éloignés, plusieurs bureaux d'associations de parents d'élèves, la présidente de la fédération des APE qui m'ont tous demandé de sursoir d'un an la réforme, car ils ne se

sentaient pas du tout prêts. Ils n'étaient pas frustrés, Monsieur le représentant-maire, ils étaient inquiets, soucieux et volontaires pour faire réussir cette réforme pour le bien de nos enfants. Je ne vous ai pas vu à ce moment-là, peut-être occupé à gérer vos frustrations.

Avec ces éléments, j'ai donc reporté la mise en application de la réforme d'autant plus que, dans sa grande sagesse, votre ministère de l'éducation, de l'époque, n'avait pas pris le soin de modifier les textes réglementaires pour l'application du nouveau décret. J'espère que vous le savez.

J'ai engagé de nouvelles concertations avec les *maires*, avec les associations de jeunesse et j'ai lancé une grande consultation populaire avec une information au travers des médias qui a abouti à un avis des conseils municipaux et un vote massif des parents et des enseignants avec un taux de participation des parents de 86,7 % soit 22079 bulletins, et un taux de 97,5 % des enseignants, soit 1595 bulletins. Ces chiffres sont sans appel.

Afin de vous rafraîchir la mémoire, du 21 mars 2022 au 11 décembre 2023, ce n'est pas moins de 19 réunions de concertation qui ont eu lieu avec tous les partenaires de l'école, syndicats d'enseignants compris.

Nous avons ainsi relancé à plusieurs reprises les maires ainsi que le SPC que vous avez cité dans votre question, sans réponse de leur part. Une chose que je partage avec votre ancien ministre de l'éducation qui n'a pas réussi à avoir une réponse du SPC à son époque, ainsi que de quelques *maires* dont vous, c'est dire l'importance que vous accordez à la concertation.

Vous soulignez justement le manque de concertation individuelle, or comme expliqué lors des nombreuses réunions auxquelles vous n'avez pas assisté, ainsi que le SPC, j'avais précisé qu'après les avis des parents, des enseignants et des conseils municipaux, recueillis lors de la consultation populaire de mars 2024, j'ai annoncé les scénarios qui remportaient l'adhésion de la majorité, mais que ces annonces doivent être consolidées par des consultations individuelles de chaque *mairie* et de leurs services par mes représentants auprès des communes que sont les inspecteurs de l'éducation nationale. Ainsi, dans votre commune, une réunion a eu lieu le 22 mai avec l'inspectrice de la circonscription, mais peut-être que vous avez dû, une fois de plus, oublier.

Le 25 mai un entretien téléphonique a eu lieu entre l'inspectrice et les responsables de l'éducation de votre commune.

Le 31 mai vous acceptez de rencontrer les directrices d'école de votre commune. — En fait, petite correction, pour mémoire, contrairement à ce que vous écriviez dans votre question, il ne s'agit pas de cheffes d'établissements. Demandez à votre ancienne ministre de l'éducation la différence entre les deux statuts.

Le 3 juin, un tableau avec les horaires des débuts et de fin des cours est envoyé par vos services à l'inspectrice.

Enfin, il est évident que la question des moyens est cruciale. Juste un rappel, pour mémoire, le périscolaire n'entre pas dans le champ de compétence du ministère de l'éducation. Toutefois, contrairement à votre gouvernement qui n'y a pas pensé, j'ai consulté les fédérations d'associations de jeunesse afin de leur exposer la réforme et les inciter à proposer des activités qui pourront entrer dans le cadre des activités périscolaires. Ils ont déjà conçu des modules d'activités et n'attendent plus que les mairies pour organiser cela. De plus, dans le cadre de l'interministérialité, nous travaillons étroitement avec Madame la ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge, de l'artisanat afin d'orienter les associations culturelles et sportives vers des projets d'accueil sur le temps périscolaire. Nous travaillons aussi avec le ministère de Jordy Chan pour trouver des solutions concernant la fluidité sur nos routes polynésiennes.

Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur le représentant-maire, rien n'est facile. Bien sûr, si vous avez ignoré la réforme lancée par votre gouvernement, je peux comprendre votre frustration, mais il ne faudrait vous en prendre qu'à vous-même. Contrairement à vous, je respecte tout le monde, je donne la possibilité à tous les acteurs de l'école de s'exprimer. Contrairement à vous, je ne compare pas un projet concernant nos enfants *polynésiens* à un vulgaire légume, je respecte nos enfants et je veux le meilleur pour leur réussite. Contrairement à vous, la plupart des *maires*, que je tiens à saluer ici, ont pris à bras le corps cette réforme et ont participé dès le début de manière constructive à l'aboutissement de ce projet. Sur 48 communes, nous avons reçu les propositions d'horaires de 41 d'entre elles. Ah oui, rien de Pirae ! Encore un oublié.

En résumé, votre question pointée avec une finesse et une justesse, indiscutables, votre appréciation erronée de la situation. Il ne faut surtout rien changer, puisque ça semble vous tenir tant à cœur.

Pour terminer sur une note d'espoir, je vous invite, Monsieur le représentant-maire, ainsi que tous les maires de Polynésie, à participer aux futures concertations que je compte lancer après la rentrée scolaire d'août 2024 sur notre projet éducatif polynésien. Cela vous permettra d'éviter de nouvelles frustrations, car je tiens à votre bien-être. Sincèrement.

Avec toute la considération due à un représentant-maire si clairvoyant et féru de concertation.

Votre *serviteur*, Ronny Teriipaia. *Merci.* (*Applaudissements dans la salle.*)

**M. Édouard Fritch :** Merci de vous préoccuper de ma santé, Monsieur le ministre. Je suis touché, mais le problème n'est pas résolu. Vous avez répondu à une partie de la question et c'est ce que je voulais entendre. Vous n'êtes pas responsable des activités périscolaires, donc ce sera aux maires à prendre en compte. C'est tout ! C'est ce qui nous intéresse, nous.

**Le président :** Merci, merci. Monsieur le président de groupe, s'il vous plaît !

Je demande à Madame Tepuaurarii Teriitahi de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME TEPUARAURII TERIITAHU SUR L'UTILITÉ DES MÉDECINS POUR LES MĀ'OHU  
(Lettre n° 5222 SG du 04/06/2024)

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues, chers collaborateurs, amis du public, chers jeunes qui êtes parmi nous ce matin, chers journalistes, *bonjour*.

Monsieur le ministre, le 24 mai dernier dans ce même hémicycle, la représentante Tavini Sylvana Tiatoua a déclaré, je cite : « *ils (en parlant des médecins) ont soigné les polynésiens comme si c'était des étrangers et ils étaient sur le point de transformer les polynésiens en popa'a, en étrangers par leurs traitements. À ce jour, il n'y a aucun médicament à l'hôpital qui soit en mesure de guérir qui que ce soit, il n'y a aucun médecin à l'hôpital qui soit capable de guérir qui que ce soit. Il n'y a aucun médecin dans ce pays capable de traiter quelqu'un jusqu'à la guérison.* » fin de citation.

Le même jour, le représentant Tavini, Monsieur Ueva Hamblin, a surenchéri en déclarant, je cite : « *En conclusion, dans notre pays, il ne faut faire que payer jusqu'à ce que mort s'en suive. En tant que représentants, l'argent que nous votons ne sert pas aux malades, mais aux médecins, aux infirmières, aux pharmacies, aux masseurs kinésithérapeutes qui ont fait de leurs activités des entreprises qui s'enrichissent sur le dos des Polynésiens.* » Fin de citation.

À l'issue de leurs interventions respectives, une partie de la majorité et certains ministres ont chaudement applaudi, comme à l'instant, cautionnant ainsi ces affirmations.

Ces propos inacceptables, scandaleux et injustes ont fini d'achever le personnel de l'hôpital du Taaone et en particulier les chefs de services, dont 19 sur 26 vous ont déposé leur démission, criant au manque de moyens et au manque d'écoute. Écoute dont ils ont toujours bénéficié dans le passé.

Ceux-là même qui se donnent sans compter, chaque jour, chaque nuit, pour nous soigner, ceux-là même que nous avons applaudis chaleureusement pendant la pandémie de Covid-19. Certains ont la mémoire courte.

Ces propos sont irresponsables, d'autant plus venant d'élus, car ils jettent l'opprobre et le discrédit sur le personnel médical et pourraient inciter certains de nos concitoyens à ne plus se soigner.

Lorsque je vous ai interrogé sur ces déclarations le jour même, vous avez botté en touche et esquivé par une réponse mettant en avant les bienfaits de la prévention.

Accuser l'Hôpital, et les médecins de ne pas soigner les Polynésiens est inacceptable.

Monsieur le ministre de la santé, alors que le CHPF traverse une crise sans précédent et que les médecins ne cessent de vous alerter comme jamais, quelle est votre position face aux propos tenus par des élus de votre majorité et face aux cris de désespoir des médecins du CHPF ?

Merci pour votre attention.

**Le président :** Merci.

Monsieur le ministre.

**M. Cédric Mercadal :** Madame la représentante, *bonjour*.

Je vous remercie pour votre question qui, je pense, n'a pas de but polémique.

Les propos tenus par certains membres de l'assemblée le 24 mai dernier ont suscité de vives réactions.

Je tiens à rappeler que la ligne gouvernementale a toujours été de promouvoir la santé afin de soigner le mal à la racine. La promotion de la santé, c'est une alimentation saine, de l'activité physique et de la médecine intégrative. Je reviendrai d'ici quelques mois pour vous proposer un plan d'actions et des actions concrètes de terrain sur ce sujet.

Sur ces propos dont vous parlez, mon Président et le président de l'assemblée se sont exprimés.

Néanmoins, en tant que ministre de la santé aujourd'hui, vous me posez la question.

Je veux juste vous exprimer mon engagement au travers d'une petite histoire très brève qui illustrera très bien ma réponse :

« Je connais quelqu'un, qui connaît quelqu'un, qui, à l'âge de 16 ans est passé sous un convoi exceptionnel suite à un accident de scooter sur la route entre Faa'a et Punaauia.

Cette personne, grâce à une ambulance qui est arrivée dans les temps, a eu une prise en charge rapide au service d'urgences de l'hôpital par une équipe soignante dévouée (chirurgiens, infirmiers, aides-soignants, brancardiers) et a pu être sauvée.

Cette personne a été suivie par de multiples médecins, y compris dans le privé, alors que son bassin était cassé en de multiples endroits et qu'elle a dû être opérée plus de 30 fois. Elle a passé près de six mois en réa, et encore plus de temps en chambre et en rééducation pour survivre et remarcher un jour.

C'est une histoire qui se passe, pour beaucoup de patients, tous les jours au regard de la maladie et des accidents de la vie. Aujourd'hui, ce n'est plus le patient qui vous parle. En tant que ministre de la santé, je soutiendrai toujours le corps médical (public et privé) et plus généralement le corps médical qui m'a permis d'être présent devant vous et de marcher. C'est là mon engagement et je sais que c'est l'engagement de mon gouvernement et de ma majorité.

Je vous en remercie. *Merci.* (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*)

**Le président :** Merci. Je demande à Tevaipaea de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR TEVAIPAEA HOIORE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONSULTATION POPULAIRE POUR LE SITE DE TEMAÉ

(Lettre n° 5251 SG du 04/06/2024)

**M. Tevaipaea Hoiore :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la secrétaire générale, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs de la presse, chers collégiens de Afareaitu, *bonjour à toutes et à tous.*

Ma question s'adresse au Président du Pays, ministre en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, de l'aménagement, du foncier, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires.

Depuis plusieurs semaines, lors des conférences de presses et de rencontres sur le terrain, vous vous êtes exprimé davantage sur le devenir du site de Temae.

Ce site, classé en emprise réservée par *Monsieur le maire* Raymond Van Bastolaer, ancien premier magistrat de la commune de Moorea-Maiao, avait pour objectif de répondre à la volonté des habitants de Moorea-Maiao de maintenir en bien commun ce site afin qu'il soit aménagé pour accueillir un espace commun à toutes et tous.

Ce site, depuis plusieurs manifestations menées par des associations de protection de l'environnement et par l'Église protestante Māōhi (NDT, polynésienne), a été sacralisé comme un espace culturel de bien commun.

Le « *Pou tapu* » planté dans le sable de Temae est la manifestation du caractère sacré de ce site.

Depuis, plusieurs manifestations ont été organisées sur ce site, ce qui a élevé ce site au rang de lieu culturel vivant. Temae est devenu, au fil des décennies et des manifestations, un lieu qui rassemble notre peuple autour de valeurs communes de solidarité, de préservation des écosystèmes et de défense de notre culture.

Monsieur le Président, nous ne souhaitons pas opposer le développement économique à la préservation des écosystèmes. Au contraire, nous voulons intégrer la préservation des écosystèmes dans le cahier des charges de chaque projet économique.

Le consensus semble loin aujourd'hui car toutes les parties prenantes ne prennent pas en compte l'acceptabilité sociale de ce projet qui vient déformer et transformer une partie de l'île de Moorea-Maiao et qui ne prend pas en compte l'intérêt populaire et global pour ce site.

Ainsi, Monsieur le Président, vous indiquiez, lors d'une conférence de presse le 31 mai dernier, la possibilité d'une consultation populaire pour décider du rachat de l'emprise réservée par le Pays pour l'aménager comme bien commun.

Pour cela, nous vous demandons la mise en place de cette consultation populaire afin que le peuple se positionne sur la préservation de ce site et qu'il soit inclus dans le patrimoine commun des habitants.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le président :** Merci. Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** Monsieur le représentant, *merci bien* pour cette question. Elle est d'autant plus d'actualité qu'on a parmi nous ces élèves de Moorea que je salue.

La volonté du gouvernement, pas seulement à Moorea, dans toutes nos îles, surtout celles où il y a une pression urbaine assez importante, c'est de permettre l'accès à la population au littoral et au lagon parce que la population a besoin de pouvoir jouir de ces espaces de détente, d'activités physiques qui permettent de se retrouver en famille. Il suffit de faire le tour de Tahiti pour s'apercevoir que malheureusement, cet accès au littoral a été trop souvent privatisé, que les accès à la mer sont peu nombreux. Il y a eu — et il faut rendre hommage à tous les gouvernements qui se sont succédé — des démarches d'aménagement de plage publique. Donc, ce souci d'accès de la population au littoral, à la plage, à nos lagons, c'est un souci qu'on a à cœur.

Sur le dossier dont vous me saisissez, il y a eu plusieurs épisodes. Il y a eu d'abord une proposition de vente (une partie du terrain) par le propriétaire à, je crois de mémoire, 2,1 milliards, qui a été ensuite suivie d'une contreproposition du gouvernement précédent pour un rachat à 2,7 milliards d'une partie un peu différente de ce même terrain. Ces démarches n'ont pas abouti et je pense que l'utilisation des deniers publics qui étaient prévus par rapport à cet achat n'était pas pertinente.

À notre arrivée, nous avons très rapidement rencontré la Fédération Tāhei 'auti ia Moorea qui nous a exprimé sa façon de voir les choses et sa façon d'envisager l'utilisation qui pourrait être faite notamment de l'emprise dénommée « R 22 » sur le site de Temae.

Il faut tout de même rappeler que cette propriété a été acquise, elle a aujourd'hui un propriétaire. Parallèlement à cette acquisition qui a été faite, il y a un PGA qui a été — et rendons-lui hommage — validé à l'époque de *Monsieur le maire* Van Bastolaer qui prévoit cette emprise réservée.

L'actuel propriétaire a la volonté de développer sa propriété et d'y installer un projet touristique haut de gamme, un hôtel. Un hôtel dont il estime — et il n'y a pas de raison d'en douter — qu'il sera régénérateur de 300 emplois. Et on ne parle pas des emplois à la construction, on parle des emplois à l'exploitation de l'hôtel.

Tout l'équilibre qu'il nous faut trouver, c'est est-ce qu'on peut concilier les besoins de la population de continuer à accéder à la plage publique, à jouir de cet espace magnifique, et puis cette volonté de développement touristique et économique du propriétaire du terrain ?

J'ai, lors du conseil municipal délocalisé à Moorea, pu entendre la position de la commune. Et dernièrement donc, j'ai pu enfin rencontrer les représentants du propriétaire. Vous le savez, dès notre arrivée, nous avons fait une proposition de rachat de cette emprise R 22. Cette proposition de rachat n'a pas été acceptée par le propriétaire. En revanche, il est revenu vers nous récemment et il nous a fait des propositions qui sont couchées sur papier, signées, qui, je pense, méritent qu'on engage la concertation entre le propriétaire, la fédération et la commune. Parce qu'aujourd'hui, on a tout de même — il faut le souligner — quelqu'un qui a acheté sur ces deniers propres un bien et qui nous propose aujourd'hui de faire don à la Polynésie de 4,8 hectares en bord de mer à Moorea. Moi, de mémoire, je n'ai jamais vu ce cas de figure.

Donc je pense qu'il faut l'entendre, il faut entendre sa vision des choses et il faut s'asseoir tous ensemble autour d'une table. Je suis d'avis de porter cette médiation et de la faire non pas à Tahiti, mais à Moorea, et je pense qu'il faut donner à la fois à la fédération et au propriétaire l'occasion de dialoguer. Voilà.

L'option de consultation populaire, ce sera le bout du chemin : c'est si cette conciliation finalement n'arrive pas à se faire. Mais pour l'instant, je veux concentrer mon énergie, celle du gouvernement, à mener cette conciliation et à essayer de faire en sorte qu'à la fois la population de Moorea mais aussi les populations de Tahiti qui, on le sait, tous les week-ends vont aussi à Moorea et nos touristes également, que tout le monde puisse y trouver son compte.

Voilà. J'espère avoir répondu à votre question.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président.

Madame Teremuura, vous avez la parole.

QUESTION ORALE DE MADAME TEREMUURA KOHUMOETINI-RURUA RELATIVE AU DIAGNOSTIC ET AU PLAN D' ACTIONS CONTRE LA PROPAGATION DE LA PETITE FOURMI DE FEU

(Lettre n° 5252 SG du 04/06/2024)

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *Merci, Monsieur le président.*

*Au gouvernement, à nous qui sommes ici-bas ou à l'arrière, et à tous ceux qui suivent notre séance, soyez les bienvenus pour cette rencontre.*

C'est une question adressée à Monsieur Taivini Teai, ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale. Objet : Diagnostic et plan d'actions contre la propagation de la petite fourmi de feu.

Monsieur le ministre, dans une « Fiche destinée aux agriculteurs », datant de je ne sais quelle année, le ministère en charge de l'agriculture affirmait : « La petite fourmi de feu a été signalée pour la première fois à Mahina en juillet 2004, mais son arrivée sur le territoire pourrait remonter à une dizaine d'années plus tôt (...) Elle est présente sur les îles de Tahiti, Moorea et Rurutu, se propageant rapidement puisque recensée sur plus de 800 hectares infestés en 2010 ».

En 2021, les agriculteurs, notamment de Moorea, avaient décidé de « partir en guerre contre la fourmi de feu », selon un média de la place.

Face à cette situation qui, à mon sens, devient de plus en plus alarmante, nous nous devons de réagir et d'en appeler à la responsabilité de tous.

Pour ce faire, un diagnostic est essentiel pour pouvoir se projeter et établir un plan d'actions efficace et efficient.

Aussi souhaiterais-je connaître la répartition actuelle et l'impact de la petite fourmi de feu qui est inscrite, dans notre code de l'environnement, sur la liste des espèces menaçant notre biodiversité, ainsi que la stratégie du gouvernement pour protéger notre santé, notre biodiversité et notre économie contre ce fléau.

Je vous remercie par avance des réponses que vous m'apporterez sur ce sujet vital pour notre avenir commun.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

**M. Taivini Teai :** Madame la représentante, vous me questionnez sur la répartition actuelle de la petite fourmi de feu au *pays* et quelles sont les stratégies de lutte mises en œuvre par le Pays.

Je vous remercie très sincèrement pour votre question car finalement il s'agit du premier dossier relevant de ma nouvelle compétence « environnement » qui m'a été déléguée par Monsieur le Président du Pays.

Aussi, en préambule de ma réponse à votre question, je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde satisfaction pour cette nouvelle attribution car je suis très attaché à la préservation de la nature, notre *pays* et notre océan. C'est pourquoi je considère que ce portefeuille est en fait en totale cohérence avec les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des ressources marines, et ce pour un développement durable et respectueux de l'environnement et de ses organismes vivants.

C'est vrai, l'ensemble de mes portefeuilles ont un impact environnemental. L'objectif qui m'est assigné est d'accompagner notre économie du secteur primaire dans sa transformation profonde en encourageant en priorité toutes les démarches et projets à impact positif pour notre nature.

C'est la raison pour laquelle je tenais tout d'abord à exprimer toute ma motivation et à vous inviter à discuter ensemble pour que la transition écologique de notre Pays puisse être un sujet politique fédérateur, car nous sommes, nous les îliens, les premiers à être impactés et les plus vulnérables face aux changements globaux actuels. Et pour cela, je ne manquerai pas de revenir vers vous sur des dossiers majeurs pour notre pays.

Concernant la petite fourmi de feu, elle est en effet signalée sur les îles principales de l'archipel de la Société ainsi que sur l'île de Rurutu aux Australes. Les données sont actuellement disponibles et accessibles à tous en ligne sur un site d'informations géolocalisées du Pays, pour lequel je demande à ce qu'une médiatisation plus importante soit faite. Je vous transmettrai le lien Internet.

Au niveau international, parce que cette espèce de fourmi n'est pas endémique du *pays*, c'est principalement la lutte chimique qui est préconisée, accompagnée autant que possible de toutes les mesures de non-dissémination faite par l'homme afin de freiner sa dispersion.

En Polynésie, les vastes opérations de traitement insecticide pour l'éradication de la petite fourmi de feu ont débuté entre 2005 et 2006, à Mahina notamment, et malheureusement elles se sont toutes soldées par un échec.

On ne peut que constater une propagation importante en 2009 sur l'ensemble de l'île de Tahiti et les applications chimiques à grande échelle ont alors été définitivement interrompues en 2010. En 2013, une nouvelle méthode de lutte chimique, préconisée par nos confrères hawaïens qui subissent exactement la même invasion, a été testée notamment sur les colonies de Moorea où une évaluation précise de l'efficacité des traitements s'est achevée courant 2016.

Cependant, les résultats ont montré que ces traitements chimiques, s'ils permettent de contrôler cette peste dans de petites zones au climat sec, malheureusement les zones plus vastes au climat humide voient les niveaux d'infestation remarquablement réduits, mais de nouvelles colonies apparaissent à proximité de la zone en cours de traitement.

De façon plus récente, en 2017-2018, un dispositif d'épandage par drone a pu être élaboré et appliqué dans la vallée de Maruapo sur une falaise impraticable et a ouvert de nouvelles perspectives pour la lutte chimique. Cela a conduit à une éradication certes, mais ce travail a été réalisé sur une surface relativement petite avec un objectif précis qui était celui de la préservation de la zone d'habitat du Monarque de Tahiti, c'est-à-dire le '*ōmāma'o*'.

À l'heure actuelle, quoi qu'il en soit, la lutte chimique à grande échelle n'est plus recommandée parce que les risques que peuvent représenter ces programmes à long terme, aussi bien pour la santé publique

que notre environnement, sont à prendre en compte. Et il ne faut pas oublier l'usage inconsidéré du chlordécone qui a eu lieu aux Antilles en 1993 pour lesquels ils payent toujours les conséquences.

Ailleurs dans le Pacifique, il a été tenté de brûler les petites fourmis de feu — ce qui est un comble lorsqu'on parle de fourmi de feu —, de les ébouillanter, de protéger les abords des habitations, mais les zones qui ont été traitées ont toujours été réinfestées. La petite fourmi de feu a ainsi démontré une très, très forte capacité de résistance et d'adaptation.

Il convient, à présent, comme pour d'autres ravageurs avant elle — je cite notamment la mouche des fruits, la cicadelle pisseuse —, de pouvoir atteindre des seuils supportables. Que ça soit la solution chimique, biologique ou mixte, il est essentiel de laisser le temps aux équilibres écologiques naturels de se mettre en place, ce qui réduira durablement les nuisances occasionnées comme cela a été observé et suivi chez nos voisins en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, des études et des suivis des milieux sont réalisés actuellement par la DIREN afin de mieux comprendre les interactions entre les différentes espèces de fourmis en Polynésie française. Celles-ci sont conduites dans le cadre de suivis d'impacts de la fourmi sur la biodiversité, d'une part, mais également dans le cadre de la promotion d'une agriculture saine sans usage de pesticide, d'autre part.

Les résultats obtenus laissent penser que les nouveaux équilibres seront très longs à se mettre en place et que le recours aux pesticides, traumatisants pour l'environnement, ne doit être privilégié que dans des cas extrêmes. Ceux-ci peuvent accompagner notamment la lutte individuelle ponctuellement, comme cela se pratique pour la plupart des nuisibles courants (les rats, les souris, les moustiques, les cafards, etc.).

À l'heure actuelle, la problématique en Polynésie française est que les nuisances occasionnées par la petite fourmi de feu sont constatées autant dans les zones urbanisées et habitées de Tahiti que dans les zones rurales. Elles touchent les particuliers mais aussi les professionnels, notamment de l'agriculture, ainsi que les randonneurs.

Aussi, au regard de la complexité de la situation, les solutions apportées aux différentes problématiques posées par cette espèce reposent donc sur une combinaison d'acteurs publics relevant de différents services administratifs et non pas d'une équipe dédiée avec des moyens spécifiques dont les financements ne pourront être suffisants.

Dans ce contexte, les actions menées contre la petite fourmi de feu depuis 2016 comprennent plusieurs séries de mesures, qui reposent désormais aussi bien sur la lutte individuelle que par les professionnels et les particuliers concernés.

Il a été apporté une assistance à de nombreuses communes en matière de formation des agents municipaux sur les systèmes de prévention et de traitement individuels contre la PFF, qu'ils peuvent dès lors être relayés auprès de leurs administrés. La même assistance a été également apportée par la Direction de l'agriculture et la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, afin que les agents en charge du développement de l'agriculture puissent accompagner au quotidien nos agriculteurs.

Enfin, une assistance est apportée par la DIREN à tous les particuliers qui subissent des nuisances domestiques occasionnées par cette fourmi.

En outre, pour éviter cette dissémination, il a été mis en place un système de certification de certaines entreprises ou commerces sous la conduite de la direction de la Biosécurité, pour inciter les professionnels à de bonnes pratiques et à réduire durablement les sources de dissémination lors de l'export de marchandises vers nos archipels éloignés.

Étant nouvellement en charge de ce secteur environnemental, je compte étudier avec mes services l'optimisation de nos programmes d'actions et de communications de la population et des professionnels

agricoles, notamment, pour que tous ensemble, nous puissions contenir ce fléau qui nous impacte tous et que nous devons dorénavant gérer pour l'avenir.

Merci à vous pour cette question importante et comptez sur mon engagement pour être force de propositions et de solutions.

**Le président :** Merci. Il est 10 h 5, donc la séance de questions orales est terminée. Je remercie les orateurs ayant posé leurs questions et les ministres ayant apportés leurs réponses.

### **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

**Le président :** Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec l'examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays, et d'un avis et d'un rapport de mission d'information.

#### **RAPPORT N° 26-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2020-34 DU 8 OCTOBRE 2020 RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET SES USAGERS**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Hinamoeura Morgant-Cross et Maurea Maamaatuaiahutapu

#### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Sans plus tarder, je vous propose de vous rendre au rapport n° 26-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays 2020-34 du 8 octobre 2020 relative aux relations entre l'administration de la Polynésie française et ses usagers.

Je propose sans plus tarder à Madame Hinamoeura Morgant-Cross, rapporteure, de faire la présentation du rapport de présentation. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant-Cross :** Merci, Monsieur le président.

Bonjour à tous mes collègues et bonjour à ceux qui suivent cette séance. Je suis très contente de revenir après avoir été absente pendant un petit moment et je fais bien de revenir parce que mon siège commençait à prendre la poussière.

J'ai raté la dernière séance et, Monsieur le président, je ne peux pas commencer la lecture de ma présentation synthétique sans dire quelques mots très brefs, sans rentrer dans la polémique, sur certains propos qui se sont tenus à la séance de la semaine dernière.

Donc je tiens à remercier, avant de commencer : le docteur Heuberger, hématologue, médecin spécialiste des maladies du sang, qui m'a suivi pendant neuf ans au Centre hospitalier de Taaone ; le docteur Philippe Genet, hématologue également qui me suit depuis deux ans. Donc, merci également aux recherches des laboratoires pharmaceutiques ainsi qu'aux pharmaciens pour la création de ceci (*montrant une boîte médicamenteuse*), ce médicament, un médicament anticancéreux. Parce qu'avant la création de ce médicament, lorsqu'une personne était atteinte d'une leucémie myéloïde chronique, elle décédait entre trois à cinq ans après le diagnostic. Donc, si ce travail n'avait pas été effectué, si je n'étais pas suivie, je serais décédée en 2018, messieurs, dames.

Donc par ce message, je tiens à saluer tous les personnels soignants en Polynésie française et merci à tous pour votre travail. Malgré le manque de moyens criant, vous êtes toujours dévoués et très courageux. Merci beaucoup !

Merci, Monsieur le président, de m'avoir laissé dire ces quelques mots.

Revenons à nos moutons et le rapport pour les relations entre l'administration et la Polynésie française.

C'est en septembre 1999 que va s'organiser la déconcentration administrative en Polynésie française, le but étant de « rapprocher l'administration des affaires publiques » et « d'éviter aux citoyens qui résident loin du centre des décisions d'avoir le sentiment d'être délaissés, d'avoir le sentiment de ne pas participer pleinement à la vie sociale et économique du territoire ».

Cependant, ce travail est loin d'être une mince affaire, notamment au regard de la répartition géographique de nos îles. De plus, l'instabilité politique qu'a connu notre pays au début du 21<sup>e</sup> siècle n'a pas aidé. Ainsi, 20 ans plus tard, les difficultés d'accessibilité aux services publics demeurent, notamment pour les usagers éloignés des centres urbains. Cela sera confirmé par la Chambre territoriale des comptes qui, dans un rapport de 2023, déclarait que le système polynésien de déconcentration administrative manque d'efficacité eu égard à l'éloignement géographique des services centraux, majoritairement concentrés sur la capitale de Papeete, ainsi qu'à la fracture numérique notable entre les archipels.

Cette modification de la loi du pays n° 2020-34 du 8 octobre 2020 relative aux relations entre l'administration de la Polynésie française et ses usagers permettra aux communes d'exercer au nom et pour le compte du Pays la mission d'information et d'accompagnement aux démarches administratives.

Au travers de l'article LP 1, la première modification permet la reconnaissance des communes mandatées comme guichet de l'administration de la Polynésie française pour le dépôt des demandes de la population.

Au travers de l'article LP 2, la seconde modification prévoit la possibilité de confier la compétence de délivrer l'accusé-réception à la commune mandataire.

Le gouvernement envisage de déployer une première vague de Fare Ora d'ici septembre 2024, avec *a minima* un Fare Ora par archipel. Au cours des trois prochaines années, la mise en œuvre se poursuivra dans les communes signataires.

Le présent projet de loi du pays a fait l'objet d'un examen par la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, le 14 mai 2024.

Le projet « Fare Ora » était l'une des mesures phares du programme du gouvernement, avec la volonté de mutualiser les ressources du Pays et des communes pour améliorer l'accessibilité du service public pour l'ensemble des usagers de la Polynésie française. Ce dispositif s'observe sous une triple dimension : il y a certes la partie administrative, mais aussi la dimension relative à la « santé » et celle relative à la « vie communautaire ». Chaque commune volontaire a été destinataire d'un questionnaire avec pour objectif de recenser les besoins des usagers, pour mieux dimensionner le Fare Ora qui y sera implanté. Les services du Pays, les établissements publics et les services de l'État ont été approchés par la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration dans le but d'intégrer les Fare Ora. Pour 2024, il est prévu l'ouverture de dix Fare Ora : à Maupiti, Taha'a, Tautira, Teahupoo, Mahina, Tahuata, Hao ; Raivavae, Rimatara et Rapa.

Avant de conclure et de vous inviter à voter pour ce texte, mes chers collègues, je tenais à saluer le travail opiniâtre de Monsieur Éric Deat et ses équipes au sein de la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration — merci Éric — et également ce qui a été mis en place par l'ancien gouvernement, les Fare Natiraa. Je salue d'ailleurs ma collègue *la maire* de Papara puisque c'était là-bas que c'était implanté. La création de Fare Ora était effectivement une promesse de campagne — page 28 de notre joli programme —, mais il est important aujourd'hui de reconnaître aussi le travail de nos prédécesseurs.

Donc, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable des membres de la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes qui propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter ce projet loi du pays.

Merci beaucoup.

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : groupe Tavini huiraatira 36 minutes ; groupe Tapura 15 minutes ; non-inscrits 9 minutes.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président.

Sur ce texte, finalement j'ai remarqué un écart qu'il y avait entre l'exposé des motifs et le texte lui-même, c'est-à-dire que l'exposé des motifs traite pour grande partie des Fare Ora alors que le texte concerne les conventions de mandat et la possibilité dans un domaine qui est vraiment particulier aux communes qui signent ces conventions de délivrer des récépissés de dépôt de pièces. Moi je trouve que ce sujet de la relation entre l'administration et ses usagers est un sujet central qui concerne tous les Polynésiens et sur lequel finalement tous les ministres qui se sont succédé n'ont pas pris en compte suffisamment, je pense. Je sais qu'un service a été créé il y a plusieurs années pour gérer cette modernisation de l'administration.

Pour ma part, j'estime qu'il est difficile pour l'administration de se réformer d'elle-même. C'est compliqué parce que l'administration fonctionne malheureusement trop souvent en vase clos ; elle n'a pas souvent l'habitude de se critiquer, plutôt de s'auto féliciter en fin de compte, de demander toujours plus de crédits, et je pense que c'est cela qui crée et qui accentue le divorce entre les usagers que nous sommes et l'administration qui est censée nous servir. Et donc j'ai eu une réflexion sur ce sujet, comme beaucoup, ici, probablement.

Madame la ministre, je souhaiterais savoir si vous comptez finalement externaliser un peu ce sujet et donner en tout cas la possibilité aux usagers de s'exprimer directement au travers d'outils digitaux, numériques à mettre en œuvre pour que dans une relation individuelle d'un usager avec son administration et en cas de difficultés rencontrées, il aurait la possibilité de le dire de manière transparente.

Parce que pour moi finalement, l'évolution de notre administration, elle ne peut passer que par la transparence. Si j'ai une difficulté avec un service, finalement je suis condamné à poursuivre mes discussions avec ce service. Et si ces discussions atteignent le niveau ministériel, le ministre aura très souvent qu'un seul son de cloche, celui de son administration sur lequel il a la tutelle. C'est pour cette raison que je pense qu'avant d'aller dans d'autres réformes que vous souhaitez probablement mettre en œuvre, cette disposition visant à faire la transparence sur ces relations entre les usagers et l'administration est, de mon point de vue, essentiel. Je prends par exemple, puisqu'il s'agit de ce point dans le texte, les récépissés de dépôt de pièces. Très souvent, l'administration a cette capacité à demander toujours plus et plus de documents administratifs, et donc à obliger en fin de compte l'utilisateur à aller rencontrer encore plus de services administratifs.

Je sais qu'en Métropole, il y a plusieurs années, l'État a mis en œuvre plusieurs réformes, et notamment celle de la société de confiance, visant justement comme son nom l'indique, à faire confiance aux usagers. Je prends l'exemple des pièces justificatives de domicile. Si une administration me demande où j'habite, ne puis-je pas juste indiquer où j'habite ? Pourquoi faut-il en plus que l'on me demande des pièces justificatives ? Tout le monde ne pas les fournir aussi facilement. Même ceux qui habitent dans un logement, n'ont pas forcément, eux même l'abonnement à EDT ou telle autre entreprise pour justifier de leur résidence. Et de ce point de vue-là, finalement, dans cette expérimentation qui a été mise en œuvre par l'État, on fait le constat que moins de 10 % des usagers font de fausses déclarations. Et en fait, on met en œuvre des processus qui sont éminemment complexe pour moins de 10 %, et on embête en réalité, 90 % des usagers. De ce point de vue-là, souhaitez-vous aussi évoluer vers une société

davantage fondée sur la confiance, quitte à ce qu'il y ait des contrôles ultérieurement ou finalement rester dans ce dispositif où, dans la relation entre l'administration et l'utilisateur, le mot qui me vient à l'esprit tout de suite, c'est la méfiance. L'administration en fin de compte se méfie de l'utilisateur, en lui demandant de fournir x pièces diverses et variées, alors que comme je le disais, dans les expérimentations qui ont été menées en Métropole, on se rend compte que les usagers sont pour l'essentiel à 90 %, sincères et honnêtes dans leurs déclarations.

Deuxième point, comme je le disais, on évoque dans la justification, finalement de ce dispositif, qui de mon point de vue est bonne, puisque l'on associe les communes à la capacité de réceptionner des pièces administratives et à fournir un récépissé, notamment pour les îles éloignées, je pense que c'est nécessaire. Donc nous on votera ce texte.

Mais l'exemple que vous mettez en avant, les Fare Ora, la question que je souhaitais poser Madame la ministre, c'est que dans le domaine sanitaire, puisque c'est essentiellement dans ce domaine que cela s'est déployé, le statut à ma connaissance ne prévoit pas, y compris par les dispositions statutaires, de transfert de compétences, le transfert de la compétence sanitaire. Cela fait partie des compétences pleine et entière de droit du Pays. De ce point de vue, souhaitez-vous modifier la loi organique pour permettre finalement cette délégation ?

Et enfin, je terminerai, Madame la ministre, en vous incitant à prendre ce sujet de la relation entre les usagers et l'administration comme un vrai sujet. Cela fait partie de l'un des rares sujets qui concernent tous les Polynésiens, et pour lequel finalement vous avez une capacité, une maîtrise de l'évolution de ce système, entière — qui ne nécessite pas d'évolution constitutionnelle, de loi organique et autres. Donc c'est vraiment là où on peut changer la vie des usagers. Et je me souviens, puisqu'elle était évoquée à la Direction de la réforme de la modernisation de l'administration, d'une enquête qui avait été lancée il y a quelques années et qui mettez en évidence finalement que 70 % des usagers étaient satisfaits de leur administration. Moi je me souviens que quand j'ai lu cette enquête, je me suis dit « sur quelle planète cette enquête a-t-elle été réalisée ? » Parce que moi, tous les gens avec qui je suis en contact ont plutôt tendance à se plaindre de l'administration, des difficultés qu'ils rencontrent avec l'administration plutôt que de dire, « nous sommes satisfaits de l'administration ». D'ailleurs, le fait de dire « être satisfait de l'administration », cela veut-il dire quelque chose ? C'est pour cela que je reviens à mon propos initial, Madame la ministre, je pense que vous souhaitez faire évoluer cette relation qui est insatisfaisante, mais je pense qu'il est nécessaire pour cela de vraiment mettre en lumière la relation individuelle que chacun des usagers polynésiens a avec l'administration, pour faire en sorte que l'on ait une réelle visibilité de la difficulté qu'il y a parfois dans des domaines à obtenir ce que chacun des usagers est en droit d'obtenir de l'administration. Je n'ai pas vu à ce stade... et je me souviens vous avoir posé la question en commission de l'économie lors de la présentation du budget sur cette nécessité d'une plateforme qui permette aux usagers, pas seulement de se plaindre, mais de mettre en évidence parfois le temps qui s'écoule entre le dépôt des pièces, le traitement des dossiers, les réponses apportées par l'administration... Je pense qu'il faut commencer par-là pour avoir une vraie visibilité sur le fonctionnement de notre administration.

Nous voterons en faveur de ce texte parce qu'il va dans le bon sens, mais il est, de mon point de vue, encore insuffisant et la nécessité de traiter ce sujet est réelle. Si vous posez la question à n'importe quelle personne autour de vous, je pense que la première réponse, c'est de dire son insatisfaction par rapport à l'administration qui est censée normalement nous servir. Merci, Madame la ministre.

**Le président** : Merci, j'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole, Teura.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti** : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour Monsieur le président du pays ; chers ministres, bonjour ; et à toutes et à tous, bonjour.*

Mes chères collègues, il ne fait aucun doute que tout ce qui contribue à améliorer, à promouvoir les relations entre l'administration de la Polynésie française et ses usagers est une excellente chose, en particulier pour celles et ceux des archipels éloignés. Il a été évoqué qu'ils se voient contraints

régulièrement de se déplacer d'une île à l'autre pour accéder aux services publics de base. De là, maintenant, à reconnaître qu'il y a tout un monde entre les Fare Natira'a en service depuis quelques années et le nouveau dispositif de décentralisation, Fare Ora, porté par la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration — la DMRA, que je salue —, vous me permettez certainement d'être plus nuancée.

D'abord, parce que c'est un énorme chantier à relever. En effet, tout comme le rapport de présentation du texte souligne les lenteurs de la déconcentration administrative qui a débuté il y a plus de 20 ans, vous-même, Madame la ministre, serait confrontée aux mêmes difficultés de mise en œuvre, comme en atteste votre objectif de déployer dans un premier temps un Fare Ora par archipel d'ici septembre 2024, le reste, au cours des trois prochaines années. Dans cette perspective, le gouvernement nous propose aujourd'hui d'adapter la réglementation en conséquence, d'où l'introduction de deux modifications à la loi du pays du 8 octobre 2020, ayant principalement pour but de reconnaître les communes mandatées par le Pays comme autant de guichets de l'administration de la Polynésie française, tout en leur conférant la compétence de délivrer l'accusé de réception. Ensuite, derrière ce projet ambitieux pour lequel 30 communes auraient déjà fait part de leur intérêt, force est de constater que les moyens ne sont pas à la hauteur. Les seules indications fournies pour l'heure font état d'une première inscription de 53 millions F CFP au BP 2024, ainsi qu'un autre montant de 65 millions F CFP pour l'achat des bornes numériques à déployer au fur et à mesure. Et je ne parle même pas des ressources humaines. Si nous adhérait à l'idée selon laquelle il faut travailler sur l'humain — bravo — à raison de deux agents par Fare Ora, car le « tout numérique » trouve rapidement ses limites. Rien ne dit en revanche que vous disposerait des effectifs suffisants et de toutes les compétences requises sur place pour répondre aux attentes des communes. Et je veux croire que des formations ont déjà été planifiées avant même la mise en place de ces Fare Ora. Et non seulement une formation sur le savoir-faire, mais surtout et aussi sur le savoir être, *sur le sens de l'accueil*. Quant à savoir si ces nouveaux espaces d'information et d'échanges avec la population seront dotés d'une couverture numérique à la hauteur, là encore, Madame la ministre, il a été perçu dans votre propos en commission législative, le 15 mai dernier, comme une certaine fébrilité. Vous semblez miser sur le déploiement concomitant de OneWeb et/ou Starlink, sans aucune véritable garantie de succès du fait de contraintes d'ordre commercial, à moins que je ne me trompe, Madame la ministre ?

Enfin, l'apport véritablement bénéfique de ces nouvelles structures visant à délocaliser les services du Pays au plus près des usagers, c'est l'élargissement du panel de services rendus. Outre l'accompagnement dans les démarches administratives les plus courantes, j'observe que les Fare Ora auront également pour fonction de traiter des soins de santé primaire et, plus généralement, de promouvoir une vie saine et active. Noble ambition, même si la recherche d'emploi et de logement demeurent les deux préoccupations majeures de nos Polynésiens. Voilà, mes chers collègues, le sentiment que je souhaitais partager avec vous s'agissant de ce projet de vote visant à intensifier les relations entre notre administration et les usagers les plus éloignés, donc les plus démunis.

*Merci.*

**Le président :** *Oui, merci bien. Avant de poursuivre, nous voulons souhaiter la bienvenue à ces jeunes de Tubuai qui assistent à notre séance. (Applaudissements.)*

*Si je ne me trompe pas, ce sont des élèves de CM2 de Mahu, me semble-t-il. Voilà, merci bien de votre visite.*

Donc je propose maintenant de poursuivre notre séance en cédant la parole au Tavini huiraaatira.

**M. Allen Salmon :** *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le président du gouvernement ainsi qu'aux ministres, à nos deux députés, à tous les représentants de l'assemblée, au peuple qui nous suit et à ce groupe de Tubuai, mes salutations.*

*(Les élèves répondent par « 'ia ora na » aux salutations de M. Allen Salmon.)*

Nous sommes réunis en ce jour afin de nous prononcer sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays relative aux relations entre l'administration de la Polynésie française et ses usagers. Ce texte a pour objectif d'habiliter les communes à pouvoir gérer au nom et pour le compte du territoire des espaces de proximité dénommés Fare Ora qui viennent prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers dans un lieu central. En tant que mesures phares de notre programme politique, les Fare Ora apparaissent sept fois dans notre programme et figurent pratiquement dans tous les piliers. Cette constance met en lumière leur importance car ce projet répond à tous les critères. Il incarne le respect du *peuple* dans le volet *Fa'atura* ; le soutien activement, dans le volet *Fa'aora*, et contribue à bâtir le *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* de demain, dans le volet *Fa'atupu*.

Fare Ora, signifiant la maison de la vie, se compose de deux mots :

*Fare*, la maison. La maison représente bien plus qu'un simple abri. Elle est le lieu de rassemblement de la famille, elle est le cœur de la vie quotidienne et constitue le socle de nos repères. C'est un lieu où l'on se sent en sécurité et à l'aise, où les souvenirs se tissent et les rêves prennent forme, permettant à chacun de se construire et de s'épanouir librement.

Le deuxième terme, *ora*. *Ora* symbolise la vie, sous toutes ses formes. De la vie terrestre à la vie spirituelle, de la conception de l'homme à sa fin de vie. Elle incarne également des notions de salut (*que tu vives*), de guérison (*tu es guéri*), de sauvetage (*un pêcheur a été sauvé*) et de libération (*ce pays est libre, il est sauf*). Au quotidien, cette vision holistique de la vie guide chacun de nos pas. Si dans des pays arabes, on dit « *salam aleykoun* » pour dire bonjour. *Salam aleykoun*, que la paix soit avec toi. Chez nous à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*, nous saluons par un « *'ia ora na* », que la vie soit avec toi. Et nous exprimons alors bien plus qu'un simple bonjour. Cette situation exprime l'essence même de notre identité, un témoignage vibrant de notre attachement à notre culture et à notre peuple. Ainsi, la notion du *ora* ne doit pas se limiter qu'à une simple philosophie de vie, elle doit également éclairer notre action politique parce que chaque aspect de l'existence mérite d'être honoré et soutenu. Notre engagement est de bâtir une société où chacun peut s'épanouir pleinement, où chaque étape de croissance et de transition est reconnue et valorisée pour créer une société qui nous ressemble et nous rassemble.

Pourquoi donc les Fare Ora ? Parce que notre peuple mérite le meilleur. *Servir nos administrés, servir notre peuple*, tel est notre engagement. *À vous les administrés des communes éloignées de Papeete, à vous qui êtes dans îles lointaines, et vous aussi qui n'avez pas de moyens de transport, nous ne vous oublions pas. C'est avant à vous que profitera ce projet de Fare Ora.* C'est ainsi que ce présente ce texte devant nous aujourd'hui et qui s'inscrit dans la volonté de renforcer la proximité des services et de simplifier l'administration polynésienne. En plus de centraliser les démarches administratives auprès des services du Pays, de l'État et des établissements publics à travers un guichet unique et de fournir un accès au droit, le Fare Ora se présente comme un véritable centre de vie communautaire et comme un lieu de rencontre et d'échanges. Il propose une diversité de services pour accompagner chaque usager dans la prise en charge de sa santé, de son bien-être physique ainsi que mental.

Je tiens, comme ma collègue, à saluer l'ancien gouvernement au travers de Madame Christelle Lehartel qui a mis en place les Fare Natira'a en 2022. Mais hélas, les communes avaient été oubliées dans ce projet. Avec le projet des Fare Ora, nous opérons dans un cadre différent de celui des Fare Natira'a où seul le Pays intervenait et venait à la rencontre du *peuple*. Dans le cas des Fare Ora, nous allons encore plus loin car c'est le Pays et les communes qui agissent ensemble, conjointement, et les communes jouant un rôle de partenaire essentiel, je dirais même obligatoire, au nom et pour le compte du Pays par le biais d'un mandat. Par ailleurs, nous savons qu'il existe également des circonscriptions administratives mais elles montrent encore parfois leurs limites, notamment pour les communes qui possèdent une circonscription administrative éloignée.

Nous en sommes conscients, ce projet est un projet d'envergure, renforçant la confiance de la population envers l'administration. Mais il se démarque par son caractère singulier, s'efforçant à répondre de

manière exhaustive à tous les besoins du *peuple*, tout en préservant ses données personnelles et érigeant la commune comme un véritable acteur central. Cette approche est logique et légitime car ce sont les *maires* qui connaissent le mieux les besoins de leur population. De plus, depuis toujours, ce sont les communes qui, dans la réalité, exercent déjà des compétences pour le compte du Pays. Mais elles sont souvent dépourvues de moyens pour répondre efficacement aux besoins de proximité. En leur octroyant un mandat, nous officialisons et reconnaissons leur travail, le Pays venant évidemment leur fournir les moyens nécessaires pour répondre à ces besoins. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources, tant celles du Pays que de la commune, en mobilisant au mieux les ressources déjà existantes. Aujourd'hui, je comprends que le Gouvernement soit contraint d'utiliser les moyens juridiques qui sont mis à sa disposition car il est nécessaire d'avancer et de ne pas être entravé par les contraintes juridiques qui nous sont imposées. Néanmoins, l'idéal serait de parvenir à terme à effectuer ce travail de profondeur en révisant la répartition des compétences entre les communes et le territoire, même si le processus législatif de modification de la loi statutaire s'étale sur la durée. Ce travail est crucial et doit être entrepris sur tous les domaines de compétence.

Par ailleurs, le rapport évoque la déconcentration administrative, mais en réalité, nous nous orientons plutôt vers une véritable décentralisation puisque l'on vient conférer mandat aux communes. Cela affirme leur rôle et leur donne davantage de pouvoir, conduisant ainsi les municipalités à redevenir actrices du développement de notre *pays* et des partenaires incontournables pour leur communauté respective. Toutefois, il faut faire attention à ne pas tomber dans le piège du « tout numérique » qui ne s'avère pas toujours efficace comme en témoigne l'expérience des modèles en Hexagone, qui ont tenté cette approche, mais qui sont actuellement en train de faire marche arrière.

Je sais que certaines préoccupations ont été exprimées à ce sujet au sein de la commission du 14 mai dernier au cours de laquelle ce projet de texte a été adopté. Mais je tiens à souligner de nouveau aujourd'hui, il y aura bel et bien des agents sur place. Ces agents constituent les piliers et sont les facteurs clés de la réussite de ce projet. Car l'aspect humain est primordial dans l'accompagnement de nos administrés et notamment pour nos *personnes âgées* qui peuvent rencontrer des difficultés avec l'utilisation des outils numériques. De plus, des livrets détaillant les modes opératoires des démarches seront mis à la disposition de chaque usager.

Ce texte répond donc à une demande bien réelle du *peuple* comme le montre les statistiques de fréquentation des Fare déjà en place. Les Fare Natira'a de Papara et de Hitiaa, gérés en prestation de services avec *la Poste*, ainsi que le Fare Ora de Taravao géré par la DMRA. Les chiffres témoignent de la demande croissante, avec un nombre mensuel moyen d'usager de 105 pour Hitiaa, 276 pour Papara et 317 pour Taravao en 2023. Mais depuis le début de cette année 2024 jusqu'au mois d'avril, ce nombre est passé à 30 pour Hitiaa, 172 pour Papara et 655 pour Taravao. Ceci démontre que le Fare Ora de Taravao, bien qu'il ait été mis en place plus tard que les Fare Natira'a de Papara et Hitiaa, fonctionne très bien, prouvant ainsi son efficacité.

En outre, en examinant les communes ayant adhérees à l'accord, nous remarquons que sur les 48 communes de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*, 26 d'entre elles sont signataires et six autres ont exprimées leur intérêt. La plupart des communes sont donc engagées dans ce dispositif et cette participation confirme cet intérêt qui est particulièrement prononcé, surtout du côté de nos îles éloignées. En effet, parmi les communes des îles signataires, huit sont issues des îles Tuamotu Gambier, quatre des îles Australes, cinq des îles de la Société autre que Tahiti, et une des îles Marquises. Sur six communes intéressées, il est à noter que quatre proviennent de nos archipels les plus éloignées. Pour l'année 2024, la mise en place de dix Fare Ora est d'ailleurs prévue à Maupiti et Tahaa pour les Îles-sous-le-vent ; à Tautira, Teahupoo et Mahina pour les îles du vent ; à Tahuata pour les Marquises ; à Hao pour les Tuamotu-Gambier ; et à Raivavae, Rimatara et Rapa pour les Australes.

Il est évident que vivre dans nos îles insulaires présente de nombreux défis en raison du manque d'attractivité, de la connectivité limitée à internet et de l'accès restreint aux services de base, tels que la santé, l'éducation ou encore l'administration. Les Fare Ora revêtent donc une importance particulière pour ces communes et pour les habitants des archipels où le service public demeure encore trop éloigné.

Il est vraiment regrettable de constater que pour la majorité d'entre eux, l'accès aux services se résume à une tournée administrative annuelle, voire à des déplacements obligatoires jusqu'à Papeete pour accomplir leurs démarches. Cette situation ne peut plus perdurer. Mais pour qu'elle ne perdure plus, encore faut-il que la couverture numérique soit suffisante pour permettre la réalisation de ce projet. Le Président du Pays a d'ailleurs souligné lors de la dernière séance plénière du 12 octobre 2023 que l'année 2024 marquerait la couverture intégrale en haut débit de notre *pays*. Où en sommes-nous actuellement dans le déploiement de cette structure ? Notre Président nous a également informé sur d'autres alternatives telles que Starlink ou OneWeb qui sont des fournisseurs d'internet haut débit par satellite qui pourraient s'avérer efficace pour offrir une connexion aux habitants des îles les plus isolées. Il est primordial de tirer pleinement partie de ces opportunités et d'établir des partenariats stratégiques. Avec Starlink et le renforcement des interdépendances économiques avec la région Pacifique, on a tout à gagner pour servir notre peuple de manière équitable.

La discontinuité de notre territoire doit nous inciter à poursuivre nos efforts et à transformer ce défi en atout pour développer une administration adaptée et inclusive tout en renforçant l'accessibilité des services dans îles. Je souhaite que notre Polynésie soit fière de son service public, aux Marquises comme aux Australes ou aux Tuamotu-Gambier. La distance ne doit désormais plus être un frein ni un obstacle à une offre de service de qualité. À situation géographique exceptionnelle, nous proposons une disposition exceptionnelle. Une Polynésie résiliente, performante et proche de sa population est réalisable grâce au dispositif que nous tentons de mettre en place. Mais il faut encore peaufiner le travail et notamment dans les archipels où le sentiment d'isolement est une évidence. Renforcer le sentiment d'appartenance à l'administration est essentiel en faisant en sorte que chacun se sente responsable et engagé dans ses missions avec l'utilisateur au cœur de ses priorités. Je suis au fait que la DGRH accorde une grande importance à cette question, en particulier en ce qui concerne la santé au travail. Mais il est impératif de continuer à intensifier nos actions.

Voici les principales observations que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui, chers collègues, même si cela a été un peu long. Mais ce sujet, au-delà de rassembler la société, est un sujet qui doit également nous rassembler en tant qu'élus qui œuvrons pour le peuple, car nous sommes tous animés par le même objectif qui est celui de garantir un service de proximité qui vient répondre à l'ensemble des besoins de notre *peuple*. Ces exigences sont celles que notre peuple attend de nous et elles représentent le fondement même de notre engagement politique à tous.

*Nous avons un unique territoire malgré la diversité qui existe dans les différentes îles de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française). Nous avons un seul peuple malgré les besoins différents de telle ou telle communauté. Nous avons un seul gouvernement malgré nos différents groupes politiques. Ne sommes-nous pas, en effet, au service du peuple ?*

*Par conséquent, j'invite tous les représentants élus par le peuple qui siègent à l'assemblée de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) de voter favorablement pour ce projet de loi concernant les Fare Ora.*

*Merci de votre attention et recevez mes salutations. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, y a-t-il d'autres intervenants ?

S'il n'y a pas d'intervenants, donc la discussion générale est maintenant... Oui, Thilda ?

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Oui. Merci beaucoup pour tous ces apports. Je voudrais juste compléter.

Les Fare ora : bien sûr, il y a les communes, mais il y a également tous les services administratifs, mais rajoutez aussi le travail des associations. En tant que présidente du CIDFF, j'ai répondu effectivement positivement à la demande de participer parce que nous sommes également très proches de la population

et donc j'ai mis à disposition une juriste une fois par mois à Taravao, une fois par mois à Toahotu, une fois par mois à Pueu, même s'il n'y a pas encore de Fare Ora là-bas, mais ça fait aussi une proximité avec la population ainsi que dans les archipels une fois par mois.

Je voudrais également, puisque nous sommes membres du CAD (conseil d'accès au droit de la Polynésie) tenu par le Tribunal de Papeete, aussi rajouter l'apport du CAD avec la participation gracieuse d'avocats, de notaires, d'huissiers et d'autres professions spécifiques et qui feraient peut-être, je vais dire, qui feraient atteindre les 600 personnes sur Taravao parce que c'est assez complet.

Voilà. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci. La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux différentes interventions.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le président de notre assemblée, bonjour ; Madame la secrétaire générale, bonjour ; Monsieur le Président du pays et Monsieur le ministre, bonjour ; Monsieur le président-fondateur et tous les représentants du peuple, bonjour en cette rencontre ; et bonjour à nos invités qui nous viennent de Tubuai. Merci pour notre rencontre.*

Donc, je vais répondre aux... Merci d'abord à tous les intervenants, à nos excellents rapporteurs. Merci beaucoup, Allen, puisque tu as répondu à pratiquement toutes les questions qui ont été posées. Je vais juste peut-être rappeler le cadre général de ce projet de texte. Effectivement, comme cela a déjà été dit, c'est un moyen juridique pour déployer un des projets phares de notre gouvernement, le déploiement des Fare Ora dans toutes les communes voire même les communes, associées dispersées sur notre immense territoire de 5 millions de km<sup>2</sup>. Il faut en être conscient.

Il s'agit ici aussi de mettre en œuvre les principes de réalité, de subsidiarité, indispensables à l'administration d'un pays aussi vaste que le nôtre. On ne peut pas tout faire tout seul et tout en centralisant à Papeete. Au lieu de nous enfermer dans le cadre hors-sol de la loi organique coloniale qui régit actuellement notre pays, et qu'il nous faut effectivement aujourd'hui bricoler dans l'attente d'une réforme en profondeur, comme Allen l'a précisé, en vue de confier tous les pouvoirs de proximité à nos communes, conformément aux engagements de notre majorité inscrits à la page 17 de notre programme « *Fa'atura, Fa'aora, Fa'atupu* » (NDT, Respecter, Soutenir, Bâtir).

Il s'agit également et avant tout de respecter nos **maires** et de reconnaître tout ce qu'ils font déjà pour, à la place du pays, pour se substituer à la défaillance et à l'absence du pays dans certains de nos territoires, notamment dans nos archipels éloignés. Comme Allen l'a précisé, plus que la déconcentration administrative, c'est la décentralisation que notre gouvernement vise, pas cette convention de mandat.

Pour répondre aux questions de notre représentant Nuihau Laurey quant à la nécessité de transparence et au principe de confiance qu'on doit instaurer dans notre relation avec les usagers de nos services. Effectivement, c'est une question, ce sont des principes qu'on veut intégrer dans ce projet de Fare Ora, et notamment, il y a déjà une plateforme de plaintes et de signalements qui est en cours de mise en place pour que justement, jusqu'au fin fond de nos vallées, jusqu'au fin fond de nos communes, on puisse recueillir l'avis de nos usagers. Nos enquêtes de satisfaction, c'est vrai, on peut s'étonner sur les résultats, peut-être, mais sans externaliser, mais on va effectivement garantir la fiabilité des résultats qui nous sont donnés par ces enquêtes de satisfaction.

Il y a également tout un travail de simplification des démarches. Il y a encore beaucoup, beaucoup de travail, mais on est dans cette phase de simplification.

Il y a également le projet justement dans le cadre de la nécessité de faire confiance à nos usagers un projet archipel de *wallet* numérique où justement nos usagers pourront déposer une seule fois une pièce qui pourront servir ensuite à tous les services du pays sans qu'il ait besoin de donner autant de fois de

pièces comme la pièce d'identité ou le passeport ou un acte de naissance même si, c'est vrai, il doit l'actualiser, mais il aura une plateforme où il pourra déposer toutes ces pièces qui pourront être ensuite utilisés par l'ensemble des services dans le cadre bien sûr du respect du RGPD.

Ensuite, il y a tout un... On compte également faire évoluer les missions de nos circonscriptions. C'est dans ce cadre-là que notre Président m'a confié le portefeuille du développement des archipels, pour que nos circonscriptions, dans la mesure où justement les Fare Ora seront déployés dans toutes les communes, nos circonscriptions devraient voir leur rôle évoluer vers un rôle d'accompagnement et de contrôle aussi de la qualité des services rendus par nos Fare Ora, sachant qu'en même temps, on a un label qualité qui est maintenant prêt à être mis en service. Un label qualité qui a été élaboré par nos services mêmes, par des représentants de nos services, qui va permettre justement de nous assurer que les normes de qualité des services déployés par nos Fare Ora sont bien conformes à ce label.

Quant aux moyens suffisants soulevés par notre **maire** d'Arue, c'est un sujet effectivement qu'on tient à cœur puisqu'il s'agit de faire en sorte que ces Fare Ora soient efficaces, soient également performants. Par rapport aux critères d'efficacité, pour nous, il n'est pas question, pour l'instant, de recruter de nouvelles personnes. Nous avons 5616 fonctionnaires dans notre Administration. Il s'agit de déployer plutôt le personnel existant et de compter aussi sur le personnel des communes, les former effectivement auparavant pour qu'ils puissent assurer ce service d'une manière la plus professionnelle possible, mais on va mobiliser d'abord — comme Allen l'a également dit — les ressources existantes.

Pour ce qui est de la couverture numérique, effectivement, à côté des projets de déploiement des câbles dans nos archipels éloignés par l'OPT, il y a effectivement actuellement un projet de partenariat avec OneWeb, mais qui est effectivement, comme vous l'avez signalé, encore en cours de négociation notamment pour l'aspect commercial. Donc voilà, ce déploiement de Fare Ora ne peut effectivement pas se faire sans une couverture numérique efficace, mais on y travaille également avec l'OPT.

Pour ce qui est d'associer les associations à ce projet, effectivement — comme l'a dit également Allen —, nos Fare Ora seront des espaces de rencontres, pas seulement avec l'Administration, les services administratifs, mais également avec les associations. Même avec le secteur privé, il y a des espaces qui pourront être dévolus aux banques ou aux assurances qui permettront en fait à nos usagers d'avoir toutes les réponses à leurs questions.

Voilà. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

**Le président :** Merci pour les réponses apportées.

Oui, Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Donc merci pour ces explications. Je suis un peu choquée du terme « loi organique coloniale » parce que c'est grâce à ça qu'aujourd'hui on a des communes, on a un gouvernement, on a tout ça, on a 200 milliards F CFP qui nous sont donnés chaque année par l'État, c'est comme ça qu'on a une école avec des professeurs, donc loi organique coloniale... Enfin, tant qu'on n'a pas autre chose de votre part, on sera obligé évidemment de suivre la loi organique actuelle. Donc, j'espère que vous allez vous presser, parce que pour changer tout ça...

Mais vous n'avez pas répondu à une question que mon collègue Nuihau Laurey vous a posée parce qu'aujourd'hui Fare Ora, un engagement tenu puisqu'inscrit dans votre programme, mais je reprends les propos qui ont été dits à la dernière séance. C'est vrai que votre majorité soutient surtout le Fare Ora pour toute la partie santé. Le président du groupe s'est exprimé, voit dans le Fare Ora plutôt qu'une machine administrative encore qui peut faciliter la vie des Polynésiens, et ça nous approuvons tout à fait, il y a un grand besoin. Mais j'écoute souvent ce que votre majorité dit et c'est vrai que ça soit Monsieur Hamblin et Monsieur Oscar Temaru ont beaucoup insisté sur le rôle que jouera le Fare Ora au

niveau de la prévention et, dans son discours, Monsieur Oscar Temaru disait même qu'il faudrait recruter dans les Fare Ora des *tahua mito*, des éducateurs de santé. Donc, moi, je vais me baser sur la loi organique parce que c'est celle qui existe aujourd'hui et s'il y a une compétence qu'on ne peut pas déléguer c'est bien celle de la santé. On l'a vu pendant le Covid toutes les difficultés que les *maires* avaient pour gérer cette crise du Covid donc la santé ne peut pas, suivant l'article 43, ne peut pas être déléguée, et pourtant vous en faites un élément phare dans le Fare Ora. On va apprendre aux Polynésiens à se responsabiliser au niveau de la santé. Donc, c'est vrai que, là, vous l'annoncez et ça a l'air... Moi, ça me rappelle un peu les affaires polynésiennes de l'époque de Gaston Flosse, ces Fare Ora.

Mais j'aimerais que, concrètement, vous me dites avec la loi statutaire que nous avons aujourd'hui comment, puisque c'est une priorité de votre gouvernement, vous allez déléguer cette compétence par une convention alors que c'est une compétence, suivant l'article 43, que vous ne pouvez pas déléguer, donc concrètement, pour ne pas faire croire qu'on peut le faire dans les Fare Ora alors qu'actuellement on ne peut pas le faire ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Alors effectivement, je n'ai pas répondu à la question parce que Monsieur Allen Salmon, en fait, si vous l'aviez écouté, il y a répondu.

Dans le cadre actuel, effectivement, la santé n'est pas une compétence qui peut être déléguée aux communes, mais c'est effectivement dans l'attente puisque nous comptons effectivement réformer en profondeur cette loi organique pour confier aux communes tous les pouvoirs de proximité et dans lequel va intervenir la santé en attendant c'est une convention de mandat qu'on donne aux communes. Mais dans ces Fare Ora, il n'y aura pas que les agents des communes, il y a également les agents du pays et donc c'est en fonction des besoins des communes qu'on va déployer les agents et du pays et des communes dans ces Fare Ora. C'est un peu la déconcentration, la décentralisation en un même lieu. Donc c'est bien dans le cadre d'un partenariat pays-communes au sein de ces Fare Ora qu'on veut déployer ces services au plus près de la population.

Alors il ne faut également pas se voiler les yeux. Aujourd'hui, les communes font déjà beaucoup en termes de prévention de santé. Lorsqu'on ouvre des stades, des salles omnisports, ce n'est pas non plus une compétence de... Mais ce n'est pas de la compétence de la commune. Le sport, la culture, le développement économique, tout ça les communes le font déjà pour le compte du pays. Donc en matière de santé, lorsqu'il y a eu la Covid, sur qui le pays s'est appuyé pour déployer tous ces moyens de prévention ? C'est bien sur les communes, donc ils le font déjà d'une manière non reconnue et c'est ce qu'on veut justement reconnaître ici. C'est tout le travail par mandat, tout le travail que font les communes dans le cadre de la prévention. On ne va pas guérir des malades, il y a des dispensaires dans la plupart de nos communes pour la partie curative. Pour la partie préventive, les communes sont essentielles et c'est bien dans ce cadre-là qu'on met en place les Fare Ora pour la partie préventive, accompagnement à la nutrition qui est chère à notre président-*fondateur* et à notre gouvernement. C'est donc dans ce cadre de travail de proximité et d'accompagnement que nous voulons nous inscrire au travers de ces projets Fare Ora.

**Le président :** Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Bonjour, Monsieur le président. Aux membres du gouvernement, recevez mes chaleureuses salutations pour notre rencontre en cette matinée.*

Je voudrais tout simplement féliciter Madame Nicole Sanquer pour l'effort que vous faites pour parler notre langue. Elle est très belle notre langue, mais *tahua mito* ne veut rien dire. C'est *tahu'a mito* (NDT, éducateur de santé). *Courage.*

**Le président :** Merci.

Il n'y a plus d'intervention, donc je vous propose de... Il n'y a que deux articles, donc on va examiner article par article.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 1.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui. Enfin, je voulais juste préciser à Madame la ministre que vous ne m'avez pas convaincu et que se prétendre comme Monsieur Ueva Hamblin a appelé de ses vœux le plus rapidement possible que les Fare Ora se mettent en place pour faire de la prévention, car c'est exactement... C'est comme ça qu'on va pouvoir guérir nos malades, nos Polynésiens, en fin de compte, vous allez mettre en place sans base juridique réelle. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire. Vous ne pouvez pas faire une convention par mandat au niveau de la santé. Donc dire que vous allez, comme l'a précisé Monsieur Oscar Temaru, dire que vous allez en faire un Fare Ora et c'est pour ça qu'il réclame de tous ses vœux un à Faa'a pour pouvoir embaucher des éducateurs de la santé, eh bien ça, ça ne va pas être possible tant qu'au niveau législatif ça ne sera pas clair.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Donc, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

Oui, vous voulez répondre ? Oui, le gouvernement.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** C'est toute la différence en fait, je pense, qu'on a avec vous en matière de vision de la santé. La santé, ça passe d'abord par de l'éducation et l'éducation alimentaire notamment, l'éducation en termes de... Voilà, ce n'est pas d'abord les soins. C'est d'abord l'éducation et c'est dans ce cadre-là que nous voulons engager nos Fare Ora. C'est d'abord par de l'éducation alimentaire.

**Le président :** Merci.

Donc Monsieur Édouard.

**M. Édouard Fritch :** Merci, président.

Enfin, je pense que, ne serait-ce que pour avoir entendu les appels du président du Tavini huiraatira, de Monsieur Temaru, ça fait un moment que, et le corps médical et nous-mêmes, avons compris que tout cela devrait passer par l'éducation. Rappelez-vous que, pendant la Covid, nous avons répondu à la demande du maire de Faa'a qui, effectivement, souhaitait embaucher. Je ne sais plus combien de personnes ont été des guides sanitaires qui étaient chargés de venir sur le terrain expliquer parce que c'était une séance d'explication, d'échanges avec les populations sur les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer s'ils n'acceptaient pas de respecter un certain nombre de prérogatives données par les médecins de l'époque.

Bon, on le sait, on le sait, qu'il faut une éducation, et c'est la raison pour laquelle j'ai souvent dit que la mutation, le changement va se faire sur deux ou trois générations parce que cette éducation va être nécessairement plus orientée vers la jeunesse, vers les jeunes qui sont encore capables d'opérer cette mutation en matière d'alimentation et autres, de consommation de produits mauvais pour la santé que d'aller aujourd'hui convaincre quelqu'un qui a 50 ans de changer sa façon de manger. Ça va être très compliqué et je pense même qu'on n'y arrivera pas. Les gens un peu âgés aujourd'hui, c'est un peu plus lent au niveau de cette réaction.

Par contre, j'ai une question à poser parce que, depuis tout à l'heure, effectivement, avec notre collègue de A here ia Porinetia, il y a une question à laquelle je voudrais bien que vous répondiez. C'est : quelle est la différence dans votre conception des choses entre la déconcentration et la décentralisation ? Il faudrait peut-être que l'on éclaircisse un petit peu l'assemblée sur cette vision que vous avez. Il y a des

définitions, bien sûr, qu'on peut aller sur Google, on va nous donner les définitions, mais ce n'est pas, à mon avis, c'est la vision du législateur qui est importante dans cette affaire, parce qu'effectivement, moi, j'ai toujours été confronté à cette difficulté. Jusqu'où déléguer à nos *administrateurs*, aux services déconcentrés ? Parce qu'on s'oppose d'un côté à la loi qui a ses exigences, mais on s'oppose aussi aux prérogatives ministérielles. Ils ont, eux, les délégations du Président dans les secteurs dont ils ont la charge, mais aller leur demander de partager cette responsabilité avec des *administrateurs* ou des chefs de services déconcentrés qui sont dans les îles ou dans les circonscriptions, c'est une autre paire de manches et je pense effectivement que cette vision-là, il serait important que nous puissions entendre votre façon de voir les choses : décentralisation, déconcentration.

**Le président :** *Madame la ministre.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Alors, cette question a été posée lors de la commission. La déconcentration, en fait, c'est les services du pays qui se déploient dans toutes nos communes et on sait que ça s'est limité aux circonscriptions administratives, donc dans des chefs-lieux de chaque archipel, mais on n'est pas allé plus loin. La décentralisation, ce n'est pas que les services du pays, c'est les services et les communes qui travaillent ensemble et c'est par ces conventions de mandat, mais sur la base de la volonté de chaque commune qu'on va justement permettre aux communes d'intervenir dans certaines compétences du pays, mais ils travaillent ensemble maintenant. Et ça, Allen l'a bien développé dans son intervention pour que justement on puisse non plus le pays travailler à côté des communes, mais le pays et les communes travailler ensemble, et c'est le but de cette convention de mandat dans le cadre, bien sûr, des compétences qui sont déléguables et non pas pour des compétences qui ne sont pas actuellement prévues dans l'article 43.2 de notre loi organique.

**Le président :** Bien.

Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** C'est très court. Juste pour compléter cette discussion, et c'est pour ça que je posais la question, parce que le statut prévoit effectivement des compétences. Son propre pays ne peut pas faire l'objet d'un transfert ou d'une délégation. Pourquoi ? Parce qu'il y a deux points, en fait, que je vois là. Dans le premier, c'est la question du transfert des charges. On le voit avec Kbis, on a déjà beaucoup de mal à organiser le transfert des charges avec l'État. Imaginez dans ce dispositif un transfert de charge entre le pays et les communes parce qu'il y aura des charges de gestion. Il ne faut pas se leurrer. C'est un des points qui manque d'ailleurs dans l'exposé des motifs. On demande aux communes d'intervenir, c'est très bien puisqu'elles sont au contact de la population, mais ça va coûter de l'argent aux communes et là ça m'amène au deuxième point. Finalement, le fait de modifier progressivement ces dispositions et de faire en sorte que les communes puissent, de plus en plus, assumer des compétences du pays, eh bien, est-ce que ça ne va pas, finalement, dans le sens de l'intervention de nos députés à l'assemblée nationale qui ont demandé finalement une mise sous tutelle des communes par le pays ? Parce que le fait que les communes exercent progressivement toutes ces compétences qui sont des compétences du pays, finalement, on va arriver à ça en fin de compte. Vous ne pensez pas ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Nous, ce qu'on cherche, c'est servir notre population et servir le plus près possible, être le plus accessible possible.

Pour ce qui est des moyens, c'est la démarche pragmatique qu'on veut mettre en œuvre. C'est d'ailleurs dans le cadre d'un appel à candidatures à volontariat des communes et dans le cadre d'un recensement des moyens dont ils disposent déjà. Par exemple, j'ai le maire de Teva i uta qui me dit : « j'ai une place, quelqu'un du pays peut très bien venir ; j'ai déjà de la place dans ma commune pour que des agents du pays puissent être localisés dans sa commune pour rendre service à la population. » Ensuite, c'est dans le cadre justement de la convention de mandat spécifique à chaque commune en fonction des moyens dont chacun dispose, que ça soit le pays ou les communes, que les moyens seront précisés. Pour l'instant, nous avons prévu dans le budget 2024 du pays, tout ce qui est borne numérique, déploiement des bornes numériques, pour justement vous avez un exemple à Taravao qui est déjà opérationnelle, qui permettra

justement d'intégrer dans cette plateforme tous les besoins de la population susceptibles d'être ensuite traitée en *backoffice* par les services du pays. Voilà, donc les moyens seront vraiment... C'est vraiment la démarche pragmatique. On ne veut pas tirer des plans sur la comète, on va aller pas à pas, à partir des 10 communes pilotes qui vont être déployées cette année, pas à pas, construire avec les communes ce projet de décentralisation de nos services.

**Le président :** Bien.

Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Je voudrais m'adresser à notre président et maire de Pirae. Nous nous sommes déjà entretenus concernant ce sujet, ce grand problème que rencontre notre peuple. Je n'ai eu de cesse de vous supplier que l'on travaille ensemble, pour ne pas que ce soit l'œuvre que d'un parti politique ou d'une association, cela n'aboutira à rien.*

*Nous entendons dans l'expression composé les deux mots : tahu'a mito. Puisque l'on parle de tahu'a (NDT, spécialiste qui partage son savoir à titre gracieux), il n'y a aucun bénéfice financier. Tout ce qui est requis, c'est de la bonne volonté ainsi que de la solidarité. Notre peuple, notre pays traverse une terrible passe. La cause première, on peut dire que c'est ce que l'on appelle en français l'ignorance. C'est très simple.*

*Je vais commencer par la maladie qui est la principale cause de décès dans le monde. Quelle est cette maladie ? Ce sont les maladies cardiaques qui sont la principale cause de décès aux États-Unis, en Europe ou chez nous ainsi que dans le monde entier. Quelles en sont les causes ? Selon les recherches des scientifiques, il a été découvert que dès la naissance, les enfants peuvent être affectés par ce problème, que son artère coronarienne est bouchée en raison de l'alimentation, soit de la mère, soit du père, durant leur existence. De plus, le tabagisme est également un facteur important.*

*En ce qui concerne le tabagisme, je vous demande à tous, quand nous consultons un médecin, combien de temps, combien de minutes, combien d'heures le médecin consacre-t-il à discuter avec le patient et à l'encourager à arrêter de fumer ? voyons voir, combien de minutes ? Zéro. Nous ne rencontrons pas le médecin pour cela, c'est ainsi qu'ils ont été formés. Ils sont rémunérés en fonction du nombre de patients qu'ils voient, et non en fonction de la qualité des soins qu'ils prodiguent.*

*Ils ne sont pas payés suivant la qualité, mais suivant la quantité. Voilà tout. C'est vite fait. Si nous disons à une personne d'arrêter de fumer, il ne faut pas attendre demain, c'est maintenant. Vous êtes une personne qui peut bien transmettre ce message. Notre peuple écoutera vos paroles parce qu'ils savent que vous avez été confronté à ce problème. Et je vous dis, ce n'est pas parce qu'ils ont été formés en France que vous serez sauvés, mais vous-même devez arrêter de fumer. Pourquoi, c'est difficile ? Consacrons du temps dans notre vie à parler à notre peuple.*

*Oui, rappelez-vous que vous avez un petit-enfant. Ne voudriez-vous pas voir votre petit-enfant lorsqu'il aura 20 ans ? Arrêtez donc de fumer. Cela ne s'arrêtera pas là, il faut continuer, il faut le rappeler, encore et encore... c'est une des raisons. Quelle pourrait être une autre raison ? L'alcool. Je suis au fait que l'alcool renfloue considérablement les caisses du Pays, de par notre fiscalité — droit de consommation de l'alcool, la bière, etc.*

*La boisson la plus populaire chez notre peuple aujourd'hui... il n'y a pas de foyer qui ne se procure pas de Coca-Cola. Il n'y a aucun foyer qui n'en a pas. À l'intérieur, on trouve du sucre mais aussi des produits qui ont été étudiés par des chercheurs et que l'on sait perturber la dopamine, une hormone que produit le cerveau. À part cela, la plus grande cause, ce sont les aliments que nous consommons. C'est la plus grande cause.*

*Monsieur le Président, analysons tous les deux, ou plutôt tous ensemble, la parole de sagesse qu'Hippocrate nous a laissé comme héritage, je dirais : « Que vos aliments soient votre remède, et que votre remède soit vos aliments ». Les aliments que nous consommons définiront votre santé ; votre santé est définie par vos aliments. C'est simple et concis. Si nous suivons cette ligne de conduite, il faudra que le ministre de l'agriculture œuvre en inter-ministériarité avec le ministre de l'éducation et l'ensemble du gouvernement de notre pays. Commencez dès maintenant, n'attendez plus ! Tous les jours dans notre peuple, nous essayons des décès. Approprions-nous de cette œuvre. Qu'y a-t-il, est-ce si difficile de ne consommer que de l'eau et d'arrêter de consommer du Coca-Cola ? Va-t-on se porter mal ? C'est une des grandes causes. Si nous consultons régulièrement un médecin ou un tradipraticien mais une fois rentré à la maison, nous finissons une caisse de bière, nous consommons du Coca-Cola, et du sel, et du sucre, et que sais-je encore, quel est l'intérêt ?*

*Il faut faire de la prévention, c'est pour cela qu'on les appelle des éducateurs de santé. Œuvrons ensemble, je suis prêt pour que nous nous rencontrions et discutions ensemble. N'oublions pas les médecins — vous savez bien que l'on s'est déjà rencontrés — ainsi que l'ancien ministre de la santé qui est aussi médecin. Peut-être que vous ne vous en souvenez pas, mais qu'a-t-il dit déjà ? Ce que vous avez dit est très intéressant « je trouverai un moyen que l'on se rassemble de nouveau avec quelques médecins ». J'attends depuis ce jour, et la rencontre ne s'est toujours pas faite. Je sais que ce projet va dans le sens de vos propos.*

*Mon deuxième point s'adresse à vous. Les pharmacies feront faillite tout comme les médecins. Mais que souhaitons-nous, une bonne santé pour notre peuple ou bien enrichir toujours plus ces personnes ? C'est très simple. Lorsque nous aurons rectifié notre point-de-vue sur la santé, la prévention et toutes les maladies qui s'en suivent : les cancers du poumon, du sein, du sang, la tension artérielle — toutes ces maladies —, de la prostate, Alzheimer... avez-vous déjà entendu dire qu'on en guérit ? On peut les prévenir. Si on n'en guérit pas, on peut au moins les prévenir. Par exemple, en pratiquant une activité sportive tous les jours qui favorise la circulation sanguine cérébrale, on se préserve ainsi d'Alzheimer.*

*On pourrait passer la journée à discuter du présent sujet ! Ma requête, c'est qu'on en discute autour d'une table, monsieur le président. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.)*

*Merci, toutes mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

*Monsieur le maire.*

**M. Benoit Kautai :** *Monsieur le président, bonjour. Monsieur le Président, chers ministres, à toutes et à tous, bien le bonjour.*

Madame la ministre, sur plusieurs compétences que les communes, surtout les communes des archipels qui exercent dans l'illégalité, vous avez évoqué le social. Je vais citer la compétence au niveau de l'entretien du littoral, comme on appelle chez nous les « 50 pas du roi » qui n'existent qu'aux Marquises. Actuellement, ce sont les communes qui entretiennent tous les 50 pas le littoral dans nos communes, toujours dans l'illégalité, avec bien sûr les observations de la Chambre des comptes. Ça, c'est un gros problème pour les *maires*. Il faudrait qu'on arrive un jour à clarifier tout cela, si c'est le Pays qui est compétent au niveau du littoral, c'est le Pays qui doit entretenir tout le littoral. Actuellement, ce sont les communes. Est-ce un exemple qui doit rentrer dans le projet Fare Ora ? Merci.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Bonjour, Monsieur le maire. Merci bien pour cette question.*

Alors, c'est un sujet différent parce que les Fare Ora, c'est au service des usagers. Mais, par contre, il faut effectivement qu'on aborde toutes ces compétences que les communes exercent aujourd'hui pour le compte du Pays et il faudrait qu'on puisse évaluer tout ce que les communes prennent en charge à la place du Pays. Et ce n'est pas normal effectivement que les communes exercent des compétences à la

place du Pays sans contrepartie. Il va falloir justement qu'on évalue tout ce que vous faites et je pense que dans le cadre de mon nouveau portefeuille en termes de développement des archipels au travers des circonscriptions, on pourra mener ce travail d'évaluation des charges que vous prenez sur le compte des communes mais qui devrait être exercé par le Pays.

Le Fare Ora, c'est vraiment tous les services dont notre population a besoin. Tout ce que les communes font pour le compte du Pays, on le met à côté mais dans le cadre d'une évaluation générale de ces charges.

Alors, je veux juste vous rappeler que dans notre programme du gouvernement, il est prévu également une augmentation progressive du taux du FIP. On doit justement étudier cette question, mais il faudrait déjà mettre à plat la répartition des compétences telle qu'elle est aujourd'hui. Mais l'exercice réel de ces compétences, mesurer l'écart entre la loi et la réalité, pour ensuite mettre en concordance en fait les deux. Mais on reviendra vers vous, notamment les communes éloignées, pour ces questions. On sait que vous subissez beaucoup de la défaillance, de l'absence du Pays dans vos communes.

**Le président :** Merci.

Allen Salmon.

**M. Allen Salmon :** *Merci, Monsieur le président.*

*Non, en écoutant les questions qui proviennent de l'opposition, je me dis que j'ai pourtant donné plusieurs éléments de réponse dans mon discours : pour ce qui est de la déconcentration et de la décentralisation ; pour ce qui est de la santé, etc. Et je suis étonné de nos attitudes car c'est un projet fort louable, les Fare Ora, c'est pour le bien de la population. Et j'ai bien mis l'accent en ce qui concerne les îles éloignées de Papeete. Ne faisons pas l'autruche. La population est en difficulté, ils prennent même un billet d'avion pour se déplacer jusqu'à Papeete pour ces papiers. Va-t-on laisser les choses telles qu'elles sont ? Voici un moyen de simplifier la vie de notre population. Ces îles lointaines sont en difficulté, non seulement sur le plan de la santé, mais sur tous les plans, comme l'éducation aussi...*

*Du côté de la santé, notre ministre l'a expliqué, on ne soigne personne dans les Fare Ora. On y dispense seulement des cours pour les aider. C'est tout ce qui est de notre compétence puisque nous ne sommes pas médecins.*

*Je voulais juste rassurer tous les élus sur ce point-là. Si nous nous faisons réellement des serviteurs pour le peuple, nous voterions en faveur de ce texte.*

*Merci bien. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** Merci.

Monsieur Édouard Fritch.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, enfin, c'est peut-être redondant effectivement — je ne sais pas ce que voulait dire Monsieur Salmon —, mais on est là pour échanger. Bon, il y a une présentation qui a été faite par lui-même en tant que rapport sur l'intervention du parti sur cette question, mais si vous êtes fatigués de nous entendre poser des questions, c'est quand même un peu grave !

J'ai envie de vous dire que ce n'est pas nouveau, là, les Fare Ora existent depuis un certain temps déjà. Lorsque vous êtes arrivés, le cadastre était déjà en ligne, ce n'est pas nouveau. La difficulté que nous avons en arrivant, c'est que les réseaux ne répondaient pas aux besoins des populations. Il a fallu investir pour que la fibre optique soit un peu partout. Mais je crois qu'il faut être raisonnable.

Je voudrais remercier l'intervention de Monsieur Oscar Temaru parce qu'effectivement, on a beaucoup discuté avec le président du Tavini. Par contre, il ne nous a pas parlé de la nouvelle maladie qu'a découvert le ministre de l'éducation me concernant. Oscar Temaru m'a parlé de la consommation de tabac effectivement et des opérations que j'ai eues au niveau pulmonaire, mais pas les accidents cérébraux comme vient de l'expliquer votre ministre avec ce « *on oublie, on oublie et on oublie* ». *A contrario* de ce qui se passe lorsque je vous écoute, vous qui avez les yeux rivés dans un rétroviseur. Je voudrais lui dire que si on continue à s'accuser comme ça, pfff !... Comment voulez-vous que l'on puisse... ?

Nous avons décidé de soutenir votre projet, là. Ce projet est important, nous sommes d'accord avec vous. Mais lorsqu'on nous répond comme on vient de nous répondre, vraiment, on n'a plus envie de voter ! Ce n'est pas la peine ! Ce n'est pas la peine. Mais nous souhaitons, comme tout le reste des dossiers qui vont arriver derrière, bien sûr qu'il y a des choses intéressantes. Mais ne soyez pas fatigués de nous entendre, on n'est pas là pour vous torpiller et vous dire que vous êtes malades ! Vous dites que nous sommes malades ! Mais nous, on ne vous dit pas cela, on vous respecte ! On vous respecte. Donc, soyons fairplay — hein, n'est-ce pas, Monsieur le président ? —, soyons fairplay. Mais arrêtez de nous mépriser.

**Le président :** Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Donc je vais vous rassurer, la majorité, comme l'a dit mon collègue Nuihau Laurey, nous sommes favorables à ce texte. Au contraire, c'est bien pour nos populations des îles, au lieu de se déplacer, ils viendront à la mairie au plus proche avoir leur récépissé. Donc, on voit bien qu'il faut cette avancée et merci à vous de le mettre en œuvre. Par contre, j'ai juste souligné qu'il y a une compétence qui ne peut pas être déléguée : c'est la santé. Et donc comme je vous ai entendu dans vos discours — parce que je vous écoute — et nous sommes tout à fait d'accord de dire que la prévention, c'est peut-être ce qui a manqué à notre population et vous allez le mettre en œuvre. Je me suis exprimée en commission de la santé, vous aurez tout notre soutien pour mettre en place la prévention, pour responsabiliser le Polynésien sur sa santé, pour qu'il mange mieux, pour qu'il fasse une activité physique... Mais par contre, je ne veux pas que vous fassiez...

On vient d'entendre un *maire* qui, dans l'illégalité, exerce des compétences du Pays. Donc, au niveau de la santé, vu comment les textes sont écrits, ce n'est pas possible. C'est tout ce que j'ai voulu, qu'on vienne me rassurer. Il ne faut pas prendre nos interventions comme forcément des critiques. Après, il y a des mots qui peuvent nous choquer, nous en tant qu'autonomistes. Excusez-nous, comme vous, cela vous choque parfois et ça devient violent.

Et je voudrais m'excuser auprès d'Oscar Temaru pour avoir mal prononcé les mots. Mais je ne le prendrai pas en tant que professeur de *Tahitien* parce que je pense qu'il a beaucoup aussi à faire pour que certains élus et certains ministres parlent tahitien aussi et fassent l'effort. Mais je tiens à m'excuser si j'ai mal prononcé un mot — c'est vrai que je suis en apprentissage —, mais je crois qu'il a compris ce que j'ai voulu dire.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci. Dernière intervention, *Monsieur le maire*.

**M. Benoit Kautai :** *Merci, Monsieur le président.*

*Comme on l'a dit, ne nous laissons pas de nous exprimer.* C'est juste des demandes de détail. *Vous parliez tout à l'heure de la cherté de la vie, des billets pour les îles éloignées, et vous avez raison. Vous avez raison. C'est nous qui subissons de plein fouet le coût exorbitant des billets d'avion. Comment se porte la nouvelle société Air Moana ? Vous voyez très bien qu'elle est en difficulté ! Ce que nous*

*souhaitons, c'est une baisse du tarif des billets. Trouvez un moyen pour soutenir Air Moana pour que nous n'ayons plus à payer 70 000 le billet, c'est beaucoup trop cher ! Heureusement qu'Air Moana est venu sur le marché pour que le prix baisse. Ce sont là les sujets dont nous souhaitons plus de détails, et pas de généralités.*

*C'est tout ce que je voulais dire.* Ça, c'est un exemple parmi d'autres.

*Merci.*

**Le président :** Merci. Donc, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

**M. Allen Salmon :** Président, s'il vous plaît, dernière intervention.

**Le président :** Bien !

**M. Allen Salmon :** Je voulais juste répondre à *Monsieur le maire* concernant l'illégalité à laquelle vous fonctionnez en tant que *maire*. C'est vrai que c'est une situation qui a duré trop longtemps ; depuis de longues années, rien n'a été fait pour corriger cela. Et aujourd'hui, je vous annonce que je suis président de la commission des institutions et des relations avec les communes et je vais me pencher sur le sujet du statut communal et essayer de voir dans quel domaine — et là, j'aurais besoin de vous, les *maires* — on peut améliorer et ensemble on peut faire du bon travail.

Voilà. C'est tout ce que je voulais vous dire. (*Applaudissement sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.*)

*Merci.*

**Le président :** Merci. Donc, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup> : qui est pour ? Unanimité.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. Tepuaurarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Je voulais juste répondre à Monsieur Allen Salmon quand il dit que rien n'a été fait dans le domaine des compétences.

**M. Édouard Fritch :** C'est facile !

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Je pense qu'à un moment donné, il faut maîtriser un petit peu déjà justement la répartition des compétences. Ce sont des travaux qui ont été menés depuis des années et effectivement, là où il faut changer, c'est cette loi organique — alors j'ai entendu tout à l'heure, je n'ai pas tout saisi, mais — que vous qualifiez apparemment peut-être de « loi organique coloniale ». Mais c'est vrai que c'est sur cette loi organique sur laquelle on se pose et le statut de la Polynésie définit les différentes compétences. Il y a eu des évolutions. Dire que rien n'a été fait, à un moment donné, il y avait des compétences que les communes ne pouvaient pas exercer et on a fait évoluer la loi. Alors, peut-être qu'elle doit encore évoluer, mais il ne faut pas venir dire que rien n'a été fait parce que je prends pour témoin Pauline Niva qui est à ta gauche, elle peut témoigner qu'au sein du SPC, énormément de travaux ont été menés.

Et si quelqu'un avait la baguette magique, je demande à voir si d'ici quatre ans cela va changer, on est preneur. Sauf qu'effectivement nos *maires*, que font-ils ? Quand *Monsieur le maire* dit qu'on fait cela dans l'illégalité, on sait qu'on n'a pas la compétence, mais on le fait ; dans toutes les communes, c'est fait. Parce que — et c'est ce que *Madame la ministre* a dit tout à l'heure — l'histoire de la proximité, ce

n'est pas né aujourd'hui, ça fait longtemps qu'on donne une importance cruciale au travail de proximité ; et que quand quelqu'un vient à la mairie et nous demande de l'aide, on ne lui dit pas : « Stop ! Ce n'est pas ma compétence, va voir là-bas ! » On le fait même si on sait qu'on n'a pas à le faire.

Mais à un moment donné, et c'est vrai que c'est pour ça qu'il y a toutes ces questions qui sont posées, c'est de savoir : bon eh bien du coup, est-ce que finalement — et la question avait été posée lors du dernier congrès des communes à Tairapu Est, le Président avait déjà annoncé « on va lancer Fare Ora même si finalement cela ne suit pas le statut, mais on vous couvrira ». Parce qu'effectivement un jour, ce n'est pas le Pays, mais c'est peut-être l'État qui va venir dire : « Hop, hop ! Ce n'est pas bien ce que vous avez fait » et ils vont tomber sur les maires. Je pense qu'effectivement toutes ces questions qui sont posées, c'est aussi une façon de demander comment va-t-on être sécurisé, comment va-t-on pouvoir ensemble justement bien établir les compétences ou pas ? Parce que c'est peut-être cela aussi le problème aujourd'hui, à force de mettre des frontières bien marquées entre les compétences du Pays et les compétences..., c'est cela qui devient compliqué parce que ça fait un millefeuille où finalement on ne travaille pas ensemble et finalement en face de nous, on a pourtant la même population. Donc, la solution éventuellement — celui qui va la trouver, ce serait génial ! —, c'est que tout le monde puisse être apte à travailler dans tous les domaines. Mais après, bien sûr va toujours venir la question de « qui paye ? »

Voilà. C'est pour cela qu'il y a tous ces questionnements parce qu'à un moment donné, il y a la théorie magnifique — sur les papiers, joli ! — et il y a la vraie vie, la pratique, et c'est ce souci, je pense, qu'on est en train tous de rechercher ensemble.

Et bien sûr on va le soutenir, comme le Président l'a dit, mais c'est simplement pour anticiper éventuellement les freins qu'il pourrait y avoir et éviter justement que quand on va mettre en œuvre, il y ait des problèmes. C'est juste ça. Mais évidemment que c'est une très bonne idée de mettre en œuvre ces Fare Ora de proximité pour que notre population trouve des guichets, n'ait pas besoin de venir à Papeete, enfin toute cette distance. Dès qu'il sort de la commune, c'est comme si c'est un pays étranger. Eh bien c'est vrai, c'est rassurant de pouvoir rester juste auprès de la commune et *le maire*, finalement, va pouvoir répondre avec l'aide du Pays aux demandes de nos concitoyens.

Voilà, merci.

**Le président :** Merci. Donc, je mets aux voix l'article 2 : article 2, même vote ?... Même vote, adopté.

Oui, Monsieur Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Explication de vote. Je voudrais juste reprendre un peu mon collègue Allen sur ce qu'il a dit quand il dit : « rien n'a été fait ». En fait, il faudrait plutôt dire « tout n'a pas été fait », je pense que c'est plus juste.

Et deuxièmement, moi j'écoute les interventions de tous mes collègues — et j'ai trouvé que l'intervention d'Allen était complète —, mais le principe de ces débats ici, c'est plutôt d'interroger le gouvernement parce que nous, on n'est pas ministres, les ministres sont là, et donc c'est pour avoir l'avis du ministre sur des points qui nous semblent importants ; et ce point concernant le statut et la nécessité de le modifier, si c'est votre souhait, je pense qu'elle était importante quels que soient les éléments de langage qui ont été utilisés par mon collègue. En principe, c'est qu'on interroge le gouvernement parce que je pense qu'ils ont aussi d'autres choses à faire ; et si on devait juste discuter entre nous, je pense qu'il ne serait pas là. C'est ça l'objet de ces débats.

**Le président :** Merci.

Alors, nous passons au scrutin public pour le vote de la loi du pays comme le prévoit l'article 142, dernier alinéa de la loi statutaire, et l'article 43 du RI.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	pour
M <sup>me</sup>	Boudouani-Chaumette	Teave	pour
M <sup>me</sup>	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	pour
M <sup>me</sup>	Brown	Tahia	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente, procuration à M. Tahuhu Maraeura, pour
M.	Chailloux	Steve	pour
M.	Cowan	Mike	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Flores	Bruno	absent, procuration à M <sup>me</sup> Béatrice Flores-Le Gayic, pour
M <sup>me</sup>	Flores	Rachelle	pour
M <sup>me</sup>	Flores-Le Gayic	Béatrice	pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, pour
M.	Fritch	Édouard	pour
M <sup>me</sup>	Garbutt-Harehoe	Thilda	pour
M.	Géros	Antony	pour
M <sup>me</sup>	Haiti	Pascale	pour
M.	Hamblin	Ueva	pour
M <sup>me</sup>	Hauata Ah-Min	Maite	absente, procuration à M <sup>me</sup> Sylvana Tiatoa, pour
M.	Hoiore	Tevaipaea	pour
M <sup>me</sup>	Homai	Odette	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M <sup>me</sup>	Kohumoetini	Marielle	pour
M <sup>me</sup>	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M.	Le Caill	Heinui	pour
M.	Le Gayic	Tematai	pour
M.	Lissant	Simplicio	pour
M.	Loussan	Cliff	pour
M <sup>me</sup>	Maamaatuaiahutapu	Maurea	pour
M.	Maono	Vincent	pour
M.	Maraeura	Tahuhu	pour
M <sup>me</sup>	Morgant-Cross	Hinamoeura	pour
M <sup>me</sup>	Niva	Pauline	pour
M <sup>me</sup>	Pahio-Jennings	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Puchon	Cathy	absente, procuration à M <sup>me</sup> Pascale Haiti, pour
M <sup>me</sup>	Punua-Taae	Sonia	pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M. Simplicio Lissant, pour
M.	Salmon	Allen	pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	pour
M.	Tapati	Tafai, Mitema	pour
M.	Teagai	Ernest	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tahia Brown, pour
M.	Temarii	Ah Ky	pour
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	absent, procuration à M. Vincent Maono, pour
M.	Teraiarue	Tevahiarui	pour
M.	Teremate	Ruben	pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour

M.	Terou	Pierre	pour
M.	Tetua	Félix, Hoa	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Sonia Punua-Taae, pour
M <sup>me</sup>	Tiatoa	Sylvana	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M <sup>me</sup>	Tuahu	Vahinetua	absent, procuration à M. Ah Ky Temarii, pour
M <sup>me</sup>	Vaianui	Jeanne	pour
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	pour

Donc 57.

**Le président :** Merci, merci pour le vote. La loi du pays est donc adoptée.

RAPPORT N° 34-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION N° 155 SUR  
LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Tahia Brown et Ernest Teagai

**Le président :** Je vous propose de poursuivre avec le rapport 34-2024 qui sollicite notre avis sur une loi autorisant la ratification de la convention 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs.

Je demande à Madame la rapporteure Tahia Brown de bien vouloir nous exposer son rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci.*

*Monsieur le Président du pays, Monsieur le président de l'assemblée, nos trois présidents de groupe, à toutes et à tous rassemblés sous le toit de notre assemblée, à nous les serviteurs du peuple polynésien selon nos titres respectifs, recevez mes salutations. À notre peuple qui nous écoute et nous observe, vous qui êtes éloignés ou qui vivait sur l'île même, bonjour, et recevez mes salutations et mes respects.*

Par lettre n° 199/DIRAJ du 15 avril 2024, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Cette convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) a été adoptée le 22 juin 1981. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1983 et a été ratifiée, au 21 décembre 2023, par 80 États.

Elle vise à promouvoir un environnement de travail sûr et sain pour tous les travailleurs. Elle établit les normes et les directives pour aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et autres problèmes liés à la sécurité et à la santé de nos travailleurs. Elle encourage également la participation des travailleurs et de leurs représentants dans la mise en œuvre de mesures de sécurité et de santé au travail.

La Convention n° 155 se compose de 30 articles répartis en cinq parties : la partie I concerne le champ d'application de la convention ; la partie II est relative aux principes d'une politique nationale ; la partie III traite de l'action au niveau national ; la partie IV porte sur l'action au niveau de l'entreprise ; et la partie V concerne les dispositions finales.

Lors de la 110<sup>e</sup> Session de la Conférence internationale du travail, instance décisionnelle de l'OIT, en juin 2022, l'adoption de la « Résolution concernant l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT » a permis d'ériger la santé et la sécurité au travail au rang de principes et droit fondamentaux au travail. Ainsi, la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs de 1981 et la convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la

sécurité et la santé au travail de 2006 (celle-ci ayant déjà été ratifiée par la France en 2014) sont désormais considérées comme étant des normes fondamentales.

C'est donc dans ce contexte qu'est proposé le projet de loi autorisant la ratification de la convention n°155, soumis à l'avis de notre assemblée de Polynésie française.

S'agissant des incidences en Polynésie française, la convention portant sur le droit du travail, la Polynésie française est compétente en la matière. Dans ce domaine, le code du travail polynésien consacre une partie entière à la « Santé et à la Sécurité au travail ».

Ainsi, les dispositions de la convention n°155 ne posent pas de difficultés particulières vis-à-vis de la réglementation en vigueur en Polynésie française, qui répond aux obligations fixées par la convention. On mentionnera à titre d'exemples ce que le code du travail polynésien a mis en place : les principes généraux de prévention, parmi lesquels les obligations liées aux employeurs et aux salariés ; des dispositions sur l'information du salarié et sa formation à la sécurité ; des mesures de protection de certaines catégories de travailleurs ; un ensemble de dispositions relatives à la prévention de certains risques d'exposition ; etc.

Enfin, il est à noter que la Polynésie française adhère aux deux réserves qui seront émises par le Gouvernement national lors de la ratification de la convention n°155, relative à l'exclusion du champ d'application de la convention les branches d'activité de la navigation maritime et de la pêche ainsi que le personnel navigant de l'aéronautique civile, afin de garantir d'une part la sécurité immédiate du navire et des personnes présentes à bord et, d'autre part, la sécurité des opérations aériennes.

Au regard de ces éléments, la commission de l'emploi et de la fonction publique, réunie le 27 mai 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté. Merci.

**Le président** : Merci, donc pour la discussion générale, la conférence générale a prévu un temps de parole de 60 minutes, réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits. J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. Monsieur Flohr.

**M. Henri Flohr** : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

S'agissant de l'avis favorable que notre assemblée se propose d'émettre, à la demande de l'État, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, le groupe Tapura huiraatira, se range naturellement à la position unanime de la représentation territoriale. Pour une simple et bonne raison, à plusieurs reprises, en effet, le rapport très complet constate l'absence de difficultés particulières puisqu'en l'état actuel des choses, la réglementation polynésienne permet déjà de répondre aux obligations fixées par la convention n°155. Ce qui démontre au passage la pertinence du travail réalisé ces dernières années pour garantir un environnement professionnel sain et sécurisé, que ce soit dans le secteur public et privé. Je relève néanmoins que cette ratification par la France de la convention n°155, exclura les activités de la navigation maritime et de la pêche, ainsi que le personnel navigant de l'aéronautique civile, des réserves que la Polynésie française soutient sans nous en donner les raisons explicites. Peut-on nous éclairer sur ce point ?

Enfin, dans la mesure où le monde du travail est un domaine en constante évolution, avec l'apport de nouvelles technologies, de nouveaux savoir-faire ainsi que l'utilisation de produits jusqu'ici encore inconnus et potentiellement dangereux, il convient de rester vigilant. Raison pour laquelle nous ne pouvons que saluer le lancement cette année d'une enquête sur les expositions professionnelles et leurs effets sur la santé des travailleurs polynésiens, gageant que cette meilleure connaissance du terrain permettra de réajuster le cadre réglementaire en conséquence. Je vous remercie de votre attention.

*Voici juste mon avis, cher collègue Salmon, sur ce sujet : ceux qui s'opposent sont juste ceux qui réparent. Nous sommes ceux de la minorité, car nous soutenons également les projets. Merci, bien.*

**Le président** : *Merci*, je propose de poursuivre avec l'intervenant des non-inscrits. Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci Monsieur le Président, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes.

L'amélioration des conditions de travail est un objectif constant de l'Organisation internationale du travail et repose sur le principe établi selon lequel les travailleurs doivent être protégés contre les maladies en général, les maladies professionnelles et les accidents qui résultent de leur emploi. En effet, selon les délais statistiques disponibles auprès de l'OIT, près de 3 millions de travailleurs meurent dans le monde chaque année, d'accidents et de maladies liés au travail, soit en moyenne, 1 travailleur toutes les 11 secondes. Ces chiffres, même s'ils présentent de fortes disparités entre les Pays concernés, s'inscrivent en constante augmentation et soulignent les défis persistants en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs à l'échelle mondiale. Ainsi, de nombreux Pays industriels sont dotés de systèmes complets de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ce qui explique que les taux d'accidents du travail sont en constante diminution dans ces Pays, alors qu'une part croissante des lésions professionnelles dans le monde a lieu dans les Pays en développement. Toujours selon l'OIT, un ouvrier au Pakistan, a 8 fois plus de risques d'être victime d'un accident mortel au travail qu'un ouvrier en France. Le degré de protection contre les risques professionnels varie non seulement selon le Pays, mais aussi selon le secteur économique et la taille de l'entreprise. C'est dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la mine et de la construction que l'on trouve les taux d'accidents du travail les plus élevés, et les petites entreprises et l'économie informelle, sont en général plus touchées par ce phénomène que les grandes. Le coût humain de ces prises de risque, pèse tant pour les individus que pour les entreprises et les collectivités, si l'on prend en considération les indemnités versées, les heures de travail perdues, l'interruption de la production, les frais médicaux, etc. Ces pertes seraient estimées chaque année à quelques 4 % du PNB mondial, voire, bien davantage.

Depuis 1947, la conférence générale de l'Organisation internationale du travail, a adopté une trentaine de textes, conventions et recommandations, dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Et notamment la convention n°155, adoptée le 22 juin 1981, sur la sécurité et la santé des travailleurs. Comme toutes les conventions internationales, leur ratification reste subordonnée à la volonté des États, dont les principes retenus, doivent être transcrits dans leur législation, pour en garantir les effets au travers de chaque politique nationale.

Bien que ratifiée par 80 États membres, la convention n°155, n'a pas été ratifiée par la France, contrairement à vos propos, Madame la ministre, en commission du 27 mai 2024. Et le texte que nous étudions justement, c'est la saisine, pour que la France ratifie cette convention. Par contre, elle a influé favorablement l'état du droit du travail, puisqu'elle a inspiré la loi du 23 décembre 1982 qui ne prévoyait pas initialement le droit de retrait du travailleur, mais sa ratification fut refusée, au motif d'appliquer ce droit de retrait, à la fonction publique et à nombre d'entreprises publiques. Comme souligné dans le rapport de présentation, la 110<sup>e</sup> conférence internationale du travail, a érigé en principes fondamentaux, le droit à un environnement de travail sûr et sain, au rang des principes de droits fondamentaux au travail, par résolution adoptée le 10 juin 2022.

Une fois que ce principe fondamental est reconnu, les conventions auxquelles il est associé, deviennent-elles aussi fondamentales et concernent ainsi la convention n°155 comme la convention n°187, sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. Donc tous les États membres de l'OIT, quel que soit leur niveau de développement économique, doivent s'engager à respecter et à promouvoir les principes et droits rattachés, qu'ils aient ou non, ratifié la convention concernée.

C'est dans ce contexte que notre assemblée est saisie pour avis sur le projet de loi, autorisant la ratification de la convention n°155 de l'OIT, sur la sécurité et la santé des travailleurs, dès lors que notre

collectivité est compétente en matière de droit du travail. Comme l'indique les observations du président du Pays, transmises à l'Assemblée, le Pays, devra donc prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des principes établis par la convention et repris dans le rapport, dont nous formulons le regret qu'il n'ait pas été étayé de chiffres actualisés, sur les états, du coup actuel pour la CPS, résultant de ces manquements.

Monsieur le ministre en charge de la PSG, Madame la ministre en charge de l'Emploi, pourriez-vous compléter nos informations davantage sur ce point ? Quelles seront les conséquences sur les employeurs et les salariés ? Les patentés auront-ils les moyens d'assurer cette protection au travail ? Quelles seront les conséquences sur les emplois publics ? Et d'une manière générale, pourriez-vous nous indiquer les impacts réglementaires à venir, dès lors, qu'une fois ratifiée, la convention n°155 sera directement opposable, en cas de litige devant une juridiction. Autant de questions qui appellent des réponses dans des délais compatibles, avec l'entrée en vigueur de la convention n°155, au travers d'un état des lieux, qui à ce jour fait défaut et nous apparaît insuffisamment appréhendé au stade de l'examen de présente demande d'avis. Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien*, j'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraa à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** chers collègues, chers médias, *Monsieur le président, chers ministres..., chers téléspectateurs, cher public qui écoutez vos serviteurs en cette nouvelle matinée, recevez mes salutations.*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner un projet de loi crucial pour la protection de nos travailleurs et l'amélioration de leurs conditions de travail : la ratification de la convention n°155 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la sécurité et la santé des travailleurs, adoptée en 1981.

Permettez-moi d'abord de rappeler brièvement les objectifs de l'OIT. Créée en 1919, l'OIT a pour mission de promouvoir les droits au travail, d'encourager des opportunités d'emploi décentes, d'améliorer la protection sociale et de renforcer le dialogue social, de manière plus générale, de promouvoir la justice sociale et de contribuer à une paix universelle et durable. Le projet de loi soumis, à notre avis, constitue une étape majeure dans notre engagement à garantir des environnements de travail sûr et sain pour tous.

Elle établit des normes et des directives essentielles pour prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et d'autres problèmes liés à la sécurité et à la santé au travail. En outre, elle encourage la participation active des travailleurs et de leurs représentants dans la mise en œuvre de ces mesures.

Dans notre fenua, nous avons déjà accompli des progrès significatifs en matière de sécurité et de santé au travail. Depuis 2011, sous le gouvernement de Monsieur Temaru, si ma mémoire est bonne, notre réglementation a été renforcée pour mettre l'accent sur la prévention des risques. Notre code du travail, particulièrement la partie IV dédiée à la santé et à la sécurité au travail, est déjà largement aligné avec les exigences de la convention n°155.

Nos dispositions couvrent un large éventail de sujets, allant des principes généraux de prévention à l'information et à la formation des salariés, en passant par des mesures spécifiques pour certaines catégories de travailleurs et des secteurs d'activité particuliers.

La ratification de cette convention par la France, et son extension à la Polynésie, renforcera notre engagement à garantir des conditions de travail optimales. Cette ratification ne nécessitera pas de modifications majeures de notre législation actuelle, qui est déjà conforme aux dispositions de la convention. Toutefois, elle renforcera notre positionnement et notre détermination à suivre les meilleures pratiques internationales.

Il est également important de noter que cette ratification permettra de reconnaître officiellement notre adhésion aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, notamment en matière de sécurité et de santé au travail, élevés au rang de principes fondamentaux lors de la 110e session de la Conférence internationale du travail en juin 2022.

Notre commission de l'emploi et de la fonction publique a analysé en profondeur les implications de cette ratification. Comme je le mentionnais tantôt, la réglementation polynésienne est déjà en adéquation avec les obligations imposées par la convention n°155. Nous avons aussi souligné l'importance d'une vaste enquête sur les expositions professionnelles et leurs effets sur la santé de nos travailleurs polynésiens, prévue pour cette année. Les résultats de cette enquête seront cruciaux pour élaborer une politique de santé au travail encore plus adaptée et proactive.

En conclusion, l'adoption de ce projet de loi est non seulement une formalité, mais aussi une affirmation de notre volonté de protéger et de promouvoir la santé et la sécurité de nos travailleurs.

En émettant un avis favorable à ce projet de loi, nous réaffirmons notre engagement envers un fenua où chaque travailleur peut évoluer dans un environnement sûr et salubre.

*"Il n'y a pas de meilleure politique dans une société que de poursuivre la santé et la sécurité de ses habitants." - Ralph Nader*

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce projet de loi avec enthousiasme et conviction, pour le bien-être et la sécurité de tous nos travailleurs polynésiens. Merci pour eux.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre engagement profond pour notre *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*

*Merci de votre attention, mes salutations.*

**Le président** : Merci. Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas** : Alors, effectivement, pour répondre à Madame Nicole Sanquer, l'État français n'a pas encore ratifié cette convention et c'est au titre de notre compétence en matière de droit du travail qui nous demande notre avis en vue de la ratification éventuelle.

Pour répondre à la question de notre représentant Henri Flohr, sur les réserves auxquelles nous adhérons, les réserves du gouvernement français, pour exclure en fait l'exclusion du champ d'application de la convention, les branches d'activité de la navigation maritime et de la pêche ainsi que le personnel naviguant de l'aéronautique civil, pour garantir d'une part la sécurité immédiate du navire, les personnes présentes à bord. En fait, notre réserve se porte notamment sur le droit de retrait. Si effectivement les salariés, face à un danger grave, peuvent se retirer de leur poste, les capitaines de bateau ou les commandants de bord, c'est un peu plus compliqué, puisqu'ils doivent garantir la sécurité de leur équipage et de leur navire. Donc, c'est à ce titre que nous adhérons aux réserves exprimées par le gouvernement français, sur certaines dispositions de cette convention.

Ensuite, pour répondre donc aux questions de Madame Sanquer, « *quelles sont les conséquences sur les employeurs et les salariés sur nos emplois publics* ». En fait, les conséquences ne pourront être positives, parce que déjà, et c'est effectivement comme l'a signalé Monsieur Flohr, il y a un gros travail qui a déjà été réalisé. Notre code du travail, qui existe depuis 2011, est conforme déjà aux principales, enfin à toutes les dispositions de cette convention. Donc, à ce titre, nous sommes déjà dans le cadre de ces dispositions, donc il ne devrait pas y avoir d'impacts, sinon une amélioration, une imprégnation de plus en plus importante de ces dispositions, dans l'exercice des activités dans notre Pays.

Pour ce qui est des chiffres, effectivement, on n'a pas les données chiffrées, on va vous les fournir assez rapidement. On a les données actuelles, mais ce ne sont pas les données actuelles qui seraient

intéressantes, c'est l'évolution, surtout, du nombre d'accidents de travail, des maladies professionnelles constatés au niveau de notre CPS, pour voir justement, pour apprécier l'impact de ces dispositions, dans la vie professionnelle de notre Pays. Voilà, mais on vous les fournira rapidement.

**Le président** : C'est bon ?

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci, Madame la ministre pour ce complément d'information.

En fait, je voulais vous poser la question. C'est vrai que les pouvoirs publics auront toujours les moyens de se mettre aux normes, concernant les obligations de sécurité et de santé au travail. Mais je posais la question parce qu'on a bien vu dans les statistiques que les accidents de travail étaient beaucoup plus nombreux. Pour le secteur agricole par exemple, ou le secteur primaire en fin de compte. Et, une fois que l'on aura ratifié cette convention, finalement, donc ça va devenir des droits généraux, et que pour tout salarié qui va aller au tribunal, finalement, il y aura ces droits généraux qui existent. Alors, je voudrais plaider, et notamment je pense aux agriculteurs, aux perliculteurs, ces secteurs primaires même aux petits patentés, qui devront se mettre aux normes et ça peut représenter un coût pour eux, parce qu'il faudra acheter des équipements spéciaux, des machines spéciales qui répondent justement aux conditions de sécurité. Alors, je voudrais un peu plaider pour eux parce qu'une fois que ça sera établi, ils vont se retrouver parfois au tribunal face à un salarié, et ils vont être condamnés pour des manquements, soit par méconnaissance. Donc, faire une information générale et, pourquoi pas, mettre en œuvre une aide à ces petits entrepreneurs, pour qu'ils puissent se mettre aux normes par rapport à cela. Voilà, merci.

**Le président** : Merci. Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas** : Alors, cette obligation existe déjà, par rapport aux dispositions actuelles du code du travail. Mais effectivement, il faut informer et je sais que la direction du travail, a déjà mis en place des fiches pratiques pour simplifier justement la compréhension du code du travail parce que c'est assez compliqué. C'est complexe et donc, il y a un gros travail de vulgarisation des dispositions de notre code du travail actuel, et effectivement, il faudrait que dans le cadre de nos aides, on puisse intégrer ces mesures de mise aux normes des activités pour nous conformer justement aux dispositions de notre code du travail. Juste un montant peut-être au niveau des arrêts de travail et maladies professionnelles, en 2022, il y avait 1 661 956 723 F CFP, 1 milliard voilà, dépensé pour, au titre de ces accidents de travail et maladies professionnelles. Mais, on va vous donner les chiffres actualisés, surtout l'évolution.

**Le président** : Merci, nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte sur l'avis. Il n'y a pas d'interventions ? Donc, je soumetts au vote l'avis. Qui est pour ?

À l'unanimité ? Merci. Donc, il est très exactement 12 :10, donc je vous propose une suspension de séance et on va reprendre à 13 :30. C'est bon ?

Très bien, donc la séance est suspendue.

*(Suspendue à 12 heures 10 minutes, la séance est reprise à 13 heures 42 minutes.)*

**Le président** : Bien, donc je vous propose de reprendre notre séance, il est très exactement 13 : 42, donc la séance est reprise.

RAPPORT N° 36-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 95-234 AT DU 14 DÉCEMBRE 1995 MODIFIÉE PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Vincent Maono et Pauline Niva

**Le président :** Donc, je vous propose de vous reporter au rapport n° 36-2024 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-234 du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie.

J'invite Monsieur Vincent Maono à exposer son rapport de présentation.

**M. Vincent Maono :** *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, ainsi que vos chers collaborateurs, bonjour. Monsieur le vice-président, chers ministres, ainsi que vos chers collaborateurs également, bienvenue.*

**Secrétaires (hors micro) :** *Les élèves*

**M. Vincent Maono :** *Merci. Chers députés, chers élus de l'assemblée, chers élèves qui assistent à cette assemblée cet après-midi, chers journalistes, nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre institution. Et que Dieu bénisse l'occasion qui nous est donnée d'être réunie cet après-midi. Je vais vous faire la lecture en langue française.*

Rapport relatif au projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-234 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 8917/PR du 29 décembre 2023.

En Polynésie française, le bien-être psychologique et la santé mentale restent des secteurs prioritaires de santé. En effet, la prise en charge psychologique est fondamentale tant en santé mentale que dans d'autres secteurs de la santé, notamment dans la prise en charge des parcours de santé complexes. Acteurs clés de ces différents volets de la santé, les psychologues sont aussi très impliqués dans d'autres secteurs comme l'action sociale, l'éducation, le travail, la justice, etc.

Le cadre juridique de la profession de psychologue a été fixé en Polynésie française par la loi du pays n° 2022-40 du 10 novembre 2022. Aussi, pour pouvoir exercer en Polynésie française et utiliser professionnellement le titre de psychologue, il est nécessaire d'être titulaire de diplômes, certificats, titres ou autorisations permettant l'exercice de la profession de psychologue en France métropolitaine. Ce cadre juridique de la profession est applicable à tout psychologue exerçant en Polynésie française, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Le statut particulier des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française est régi par la délibération n° 95-234 AT du 14 décembre 1995 modifiée. À noter que les dernières modifications de fonds sont intervenues en l'an 2000 concernant les modalités de recrutement et la seconde en 2007 sur la revalorisation de la grille indiciaire.

Compte tenu de la spécificité de ce métier et du niveau de qualification requis, il est proposé d'apporter des modifications consistant à :

- Rappeler le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.
- Simplifier les modalités de recrutement ;
- Créer un temps de formation, d'information et de recherche, appelé temps « FIR » ;
- Supprimer les différents grades au profit d'un avancement de droit ;
- Réviser la grille indiciaire afin notamment d'améliorer l'attractivité de cette filière.

À l'heure actuelle, 66 agents relèvent du cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française et leur traitement est estimé aujourd'hui à plus de 375 millions F CFP par an.

Les agents relevant de ce cadre d'emplois à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures seront reclassés dans la nouvelle grille indiciaire entraînant ainsi une augmentation du coût annuel de l'ordre de plus de 21 millions F CFP charges comprises.

À noter que le Conseil supérieur de la fonction publique de la Polynésie française, dans sa séance du 31 octobre 2023, a émis un avis favorable à la majorité sur le présent projet de délibération.

Examiné en commission le 27 mai 2024, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- les modifications à venir d'autres statuts particuliers dans différents secteurs ainsi que les réformes en cours concernant le régime indemnitaire et la protection de l'emploi local dans la fonction publique,
- et l'importance de la compréhension et de la maîtrise du tahitien pour l'exercice de la profession de psychologue.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

Comme il l'a dit en *langue tahitienne*, on accueille cet après-midi la classe de 1<sup>re</sup> du Lycée Samuel Raapoto d'Arue.

Bienvenue à l'assemblée ! (*Applaudissements dans la salle.*)

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : groupe Tavini huiraatira 36 minutes, Tapura 15 minutes, non-inscrits 9 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Pauline Niva.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Monsieur le président de l'assemblée, à notre cher gouvernement, Madame la vice-présidente, à nos chers ministres, à nos deux chers députés, à toutes et à tous, par la grâce de Dieu, recevez mes salutations.*

Notre assemblée se réunit en ce début d'après-midi pour examiner le projet de délibération portant modification de la délibération relative au cadre d'emplois des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française. Il a été étudié par les membres de la commission de l'emploi et de la fonction publique le 27 mai dernier, qui ont rendu un avis favorable unanime au projet amendé. Chers collègues, *merci bien*. C'est dommage que Madame la présidente ne soit pas encore là. En tout cas, elle a bien animé cette session-là.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la loi du pays n° 2022-40 du 10 novembre 2022, qui règlemente désormais la profession de psychologue, qu'il relève du secteur public ou privé, et ce, dans le respect de l'éthique et de la déontologie, comme l'expliquait mon collègue, Monsieur Maono.

À ce titre, je suis allée lire dans la rubrique des actes de la Polynésie française du *JOPF* du 1<sup>er</sup> mars 2024, que l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), avait recensé pour l'année 2023, 128 psychologues ayant procédé à l'enregistrement de leur diplôme, conformément aux dispositions de la délibération n° 85-1041 AT du 30 mai 1985 modifiée, portant obligation d'enregistrement des diplômes ouvrant droit à l'exercice d'une profession de santé règlementée, ou d'une profession à usage de titre règlementée.

À cela, je tiens donc à vous remercier de participer à l'application de notre réglementation, et à ceux qui n'ont pas encore effectué cette démarche, je vous encourage à vous mettre en règle, toujours dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession. Il me semble qu'ils seraient moins d'une dizaine, et je laisse le soin aux services du pays d'y veiller.

Autrement, l'exposé des motifs précise que la fonction publique territoriale dispose de 66 psychologues relevant de la filière socioéducative, dont 47 d'entre eux sont titulaires, 14 sont fonctionnaires stagiaires issus de la promotion des lauréats du concours de recrutement de 2023, et cinq recrutés en qualité d'agent non titulaire. Ramenés à l'effectif global de l'administration, notamment sur les 7 655 postes budgétaires de la Polynésie française, relevant du droit public et privé confondus, la part des psychologues n'atteint même pas 1 % ! À l'image du nombre d'agents relevant de la catégorie A ou équivalent de la fonction publique, ils ne représentent que 18 %.

En se dotant d'une cellule de santé et sécurité au travail — nous en avons débattu avant d'aller déjeuner —, la Direction générale des ressources humaines (DGRH), auparavant dénommé le service du personnel, place les agents au cœur de ses priorités et de ses préoccupations.

En effet, dans son bilan social pour l'année 2022, la DGRH dresse un état de ses actions en matière d'accompagnement et de qualité de vie au travail, avec le traitement de 16 dossiers au bénéfice de 27 agents. Pour aller dans le détail, le bilan indique que 14 situations individuelles ont été recensées, dont 13 concernent des services administratifs et un établissement public administratif ; deux situations collectives ont été identifiées avec des problématiques de harcèlement moral, ainsi que le redéploiement d'agents à la suite de la fermeture d'un ÉPIC. Ces situations ont nécessité l'intervention de psychologues du travail.

Par ailleurs, depuis la mise en place de la délibération faisant l'objet de notre examen, donc depuis 1995, six concours de recrutement ont été organisés. J'observe une augmentation progressive des postes de psychologue proposés au concours. Entre 2009 et 2023, on dénombre 49 lauréats contre quatre de 1999 à 2006.

Mais je me pose la question : est-ce suffisant ? *Y-a-t-il suffisamment de psychologue ?* Malgré les efforts réalisés entre 2000 et 2007, qui portent sur les modalités de recrutement et la revalorisation de la grille indiciaire, ce n'est pas assez, *Monsieur le ministre*.

Ce n'est pas assez aujourd'hui en 2024, quand la ligne de conduite de nos prédécesseurs était de « faire mieux avec moins ». Ligne de conduite que nous poursuivons, certes, et je l'entends.

Moi je dis que ce n'est pas assez aujourd'hui en 2024, quand nous sommes au fait de nombreuses situations de mal être vécues par nos agents ou même de nos usagers. On voit aussi une augmentation du taux de suicide dans notre pays, une augmentation de nos jeunes qui ont des problèmes d'addiction. C'est la question que je me pose. Le nombre de psychologues qu'on a dans le pays, le nombre de psychologues que nous avons dans la fonction publique, *suffit-il ?*

Ce n'est pas assez aujourd'hui en 2024, quand on doit « faire simple » pour rendre l'action publique performante, ou encore « accompagner la modernisation de l'administration », alors que la pyramide des âges affiche un vieillissement des agents de l'administration avec plus de 60 % des effectifs ayant plus de 40 ans (5 063 agents) ! Source de la DGRH Bilan social de l'administration pour l'année 2022 — c'est de là que je suis allée tirer toutes ces informations.

Et non, ce n'est pas assez, *Monsieur le ministre !*

Aussi, 30 ans après la mise en place d'un statut particulier du cadre d'emplois des psychologues, il était nécessaire de procéder à une révision de ce statut, considérant le cadre juridique réglementant la profession. Donc merci pour cette proposition de délibération, merci pour eux.

Ce projet marque plusieurs avancées significatives, très bien décrites par notre rapporteur, telles que la simplification des modalités de recrutement, avec la suppression de l'épreuve écrite au profit d'épreuves orales, la suppression de la commission d'évaluation des diplômes étrangers (CEDE), ou encore la création d'un temps de formation, d'information et de recherche pour une « formation tout au long de la vie professionnelle, bien sûr.

Deux autres aspects importants du texte concernent la mise en place d'un grade unique et la révision de la grille indiciaire.

Je tiens à saluer ce projet de texte, qui entend servir mieux les intérêts de nos agents, bien sûr, tout en participant à une meilleure appréciation du métier de psychologue en adaptant notre réglementation aux réalités du quotidien.

Un quotidien différent où que l'on soit dans notre pays et je souhaiterais vous partager mon expérience en tant que professionnel de santé retraitée jeune. Souvent, les psychologues ou psychiatres faisaient appel à ma connaissance de la langue tahitienne pour accompagner la compréhension des patients polynésiens lors des consultations et à l'époque, le patient que l'on rencontrait — en tout cas que moi j'ai rencontré — n'avait pas de difficultés à ouvrir la porte de sa pensée à deux personnes, c'est-à-dire au psychologue ou au psychiatre et à moi-même. C'est pour dire la facilité de notre population à ouvrir leur cœur. Ce qui a permis de mieux comprendre les soucis psychologiques du patient et, pour le psychologue, une certaine satisfaction quant au résultat de la consultation.

Je reste convaincue que la connaissance de la langue tahitienne est un atout pour ce métier afin d'accompagner au mieux toutes les personnes qui ont besoin de psychologue. Pourquoi ?

Lors de la commission le psychologue qui était présent disait : « *il faut pouvoir habiter la pensée de l'autre, [...] pour aller au plus près de son noyau culturel dont fait partie la langue et tant d'autres choses.* » Au-delà de la langue, il évoquait également le « système de pensée », qui expose le professionnel de santé, à rencontrer « des identités multiples. » C'est une réalité que le « pourvoyeur » de soin ne doit pas oublier.

Sa mission — le psychologue —, aussi noble qu'elle soit, pourra en effet reconstruire le patient lui permettant ainsi de mieux appréhender ses problèmes psychologiques, d'être entendu et compris, et ne pas se retrouver encore seul dans son silence et son mal être.

Ces éléments doivent être pris en considération pour réussir notre mission de veille, d'accompagnement, de mise en œuvre et d'évaluation de notre politique de santé et de sécurité au travail, mais aussi de bien-être au travail, au service de notre administration, et de nos usagers de l'Administration.

Avant de conclure, je m'adresserai à notre *ministre* Vannina, pour poursuivre la démarche initiée vers l'océanisation de nos cadres, en réalisant un état des lieux de notre administration, en recensant les compétences nécessaires pour réussir notre plan de société. Nous avons souvent évoqué tout l'intérêt de ce travail de recensement conduisant à développer une carte de formations adaptée, pour une administration moderne, performante, perfectible et surtout, attractive. *Bon courage, Madame la ministre !*

Pour clôturer mon propos, j'aimerais remercier ces hommes et ces femmes qui œuvrent pour une meilleure santé mentale, pour un mieux-être, tous secteurs confondus (éducation, santé, travail, *etc.*). Ce projet, rédigé avec vous, pour une meilleure reconnaissance de votre parcours et votre expérience, au service de notre *population*, est une avancée considérable.

Enfin, je partagerais mon amour de notre langue, *notre langue*. Aider, en tahitien, se dit « *tauturu* », « *tau* » c'est le temps et « *turu* » c'est aider. En cela, la mission du psychologue est d'« aider dans le temps ».

*Voici mon propos, ma petite intervention, et effectivement, nous allons soutenir ce projet de délibération.*

*Merci de votre attention. Mes salutations. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira. Tepuaraarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président. Avant de dire mon intervention, je voudrais en profiter pour saluer notre vice-présidente et la féliciter chaleureusement pour sa nomination, et saluer également nos députés puisque dans mes salutations de ce matin, je ne les ai pas salués nommément donc *Messieurs les députés, bonjour*. Et profiter également, puisque j'ai la parole, de saluer nos étudiants qui sont parmi nous et je suis heureuse de voir leur professeur. Pour la petite histoire, on était à l'école en même temps donc vous avez vu, vous avez une bonne professeure.

Par rapport à ce dossier, dans la poursuite des réajustements opérés ces dernières années pour différents cadres d'emplois de la santé, le gouvernement soumet à notre approbation plusieurs modifications du statut des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française.

Ce dossier qui date d'une quinzaine d'années, de l'aveu même de l'un de ses représentants invités à nos travaux en commission, le 27 mai dernier, devrait permettre, une fois adopté, de « rétablir une certaine justice et toute la reconnaissance » due à ces professionnels chargés d'œuvrer au bien-être mental de nos concitoyens. Pauline vient de le rappeler effectivement cette reconnaissance tombe à point.

À ce jour, comme on peut le lire dans le rapport de présentation, 66 agents relèvent du cadre d'emploi des psychologues de la fonction publique polynésienne. Sans parler de celles et ceux qui exercent dans le privé... Mais à n'en pas douter, cet effectif est appelé à se renforcer avec la mise en service prochaine du Pôle de santé mentale dont les travaux à Pirae sont en voie d'achèvement. Une fois de plus, j'observe que cette nouvelle structure est complètement occultée par les rapporteurs. Certainement parce que l'initiative peut-être en vient au précédent gouvernement ...

Pour justifier ce toilettage du statut des psychologues du secteur public — et c'est là que nos opinions vont diverger — Madame la ministre, vous avez rappelé que « notre société était malade ». Là-dessus, je n'ai rien à dire. Par contre, dans le diagnostic, vous dites que l'origine du mal étant — et là je vous cite — uniquement « le résultat de l'histoire » de ce pays. Autrement dit, c'est la faute à la colonisation !

J'ai juste envie de dire, quand j'ai vu le compte rendu — parce que je n'ai pas participé à la commission —, je me dis qu'il me semble que dans beaucoup de pays qui sont indépendants, souverains et autonomes il y a énormément de maladies mentales et de maladies psychologiques. Je ne pense pas que les maladies psychologiques soient le propre des pays colonisés. Je pense que les maladies psychologiques, hélas, sont un mal des temps modernes. Voilà donc mon opinion diverge là-dessus.

Mais, effectivement, l'on ne peut pas dire que notre société n'est pas malade puisqu'il y a des statistiques qui parlent par elles-mêmes : « 42,8 % de la population polynésienne ont eu des troubles mentaux au cours de leur existence ». Soit près d'un Polynésien sur deux ! D'où est-ce que je tire mes statistiques ? C'est une enquête qui a été menée entre 2015 et 2017 sous la conduite de l'association SOS Suicide sous l'égide de la très sérieuse OMS.

C'est dans ce contexte qu'il nous appartient aujourd'hui d'assurer à tous ces malades des temps modernes la meilleure prise en charge possible. À cette fin, il est prévu notamment de simplifier les modalités de recrutement de nos futurs psychologues qui pourront dorénavant justifier d'un master professionnel en psychologie. Un recrutement qui comprendra deux épreuves, comme Pauline l'a dit, deux épreuves d'admission dont une épreuve facultative en tahitien. Donc c'est déjà bien qu'une épreuve

soit quand même prévu même si pour l'instant elle est facultative et j'ai bien entendu la proposition de rendre éventuellement cette épreuve obligatoire.

Par contre, petite question Madame la ministre — comme je l'ai dit, je n'étais pas à la commission — : pourquoi avoir supprimer les épreuves écrites ? Parce que l'on voit effectivement que là, il n'y a qu'une épreuve orale et que l'épreuve écrite a été supprimée.

Il va de soi, effectivement, que la maîtrise *de la langue polynésienne*, comme je viens de le dire à l'instant, est plus que nécessaire — comme cela a été bien soulignée — pour bien cerner le niveau de santé mentale du patient parce qu'effectivement, comment le comprendre si l'on ne peut pas communiquer. Et la communication, lorsqu'on a ces mots de l'esprit que seul celui qui est malade peut verbaliser, si on n'arrive pas à se comprendre, comment le soigner ?

Ce toilettage prend en compte également un besoin de formation, d'information et de recherche, soit un volume horaire mensuel de 15 heures maximum, afin de prodiguer les meilleurs soins. Et en dernier lieu, il s'accompagne d'une révision de la grille indiciaire dont les conséquences budgétaires sont contenues autour de 20 millions de F CFP charges comprises.

Gageons que toutes ces avancées concoctées pour l'exercice des psychologues du secteur public en Polynésie française, profitent surtout et en premier lieu à nos malades. Évidemment, nous soutiendrons cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** Merci.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani Chaumette :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers élèves du Lycée Samuel Raapoto, cher public.

Par lettre n° 8917/PR du 29 décembre 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant modification de la délibération n° 95-234 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emploi des psychologues de la fonction publique de la Polynésie française.

En substance, le projet de délibération proposé à l'initiative de la CSTP-FO transmis au gouvernement et soumis à notre examen vise à apporter plusieurs modifications.

Consacrant un temps de formation, d'information, de recherche dit FIR d'une durée maximale de 15 heures par mois organisée en cohérence avec les besoins du service et permettant aux psychologues d'actualiser leur connaissance sur les évolutions scientifiques, analyser leur pratique professionnelle, participer à des travaux de recherche et collaborer à des actions de formation.

Fixant de nouvelles modalités visant à faciliter leur recrutement au sein de la fonction publique territoriale en élargissant l'accès au titulaire d'un master professionnel en psychologie en supprimant pour les détenteurs d'un diplôme étranger la validation par la commission d'évaluation des diplômes et en renvoyant au seul Conseil des ministres le soin d'en définir les conditions d'accès aux concours au profit d'une épreuve orale ainsi qu'à une revalorisation de leur rémunération par la suppression de l'avancement au grade au profit de l'ancienneté ainsi que par la revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant de ces nouvelles modalités, l'annexe 2 joint au rapport de présentation fait état d'un effectif de 66 postes de psychologues au sein de notre fonction publique et d'un impact financier de 19 millions F CFP. De nouvelles mesures sont proposées toutefois : tenir compte des impacts liés à la

suppression de grade, au glissement vieillesse, technicité liée à la revalorisation de la grille ainsi que les charges induites par la nécessité d'ouvrir de nouveaux postes pour couvrir le temps consacré au FIR (formation information recherche).

Sur le fond, AHIP approuve les mesures de simplification apportées aux conditions de recrutement des psychologues au sein de notre fonction publique, mais s'interroge sur plusieurs points auxquels nous espérons, Madame la ministre, Madame la vice-présidente, vous pourrez nous apporter des éléments de réponse. Il en va notamment ainsi des modifications apportées à l'article 2 du cadre d'emploi des psychologues qui, désormais, n'apparaît plus circonscrire l'exercice de leur fonction au domaine relevant de l'action sanitaire et sociale, mais à tout domaine.

Pourriez-vous nous indiquer la ventilation des psychologues au sein des services de notre administration et nous indiquer ce qui justifie cette mesure ?

Nous avons, en effet, peine à comprendre que des psychologues puissent exercer leur métier sur des missions en dehors de ce domaine ou encore être affecté dans des services qui, au regard des missions, ne peuvent en justifier le besoin.

Par ailleurs, et en l'absence de propos tenus en commission sur le sujet, pourriez-vous nous indiquer si le temps d'information et de recherche prévu pour une durée de 15 heures mensuelles existe pour d'autres statuts de la fonction publique et s'il pourrait être étendu à d'autres ?

Enfin, Madame la ministre, pourriez-vous nous indiquer l'impact financier complet de ce projet de texte et pour quelle raison son examen par la CSFP n'a pas justifié une transmission préalable afin que les membres puissent prendre davantage connaissance de sa portée ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

La discussion générale est maintenant close. S'il n'y a plus d'intervenant, donc j'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Mes salutations une nouvelle fois à toutes et à tous. Nous avons sûrement tous bien mangé !*

Bienvenue à tous les élèves de la 1<sup>re</sup> du Lycée Raapoto. Merci d'être présents et de vous intéresser au monde politique et donc aux décisions qui sont prises, qui sont soumises à l'avis des élus de l'assemblée de Polynésie cette après-midi.

Pour ce qui concerne ce texte qui vient modifier les conditions, le cadre d'emploi des psychologues, il s'inscrit effectivement, comme l'a dit notre représentante du Tapura, dans une série d'évolutions et de mises à jour du statut de la fonction publique qui, comme on le rappelle, n'a pas beaucoup évolué depuis 1995.

Après les psychologues, on devrait s'attacher à revoir le cadre d'emploi des cadres de santé, des assistants socioéducatifs et un certain nombre de cadres d'emploi qui viendront après en fonction des besoins exprimés par nos services.

Pour ce qui est des questions qui ont été posées, d'abord à notre représentante Tavini Pauline Niva. Est-ce que le nombre de psychologues donc 66 dans notre Administration est suffisant ? Évidemment, non. Évidemment, non, compte tenu des difficultés que rencontrent notre population, mais aussi nos agents. On constate notamment des violences intrafamiliales qui concernent 70 % des actes de violence ; des addictions en augmentation ; et au-dessus des moyennes nationales, des problèmes liés à l'alcool, à la drogue ; la problématique de la dépression et des suicides, comme vous l'avez évoqué ; l'augmentation

des troubles psychiques liée au développement de pathologies liées à l'évolution rapide du mode de vie et des pratiques alimentaires et aussi — et je réponds là à notre représentante du Tapura — aux blessures de notre histoire. Il faut quand même en tenir compte aussi. Je sais bien que ce n'est pas la seule raison, mais il y a également les blessures de notre histoire liées au fait qu'on a été colonisé ! Il faut le dire. On nous a privé de nos langues pendant un certain nombre d'années. Il y a également eu le colonialisme nucléaire où nous avons subi 193 essais nucléaires et, ça, je ne pense pas que ce soit — comment dire ? — qu'il n'y ait pas eu d'impacts sur la santé de notre population et la santé mentale aussi.

Justement, de par la révision de ce cadre d'emploi, on espère attirer puisque c'est bien cela l'objectif, c'est-à-dire l'attraction de notre fonction publique qui doit évoluer en fonction de l'évolution de la société et des besoins de la société. Donc à partir de cette révision du cadre d'emploi, qui a été conduite en concertation avec nos organisations syndicales et notamment le CSTP-FO qui est à l'origine, en fait, de cette proposition de texte, il s'agit pour nous d'attirer de plus en plus de personnes compétentes et plus particulièrement des enfants de notre pays dans la fonction publique parce que la culture est effectivement un élément clé de la santé mentale. Il faut effectivement tenir compte de la culture de l'autre pour pouvoir répondre à ses besoins profonds et contribuer à sa guérison.

L'évaluation des besoins en compétence de notre Administration est un grand chantier qui est actuellement en cours avec la DGRH pour tenir compte notamment des départs à la retraite bientôt, mais aussi des besoins nouveaux liés, comme je le disais, à l'évolution de notre société.

Et dans le cadre de l'extension de la protection de l'emploi local à l'Administration, ce travail est en cours d'évaluation pour pouvoir réserver des postes justement en fonction des départs à la retraite et en fonction des besoins nouveaux de nos services. Réserver donc des postes pour nos étudiants et donc orienter nos étudiants vers les secteurs où on est sûr qu'ils auront un débouché et qu'ils pourront trouver des emplois dans notre pays.

En ce qui concerne le pôle de santé mentale dont parlait notre représentante Tepuaraurii, les besoins sont inclus dans ce cadre d'emplois, mais ils ne se limitent pas aux psychologues. Il y a également des psychiatres, des pédopsychiatres... En fait, il y a un ensemble de spécialités qui ne font pas partie de ce cadre d'emploi de psychologue.

Ensuite, pourquoi la suppression de l'épreuve écrite ? En fait, c'est par souci de simplification et pour appliquer également le principe de recrutement qui est actuellement appliqué pour les médecins. C'est un recrutement sur titre. On estime que lorsque tu as un diplôme de psychologue et donc tu es prêt à exercer ce métier de psychologue. Comme pour les médecins, il y a un titre. Tu as le diplôme et donc tu es prêt. Et donc, il n'y a pas besoin de vérifier les aptitudes écrites. Par contre, il y a un entretien oral qui nous permet justement de vérifier l'engagement, et même *la langue polynésienne*. En fait, il y a toute une partie de notre population qui ne parle pas bien ou qui ne comprend pas bien le français et donc il faut être en mesure de pouvoir répondre aux besoins de toute la population. Donc, c'est vraiment par souci de simplification. Et on veut l'étendre également à d'autres cadres d'emplois comme les ingénieurs, parce que les concours nous coûtent chers : avec des épreuves écrites, il faut des personnes qui préparent les sujets, des correcteurs... Et donc, cela nous coûte hyper cher et on voudrait réduire les coûts pour pouvoir nous focaliser sur la motivation des candidats à la fonction publique.

La répartition des psychologues au sein de nos services. À ce jour, il y a effectivement 66 postes budgétaires : 21 au Centre hospitalier de Polynésie, 12 à la DSFE (Direction de la solidarité et de la famille), 6 à la Direction de la santé, 8 au Fare Tama Hau, 6 à la DGEE. Ensuite, ce sont des psychologues qui sont répartis : par exemple au centre du CFPA, il y en a 1 parce qu'il s'agit aussi d'accompagner nos demandeurs d'emplois qui s'engagent dans la formation. À la Direction des affaires foncières, alors ça, effectivement, il y a des ajustements à faire parce qu'il y a des psychologues qui ont été recrutés en tant que psychologue mais qui ont été affectés on ne sait pas comment ni pourquoi dans d'autres services. Il va falloir qu'on puisse voir de quelle manière on peut corriger cet héritage en fait, puisqu'il y a des médecins qui ont été recrutés en tant que médecin mais qui sont dans un service administratif, et donc il y a effectivement des choses à corriger à ce niveau. Donc, pour ce qui est des

psychologues, on a la Direction des affaires foncières, la Direction du travail, la DGAE, la DGRH — la DGRH, c'est normal puisque c'est également pour accompagner nos agents —, la DMRA, le Musée de Tahiti et des îles, le SEFI et le service de médecine préventive. Voilà en fait la répartition des psychologues au sein de nos établissements.

Pour simplifier encore plus notre fonction publique, à mon avis, justement pour éviter ces dérives en fait, où on recrute une personne dans un cadre d'emplois mais qui ensuite est affectée dans une autre filière, on pense mettre en place des passerelles entre les filières pour pouvoir permettre la mobilité, en tenant compte bien sûr des compétences, entre filières.

Donc, voilà.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Madame la ministre, pour ces réponses. Je souhaitais vous encourager sur la dernière partie de votre intervention, c'est-à-dire de ramener les psychologues à leur mission première, comme les ingénieurs agricoles... Ça, en tous les cas, si vous arrivez à le faire, eh bien soyez applaudie !

Par contre, je reviens sur une question qui vous a été posée par ma collègue Teave Chaumette. Nous, ce qui nous a surpris — on n'est pas contre le texte, au contraire, il y a un grand besoin de psychologues et donc on votera favorablement —, ce qui nous surprend un peu, c'est le nombre de 15 heures de formation que vous instaurez dans le cadre et 15 heures de formation professionnelle. En fait, on est un peu inquiets que d'autres professions demandent autant d'heures parce qu'évidemment quand ils sont en heure, ils ne sont pas sur poste. Donc, avez-vous les moyens de pouvoir limiter ces 15 heures de formation mensuelle avant qu'il n'y ait une traînée de poudre finalement ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Ce qui a été prévu, c'est qu'ils doivent faire figurer dans leur rapport d'activité annuel ce temps de formation et ce à quoi ce temps a été consacré, avec notamment un descriptif des recherches, puisqu'il s'agit d'information et de recherche, le résultat des recherches qu'ils ont effectué dans le cadre de ce temps de formation obligatoire.

On estime que c'est une mesure importante pour maintenir à niveau la qualification de nos psychologues, qu'ils soient toujours à jour des nouvelles évolutions dans le cadre de leur spécialité.

**Le président :** Merci.

Nous passons à l'examen de la délibération.

La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. Pardon ?... Oui, Maono.

**M. Vincent Maono :** *Merci, Monsieur le président de m'avoir donné ce temps de parole pour échanger.*

*Je remercie notre ministre pour avoir fait ce travail et pour nous avoir exposé cela en long et en large ; et merci également pour l'ensemble des interventions.*

*Juste une demande de ma part. Que l'on échange sur ce projet, il n'y a pas de souci. Cependant, il est demandé pour ce cadre d'emploi un haut niveau d'étude, comme cela a été dit, donc faire des études supérieures. Nombreux sont les domaines liés à cette profession, mais je ne retiendrai que les études. Lorsque j'observe nos étudiants, très peu parmi eux s'orientent vers ce métier. Est-ce de notre ressort, en tant que membres également de cette assemblée, que d'encourager nos enfants à s'orienter vers cette profession ? Pourquoi ? Parce que c'est compliqué et cela requiert un haut niveau d'étude !*

*Quel est mon autre point de vue sur ce sujet ? Il portera sur ces spécialistes que l'on appelle les psychologues — c'est bien cela Monsieur Chailloux ? Je n'en suis pas sûr... (M<sup>me</sup> Elise Vanaa, hors micro : « psychologue (NDT se dit en tahitien) Taote manava »). À mon sens, lorsque ces psychologues, qui viennent de France — ce n'est pas une critique mais une analyse —, arrivent ici chez nous, la parole chez nos enfants n'est pas libérée. On le sait, à l'école, ils ont des difficultés. Comment un étranger pourrait-il mener à bien cette mission, ou bien que le patient comprenne le psychologue, etc. et le problème dont il souffre réellement ? Comprendra-t-il sa manière de penser, de vivre, sa nature, ses mœurs ? Je pense qu'une fois que l'on ira échanger sur ce point, à ce moment-là, peut-être que la jeunesse sera plus ouverte et assez courageuse également pour changer notre approche.*

*C'est juste quelques points que je voulais vous soumettre afin que l'on réfléchisse à cela et pour soutenir ce projet de texte.*

*Merci de votre attention.*

**Le président :** *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. Avez-vous des questions, des observations ou des remarques ? Donc, s'il n'y a pas d'intervention sur l'article 1<sup>er</sup>, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ?... À l'unanimité.

#### Article 2

**Le président :** Même procédure pour l'article 2. Je mets aux voix l'article 2. S'il n'y a pas d'intervention, qui est pour ? Unanimité.

#### Article 3

**Le président :** Et enfin, pour l'article 3 : à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote, adopté.

RAPPORT N° 38-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX CONGÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Heinui Le Caill et Vahinetua Tuahu

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Je vous propose de poursuivre avec le rapport n°38-2024 relatif à un projet de délibération portant création d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant et dispositions diverses relatives aux congés dans la fonction publique de la Polynésie française.

Je rappelle que nous avons décidé en conférence des présidents de lui allouer une procédure simplifiée et que dans le cadre de la procédure simplifiée — excusez-moi, je reprends mes notes — qui concerne les rapports n°s 38 et 29. Donc, dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendement seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure d'examen simplifiée n'a fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de délibération et du projet de loi du pays.

Je demande au rapporteur Heinui Le Caill de bien vouloir exposer son rapport de présentation.

**M. Heinui Le Caill :** Monsieur le président, Madame la ministre et les membres de ton cabinet, chers collègues représentantes et représentants, Messieurs les députés, chers élèves de Raapoto, public et internautes, *bonjour*.

Le présent projet de délibération tend donc premièrement de créer un nouveau congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Celui-ci fait écho aux évolutions récentes de la société où le père a, à l'instar de la mère, un rôle prépondérant à jouer au moment de la naissance d'un enfant. Effectivement, que cela soit pour accompagner la mère moralement et professionnellement ou pour contribuer au bien-être du nouveau-né, le père doit bénéficier d'un temps de repos lui permettant de venir en soutien du foyer.

Concrètement, ce congé concernera les fonctionnaires du Pays, les agents soumis au même régime et les agents non titulaires. Seront bénéficiaires de ce congé, de plein droit et avec maintien de traitement, le père biologique de l'enfant ou, à défaut, le conjoint, le partenaire au PACS ou le concubin de la mère.

Le congé de paternité sera d'une durée de 11 jours à prendre dans les quatre mois suivants la naissance de l'enfant. La durée sera majorée à 16 jours en cas de naissances multiples. Pour l'obtenir, le père devra formuler une demande auprès de son autorité d'emploi au moins un mois avant la date prévisionnelle du congé de paternité, sauf s'il n'est pas en mesure de respecter ce délai.

Deuxièmement, le projet de délibération vient modifier le régime des congés annuels de la fonction publique du Pays :

- Tout d'abord, l'interdiction de principe du report des congés non pris est remplacée par un report de droit, limité à 15 jours. D'autres possibilités de report sont également ouvertes aux agents notamment pour raisons de santé, congé de maternité ou lorsque les congés sont refusés pour nécessité de service. Est également créée une obligation de prendre au moins 10 jours de congés par an, fractionnable.
- Ensuite, il est prévu l'harmonisation des règles relatives à l'indemnisation des jours de congés non pris pour certains agents contractuels de droit public (emplois fonctionnels ou de cabinet). Désormais, ces jours seront indemnifiables dans la limite de 25 jours.
- Troisièmement, le mode de calcul des congés annuels est adapté au cas des temps partiels et non-complets. Maintenant, les congés seront calculés à proportion de leur taux horaire de travail hebdomadaire et non selon le nombre de jours travaillés.
- Enfin, les cas de majoration des congés annuels seront harmonisés puisque les agents non titulaires seront concernés par la majoration pour enfant à charge de moins de 16 ans ou atteint d'un handicap. Concernant la majoration de congés pour ancienneté, seront désormais inclus les services accomplis sous un statut de droit privé et public, dans une autorité administrative indépendante et en qualité de membre de cabinets du Président du Pays et de ses ministres.

Examiné en commission le 27 mai 2024, le présent projet de délibération a suscité donc des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder les points suivants :

- ce texte avait pour vocation d'adapter les dispositions de la fonction publique territoriale aux évolutions de la société, et notamment à l'implication grandissante du père dans l'accueil et l'accompagnement de l'enfant ;
- il a été soulevé la possibilité de réfléchir à des dispositions qui s'aligneraient sur celles déjà mises en œuvre par la fonction publique communale, notamment pour faciliter l'application du dispositif par les fonctionnaires résidents des archipels éloignés ;

- en ce qui concerne les couples homosexuels, il a été rappelé que les dispositions du présent texte ne tendaient pas à leur être appliquées puisque ce cas de figure était envisagé par les textes relatifs à l'adoption, qui prévoient un congé spécifique à cet effet ;
- enfin, il s'est posée la question d'étendre ce projet de délibération à une notion plus large de la parentalité, afin que la mère soit en mesure de choisir la personne qui l'accompagnera durant la grossesse et lors de l'accouchement.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. Et en conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée d'adopter ce projet de délibération.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, toujours la même répartition : 36 minutes pour le Tavini ; 15 minutes pour le Tapura ; et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Il nous est soumis aujourd'hui un projet de délibération portant, d'une part, à la création d'un congé de paternité et, d'autre part, clarifiant le régime des congés annuels.

L'instauration d'un congé de paternité était un engagement du Tavini huiraatira et, par cette délibération, c'est un engagement tenu, et nous y sommes favorables.

Pour A here ia Porinetia, la mise en place d'un congé de paternité est une mesure sociétale attendue par un grand nombre de Polynésiens. Nous estimons que la présence des deux parents est structurante pour l'enfant dès la naissance. Plusieurs rapports et missions établis par des agences, ou même l'IGAS, préconisent une prise en compte de l'intérêt de l'enfant commandant donc qu'ils disposent d'un temps suffisant avec ses parents, et en particulier dans les six premiers mois de sa vie.

Notre société a beaucoup évolué et aujourd'hui, on constate un partage des tâches dans un couple, y compris l'éducation des enfants. Cela contribue à l'égalité entre les sexes en favorisant une plus grande implication des pères dans la parentalité.

Aujourd'hui, nous allongeons le congé de naissance pour les pères afin qu'ils soient présents à l'arrivée de l'enfant, mais aussi afin qu'ils puissent être un soutien à la mère pendant les premières semaines. De plus, comme le rapport nous le rappelle, cette délibération vient aussi octroyer un droit légitime dont bénéficiaient déjà les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires communaux, et nous ne pouvons que saluer cette avancée.

Cependant, pour élargir le débat, si nous regardons ce qui se passe dans les autres pays, le congé parental devient une priorité pour beaucoup de pays pour lutter contre la baisse de la natalité, pour s'adapter à l'évolution de la famille et à l'émancipation de la femme.

En Polynésie française, nous sommes aussi confrontés à une baisse des naissances. Donner la vie, décider d'avoir un enfant est une décision à prendre à deux et une responsabilité à assumer à deux. Cela ne doit pas entraver l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et surtout la prise en charge et l'éducation d'un enfant ne doit pas incomber qu'à la mère, lui limitant alors ses ambitions de carrière ou parfois tout simplement lui interdisant des activités.

L'instauration d'un congé parental avec des conditions d'indemnisation avantageuses serait à notre sens la prochaine étape de réflexion et on pourrait s'inspirer de ce que font les autres pays. J'en citerai un parmi tant d'autres : celui de la Suède qui a mis en place un congé parental ambitieux. Les parents disposent de deux mois chacun, puis se répartissent 11 mois de congé. Durant les 390 premiers jours, le congé est rémunéré à hauteur de 80 % du salaire, puis il diminue pour les 90 jours restants. Ainsi, on obtient des résultats tels que 43 % des bénéficiaires de congé parental sont des pères alors qu'en France, le taux est de 4 %. Madame la ministre, le congé parental est-il un sujet de réflexion pour la suite de vos travaux ?

Concernant les modifications apportées au régime des congés annuels, il s'agit d'ajustements sur le droit au report des congés annuels, sur l'indemnisation des jours de congé non pris et sur le mode de calcul de ces congés ainsi que leur cas de majoration. Toutes ces modifications découlent de constats depuis quelques années et appellent à des modifications pour éviter les abus, réduire les coûts, clarifier certaines situations ou statuts et simplifier les procédures.

Cependant, je souhaiterais connaître l'avis du personnel hospitalier qui, comme vous le savez, opère et travaille différemment que les autres services ou établissements publics. Nous savons que dans le personnel de santé, il est parfois compliqué de disposer de jours de congé pour assurer et garantir la continuité de service. Pouvez-vous nous rassurer, Madame la ministre, sur ce point-là ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole... Tavini huiraatira, Maono.

**M. Vincent Maono :** Monsieur le président, Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs les parlementaires, cher public, *bonjour*.

Je me tiens devant vous aujourd'hui pour présenter et défendre un projet de délibération essentiel à l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos agents publics : la création d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant ainsi que diverses dispositions relatives aux congés dans la fonction publique de la Polynésie française.

Permettez-moi tout d'abord de souligner la nécessité de cette mesure. Nous vivons dans une société en constante évolution, où l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle devient une priorité, où l'égalité des sexes n'est plus un idéal mais une exigence. Ce projet de loi répond à ces attentes sociétales en reconnaissant l'importance de l'implication des deux parents dès les premiers instants de la vie d'un enfant.

Sur le plan quantitatif, les données parlent d'elles-mêmes. Avec une moyenne de 21 naissances par an parmi nos agents de la fonction publique, et un coût salarial moyen par enfant de 395 758 F CFP, l'impact financier de l'extension du congé de paternité est à la fois significatif et gérable. Ce coût représente seulement 0,01 % à 0,02 % de notre masse salariale totale, un investissement minime comparé aux bénéfices notables en termes de bien-être familial et d'équité professionnelle.

À la base de ce projet se trouve une volonté profonde de soutien et d'assistance à la mère dans les premiers mois suivant l'accouchement. Cette période cruciale requiert non seulement la présence attentive de la mère, mais également celle du père. En instaurant un congé de paternité, nous reconnaissons scientifiquement et socialement l'importance de la présence paternelle dès les premiers instants de la vie de l'enfant.

En introduisant ce congé de paternité, nous nous alignons avec les pratiques déjà en place en Nouvelle-Calédonie, où la durée du congé de paternité est similaire. Cela démontre notre engagement à moderniser notre législation et à offrir des conditions de travail équitables et respectueuses des besoins familiaux.

Mais au-delà des chiffres, ce projet de loi véhicule des valeurs profondes. Il s'agit de reconnaître le rôle crucial du second parent dans le développement et le bien-être de l'enfant, d'offrir un soutien indispensable aux mères dans les premiers moments de la vie de l'enfant, et de favoriser une véritable égalité des chances au sein de nos structures professionnelles. En permettant aux pères de prendre 11 jours ouvrés de congé, étendus à 16 jours pour les naissances multiples, nous ouvrons la voie à une société plus inclusive, où chaque parent peut s'impliquer pleinement dès le début.

Les études scientifiques, notamment européennes, montrent clairement que l'implication active du père dès la naissance a des effets positifs significatifs sur le développement de l'enfant. Selon une étude menée par l'Institut européen de la santé infantile, les enfants dont les pères sont présents dès le début de leur vie montrent un développement émotionnel et cognitif plus stable et sont moins sujets aux troubles de comportement.

Nous devons également considérer la réalité géographique unique de notre *pays*. De nombreuses femmes ne peuvent pas donner naissance sur leur île de résidence, nécessitant des déplacements souvent longs et stressants. Le soutien du père pendant ces moments devient alors non seulement bénéfique, mais indispensable.

Les enquêtes et études, comme « Feti'i e Fenua » menée en 2020, fournissent un aperçu précieux des dynamiques familiales dans notre contexte polynésien. Ces études révèlent que les familles polynésiennes, qu'elles soient traditionnelles ou non, montrent une grande capacité de résilience et de soutien mutuel, souvent renforcée par des liens communautaires et culturels forts.

Indépendamment des bienfaits que représente la création de ce congé, des questions hypothétiques viennent poser une réflexion à des problématiques réelles. En ce sens, nous ne pouvons ignorer les transformations profondes de notre société, un changement qui touche au cœur même de nos structures familiales et de nos valeurs. Dans le monde complexe et varié dans lequel nous vivons, les configurations familiales continuent d'évoluer lentement et cela bien au-delà des modèles traditionnels. Des couples se séparent, de nouveaux liens se forment, et des familles de tous types s'épanouissent, enrichissant notre tissu social de leur diversité. Face à cette réalité, notre législation doit être aussi vivante et adaptable que la société qu'elle sert.

Ce projet de délibération est un premier pas vers une société plus équitable et inclusive. En soutenant les mères dans les premiers mois suivant l'accouchement et en reconnaissant l'importance du rôle du père, nous créons les conditions pour un meilleur développement de nos enfants et un soutien accru aux familles.

En clôture de cette réflexion, je voudrais vous partager une maxime qui résume bien l'esprit de ce projet : « Le bonheur de chaque famille contribue au bonheur de toute la société. » Ce projet de délibération est une manifestation de notre engagement à améliorer le bien-être de chaque famille et adopter cette mesure, c'est faire preuve d'une vision moderne, alignée sur les attentes d'une nouvelle génération de travailleurs qui valorisent l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales.

*Merci bien de votre attention. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. *Monsieur le maire.*

**M. Benoit Kautai :** *Merci, Monsieur le président. À toutes et à tous, mes salutations en cette après-midi.*

Par le pur hasard du calendrier, je suppose, à quelques jours de la fête des pères, le gouvernement Brotherson nous propose de mettre en place un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Pas pour tous, seuls les fonctionnaires et agents non-titulaires de la Polynésie française bénéficient des mêmes avantages que les fonctionnaires communaux.

Si ce projet de texte a pour ambition d'engager davantage les hommes pendant cette période post-natale afin d'accompagner la mère et d'accueillir le nouveau-né dans des conditions idéales, de sorte à soutenir l'égalité hommes et femmes dans l'accomplissement des tâches quotidiennes au sein de la famille, cela entraîne une différence de traitement, voire un creusement des inégalités, entre le secteur public et le secteur privé.

Est-ce que cela signifie qu'un enfant dont l'un des deux parents n'est pas fonctionnaire et, par conséquent, sa maman ne dispose pas des mêmes avantages dans la vie, et surtout de la même bienveillance de la part de notre collectivité ?

Cette nouvelle disposition introduite à l'article 56-1 de la délibération n° 95-220 du 14 décembre 1995 prévoit donc un congé supplémentaire de 11 jours ouvrés, 14 en comptant les autorisations spéciales d'absence ou 16 en cas de naissances multiples, avec maintien du traitement pour le fonctionnaire père de l'enfant ou, à défaut, pour le fonctionnaire conjoint de la mère lié par un pacte civil de solidarité ou vivant en concubinage avec la mère.

Par contre, elle ne concerne pas les couples de même sexe ! Ce qui est susceptible « *de notre point de vue* » à créer une nouvelle rupture d'égalité en prétendant que, dans la plupart des cas, ce n'est pas un accouchement mais une adoption.

Il est évident que cette exclusion compromet sérieusement toutes les actions menées jusqu'ici pour défendre les droits de la communauté LGBT.

De plus, l'exposé des motifs cherche à nous persuader que ce nouveau congé de paternité et d'accueil n'aura aucune incidence budgétaire pour la Polynésie française.

Dans l'ensemble, il faudra que les services et établissements publics du Pays fassent preuve d'agilité dans l'organisation et l'emploi du personnel pour compenser l'absence des intéressés. Car, il va de soi que la charge de travail restera la même ! Bien que ces jours de congé exceptionnels devront impérativement être pris au cours des quatre premiers mois après la naissance de l'enfant.

Dans un second volet, le gouvernement souhaite modifier le régime des congés annuels dans la fonction publique. Car si, selon l'adage bien connu : « *Le travail, c'est la santé !* », il est possible que la qualité du travail rendu soit parfois compromise par le fait de ne pas faire de pauses régulières dans son activité, pour diverses raisons. Sans parler des économies budgétaires à la clé.

C'est la raison pour laquelle, parmi les nouvelles règles que le gouvernement soumet à notre approbation, il en est une qui fait désormais obligation « *de prendre au moins dix jours ouvrés de congés par année, de manière fractionnable* ». Dans le cas d'un fonctionnaire sur le point de changer de position statutaire, il aura désormais pour « *obligation d'épuiser ses congés annuels au plus tard la veille de ce changement* », à défaut de quoi il les perdra sans aucune indemnité. Enfin, les agents occupant un emploi fonctionnel ainsi que les membres de cabinet du président ou d'un ministre se verront « *limiter à 25 le nombre de jours ouvrés de congés indemnifiables* ».

Tels sont, mes chers collègues, les points importants de ce projet de délibération que je souhaitais commenter dans le cadre de la discussion générale. *Merci beaucoup.*

**Le président :** *Merci bien.* Plus d'interventions ? Monsieur Édouard Fritch.

**M. Édouard Fritch** : Monsieur le Président il nous reste quelques minutes.

La décision que l'on va prendre là et que nous soutenons bien sûr, il n'y a aucun problème, même si nous sommes dans l'opposition. Ce projet de délibération est important, il est important par les objectifs que vous vous fixez, pour justifier l'extension à la fonction publique territoriale, ce qui existe déjà au niveau de la fonction publique communale. On peut s'attendre, compte tenu du fait que vous appuyez sur ce qui existe déjà dans le territoire, on peut s'attendre à ce que ce projet de délibération soit justifié autrement, et en particulier à partir de l'expérience que nous connaissons tous ici, au niveau de la fonction publique communale.

Est-ce que les objectifs que vous avez fixés ici, ont été atteints au niveau communal ? Est-ce qu'effectivement cette mesure a suscité les papas, qui travaillent chez nous dans les communes, je ne parle pas des mamans, peut-être même que les mamans peuvent sentir cette incitation à faire plus d'enfants ? Est-ce que les hommes, dans nos communes, ont senti au travers de cette mesure, une incitation ? Je ne vous cache pas qu'au niveau de la commune que je dirige, on ne voit pas cette conséquence sur la gente masculine des communes.

La deuxième observation, puisque bon, nous sommes en train de légiférer, vous savez tous l'importance de faire des lois, *c'est à nous de voter, c'est à nous de planifier et c'est à nous de mettre en œuvre demain*. Est-ce qu'on n'aurait pas pu, dans l'objet de cette loi, poser la problématique de l'engagement parental, non pas seulement au moment de faire des enfants et d'accompagner les mamans. Ce qui est louable, il n'y a pas de sujet. Mais est-ce que l'on n'aurait pas pu, profiter de cette occasion pour au moins soulever un autre problème, qui est celui que l'on constate tous aujourd'hui : c'est la démission des parents, dans le cadre de l'éducation de leurs enfants.

Nous savons tous et vous avez tous entendu, dans tous les rapports, on voit apparaître cette difficulté aujourd'hui, de voir des parents se dire, « *nous n'y arrivons pas, ce n'est pas la peine, les enfants n'écoutent pas* ». On a une espèce de démission qui fait que les enfants sont livrés à eux-mêmes. C'est ce que je voulais entendre dire de la part de notre ministre, lorsque l'on parlait de l'organisation du nouveau régime scolaire, parce qu'effectivement, je pense que vous avez tous compris, qu'en réduisant les horaires, les contacts entre les enseignants et les enfants, on libère pratiquement une heure par jour nos enfants plus tôt que prévu, plus tôt que prévu.

Alors effectivement, moi, je suis très embêtée. À Pirae, je n'ai pas envie de laisser ces enfants sortir de l'école avant 3 : 30 parce que c'est l'heure à laquelle certainement maman et la plupart de nos mamans, finissent leur travail et ont l'habitude de venir chercher leurs enfants. Et cette enquête nous a manqué dans la décision, mais il en est de même ici. Je pense qu'il aurait fallu effectivement que nous ayons une loi à nous, pour la fonction publique territoriale, qui ne voit pas que le moment de l'accouchement, de la mise au monde de l'enfant, mais que ça puisse être aussi derrière une prime, à une meilleure éducation de nos enfants.

Vous allez me dire que ce n'est pas le même sujet et ce n'est peut-être pas non plus la même nomenclature, mais je pense qu'effectivement nous devons, demain, réfléchir aussi à cela. Inciter les parents à mieux s'occuper de leurs enfants, et plus que jamais avec la modification des horaires scolaire. Vous imaginez ce qu'il va se passer ? Les enseignants aujourd'hui demandent effectivement, pour la plupart d'entre eux, que les enfants ne soient dans les écoles, que le matin, et qu'ils soient libérés à l'issue des cantines scolaires. Là où il y a des cantines, puisqu'il y a des écoles où il n'y a pas de cantine. Vous vous rendez compte du temps de liberté des enfants, à la suite de la restructuration. Bon, je ne suis pas contre cette restructuration, mais je pense qu'il est important de se demander ce que l'on va faire de ces enfants, au-delà de certains horaires.

Donc, ce qu'il nous a manqué, je ne vous le cache pas, c'est de savoir exactement, que pensent les parents et comment s'organisent-ils pour récupérer leurs enfants. Il n'y a pas cette enquête, il n'y a pas cette enquête, nous ne l'avons pas. Donc, c'est un peu ce que je déplore ici, c'est que l'on aurait peut-être pu, avant de l'étendre, de prendre ce qu'il se passe dans les autres communes et de l'étendre dans la fonction publique territoriale, c'est de voir s'il y a eu un impact réel sur les Polynésiens de cette

mesure, « mise en congé ». Bon, à part ça, c'est un beau cadeau de fête des pères, il n'y a aucun problème là-dessus, merci. Mais en fait, nous on ne peut plus faire de gosses, mais enfin pour ceux qui vont faire des enfants, c'est un beau cadeau. Onze mille balles en plus, c'est que, enfin, onze jours de congés en plus, pourquoi pas ?

Mais je crois qu'on aurait pu profiter du fait que l'on est en train de créer une loi là-dessus. Peut-être faire autre chose de plus avantageux, j'ai envie de dire, pour l'enfant. Pas pour les parents, pour l'enfant.

**Le président** : Merci. Maite

**M<sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min** : *Merci, Monsieur le président.*

*Mesdames et messieurs, bonjour à tous dans l'amour du Très Haut en cette occasion qui nous est donnée d'être réunie.*

*Ceci est la seconde intervention du parti Tavini huiraaatira en langue polynésienne, afin que notre population prenne connaissance également des informations.*

*Nous discutons aujourd'hui d'une proposition de loi accordant un congé de paternité au père lors de la naissance d'un enfant dans la famille. En langue polynésienne, le terme « metua » signifie « parent ». En effet, la personne qui porte ce titre de « metua » est celle qui a la capacité de donner la vie à un autre. C'est également une personne qui sait créer la vie.*

*Nous savons aussi qu'il n'y a pas de statut du père sans mentionner celui de la mère. Et, dans notre vie, la place de la mère a toujours été au premier plan avant celle du congé pour le père, mais aujourd'hui, nous parlons du père.*

*C'est un sujet très important pour nous aujourd'hui, car il n'y a actuellement aucune loi qui permette à un père de bénéficier d'un congé de paternité, lui permettant de rester aux côtés de son aimé, l'enfant et la famille au moment de la naissance.*

*Nous savons que cette nouvelle loi représente un évènement important, car le pouvoir de donner la vie a été accordé par le Très Haut à l'homme et à la femme par le biais de la procréation. Un enfant passe neuf mois dans le ventre de la mère et, à travers le cordon ombilical, elle nourrit et transmet la vie à l'enfant jusqu'à sa naissance.*

*Cela signifie que, dès le début de la conception de l'enfant, personne n'est plus proche de lui que la mère. Aujourd'hui, nous nous réjouissons d'ouvrir cette possibilité au père grâce à notre adoption de cette loi accordant un congé de paternité, lui permettant de renforcer son lien avec son enfant, tout comme la mère l'a fait pendant les neuf mois de grossesse.*

*C'est une mesure extrêmement importante, car, selon la structure et l'organisation de notre vie actuelle, il est nécessaire de renouer les liens familiaux qui unissent les familles de notre population aujourd'hui. Comme le dit un ancien proverbe : « une corde à deux brins ne tient pas, alors qu'une corde à trois brins est incassable. » Nous avons toujours connu la vie en étant liés par deux parties. Aujourd'hui, nous réintroduisons la troisième partie de cette corde pour que nous puissions renforcer à nouveau les liens familiaux avec les trois parties : la mère, le père et l'enfant. Nous pouvons également comparer cela à des arbres plantés ensemble dans un jardin. Ces arbres soignent les gens qui y vivent. On appelle ces arbres les arbres de la vie.*

*En adoptant cette loi aujourd'hui, nous restaurons et soulignons l'importance et la valeur du rôle parental dans la famille. Et, puisque ce sont des arbres de la vie, il n'y a rien d'autre à faire que de les respecter.*

*Selon une ancienne phrase de Tetuna'e au marae (NTD, temple à ciel ouvert) de Farepua à Vaiari : « Honorez vos parents, car ce sont eux qui vous ont donné la vie. »*

*Chère assemblée, cher gouvernement de la Polynésie française, la prospérité d'un pays dépend de l'harmonie de son peuple. Et, la paix du peuple commence avec l'unité familiale.*

*Mes salutations !*

**Le président :** *Merci bien. Y-a-t-il d'autres interventions ?* La discussion générale est maintenant close. Donc, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien.* Merci à tous pour vos interventions en faveur de cette mesure effectivement sociétale, comme l'a dit notre représentante Nicole Sanquer, et ce n'est pas un pur hasard du calendrier. Ce texte avait été adopté en conseil supérieur de la fonction publique, déjà en octobre 2023. Il avait été transmis à l'assemblée en décembre 2023. C'est juste les commissions qui n'ont pas pu l'étudier avant cette date, mais on est bien heureux que ça tombe juste avant la fête des pères. Une mesure sociétale effectivement qui ne devrait pas s'arrêter qu'au secteur public, parce qu'effectivement, les papas il y en a partout et pas seulement dans la fonction publique, et c'est un travail que l'on doit mener de front avec toutes les organisations syndicales mais surtout, patronales de notre Pays. Et, en tant que ministre du travail également c'est un chantier que l'on doit ouvrir avec les organisations patronales, puisque dans le secteur privé, la question de la prise en charge va se poser. Là, il s'agit de légiférer pour ce qui concerne la fonction publique, comme l'a dit notre, *mairie*, il n'y a pas de coût effectif, mais par contre il y a un coût lié à l'absence des fonctionnaires pendant ce temps. Et nous l'avons estimé quand même à 8 millions F CFP, compte tenu des naissances moyennes dans notre administration ces dernières années. 8 millions F CFP par an. Mais c'est vrai que si on doit l'étendre au secteur privé, il va falloir en discuter avec toutes les organisations patronales.

Pour ce qui est, alors je vais revoir un peu toutes les questions qui ont été posées. Est-ce que la suite des travaux pourrait concerner le congé parental dans son ensemble ? Effectivement, oui, puisque c'est un sujet majeur de notre société, comme l'a dit notre représentant Maono. La famille, c'est le socle de la société. Si la famille va mal, la société va mal. Et donc, il s'agit effectivement d'étendre ce texte, mais dans le cadre d'une concertation, mais pas seulement avec les organisations syndicales de la fonction publique, mais avec surtout les organisations patronales du Pays, puisque c'est un projet sociétal. On compte également l'étendre à la garde de nos parents qui ne sont plus en capacité, mais à terme, on doit justement réfléchir à la garde de nos parents qui ne sont plus en capacité, mais à terme, on doit réfléchir justement à la prise en charge des parents qui également, avec le vieillissement de la population, doit nous interroger. Les parents qui ne sont plus autonomes, ils doivent faire l'objet d'une garde ou d'une attention particulière, doit également nous interroger et on compte conduire également cette réflexion, c'est une obligation civile de la part des enfants. L'idée, en fait, c'est que nos agents, on puisse également leur donner cette possibilité de consacrer un temps à la garde de leurs parents, qui sont en situation d'incapacité.

Pour ce qui est de voir ce qui se passe ailleurs, on en a tenu compte, on a vu effectivement qu'en Suède, ils sont bien plus avancés que nous, mais pour nous, il s'agit d'un premier pas, il s'agissait d'abord de nous aligner sur la fonction publique communale. Mais, on n'a pas assez de retours d'expérience puisque ce principe de congé de paternité n'est applicable que depuis décembre 2021 uniquement. Donc, on n'a pas assez de retours d'expérience sur l'impact que ce texte a pu avoir sur nos agents de la fonction publique communale. Mais, il s'agit d'abord, dans un premier temps, de l'aligner, de nous aligner avec la fonction publique communale, avant d'envisager une évolution vers une extension. Mais il faut, à mon avis, avant tout une discussion avec nos organisations patronales. Comme je le répète, la prise en charge de ces congés est un élément clé et il ne faut effectivement pas creuser la différence de traitement entre les agents du secteur privé et du secteur public.

Ensuite, par rapport aux limitations des congés, Madame Nicole Sanquer nous posait la question sur la vie du personnel hospitalier, compte tenu effectivement du manque d'effectif qu'il y a au CHPF, qu'il

y a également dans nos hôpitaux périphériques. Pour l'instant, il n'y a pas de dérogation prévue. Ce sont des dispositions qui vont s'appliquer à l'ensemble du personnel de la fonction publique. Il y a juste, jusqu'à présent, il y avait une obligation de report de congé. Aujourd'hui, on accepte le principe de report, en fait, avec 15 jours maximum. Maintenant, on doit effectivement tenir compte des nécessités de certains de nos services, liées au fait qu'il n'y a pas d'effectifs suffisants, pour assurer, donc qui ne permettent pas au personnel en place de pouvoir partir en congé. On va bien sûr tenir compte de ces spécificités qui sont liées non pas au fait de l'agent, mais aux nécessités de service. Voilà.

Ensuite, on compte également mener un travail sur l'annualisation du temps de travail. Comme ce qui est fait aujourd'hui dans la fonction publique communale, pour justement permettre de gérer le temps de travail d'une manière plus souple et en fonction des nécessités de service ou des nécessités du personnel, enfin pour pouvoir concilier le temps de travail avec les nécessités de service et les obligations familiales. À ce titre, nous avons déjà, pour répondre à notre Président Fritch, on a déjà les autorisations spéciales d'absences qui peuvent être, ou des aménagements du temps de travail que l'on peut accorder aux papas ou aux mamans en ce qui concerne la garde de leurs enfants ou le fait de conduire leurs enfants à l'école. Donc, il y a des aménagements de temps de travail qui peuvent être autorisés au sein des services, mais dans le cadre d'accords de la CTP, Commission Technique Paritaire. Donc, ce sont des souplesses qui peuvent être données à nos services pour tenir compte des obligations parentales de nos agents.

Je pense que j'y ai répondu. L'incidence budgétaire, j'ai dit que c'était 8 millions F CFP. Alors, pour ce qui concerne les couples du même sexe. Alors, ce projet de congé de paternité peut concerner la conjointe femme de la mère. Pour les autres, puisqu'il n'y a pas eu de naissance, enfin, il n'y a pas eu d'accouchement, il n'y a pas de suite de couche, l'idée, c'est de pouvoir voir de quelle manière on peut éventuellement revoir le congé d'adoption, pour les papas ou les mamans qui ont adopté un enfant. Voilà, je pense que j'ai répondu à toutes les questions.

**Le président :** Merci Madame la ministre. Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci Madame la ministre pour vos réponses, mais je vais insister quand même pour le personnel de santé qui ne peut pas prendre souvent les congés par nécessité de service. Là, vous nous dites qu'il n'y a pas de dérogation, mais dans ce texte, vous venez aussi limiter, autoriser, mais limiter, le nombre de jours à reporter, et dans un deuxième temps, vous venez aussi limiter l'indemnisation du congé non pris à 25 jours. Donc, ce personnel de santé qui est aujourd'hui fatigué, et puis bon, on ne va pas refaire. Mais en tous les cas, je pense qu'il faudrait faire une dérogation pour ce personnel parce que on connaît l'activité de ce secteur. Il ne faudrait pas que ça vienne les contraindre finalement. C'est vrai que vous autorisez le report, mais c'est un report contraint par le nombre de jours. Et avant, on avait la possibilité, on parle des cabinets ministériels, parce qu'ils ne prennent pas de congé, de pouvoir les indemniser financièrement. Là, vous venez recadrer en limitant le nombre de jours à indemniser. Donc, pour le personnel de santé, il y a peut-être vraiment quelque chose à faire. Voilà, merci.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Effectivement, on doit tenir compte de la situation spécifique de notre filière santé. Et donc, dans ce cadre-là, les discussions au sein du Conseil supérieur de la fonction publique doivent nous amener justement à proposer des solutions compte tenu de la situation spécifique de ces agents.

**Le président :** Merci. Donc, en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?

**Secrétaire :** À l'unanimité.

**Le président :** À l'unanimité, merci.

RAPPORT N° 37-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE 2024-2026 ENTRE L'ÉTAT, LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ RELATIVE AU PASSEPORT MOBILITÉ FORMATION PROFESSIONNELLE

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Vahinetua Tuahu et Ueva Hamblin

**Le président** : Donc, je vous propose de vous reporter au rapport n° 37-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention cadre 2024-2026 entre l'État, la Polynésie française et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité relative au passeport mobilité formation professionnelle. J'invite Vahinetua Tuahu à nous lire son rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Vahinetua Tuahu** : Monsieur le président de l'Assemblée, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, mes chers collègues représentants, Messieurs les députés, chers internautes, cher public, *bonjour*

Par lettre n° 2841/PR du 16 mai 2024, le Président du Pays, a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de notre Pays, un projet de délibération portant approbation de la convention cadre 2024-2026 entre l'État, le Pays et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité relative au passeport mobilité formation professionnelle.

Dans le cadre du Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP), a été conclue, entre l'État, le Pays et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM), une convention triennale pour la période 2021 à 2023 (convention cadre n° 36-22 du 12 mai 2022). Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2023.

Les stagiaires bénéficient d'une offre de parcours de formation professionnelle allant du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (BTS/DUT) et d'aides pour le financement des frais pédagogiques, une rémunération mensuelle publique et la couverture sociale ainsi que, s'ils sont éligibles, d'une allocation complémentaire de mobilité (ACM) et d'une allocation d'installation (AI).

La convention cadre n° 36-22 du 12 mai 2022 a permis à 69 demandeurs d'emploi, suivis par les services du Pays, d'avoir accès à des offres de formation, d'une durée de 6 à 11 mois, qui n'existent pas localement.

Le suivi effectué sur les stagiaires entrés entre 2021 et 2022 met en évidence que près de 70 % des stagiaires ont terminé leur formation. Il est toutefois à noter que la promotion 2023 n'a pas été comptabilisée par l'enquête, puisqu'elle était toujours en formation à la date d'échéance de la convention.

Considérant les bénéfices apportés par cette convention en matière de formation professionnelle et le fait que le Pays ne peut pas répondre à certains besoins en qualifications et compétences spécialisées, le renouvellement de cette convention participera au développement de compétences prioritaires et pointues.

Le projet de la convention cadre 2024-2026 reprend dans l'ensemble les dispositions de la convention cadre 2021-2023 en y apportant toutefois quelques modifications concernant la disparition des niveaux de formation éligibles, l'évolution de la procédure d'achat des formations et de la rémunération des stagiaires ainsi que la procédure de mise en œuvre, la mise à jour des opérateurs concernant le contrat en alternance et la transmission du compte-rendu et du suivi de performance au SEFI.

Examiné en commission le 27 mai 2024, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

Tout d'abord :

– ce projet de texte est la reconduction d'une convention débutée en 2018 ; puis,

- en matière de résultats, la majorité des candidats réussissent aux examens et certains poursuivent même des formations complémentaires à l'issue pour monter leur niveau de qualification ;
- une partie des bénéficiaires ne revenait pas en Polynésie à l'issue du dispositif, bien que le SEFI procède à la promotion de leurs profils lors d'appels à recrutement ;
- il a ainsi été évoqué la possibilité de mettre en œuvre l'obligation de revenir exercer en Polynésie à la fin de leur formation.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci à vous.

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la répartition est identique : 36 (*NDT, minutes*) Tavini huiraatira ; 15 (*NDT, minutes*) Tapura huiraatira et 9 (*NDT, minutes*) Non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

**M. Ueva Hamblin :** *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du pays, Madame la ministre, chers députés, chers collègues de l'assemblée, à toutes et à tous, par la grâce de Dieu, mes salutations en cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer une nouvelle fois.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation de la convention cadre 2024-2026 entre l'État, la Polynésie française et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité relative au passeport mobilité formation professionnelle.

Comme nous le voyons dans le rapport qui nous a été transmis, ce dispositif a permis entre 2021 et 2023 de proposer des formations à 69 Polynésiens. Parmi ces derniers, ils sont 48, soit 70 %, à avoir terminé leur formation, et huit ont décidé de continuer à se former en France. D'autre part, sur ces 69 Polynésiens, 28 ont trouvé un travail à leur retour de l'Hexagone, ce qui correspond à seulement 41 %. Les limites de ce dispositif sont donc bien identifiées. Bien que l'on ne puisse nier que ces formations sont une chance pour ces personnes dans leur quête de l'emploi, dans la majorité des cas, le dispositif n'aboutit malheureusement pas à l'obtention d'un emploi.

Le constat se fait d'autant plus problématique, que l'on remarque que sur les 110 bénéficiaires de ce dispositif entre 2018 et 2023, seulement 42 % d'entre eux, soit 46 personnes ont réclamé leur billet retour auprès des services du haut-commissariat. Durant nos échanges en commission, nous avons pu voir que les motivations de ces individus qui choisissent de prolonger leur séjour en France sont de nature diverse : certains trouvent des occasions d'augmenter leur niveau de qualification, d'autres trouvent une occupation et cherchent à acquérir de l'expérience professionnelle avant de revenir sur le territoire — si toute fois ils reviennent, cela va de soi — et pour ceux-là encore c'est le regroupement familial qui les retient en France.

Ceci étant dit, malgré ces défauts, malgré les limites de ce dispositif que je viens d'énumérer, nous avons la conviction qu'il doit être recontractualisé, car il donne une réelle occasion à nos compatriotes qui en bénéficient d'évoluer autant humainement que professionnellement. Mais il nous faudra trouver à l'avenir des moyens de les inciter à revenir sur le territoire et pour cela, diverses propositions sont possibles. Parmi celles qui me paraissent les plus évidentes, on pourrait donner par exemple une promesse d'emploi au terme de la formation ou l'on pourrait aussi imaginer dans la future convention, l'addition d'une clause d'obligation de retour au pays afin d'y travailler pour une durée qui reste encore à déterminer.

Quoiqu'il en soit, le groupe Tavini huiraatira votera en faveur de cette délibération.

*Merci de votre attention. Mes salutations.*

**Le président :** Merci.

J'invite l'intervenant des non-inscrits. Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, *bonjour.*

Nous sommes réunis cet après-midi pour examiner le renouvellement de la convention cadre État-Pays pour la mobilité relative au passeport mobilité formation professionnelle.

Nous sommes satisfaits de voir ce dispositif être pérennisé car il s'agit en effet d'une chance que l'État offre à nos étudiants, à nos jeunes et nos chercheurs d'emploi de pouvoir poursuivre une formation inexistante localement et d'être accompagné financièrement et logistiquement.

Chaque année, la Polynésie française bénéficie de 40 places dans ce dispositif et c'est le SEFI qui est chargé de promouvoir cette opportunité auprès des polynésiens.

L'avantage de ce dispositif réside dans le fait que la Polynésie française décide des secteurs professionnels où le passeport mobilité peut être proposé afin de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. En général, il s'agit de domaines où le Pays a constaté un déficit de formations ou de compétences. L'État, par l'intermédiaire de l'ADOM, accompagnera le Polynésien dans sa recherche de logement, dans les démarches administratives en France et effectuera le suivi sur place. L'État prendra en charge les frais de transport et l'allocation d'installation et l'indemnisation complémentaire de mobilité durant la durée du stage.

Comme le rapport le souligne dans son bilan, 110 polynésiens ont pu bénéficier de ce dispositif entre 2018 et 2023, dont 69 entre 2021 et 2023. À la fin du cursus, les bénéficiaires ont élevé leur niveau de qualification, ont pu s'insérer en Polynésie française et d'autres ont fait le choix de poursuivre en France pour parfaire leur formation.

Ce dispositif vient compléter le passeport mobilité étude, les bourses d'étude à nos étudiants et s'adresse surtout à un autre public. Il contribue à motiver des personnes sans projet professionnel ou à encourager des polynésiens avec un projet professionnel, mais sans moyen financier.

L'enjeu pour l'État est de mettre en place des dispositifs d'accompagnement qui permettent aux jeunes ultramarins d'avoir accès aux offres sans être pénalisés par les contraintes géographiques. Il y a eu plusieurs évolutions ces dernières années car il existait une certaine inégalité de traitement entre les départements et les collectivités d'outre-mer.

J'ai pu participer à une mission d'information sur la continuité territoriale en octobre 2019 et j'ai été co-rapporteuse en tant que députée avec mes collègues Lénaïck Adam, Nathalie Bassire et Monica Michel. Nous avons pu contribuer, grâce à notre rapport, à l'augmentation de l'aide à la continuité territoriale qui, aujourd'hui, représente 40 % du billet d'avion au lieu du forfait de l'époque de 25 000 F CFP, à la mise en place de la continuité funéraire, à l'amélioration de l'aide au transport de corps et à l'élargissement du public éligible au passeport mobilité formation professionnelle.

En 2019, l'ADOM avait lancé une expérimentation sur l'extension des destinations éligibles à des pays autre que la France présents dans le bassin géographique le plus proche. Par exemple, pour nous la Polynésie française, il s'agissait de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et le Japon.

Bien que la DGOM ait été satisfaite de cette expérimentation et sans doute à cause du Covid, l'opération n'a pas été pérennisée et c'est un regret, mais je pense qu'il n'est pas trop tard et une demande peut être réitérée auprès de l'État à travers nos parlementaires.

Nous allons étudier la reconnaissance de 14 titres professionnels délivrés par le CFPA. Madame la ministre, savez-vous si les stagiaires du CFPA ont pu ou pourraient bénéficier du passeport mobilité pour élever leur qualification ?

Avant de clore mon propos, je souhaiterais qu'une attention particulière soit affichée pour le secteur de la santé dans la détermination des secteurs professionnels à prioriser. Nous ne sommes malheureusement pas éligibles au dispositif cadre à venir dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Mayotte. Une opportunité pour nos jeunes qu'il nous faut aussi étudier avec l'État.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

On poursuit avec les interventions. J'invite à ce titre l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

Tahuhu.

**M. Tahuhu Maraëura :** Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Le gouvernement Brotherson soumet à notre approbation un projet de convention cadre relative au passeport mobilité formation professionnelle pour la période 2024-2026. Un dispositif peu connu du grand public qui, pour la troisième fois consécutive depuis 2018, associe l'État, la Polynésie française et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité, l'ADOM.

Ainsi, de manière complémentaire aux initiatives conduites par le CFPA, l'État vient financer une aide au transport destinée aux personnes à la recherche d'un emploi ou en situation professionnelle précaire, désirant suivre une formation prescrite dans le cadre de la politique de l'emploi en dehors de leur collectivité de résidence.

Cette aide se décline sous la forme d'une prise en charge totale du coût du transport aérien, en classe économique, sans stop-over, de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence en Polynésie française jusqu'au lieu de formation. Elle comprend également le versement d'une indemnité d'installation en métropole et d'une allocation mensuelle. À n'en pas douter, il s'agit ici d'un investissement conséquent dont le rapport ne fait aucunement mention et je le regrette.

Pour y prétendre, plusieurs conditions sont requises.

En premier lieu, la formation suivie ne doit pas exister en Polynésie française. C'est le cas pour devenir scaphandrier ou enseignant de la conduite et de la sécurité routière sur lesquelles, respectivement, huit et neuf demandeurs d'emploi, sur un effectif total de 69, ont candidaté lors de la précédente promotion 2021-2023.

Ensuite, les offres de formation sont d'une durée variable de six à onze mois, à l'issue desquelles les bénéficiaires ne sont pas tenus de rentrer tout de suite au *pays*. Dans la réalité, ils disposent d'un délai de cinq ans pour utiliser le billet retour. Un laps de temps qu'ils peuvent mettre à profit pour conforter leur expérience professionnelle ou tout simplement, parce qu'ils ne trouvent pas un poste équivalent et/ou suffisamment rémunérateur en Polynésie française.

Ce constat pose, certes, la question de notre attractivité économique et financière. Mais d'un autre côté, nous ne pouvons qu'encourager cet esprit d'aventure et de découverte de nouveaux horizons, source d'enrichissement professionnel avec l'espoir que, tôt ou tard, le tissu économique polynésien puisse en retirer quelque avantage.

D'une manière générale, le bilan des formations Ladom est plutôt moyen. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les chiffres contenus dans le rapport. En effet, sur les 69 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié du dispositif, 48 ont été au bout de la formation et seulement 58 % d'entre eux ont trouvé un emploi, soit à peine 28 sur un effectif de départ de 69.

Partant de là, a-t-on envisagé des pistes d'amélioration pour que ce dispositif, *a priori* intéressant, porte pleinement ses fruits en faveur des demandeurs d'emploi ?

Je vous remercie de votre attention. *Que l'amour règne.*

**Le président :** Merci.

Plus d'intervention dans le cadre de la discussion générale ? S'il n'y a pas d'intervention, Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien.* Merci pour toutes vos interventions en faveur de ce dispositif, de cette convention cadre triennale malgré effectivement un bilan plutôt mitigé des conventions précédentes, puisqu'effectivement seuls 42 % des bénéficiaires des conventions précédentes sont revenus chez nous. Et donc, c'est à ce titre effectivement que l'on va proposer un amendement, mais on en parlera après.

Pour répondre aux questions qui ont été posées : est-ce que des stagiaires du CFPA ont pu en bénéficier ? Les stagiaires sont en principe sélectionnés à partir de leur projet professionnel, mais également des qualifications préalables nécessaires à la poursuite de ces formations en métropole. Et donc, forcément, cela passe par le SEFI et le CFPA en fonction des candidatures qui sont présentées.

Ensuite, il faut savoir quand même que, comme l'a dit notre représentant du Tapura, un certain nombre de formateurs, de maîtres de formation professionnelle mais également d'enseignants à la conduite à la sécurité routière ont pu profiter de ce dispositif et sont aujourd'hui recrutés au sein du CFPA. Voilà, donc cela a quand même profité à notre CFPA.

Ensuite, pour ce qui est du secteur de la santé, effectivement, c'est un besoin important que l'on doit conjuguer avec l'ouverture prochaine de l'Institut Mathilde Frebault et des conditions également, des conventions qui existent actuellement entre le Pays et le Centre universitaire de Bordeaux pour la mise à disposition pour la poursuite de la formation de nos étudiants en médecine. Mais, il est vrai que l'on doit aller beaucoup plus loin et notamment dans certains secteurs de la santé spécifique dont on ne dispose pas de modules de formation ici. Il faudrait que l'on envisage effectivement d'identifier les besoins spécifiques dans ce secteur.

En tout cas, on estime que la réussite de ce dispositif tient compte non seulement du dispositif lui-même, mais de la capacité de notre économie à recruter, à l'issue de la formation, ceux qui seront bénéficiaires de ces formations. D'où l'idée, la nécessité au préalable d'anticiper ces besoins à l'issue de la formation et donc de partir des besoins en main-d'œuvre de nos entreprises, de notre administration aussi. Et donc, c'est le travail important que doit mener le SEFI avant de proposer justement les formations qui seront nécessaires — qui n'existent pas ici — pour pouvoir d'abord répondre aux besoins des entreprises mais également définir la carte de formations nécessaire qui va bénéficier de ce dispositif.

Maintenant, cela va certainement faire l'objet d'un débat, on propose un amendement à ce projet de délibération — mais on va en discuter après — pour améliorer l'efficacité de ce dispositif.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

**Le président :** Merci.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Je vous propose d'examiner la délibération en nous reportons à l'article 1<sup>er</sup> à propos duquel un amendement a été déposé par le gouvernement. On va demander à Madame la ministre de bien vouloir nous présenter son amendement.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** À l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération est inséré après le terme « approuvé » les termes suivants :

*« Sous réserve d'y inclure l'obligation pour ses bénéficiaires de revenir en Polynésie française dans un délai de 5 ans à compter de la sortie de formation ».*

L'exposé sommaire de cet amendement :

Le Gouvernement de la Polynésie française a constaté un nombre insuffisant de retour en Polynésie française des bénéficiaires du dispositif Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP).

Or, les formations éligibles au dispositif sont choisies par la Polynésie française en fonction des besoins en ressources humaines pour permettre la montée et la diversification des compétences.

Ainsi, l'amendement proposé vise à promouvoir l'emploi local et satisfaire le besoin en ressources humaines pour une politique de formation cohérente, planifiée et structurée.

**Le président :** Voilà. La discussion est ouverte sur l'amendement.

Monsieur Édouard Fritch.

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président.

D'abord, félicitations au gouvernement Brotherson d'avoir obtenu de l'État de continuer à payer les voyages et l'administration et d'aider nos polynésiens à aller au bout de leurs formations car, effectivement, certains d'entre eux sortant du CFPA ont besoin et peuvent, ont la capacité d'aller beaucoup plus loin.

Effectivement, la problématique du retour est liée à plusieurs paramètres, et vous l'avez dit, en particulier le retour vers un emploi assuré ici en Polynésie française n'est pas toujours garanti pour ces jeunes. Et puis, il y a d'autres paramètres liés à la vie de ces jeunes qui peuvent effectivement trouver compagnons ou compagnes en métropole et rester pour construire leur vie là-bas.

Votre amendement, je ne sais pas s'il va vraiment susciter... C'est une obligation, bien sûre. Je crois qu'au départ, lorsque ces gens partent, ils savent qu'ils vont parfaire leurs connaissances et qu'ils doivent revenir servir. Ici, vous introduisez une disposition qui prévoit une obligation pour ces bénéficiaires de revenir en Polynésie française dans un délai de 5 ans, mais que mettez-vous en face et qu'est-ce qui va sanctionner le jeune ou la personne qui ne va pas pouvoir revenir ou qui ne va pas pouvoir rentrer ? C'est un peu le problème des bourses de formation professionnelle que nous connaissons au niveau du pays. Il fût un temps où effectivement ils remboursaient les frais engagés par le Pays pour se former en métropole ou pour poursuivre des études en métropole, mais ici je me demande si ce n'est pas un peu un vœu pieux. S'il n'y a pas en face quelque chose pour sanctionner, je ne sais pas si la mesure va vraiment servir à beaucoup.

Merci.

**Le président :** Oui, Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, je vais aller un peu dans le sens de mon collègue Édouard Fritch, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'on vient contraindre un jeune qui est parti se former en France dans un secteur que la Polynésie française a décidé de soutenir, mais comme on l'a vu dans les bourses majorées, parfois quand le jeune revient, il n'a pas la garantie de l'emploi, on n'a mis en place les conditions d'accueil pour pérenniser son emploi. Et parfois, des jeunes restent en France pour avoir de l'expérience et le poste qui l'attend n'est pas disponible. Donc, c'est vrai que, nous, l'on voudrait tous que nos Polynésiens reviennent travailler ici et je pense que c'est le désir de tous les polynésiens qui vont se former à l'extérieur. Malheureusement, nous ne sommes pas en capacité finalement, même dans la fonction publique, de pouvoir les recruter de manière pérenne parce que, dans la fonction publique, par exemple, c'est le concours ; ensuite, l'on ne peut pas imposer dans le secteur privé le recrutement de quelqu'un. Donc, il est vrai que cela pourrait encore limiter le nombre de personnes qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Et c'est vrai que je vous entends, depuis tout à l'heure, dire « ah eh bien finalement, ce dispositif n'a fait que 42 % de résultat » ! Mais, 42 %, c'est déjà quelque chose ! C'est déjà quelque chose ! 42 %, on a aidé 42 % des personnes à se former et à s'insérer ! C'est déjà un début !

De toute façon, on verra tout à l'heure avec le CFPA que nous maîtrisons, est-ce que nous arrivons à insérer tout le monde ? Alors que là, nous avons la main sur la formation, sur les domaines où l'on doit mettre, accentuer pour plus de compétences. Ce que je veux dire, il ne faut pas dire que 42 %... Déjà moi, ce que je remarque, c'est que chaque année, nous avons 40 postes mis à notre disposition, on n'arrive même pas à présenter 40 candidats ! Déjà ! On n'arrive même pas à présenter 40 candidats ! Quand vous regardez le bilan de 2018 à maintenant, eh bien il n'y a pas une année où nous avons épuisé les 40 places. Donc, il y a peut-être aussi un problème de communication, d'information du public, et de notre part. Même nous, les élus, il faudrait que l'on communique dessus parce que c'est une vraie chance ! Vous vous rendez compte : leur logement est payé, ils ont une indemnité, le voyage est payé, ils vont se former pour revenir travailler pour nous. C'est une vraie chance !... et l'on n'arrive pas à fournir 40 candidats ! Et on n'arrive pas à les accueillir au retour !

Et donc, j'ai un peu peur que cela vienne contraindre le dispositif parce que, parfois, ils ne reviennent pas parce qu'ils n'ont pas le poste ouvert ici. Merci.

**Le président :** Merci.

*Monsieur le député.*

**M. Tematai Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée et bonjour. À toutes et à tous réunis ici, à nos deux anciens présidents ayant gouverné notre pays, aux officiels et non officiels, bonjour.*

D'abord, je voudrais remercier le gouvernement d'avoir permis que l'on puisse ratifier cette convention État-Pays. Comme cela a été rappelé par deux anciens députés, l'importance de cette relation avec l'État dans l'accompagnement de tous ces dispositifs d'aide à la mobilité et à l'insertion professionnelle, à la formation... le combat que nous menons à l'Assemblée nationale de sensibilisation est un combat qui a déjà été mené, à la fois, par le député Édouard Fritch et la député Nicole Sanquer sur sensibiliser la représentation française et le ministère de l'outremer, notamment qui abonde ces crédits, de cette volonté de planifier la formation professionnelle de nos forces vives et, à terme, de les ramener dans nos territoires parce que l'on se rend compte de cet appel d'air. Alors, qui n'a pas le même rapport que celui de la Martinique, si on veut avoir des comparaisons d'où se trouve ces types de dispositifs. En Martinique, ils perdent 20 000 de population tous les un à deux ans. Vingt-mille jeunes martiniquais quittent la Martinique par ces dispositifs et ne reviennent pas dans leur territoire parce qu'il y a un manque d'attractivité économique, parce que le territoire ne s'est pas organisé. Mais, je pense que le gouvernement actuel fait sa part en faisant confiance à ces jeunes par la signature de cette convention et

s'engage, en signant cette convention, à mettre les conditions économiques et sociales nécessaires à leur retour.

Pour ce qui est des sanctions financières, cela a été rappelé par le président Édouard Fritch, il existe des sanctions, des conditions d'éligibilité à la bourse majorée. Il y a un retour qui est demandé de l'étudiant qui perçoit cette bourse majorée. Il doit le double des années qui lui ont été aidé, le double à la Polynésie française sinon moyennant sanction financière.

Dans notre cas, il est difficile pour le gouvernement polynésien de donner une sanction financière puisque ce n'est pas vous qui engagez les dépenses. Et donc, dans la continuité du combat que nous menons, l'on s'engage, nous trois députés — et un appel également aux deux sénateurs — que cette sensibilisation puisse aller jusqu'à des sanctions financières si l'État le souhaite pour rendre ce dispositif intelligible. Parce qu'encore une fois, si l'État ne nous accompagne pas à faire en sorte que ces dispositifs permettent la montée en compétence dans nos territoires, l'on n'aura pas atteint l'objectif. Et l'on peut tendre vers des discours qui sont que la métropole vient récupérer nos forces vives dans les territoires d'Outremer pour satisfaire leurs besoins. C'est la raison pour laquelle je pense que le gouvernement actuel, le gouvernement français actuel est sensible à ce qu'il y ait ce retour des forces vives et l'on s'engage à ce que l'État prenne sa part de responsabilité pour encourager, même obliger ce retour. Et là où c'est important, c'est que souvent l'État nous rappelle que les gouvernements dans les collectivités ne sont pas forcément favorables à ce type d'obligations et je suis content que le gouvernement polynésien, par cette délibération, prenne acte de cette volonté de revoir ses forces vives revenir à l'issue de ces formations.

Favorable à cet amendement.

*(Présidence de M. Ueva Hamblin, premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)*

**Le président :** *Madame la ministre.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Pour répondre aux questions qui ont été posées concernant l'amendement et donc le retour obligatoire, effectivement, là, nous ne pouvons pas sanctionner parce que ce n'est pas nous qui payons. Donc, il faut en discuter avec l'État dans le cadre de la nouvelle convention de quelle manière l'on peut exiger le remboursement au cas où ils ne respecteraient pas cette obligation de retour. Mais, effectivement, cette obligation de retour, on ne peut la mettre en œuvre que si nous, le Pays, l'on s'engage à accueillir et à employer, enfin que l'on crée toutes les conditions pour employer ces stagiaires à leur retour de formation. Et c'est en ce sens-là que la carte de formations qui est proposée doit rentrer dans les secteurs prioritaires que l'on veut développer. Par exemple, l'on a prévu une formation dans le secteur de la gestion des data centers. On a prévu également, toujours des scaphandriers parce qu'on a encore des câbles à déployer avec l'arrivée de *Google*. Donc, l'on tient compte, dans la cartographie des formations, des projets de développement de notre pays.

Effectivement, l'on ne peut pas exiger le retour si derrière l'on ne s'engage pas.

En plus, on a également des mesures d'aide à l'emploi qui vont être déployées à partir du deuxième semestre et qui visent notamment l'aide au contrat de travail indéterminé. Et donc, là, c'est pour encourager les entreprises à les recruter à leur retour de formation avec un contrat aidé du pays qui va leur permettre, dans la première année en tout cas, de prendre en charge une partie des coûts de l'emploi de ces stagiaires.

Mais en tout cas, le but pour nous, effectivement, c'est la montée en compétence de nos demandeurs d'emploi pour qu'ils reviennent travailler chez nous. C'est bien pour développer notre pays qu'on les envoie en formation, et non pas pour qu'ils restent indéfiniment là-bas. Ils peuvent rester mais ils devront rembourser à l'État — pas à nous — ce que l'État aura dépensé à ce titre. Voilà.

**Le président :** Benoit.

**M. Benoit Kautai :** *Oui, merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, bonjour.*

Oui, *Madame la ministre*, j'ai été sollicité par quelques ressortissants polynésiens, surtout marquisiens, qui vivent en Nouvelle-Calédonie et qui travaillent dans l'Éducation. Deux sont professeurs et demandent — donc ils sont pris en charge par l'État — un retour en Polynésie. Ces cas peuvent-ils être recrutés par le Pays ? *Merci.*

**Le président :** *Madame la ministre.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** Je propose *Monsieur le maire* que l'on puisse se voir avec notre ministre de l'éducation parce que si ce sont des ressortissants marquisiens qui sont en Nouvelle Calédonie et qu'ils veulent revenir, il faut absolument, effectivement, que l'on en parle. Ce sont quand même nos enfants et donc s'ils veulent revenir chez nous, il faudrait qu'ils aient la priorité dans les postes qui vont être remis à la rentrée prochaine. Je te propose que l'on puisse se voir avec notre ministre de l'éducation à ce sujet.

**Le président :** Allez-y Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, Madame la ministre, juste pour information, est-ce que le GPEC existe toujours ? La gestion des emplois prévisionnels. On l'avait créé en 2016 pour justement prévoir les futurs emplois. Est-ce que cela existe toujours ou pas ?

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** En fait, cela n'a jamais vraiment existé parce qu'il y a eu un congrès de la formation en 2016 qui a donné lieu à un schéma directeur de la formation, la formation initiale comme continue et professionnelle, et un comité stratégique a été créé en 2018 à ce titre là mais qui ne s'est jamais réuni ! Et donc, l'on s'est réuni hier, l'on s'est réuni hier. Le comité stratégique s'est réuni. On veut vraiment capitaliser sur tout ce que l'ancienne équipe a créé pour pouvoir justement aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite, et pour ne pas refaire des études sur études... Et donc, vraiment capitaliser sur tout ce qui existe déjà et tout ce qui a déjà été fait.

**Le président :** Y-a-t-il encore des discussions sur l'amendement ? Donc, nous pouvons passer au vote de l'amendement. À l'unanimité ? Non. Qui est contre ? Pour ? 38 pour. 3 abstentions ?... 54 pour alors et 3 abstentions. *Merci.*

Pour l'article 1<sup>er</sup> amendé, même vote ? 54 pour et 3 abstentions. *Merci.*

## Article 2

**Le président :** Discussion sur l'article 2.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** On sera pour. À l'unanimité.

**Le président :** *Merci.* À l'unanimité alors.

Nous allons voter l'ensemble de la délibération. Même vote, à l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 35-2024 SUR QUATORZE PROJETS DE DÉLIBÉRATION RELATIFS À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE, PRÉPARÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DÉLIVRÉS PAR LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Pauline Niva et Ueva Hamblin

**Le président :** Nous passons au rapport 6, c'est-à-dire au rapport n°35-2024 sur quatorze projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Pas d'observation du gouvernement.

On passe au rapporteur.

Madame la rapporteure, Pauline Niva, souhaitez-vous faire une présentation du rapport ? ... Bon, Monsieur Steve Chailloux ?

**M. Steve Chailloux :** *Merci, Monsieur le président. À toutes et à tous ici présents, bonjour.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, les présents projets de délibération qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice par la Polynésie française de sa compétence en matière de formation professionnelle, et vise à faire reconnaître formellement, à l'échelle nationale, la valeur des certifications professionnelles délivrées localement.

La procédure de reconnaissance par l'État des titres professionnels créés par la Polynésie française découle de l'article L337-1 du code national de l'éducation, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2021-552 du 5 mai 2021, qui prévoit que — je cite — « [...] *Sur proposition des autorités compétentes de Polynésie française et lorsqu'ils satisfont à des conditions fixées par décret en Conseil d'État, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française sont reconnus par l'État par un arrêté au même titre que ceux qu'il délivre pour son compte.* » fin de citation.

Cette procédure permet notamment aux titulaires de ces titres reconnus par l'État d'exercer leur activité professionnelle sur l'ensemble du territoire de la République, et non exclusivement en Polynésie française.

L'assemblée de la Polynésie française a, à plusieurs reprises, été amenée à examiner des demandes de reconnaissance de diplômes ou titres à finalité professionnelle (en 2007, 2012, 2015, 2017, 2018, 2020, 2022 et 2023). 56 diplômes ou titres à finalité professionnelle ont déjà fait l'objet de demandes, ou de nouvelles demandes, de reconnaissance par l'État et 53 de ces diplômes ou titres ont été reconnus par arrêtés ministériels.

Notre assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer sur la demande de reconnaissance de 14 titres à finalité professionnelle. À l'instar de ceux créés précédemment, ces titres visent à répondre à la nécessité de fournir un personnel qualifié dans plusieurs domaines (Agent(e) de propreté et d'hygiène, Menuisier agenceur, Secrétaire comptable, Électricien(ne) d'équipement du bâtiment, Employé(e) commercial(e), Peintre en bâtiment, Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité, Mécanicien(ne) automobile, Ouvrier(ière) de production horticole, Ouvrier(ière) paysagiste, Assistant(e) de vie aux familles, Conseiller(ère) de vente, Monteur-dépanneur frigoriste, Technicien d'assistance en informatique).

La préparation à l'obtention de l'ensemble des titres professionnels créés par le Pays est effectuée par le Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA).

Examinés en commission le 27 mai 2024, les présents projets de délibération ont suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

– le projet de révision de la procédure de reconnaissance des titres polynésiens avec la possibilité pour le Pays de bénéficier automatiquement de cette reconnaissance en cas d'évolution des titres à finalité professionnelle déjà reconnus ;

– la mise en œuvre d’une unité mobile du CFPA sur Rangiroa puis son déploiement aux Marquises ou aux Australes ainsi que la formation par le CFPA de formateurs locaux issus des archipels concernés afin de pouvoir augmenter l’offre de formation dans tous les archipels.

À l’issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l’emploi et de la fonction publique propose à l’assemblée de la Polynésie française d’adopter les projets de délibération ci-joints.

*Merci.*

**Le président :** Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : groupe Tapura huiraatira dispose de 15 minutes, Tavini huiraatira de 36 minutes et non-inscrits de 9 minutes.

J’invite l’intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Vahinetua Tuahu :** *Mes salutations une nouvelle fois à tous.* Monsieur le vice-président, Madame la vice-présidente du pays, Madame la ministre, chers collègues représentants de l’assemblée, cher public.

Nous sommes réunis aujourd’hui pour discuter de l’importance de la reconnaissance par l’État de quatorze titres à finalité professionnelle, préparés ici sur le *territoire* et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Avant tout, permettez-moi de souligner l’importance de ces titres professionnels. Ils ne sont pas seulement des morceaux de papier, mais les symboles de la compétence, du dévouement et de l’excellence de nos travailleurs. En reconnaissant ces certifications, nous affirmons la valeur et la qualité de la formation professionnelle dispensée localement. Nous disons à nos travailleurs et à nos entreprises que leurs compétences sont reconnues et respectées, non seulement ici, mais également en métropole et dans l’Union Européenne.

Comme le disait Louis Pasteur, « *le succès appartient à ceux qui sont préparés* ». En reconnaissant officiellement ces titres, nous préparons nos travailleurs à s’épanouir partout où ils iront.

Cependant, la reconnaissance de ces titres ne doit pas être un parcours du combattant. Il est temps de revoir l’encadrement de ces formations au CFPA et de garder la maîtrise de nos titres. Les demandes de reconnaissance doivent devenir automatiques, parallèlement à ce qui se fait déjà en métropole. Nous devons simplifier ce processus et éliminer les étapes inutiles qui freinent la valorisation de nos compétences locales.

Un autre besoin identifié que j’aimerais aborder est la proximité des formations avec nos populations. L’unité mobile de formation, un projet essentiel, permettra d’apporter l’éducation et la formation directement aux habitants des archipels éloignés, que ce soit aux Marquises, aux Australes ou dans les Îles-sous-le-vent. Le Centre de la nacre et de la perle, désormais affecté au CFPA, est au cœur de cette initiative, garantissant que même les îles les plus éloignées ne soient pas laissées pour compte.

Il est également indispensable de recenser les besoins spécifiques de chaque archipel et de recenser nos formateurs locaux. Cette approche permettra une transmission plus efficace des savoirs et des compétences. Nous devons mettre l’accent sur les secteurs prioritaires tels que le tourisme et les infrastructures. En mettant en place des programmes de formation adaptés, nous répondons directement aux besoins identifiés par nos communautés.

Nelson Mandela disait ceci « *l’éducation est l’arme la plus puissante que vous pouvez utiliser pour changer le monde* ». En investissant dans la formation professionnelle, nous armons notre population pour construire un avenir prospère.

En conclusion, nous devons reconnaître la valeur de nos certifications professionnelles, simplifier le processus de reconnaissance, rapprocher les formations des populations et recenser nos formateurs locaux. Ces initiatives garantiront que nos travailleurs soient compétitifs, compétents et respectés, tant au niveau local, national et international.

Je vous appelle donc à soutenir ces quatorze projets de délibération avec détermination et conviction. Ensemble, faisons-en sorte que la Polynésie soit synonyme d'excellence professionnelle.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci* à l'intervenant du groupe Tavini huiraatira.

Je demande à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

**M. Simplicio Lissant :** *Monsieur le vice-président de l'assemblée, bonjour. Madame la vice-présidente du gouvernement, chers ministres, chers collègues, ainsi qu'à nos chers députés, bonjour à toutes et à tous.*

Ce tir groupé de quatorze titres professionnels, allant du métier d'agent de propreté et d'hygiène à celui de technicien d'assistance en informatique, pour lesquels la représentation territoriale est appelée aujourd'hui à reconnaître le bien-fondé et l'intérêt pour notre collectivité, est une procédure aujourd'hui bien rôdée à Tarahoi.

Une telle demande de reconnaissance par l'État n'en est pas moins lourde et fastidieuse pour les diverses parties prenantes au dossier, à telle enseigne que le Pays est dans l'attente de la réponse à un courrier adressé par la ministre en charge de la formation professionnelle aux fins justement de simplifier, voire d'automatiser, toutes ces démarches.

Selon nos informations, cette requête serait sur le point d'aboutir, permettant à terme une extension de tous les titres professionnels métropolitains à la Polynésie française, soit environ quatre fois plus qu'à l'heure actuelle.

Ceci étant dit, l'essentiel est ailleurs !

Tout d'abord, ce dossier met en lumière la performance d'un établissement public comme le Centre de formation professionnel pour adultes, au travers de ses quatre unités de formation. Outre sa faculté d'accueillir un nombre de stagiaires toujours croissant, pour un volume global d'apprenants de 1123 personnes l'an dernier, le CFPA est surtout réputé auprès des chefs d'entreprises pour la qualité de la main œuvre nouvellement formée. Ce qui ne peut que nous inciter, chaque année, à abonder les moyens de fonctionnement de cette structure.

Preuve encore de sa grande réactivité, à chaque fois que le besoin s'en fait sentir, cette structure du pays n'hésite plus à sortir de sa zone de confort qu'est l'île de Tahiti pour distiller son savoir-faire jusque dans nos archipels éloignés.

C'est ainsi que dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2021, une unité mobile est sur le point de voir le jour à Rangiroa avec un démarrage prévu courant mars 2025. Mais les Tuamotu ne seront pas les seuls à en bénéficier, les Marquises et les Australes sont également demandeurs.

Comme il a été indiqué en commission législative, le 27 mai dernier, le CFPA a d'ores et déjà l'assurance de pouvoir occuper la moitié de la superficie du Centre de la perle et de la nacre fermé depuis deux ans déjà. Il dispose par ailleurs d'une enveloppe de 130 millions F CFP, couvrant ainsi la construction des six containers dédiés, l'achat du matériel pédagogique et la prise en charge du transport par bateau

jusqu'aux Tuamotu. Quant aux types de formations dispensées, un recensement des besoins devrait s'opérer dans les tous prochains mois.

Telles sont donc les informations complémentaires que je souhaitais partager avec vous sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention. *Que l'amour règne en nous toutes et tous.*

**Le président :** *Merci à l'intervenant du Tapura huiraatira.*

*Maintenant, je demande à l'intervenant des non-inscrits de prendre la parole.*

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani-Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public.

Mes chers collègues, comme chaque année, l'ensemble des délibérations soumises à notre examen concernant la reconnaissance par l'État des titres à finalité professionnelle, démontrent la variété de l'offre produite par le CFPA à l'ensemble de nos jeunes et moins jeunes qui cherchent, au travers de la formation et de l'apprentissage, l'acquisition d'un métier pour s'insérer dans notre société où chacun doit trouver sa place.

Mon intervention ne s'attardera pas sur la procédure législative mise en œuvre, ou encore les améliorations qu'il conviendrait d'y apporter par nous ou par l'État en cas de modification des titres professionnels qui a déjà par le passé et au sein de notre assemblée fait l'objet de maintes observations et propositions pour faciliter la vie administrative du CFPA comme de leurs bénéficiaires.

En effet, Madame la ministre, les travaux menés en commission nous confirment que la procédure de reconnaissance automatique des titres professionnels en cas d'évolution vous est admise, et nous vous en remercions, cela facilitera d'autant la tâche du CFPA sur lequel nous entendons focaliser notre propos aujourd'hui.

Je tiens en effet à saluer tout particulièrement la mesure du travail réalisé par le CFPA, son directeur, comme l'ensemble de ses agents qui, au vu du nombre de stagiaires formés de la variété des offres de formation proposée à Tahiti comme sur l'ensemble des archipels au travers de ces unités mobiles, affiche un taux d'insertion à saluer même s'il reste toujours perfectible.

La formation est un élément déterminant pour conduire les personnes à l'emploi, mais nous le savons tous, ce critère ne fait pas tout ; et bien souvent, un accompagnement social des jeunes adultes formés reste nécessaire pour garantir la réussite professionnelle. Des difficultés de logement à prix décents, de transports pour se rendre dans des délais acceptables au travail, ou encore des contraintes financières peuvent empêcher nos jeunes d'accéder à la formation pour construire leur vie. Ce volet complémentaire à la formation fait souvent défaut ou est-ce insuffisamment considéré à sa juste mesure au sein des instituts de formation quels qu'ils soient.

Le lien avec le monde de l'entreprise mais également les acteurs sociaux doivent être, à notre sens, toujours bien présents pour adapter l'offre au besoin, mais également participer à insérer les profils des personnes formées là où il faut, dans de bonnes conditions, si on veut qu'elles soient durables. Cet accompagnement indispensable et souvent multifactoriel s'inscrit à la fois comme le garant de l'intérêt des formations proposées au sein des centres de formation qui ne forment pas pour former en échange d'une indemnité liée à la présence, mais bel et bien en faveur d'une insertion durable au sein de notre économie où tout un chacun a sa place.

Si le CFPA assure la formation et le suivi de ses stagiaires pendant un an, nous portons haut et fort le développement de l'économie sociale et solidaire dont les travaux avaient été engagés au travers des structures d'insertion sociale et solidaire avec les organisations patronales (le MÉDEF notamment).

Ces travaux ont conduit notre assemblée a adopté en 2022 une loi du pays sur l’insertion sociale et solidaire mise en œuvre par le Conseil des ministres ainsi qu’un schéma d’insertion social et solidaire orientant les secteurs d’activités à privilégier en fonction de l’état du marché. L’objectif poursuivi par ce programme économique et social étant de rendre autonomes les personnes en difficulté sociale plutôt que dépendantes d’aides, et d’adapter l’offre de formation aux besoins des entreprises.

En simple, il s’agit d’apprendre à pêcher plutôt que de leur donner du poisson. Il était également question de leur apprendre à devenir un salarié et pourquoi pas un jour un entrepreneur.

Madame la ministre, pourriez-vous nous indiquer si une adaptation des offres de formation du CFPA est effective en ce sens pour renforcer le déploiement de l’ESS (Économie sociale et solidaire) et nous dresser un rapide bilan de la mise en œuvre de ce dispositif par vos services, ainsi que les orientations futures que vous réservez à son développement sur notre territoire compte tenu de la forte création d’emplois que cela pourrait générer, surtout à moyen terme ?

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien pour cette intervention.*

La discussion générale est maintenant close.

J’invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien.*

Merci pour toutes vos interventions en soutien et en faveur de notre centre de formation professionnelle pour adultes. Donc merci Jean-Michel qui est là (*À l’adresse de Monsieur Jean-Michel Blanchemanche*). Effectivement, c’est un établissement bien rôdé et efficace qu’il convient effectivement d’encourager. Donc merci, *Monsieur le maire* Lissant, pour cette ovation en faveur de notre centre de formation. (*Applaudissements dans la salle.*)

Effectivement, la procédure de simplification du processus de reconnaissance est en route. On aura bientôt en août une visioconférence avec le comité de rédaction de la convention État-Pays qui va dans ce sens. En fait, à terme, on n’aura plus besoin de vous soumettre la reconnaissance par l’État des titres, ce sera une reconnaissance automatique. On attend juste la convention État-Pays dans ce sens-là.

Ensuite, en ce qui concerne l’accompagnement social, là, c’est un travail effectivement que l’on doit mener en collaboration avec notre vice-présidente et ministre en charge des solidarités parce qu’effectivement, il y a ce volet de frein à la formation et à l’insertion qu’il faut que l’on étudie (le logement, le problème de transports...). Donc, c’est vraiment un travail en concertation.

Au-delà des mesures d’aides à l’emploi ou à la formation, il y a également des mesures d’aides sociales pour permettre ces formations et ces mesures d’aides à l’emploi, parce qu’il faut quand même régler le problème des transports et du logement.

L’économie sociale solidaire, c’est effectivement une priorité pour notre gouvernement. On doit juste adapter les arrêtés liés à la mise en œuvre des structures d’insertion sociale par l’activité économique. En fait, on a fait un bilan — et là aussi, c’est en concertation avec notre vice-présidente — et les arrêtés qui ont été pris en 2022 n’étaient plus en cohérence avec la loi du pays qui avait été votée en 2019. Donc, il nous faut revoir l’arrêté d’application. Mais en tout cas, dans nos mesures d’aides à l’emploi, il y a — vous allez le voir bientôt, là — un dispositif spécial pour les SISAÉ, mais on veut simplifier les procédures d’agrément pour que l’on simplifie l’accès à ces mesures d’aides pour ceux qui s’engagent dans les structures d’insertion par l’activité économique, et notamment en faveur de l’économie sociale et solidaire. On a notamment, par exemple, un projet de ressourcerie et de recyclerie qui est actuellement

en cours avec l'association Tīa'i Mai ?... En fait, l'idée est de déployer dans tous nos archipels des structures de réparation des machines qui tombent en panne pour éviter de les ramener chez nous, mais de les remettre en état de fonctionnement et ensuite les proposer à la population.

Donc, voilà, c'est un projet en cours et qui va être renforcé avec les mesures d'aides à l'emploi que l'on prévoit spécialement pour les SISAÉ.

*Voilà. Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Madame la ministre pour vos réponses.*

Nous passons maintenant à l'examen de la première délibération.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** Président, président...

**Le président :** Pauline.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Mon intervention sera brève. Merci.*

J'ai juste un — comment on appelle ? —, c'est de la reconnaissance. Je m'explique : je suis reconnaissante envers ce que l'ancien gouvernement Tapura, nos collègues du Tapura huiraatira ont mené jusqu'à présent pour la formation de nos enfants. Ce que nous faisons aujourd'hui et ça, depuis que nous sommes au pouvoir, c'est une continuité de ce qui a été initié par la ministre de la fonction publique de l'époque en la personne de Madame Virginie Bruant que je salue.

Donc, c'est juste un partage de reconnaissance envers ce programme que vous avez mis en place. Et comme c'est un *success story*, eh bien on va continuer cette histoire. Merci beaucoup, en tout cas.

*Merci.*

**Le président :** Merci, Pauline, pour ce partage de reconnaissance.

Nous pouvons passer à l'examen de la première délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. Pas de discussion ?... On passe au vote : qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Article 2

**Le président :** Discussion sur l'article 2. Article 2, *pas d'intervention ?* Nous passons au vote : même vote. *Merci.*

Nous passons à la délibération n° 2 relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle « Menuisier agenceur » préparé en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Monsieur le président... Monsieur le président, pardon, juste justement dans la continuité de ce qui vient d'être dit par Pauline, puisqu'effectivement c'est une *success story* qu'on va tous soutenir parce que l'on veut que cela continue, je propose, si vous le voulez bien, comme il y a 14 délibérations mais qu'on va être pour les 14, qu'on fasse une procédure simplifiée. C'est vrai qu'on ne l'avait pas proposée en conférence des présidents, mais je pense qu'il n'y a pas de discussion, enfin, sauf erreur de ma part, et qu'on peut peut-être proposer de faire une procédure, donc de faire tout en un bloc.

Merci.

**Le président :** Je ne vois pas d'inconvénient. Si tout le monde est d'accord... *(Réactions d'approbation des élus dans la salle.)*

Les 14 délibérations seront en procédure simplifiée et nous passons au vote pour les 14 délibérations : à l'unanimité ?... À l'unanimité. *Merci.*

Étant donné que nous avons bien travaillé aujourd'hui, *et nous remercions vraiment notre ministre, Madame Vannina, d'avoir répondu clairement à nos interrogations.* *(Applaudissements dans la salle.)*

*Nous en avons terminé. Nous allons nous retrouver demain à 9 heures. À 8 heures 55 minutes, nous devons être en salle (NDT, dans l'hémicycle).*

*Merci.*

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Président, vite fait ! Pardon. Je rajoute — ce n'est pas une explication de vote —, demain matin, à 8 heures, si vous vous rappelez, on a « Vahine tu as du talent » à l'arrière. Donc voilà, je propose que l'on soutienne cette action des femmes, là, qui nous font une exposition dans les jardins. Comme on commence à 9 heures, peut-être que l'on peut être là un peu plus tôt, juste pour leur montrer notre soutien.

*Merci.*

**Le président :** *Merci. Une très belle soirée à tous.*

*(Suspendue à 16 heures 17 minutes, la séance est reprise le vendredi 7 juin 2024 à 9 heures 17 minutes, sous la présidence de M. Antony Géros, président de l'assemblée de la Polynésie française.)*

M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	présente
M <sup>me</sup>	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M <sup>me</sup>	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M <sup>me</sup>	Brown	Tahia	présente
M.	Buillard	Michel	absent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente
M.	Chailloux	Steve	présent
M.	Cowan	Mike	présent
M.	Flohr	Henri	absent
M.	Flores	Bruno	absent
M <sup>me</sup>	Flores	Rachelle	présente
M <sup>me</sup>	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente
M.	Fritch	Édouard	présent
M <sup>me</sup>	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Géros	Antony	présent
M <sup>me</sup>	Haiti	Pascale	présente
M.	Hamblin	Ueva	présent
M <sup>me</sup>	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M <sup>me</sup>	Homai	Odette	présente
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	absent

M <sup>me</sup>	Kohumoetini	Marielle	présente
M <sup>me</sup>	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	présente
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Le Gayic	Tematai	présent
M.	Lissant	Simplicio	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M <sup>me</sup>	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M.	Maono	Vincent	présent
M.	Maraeura	Tahuhu	présent
M <sup>me</sup>	Morgant-Cross	Hinamoeura	présente
M <sup>me</sup>	Niva	Pauline	présente
M <sup>me</sup>	Pahio-Jennings	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Puchon	Cathy	absente
M <sup>me</sup>	Punua-Taae	Sonia	présente
M.	Riveta	Frédéric	absent
M.	Salmon	Allen	présent
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	présente
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M.	Teagai	Ernest	présent
M.	Temarii	Ah Ky	présent
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Teraiarue	Tevahiarui	présent
M.	Teremate	Ruben	présent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M.	Terou	Pierre	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente
M <sup>me</sup>	Tiatoa	Sylvana	présente
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M <sup>me</sup>	Tuahu	Vahinetua	présente
M <sup>me</sup>	Vaianui	Jeanne	présente
M <sup>me</sup>	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Tevaiti-Ariipaea Pomare, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

Assiste également à la séance : Madame Maeva Wane, membre (questeur) du bureau du CÉSEC

**Le président** : Il est très exactement 9 h 18, la séance est reprise.

*Mes salutations à toutes et à tous en cette matinée. Madame la vice-présidente, Madame la ministre en charge de la fonction publique, Monsieur le ministre en charge de l'économie de notre pays, recevez mes chaleureuses salutations pour l'occasion qui nous est offert de nous rencontrer ce matin. Mesdames et Messieurs chers collègues, ainsi qu'au public qui a répondu présent pour suivre notre séance, recevez mes chaleureuses salutations, tout comme celles et ceux qui nous suivent notre séance depuis Internet.*

À la demande du ministre en charge de l'économie, je vous fais la suggestion de modifier l'ordre du jour de ce matin dans la mesure où le ministre nous suggère de faire passer le dossier, le rapport n°29 avant le rapport qui était prévu initialement ce matin, à savoir le rapport de mission d'information.

Après avoir discuté avec Heinui Le Caill, qui est porteur et rapporteur de la mission d'information sur les transports scolaires, ils ont obtenu un accord entre eux deux et donc je dois soumettre la modification de l'ordre du jour à notre assemblée. Ce qui veut dire que le rapport n° 29 devient le septième rapport qui sera examiné le premier au démarrage de cette séance. Ensuite, on abordera la mission d'information tout de suite après, pour terminer avec le dernier rapport du ministère de la santé.

Voilà. Donc, je mets aux voix la... Oui, Tepuaurarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, Messieurs les députés, chers collègues, *à toutes et à tous ici présents ce matin*, chers amis de la presse, cher public, à nous tous qui sommes là ce matin, *mes salutations*.

Je fais cette intervention pas pour plomber l'ambiance, mais je voudrais profiter de la présence de notre vice-présidente qui est en charge des institutions, des relations avec les institutions, parce qu'effectivement, Monsieur le président, nous faisons une conférence des présidents et cette conférence des présidents établit l'ordre du jour. Et depuis un moment, à chaque fois, on vient modifier l'ordre du jour, modifier l'ordre du jour parce qu'il n'y a pas eu de communication.

Donc, j'en appelle à Madame la vice-présidente pour que, lorsqu'effectivement on sait que le ministre a un impératif — que je peux tout à fait comprendre, il n'y a pas de souci —, dans la mesure où c'est prévisible, eh bien qu'on le sache ; comme ça, on fera les choses en fonction. Parce que j'insiste sur le fait que Monsieur Heinui Le Caill avait expressément demandé à passer en début de séance — et c'est d'ailleurs pour cela qu'on avait étalé la séance sur deux jours — pour permettre à cette mission d'information, qui d'habitude est placée en dernière position, d'être placée en première position pour que l'ensemble des élus soient très attentifs aux résultats de cette mission d'information. Là, bon, j'entends qu'il y a eu un accord mais voilà, si dans les prochaines conférences des présidents on pouvait avoir une meilleure communication, cela éviterait aussi à notre président de l'assemblée de demander à chaque fois de modifier l'ordre du jour.

*Merci.*

**Le président :** Merci. Donc, y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix la modification de l'ordre du jour, après avoir noté les remarques qui ont été faites. Qui est pour la modification ?... Donc à l'unanimité.

*Merci bien.*

#### RAPPORT N° 29-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DES LIVRES I<sup>ER</sup> ET II DU CODE DE COMMERCE

Présenté par M. le représentant Vincent Maono

**Le président :** Je vous informe que la conférence des présidents a effectivement décidé d'appliquer la procédure simplifiée pour ce rapport. Dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendement — il y a un amendement dans ce projet de rapport — seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de délibération. Et donc, comme il y a un amendement, c'est après l'amendement que je mettrai aux voix et au vote l'ensemble du projet de loi du pays.

Je vous informe qu'en application de l'article 151 de la loi statutaire, le CÉSEC a désigné Madame Maeva Wane pour exposer devant vous son avis sur ce projet de loi du pays. Donc, j'invite la représentante du CÉSEC... Attendez ! Excusez-moi... Voilà, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maeva Wane :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Madame la présidente de la commission de l'économie, des finances, du budget, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, cher public, *bonjour*.

C'est dans le cadre d'une saisine du Président de la Polynésie française que le Conseil économique, social, environnemental et culturel a eu à examiner le projet de loi du pays portant modification des Livres I et II du Code de commerce.

En ma qualité de rapporteure, j'ai l'honneur de vous exposer une synthèse de l'avis n° 17/2024 du CÉSEC, rendu en assemblée plénière le 27 mars 2024.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes :

1<sup>er</sup> point : s'agissant des mesures concernant les baux commerciaux

Le gouvernement propose la durée maximale du bail commercial à titre dérogatoire à trois au lieu de deux ans et autorise des baux commerciaux à titre dérogatoire successifs, dans la limite d'une durée maximale de trois ans.

Le CÉSEC adhère aux mesures envisagées qui devraient répondre aux besoins des entreprises durant les premières années d'existence où l'activité est testée en leur offrant plus de visibilité pour se développer. Par ailleurs, le projet de loi du pays vient encadrer les grosses réparations relevant de la responsabilité du bailleur. Celles-ci concernent la sécurité et la salubrité.

Sur le constat dressé par les professionnels, le locataire prend souvent le local commercial en l'état où il se trouve et réalise à sa charge les travaux en question.

Aussi, le CÉSEC observe que la détermination exhaustive des grosses réparations relevant du bailleur, tout comme l'obligation de la réalisation d'un état des lieux liée au bail commercial dérogatoire, devraient permettre de réduire les disparités contractuelles entre les droits et devoirs des deux parties avec un rééquilibrage en faveur du preneur.

Ces propositions d'éléments de droit objectifs opposables seraient une avancée pour le preneur compte tenu du contexte du marché local de l'immobilier.

Toutefois, sur la question de la mise en conformité du local commercial, l'institution relève que celle-ci devrait être assurée tant au moment de la contractualisation d'un nouveau bail commercial qu'au fil de l'évolution réglementaire.

Aussi, le CÉSEC recommande la réalisation de la visite initiale de sécurité par le bailleur concomitamment à la réalisation de l'état des lieux.

Par ailleurs, concernant les grosses réparations, les rédacteurs du projet de texte ont indiqué à l'institution que le projet d'arrêté, qui n'est pour l'heure pas encore constitué, devrait lister ces grosses réparations de manière plus précise que les dispositions correspondantes de l'article R145-35 du Code de commerce actuellement applicable dans l'hexagone.

Le CÉSEC déplore qu'il ne lui ait pas été possible de prendre connaissance des éléments du projet d'arrêté en question dans la constitution de son avis.

En outre, si la notion de sécurité peut être cernée par notamment des renvois réglementaires à des mises en conformité obligatoires (sans éliminer tout risque d'interprétation), celle de la salubrité semble recouvrir un champ d'interprétation plus vaste.

Ainsi, le CÉSEC reste vigilant sur le fait que l'arrêté pris en Conseil des ministres devra, comme les auteurs du texte s'y sont engagés, être précis sur la liste des grosses réparations à la charge du bailleur, et ce, afin d'en faciliter la lisibilité.

Les relations commerciales entre preneur et bailleur peuvent être rééquilibrées par une meilleure information des preneurs à travers différentes actions de sensibilisation.

La portée de la durée maximale de deux à trois ans du bail commercial dérogatoire devrait s'accompagner d'une sensibilisation des potentiels preneurs sur les conditions de la future transition entre ce bail précaire et le bail commercial classique. En effet, les conditions du futur bail (montant des loyers, prix du pas-de-porte éventuel, etc.) doivent être anticipées par le preneur afin d'éviter à l'échéance du bail commercial dérogatoire une situation de négociation délicate avec le bailleur.

Enfin, la réflexion sur les devoirs et droits du bailleur concernant les baux commerciaux doit être poursuivie.

L'institution a pu constater lors de ses auditions que le marché des baux commerciaux est parfois composé de locaux vétustes et que les locaux ne sont pas mis sur le marché par les propriétaires pour des raisons diverses.

Il est ainsi notable que la destination de l'activité du local commercial est classifiée en « tous commerces » par le bailleur lui évitant ainsi la responsabilité des travaux de mise aux normes qui sont destinés à une activité particulière (exemple : une laverie).

Aussi, il convient que les instances concernées poursuivent une approche concrète de cette réalité économique.

Les mesures de responsabilisation du bailleur méritent d'être revues de manière pragmatique dans leur ensemble et en contrepartie de possibles incitations afin de permettre la mise en location de biens et dans la recherche d'un juste équilibre. Il conviendrait de mettre en place des accompagnements ou des aides financières pour faciliter la mise sur le marché de nouveaux locaux par les bailleurs.

Par ailleurs, au-delà de l'amélioration en droit des conditions de prise de bail pour les entreprises, il convient de s'assurer qu'elles le seront en fait en tenant compte des rapports de force existant sur un marché de l'immobilier peu concurrentiel.

Ainsi, l'un des objectifs présentés par les rédacteurs est la clarification de la mise aux normes du local à la charge du bailleur. Cet objectif, pour être effectif, devrait être accompagné de mesures complémentaires.

En effet, le marché actuel des baux commerciaux semble caractérisé par une faiblesse de l'offre de biens, une qualité très disparate et une absence de spécialisation (« tous commerces »). Ceci induit des comportements et des usages parfois éloignés de la réglementation et des bonnes pratiques.

L'ensemble des acteurs interrogés a rappelé que les baux commerciaux étaient de nos jours sur le *territoire* généralement conclus à l'avantage du bailleur.

2<sup>e</sup> point : s'agissant des mesures concernant la tenue des organes décisionnels des sociétés

Le projet de loi du pays prévoit d'encadrer la possibilité de la tenue des instances de concertation des sociétés à distance.

Le CÉSEC acquiesce à ces modifications réglementaires qui emportent l'adhésion des professionnels qui les pratiquent déjà, mais ce dans la mesure où la télécommunication à distance demeure facultative et sous réserve que les entreprises intéressées maîtrisent leur niveau de sécurité et de confidentialité.

À ce titre, le CÉSEC observe le développement de solutions techniques quant à l'identification des personnes à distance (par exemple, l'agrément par l'ANSSI). Cependant, il s'interroge sur le niveau de sécurité fourni dans l'absolu par ces moyens de télécommunication.

En effet, si sur le principe le CÉSEC comprend la démarche réglementaire pour encadrer cette facilité technologique, il reste vigilant sur le maintien de la sécurité des entreprises.

L'institution enjoint l'ensemble des acteurs économiques à veiller à mettre en œuvre toutes les conditions afin que la souplesse attendue de la dématérialisation ne se fasse pas au détriment du niveau de sécurité.

La dématérialisation présente des avantages certains tels que la flexibilité, la réduction des déplacements et une communication plus rapide. Le CÉSEC rappelle toutefois que la participation en présentiel favorise l'interaction et la dynamique des discussions. Les bénéfices de la révolution technologique en cours doivent être mesurés par les acteurs concernés.

La consultation des parties concernées aurait certainement constitué un apport positif au présent projet, d'une part, sur des points de forme et d'intelligibilité pour lesquels des améliorations semblent possibles et, d'autre part, sur la mesure de l'impact réel des nouvelles règles.

Le CÉSEC note ainsi que si la tenue des réunions des organes décisionnels des sociétés pour tout ou partie en distanciel est encadrée réglementairement, les conditions de l'officialisation des documents légaux restent à déterminer. Par exemple, l'institution relève que la validité de la signature électronique n'est pas évoquée dans le présent projet de texte. Aussi, elle s'interroge sur les modalités concrètes permettant aux entreprises de faire reconnaître sans difficulté les documents officiels émanant de ces réunions réalisées pour tout ou partie en distanciel.

En conséquence, les contraintes administratives, leur coût et leurs délais de réalisation devront être appréhendés.

En conclusion, le CÉSEC reconnaît que les mesures d'adaptation en matière de bail commercial dérogatoire et de dématérialisation des instances au sein des sociétés devraient faciliter la vie des entreprises. L'institution soutient ces mesures.

Enfin, l'institution reste en attente de mesures de plus grande envergure relatives au Code de commerce polynésien comme la refonte des baux commerciaux, et du règlement d'affaires plus urgentes comme les délais occasionnés par les problèmes rencontrés au Registre du commerce et des sociétés (le RCS).

En conclusion, et sous réserve des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil économique, social, environnemental et culturel émet un avis favorable au projet de loi du pays portant modification des Livres I et II du Code de commerce.

Je vous remercie à toutes et à tous pour votre attention.

*Merci.*

*(Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci*, Maeva.

On poursuit avec l'intervention du représentant Vincent Maono qui va nous faire la présentation du rapport de présentation.

**M. Vincent Maono :** *Mes salutations, Monsieur le président de l'assemblée ainsi qu'à Madame la secrétaire générale et au personnel. Bienvenue au gouvernement, notamment à notre vice-présidente et aux ministres ainsi qu'à vos techniciens. Bienvenue à cette rencontre. Messieurs les députés, bonjour. Chers membres de notre assemblée, mes salutations pour cette rencontre. Chers amis de la presse ainsi qu'au public à l'extérieur ou à l'intérieur (NDT, de l'hémicycle), par l'amour incommensurable de notre Seigneur bienvenue à vous aujourd'hui.*

Rapport relatif au projet de loi du pays portant modification des Livres I et II du code de commerce.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2483/PR du 26 avril 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de loi du pays portant modification des Livres Ier et II du code de commerce.

Ce projet de texte a deux objectifs principaux.

Le premier objectif est relatif à la modernisation des dispositions relatives au bail commercial et dérogatoire. Pour exercer son activité, qu'elle soit économique, commerciale, industrielle ou artisanale, une entreprise utilise un local dédié dont elle a la propriété ou qu'elle loue. Dans cette dernière hypothèse, un bail commercial est conclu, assurant ainsi la protection des deux parties au contrat : le bailleur et le preneur.

En Polynésie française, la conclusion d'un bail dérogatoire au bail commercial est possible pour une durée « au plus égale à deux ans ». La finalité du bail dérogatoire est de permettre aux acteurs économiques de tester le lancement de nouvelles activités sans supporter les contraintes inhérentes à la conclusion d'un bail commercial.

Pour favoriser le dynamisme de l'économie polynésienne, ce projet de texte prévoit d'augmenter la durée des baux dérogatoires à trois ans (au lieu de deux). De plus, il sera désormais prévu la réalisation d'un état des lieux contradictoire lors de la conclusion du bail.

Enfin, il est envisagé de clarifier la liste des « grosses réparations » qui seront toujours à la charge du bailleur compte tenu de leurs coûts et du fait qu'il pèse sur le bailleur l'obligation de sécurité et de salubrité des locaux mis en location. Cette liste fera désormais l'objet d'un arrêté pris en conseil des ministres.

Le deuxième objectif de ce projet de texte est de permettre la tenue des instances de concertation des sociétés commerciales par des moyens électroniques de communication.

En effet, le code de commerce définit la tenue en présentiel des organes organisationnels des sociétés. Or, il a été constaté qu'il était parfois compliqué pour les actionnaires, gérants ou associés d'une société, de se rassembler physiquement en un lieu précis pour la tenue des assemblées ou instances de concertation.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de pouvoir tenir ces instances par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. De plus, pour faciliter les modalités de prise de décision dans les instances de concertation, il est également proposé de permettre que certaines décisions puissent être prises par consultation écrite des membres.

Il est à noter que le présent projet de loi du pays a été soumis au Conseil économique, social, environnemental et culturel qui a rendu un avis favorable dans sa séance du 27 mars 2024.

Examinés en commission le 16 mai 2024, le présent projet de loi du pays a suscité des échanges qui ont permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- la volonté d'augmenter d'une année supplémentaire la durée du bail dérogatoire doit trouver un équilibre entre le fait de permettre à des professionnels de lancer leur activité et d'inciter les propriétaires à accorder des baux, quand bien même la viabilité de l'activité économique du locataire serait aléatoire ;
- la période de trois ans de bail dérogatoire n'est pas imputée à la durée de 9 ans du bail commercial, qui sera conclu à la fin de celui-ci. Il est toutefois à noter qu'au bout des 3 ans dudit bail dérogatoire, le propriétaire a le droit de récupérer son bien, sans avoir à verser d'indemnité d'éviction ;
- concernant la liste des « grosses réparations », la volonté ici est donc de garantir la charge de ces travaux par le propriétaire puisqu'il conservera la valeur de son bien à la fin du bail.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant modification des Livres Ier et II du code de commerce a recueilli un avis favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget à l'assemblée de la Polynésie française propose d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

*Merci, que l'amour règne et recevez mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu une durée maximale de 60 minutes, réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits. J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. Tepuaraarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Merci Monsieur le Président, je vous réitère mes salutations ce matin.

Les modifications apportées aux livres I et II du Code du commerce telles qu'elles nous sont présentées dans ce projet de loi du pays ne posent aucune difficulté majeure de compréhension, voire d'acceptation, en ce qu'elles visent à faciliter la vie des « petits » entrepreneurs.

Nous le savons tous, le tissu économique polynésien est constitué d'un grand nombre de micros structures qui, au démarrage, disposent de peu de moyens humains et financiers, en conséquence de quoi, tout doit être mis en œuvre pour pérenniser leur activité naissante.

Parmi les conditions requises pour s'installer dans le temps, il est ainsi proposé aux législateurs que nous sommes d'étendre d'une année supplémentaire — de deux à trois ans comme cela vient d'être très bien développé par notre rapporteur — la durée d'un bail « dérogatoire », autrement appelé « bail précaire », le temps de s'assurer que l'entreprise soit réellement viable, mais aussi le temps aussi aux propriétaires de savoir s'il veut bien s'embarquer dans un bail commercial qui, on le sait, est très réglementé et très contraignant. Donc nous avons bien compris que la durée de trois ans également qui a été retenu, puisque j'ai posé la question en commission, est issu du fait que dans l'Hexagone, c'est déjà le cas, le bail dérogatoire est d'une durée de trois ans. Ici nous étions à deux ans, donc on vient calquer les dispositions qui existent dans l'Hexagone.

Dans ce même article L 145-5 du livre 1<sup>er</sup> du Code de commerce, il est désormais prévu l'établissement d'un état des lieux des locaux loués, ce qui constitue la moindre des choses, ne serait-ce que pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

En outre, pour éviter tout litige entre les parties prenantes et la Direction générale des affaires économiques qui a déjà recensé pas mal de litiges, il reviendra au conseil des ministres le soin de fixer la liste des grosses réparations à réaliser le cas échéant, celles-ci ne pouvant être à la charge du locataire comme il est clairement stipulé dans le texte.

Toutes ces garanties apportées au bailleur vont dans le bon sens et ne peuvent qu'encourager la liberté d'entreprendre. Gageons néanmoins, et c'est là le point de vigilance, qu'elles n'aient pas pour effet de dissuader les propriétaires de louer leurs biens...

Enfin, les articles LP 3 à LP 9 du présent projet de loi du pays viennent compléter les modalités de tenue des organes décisionnels des différentes entités, qu'elles soient des sociétés commerciales, des groupements d'intérêt économique, des sociétés anonymes et autres assemblées d'actionnaires. L'objectif étant de permettre que ces réunions se déroulent au moyen de la visio-conférence ou par des moyens de télécommunication qui garantissent l'identification des personnes concernées.

Dans un pays comme le nôtre, donc principalement insulaire, et compte tenu des progrès dans le domaine du numérique, passé et à venir, toutes ces avancées ont du sens et n'appellent aucune objection de notre part.

Donc, nous soutiendrons ce texte évidemment. Merci beaucoup.

**Le président** : Merci, on poursuit avec l'intervenant des non-inscrits. Nuihau.

**M. Nuihau Laurey** : Merci, Monsieur le Président. Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des médias et le public qui nous suit, *bonjour*.

Je ne vais pas répéter les propos qui ont déjà été tenus par le rapporteur, par ma collègue, je partage tout à fait. Je trouve que l'avis qui a été rendu par le CESEC est extrêmement exhaustif sur les deux points qui sont présentés. Donc nous, nous considérons ce texte, que c'est un bon texte, qui va dans le bon sens, qui vient faciliter l'activité des entreprises, nous voterons en faveur de son adoption. Mais s'agissant de la première mesure visant à passer de deux à trois ans le bail précaire, les motifs de ce choix ont été expliqués, nous les partageons. Par contre, le fait d'adjoindre dans ces dispositions des contraintes finalement supplémentaires visant à ne pas permettre, s'agissant des grosses réparations, à ce que ce soit exclusivement mis à la charge du preneur, je comprends la logique de protection du Gouvernement, mais pour notre part, nous sommes assez opposés finalement à toutes les dispositions qui viennent conduire l'administration à s'immiscer dans un cadre contractuel privé.

Dans le monde réel en fait et dans ce cadre dérogatoire des beaux de deux ou de trois ans, si le propriétaire n'obtient finalement pas le consentement du locataire, s'agissant d'un certain nombre de réparations, c'est très simple, il augmentera le prix. Et donc, ce que je veux dire par là, c'est que l'administration ne peut pas s'immiscer partout, même si elle veut protéger finalement une des parties. D'ailleurs, dans l'avis qui a été rendu par le CESEC, il est bien précisé que cet arrêté en conseil des ministres qui doit définir ces grosses réparations n'a pas été produits, et cela montre que ce travail de détermination n'est pas aussi aisé que cela. Exemple, qu'est ce qui permettra au gouvernement de déterminer ce qui relève des grosses réparations réglementaires, des adaptations du local que souhaiterait éventuellement un locataire, dans le cadre de son activité spécifique ?

Mon opposition n'est pas une opposition de fond, mais de forme. Donc, dans ce dispositif finalement, on remarque, et c'est ce que je dis à chaque fois s'agissant de ces textes qui visent à simplifier, à faciliter, pour lesquels nous sommes complètement d'accord, l'administration a une difficulté je le remarque, à donner sans contrepartie. Chaque fois, une disposition qui vise à faciliter est complétée par une autre disposition dans laquelle on demande aux usagers finalement d'avantage de contraintes, et c'est le cas dans le cas présent.

Nous allons voter en faveur de cette disposition, mais ce sera toujours notre approche sur ces textes. Il faut que l'administration aussi apprenne d'une part à ne pas s'immiscer dans tout, même si c'est dans une volonté de protection d'une partie ou d'une autre ; et deuxièmement, il faut aussi que l'administration arrête, quand elle donne, de vouloir reprendre d'une autre main.

Sur la deuxième partie du texte, concernant la possibilité de faire valider des assemblés ou des réunions en visio pour faire simple, en réalité, on voit que la législation a souvent un train de retard par rapport à la technologie, puisque ces dispositions-là ont été adoptées pendant la crise du Covid, ou quasiment toutes les instances publiques ou privées ont utilisé la visio-conférence, parfois même de manière obligatoire parce que les réunions ne pouvaient pas se tenir avec un nombre suffisant de personnes. Donc nous sommes effectivement pour ces dispositions d'évolution. Par contre, je partage l'avis qui a été rendu par le CESEC, sur la nécessité aussi de faire avancer tout ce qui concerne la signature électronique. Parce que nous avons commencé à tenir des réunions sur ce sujet lors, non pas seulement de la dernière mandature, mais de l'avant dernière mandature. Et j'avais posé la question à l'occasion de la présentation d'un des textes sur l'évolution de ce projet, et c'est le directeur de cabinet du ministre de l'Économie qui m'a répondu en disant qu'il y avait effectivement un retard sur tout le processus concernant la signature électronique et c'est pourtant le pendant de ces dispositions qui visent à faciliter la tenue de ces réunions. Donc là aussi, nous allons voter en faveur de ces dispositions en pointant du doigt le fait que sur ce domaine qui est vraiment très sensible de la signature électronique, on est dans l'accumulation de retards et je souhaiterais que le ministre nous informe sur l'état d'avancement de ce dossier. En tout cas, nous allons voter pour ces dispositions qui vont effectivement, comme le disait ma collègue, dans le sens d'une facilitation de la vie des entreprises. Merci.

**Le président** : Merci. Donc on termine avec l'intervention du représentant du Tavini huiraaatira. Patricia.

**M<sup>me</sup> Patricia Pahio Jennings** : *Merci.* Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Messieurs les parlementaires, Mesdames de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée, que l'amour règne.*

Mais tout d'abord, je voudrais remercier la représentante du CESEC pour sa présentation du rapport. Cela va dans le sens de ma présentation, de mon intervention.

Alors, nous voici rassemblés aujourd'hui pour discuter d'un projet de loi du pays d'une importance capitale pour notre économie locale : la modification des Livres I et II du Code de commerce.

Ce projet vise à moderniser notre cadre législatif pour répondre aux besoins actuels des entreprises et des propriétaires en Polynésie française.

Ce projet de loi a deux objectifs principaux : premièrement, adapter les règles relatives aux baux commerciaux pour favoriser un environnement économique plus dynamique et sécurisé ; deuxièmement, moderniser les modalités de tenue des instances décisionnelles des sociétés pour encourager la transition numérique et simplifier les processus administratifs.

Commençons donc par les modifications concernant les baux dérogatoires. Actuellement, la durée maximale de ces baux est de deux ans. Cependant, cette période est souvent jugée insuffisante par les professionnels pour tester et stabiliser de nouvelles activités économiques. En réponse à leurs demandes, nous proposons d'étendre cette durée à trois ans.

Pourquoi cette extension est-elle nécessaire ? Parce qu'elle offre aux locataires une période plus longue pour évaluer la viabilité de leurs affaires sans les lourdes contraintes d'un bail commercial standard de neuf ans. C'est un peu comme passer d'un CDI à un CDD, offrant plus de flexibilité et de sécurité à court terme. Le propriétaire, quant à lui, conserve le droit de mettre fin au bail au terme des trois ans, simplifiant ainsi la gestion de ses biens.

Nous savons que la précarité des locataires est une préoccupation majeure. Plus la durée du bail est courte, plus ils sont exposés à l'incertitude et aux risques de devoir quitter les locaux à la fin de chaque période. Cette loi protège donc mieux les locataires en leur donnant un cadre plus stable. Dans le même temps, elle simplifie le processus pour les propriétaires qui souhaitent récupérer leurs biens, évitant des procédures longues et coûteuses.

Un autre aspect de cette loi concerne la gestion des réparations et des mises aux normes. Aujourd'hui, les propriétaires récupèrent parfois des locaux dans un état déplorable, ou alors les locataires investissent pour mettre les locaux aux normes sans compensation adéquate. Cette situation crée des tensions et des incertitudes sur les responsabilités de chacun. En réponse, nous proposons que le conseil des ministres fixe par arrêté la liste des grosses réparations à la charge du bailleur, garantissant ainsi une répartition claire et équitable des responsabilités. Cette mesure protégera les investissements des locataires et assurera aux propriétaires la maintenance et la valorisation continue de leurs biens.

Passons maintenant à la modernisation des instances décisionnelles des sociétés. Le Code de commerce actuel impose souvent la tenue physique des assemblées générales et des conseils d'administration, ce qui peut être compliqué et contraignant. Notre projet de loi propose de permettre la tenue de ces instances par visioconférence ou autres moyens de télécommunication, sauf disposition contraire des statuts.

Cette modernisation vise à faciliter la participation des membres, à réduire les coûts et à accroître l'efficacité des délibérations. Elle répond aussi à une nécessité de notre époque : la transition numérique. En permettant également la prise de décisions par consultation écrite, nous offrons aux entreprises des outils adaptés aux réalités modernes, favorisant ainsi une gestion plus flexible et réactive.

En clôture de cette réflexion, ce projet de loi du pays est une réponse concrète aux besoins exprimés par les acteurs économiques de notre territoire. Il vise à créer un environnement plus favorable pour les entreprises tout en assurant une meilleure protection des locataires et une gestion plus efficiente des biens immobiliers. Il représente une avancée vers un cadre législatif moderne, adapté aux défis contemporains et propice au développement économique de la Polynésie.

Chers collègues, en adoptant ce projet de loi, nous faisons un pas important vers une économie plus dynamique, flexible et sécurisée. Je vous invite donc à soutenir ce texte avec conviction, pour le bien de nos entreprises, de nos propriétaires et de l'ensemble de notre communauté.

*Merci de votre attention, que l'amour règne.*

**Le président :** Merci, y a-t-il d'autre intervenants dans le cadre de la discussion générale ? S'il n'y a plus d'intervenants, on poursuit en invitant le gouvernement à répondre aux interventions. Monsieur le ministre.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée, à vous tous ici présents, chers amis, *bonjour*.

L'idée de cette loi, effectivement, de porter le bail précaire de deux ans à trois ans, il n'est pas dans l'intention du Pays de venir s'immiscer dans les relations contractuelles privées. Et en ce qui concerne les travaux, il s'agit simplement pour le Pays de s'assurer de la mise en conformité des locaux et de s'assurer de la salubrité et de la sécurité de ces locaux afin d'éviter notamment les contentieux.

Je veux aussi informer que le Pays a dans sa feuille de route la modernisation de notre administration et nous faisons en sorte d'avancer sur ce sujet, et vous serez bien entendu tenus au courant de l'ensemble de ces avancées.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci. Donc la discussion étant terminée, en l'absence... pardon il y a un amendement. Donc, ce que je propose, c'est de nous reporter à l'examen du texte lui-même pour lequel un amendement a été déposé et j'invite Monsieur le ministre à faire la présentation de son amendement.

**M. Tevaiti-Ariipaea Pomare :** Amendement numéro 1.

Après l'article LP 9 du projet de loi du pays portant modification des livres I et II du code de commerce, il est inséré un article LP 10 ainsi rédigé :

À l'article L. 145-11 du code de commerce, les mots « décret en Conseil d 'Etat » sont remplacés par les mots « arrêté pris en conseil des ministres » ;

A l'article L. 145-37 du code de commerce, les mots « délibération de l 'assemblée de la Polynésie française » sont remplacés par les mots « arrêté pris en conseil des ministres ».

Concernant l'exposé sommaire : Le conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de « Prix, tarifs et commerce intérieur » conformément à l'article 90 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

En cohérence avec les dispositions statutaires, le code de la concurrence renvoie également le soin au conseil des ministres de prendre les dispositions d'application relatives aux prix.

A cet effet, il revient au conseil des ministres de fixer par arrêté les modalités relatives à la révision des loyers des baux commerciaux ou encore les dispositions concernant la modification du prix d'un bail commercial postérieurement au renouvellement du contrat de bail.

L'article L. 145-11 du code de commerce instaure un cadre dans lequel s'opère la modification du prix d'un bail commercial désirée par le bailleur ultérieurement au renouvellement du contrat de bail.

Dans une logique similaire, l'article L. 145-37 du code de commerce s'intéresse à la mise en œuvre des modalités de révision des loyers d'un bail commercial.

Dans l'objectif d'actualiser le code de commerce en ce qui concerne la modification du prix des loyers dans le cadre d'un bail commercial, il est proposé qu'un article unique dénommé « LP 10 » soit ajouté à la suite de l'article LP 9 du présent projet de loi du pays pour remplacer certaines dispositions antérieures à la loi organique statutaire de 2004.

Il est ainsi proposé que les termes « décret en Conseil d'État » et « délibération de l'Assemblée de la Polynésie française » soient remplacés par les termes « arrêté en conseil des ministres » afin de respecter le partage des compétences entre l'Assemblée de la Polynésie française et le conseil des ministres conformément à la réglementation en vigueur.

**Le président** : Merci. La discussion est ouverte au titre de l'amendement, avez-vous des interventions ? S'il n'y a pas d'interventions, je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? L'unanimité. L'ensemble de la loi du pays. Même vote.

Très bien, s'agissant d'une loi du pays, on va demander au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	pour
M <sup>me</sup>	Boudouani- Chaumette	Teave	pour
M <sup>me</sup>	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	pour
M <sup>me</sup>	Brown	Tahia	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente, procuration à M. Tahuhu Maraeura, pour

M.	Chailloux	Steve	pour
M.	Cowan	Mike	pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi. pour
M.	Flores	Bruno	absent, procuration à M <sup>me</sup> Flores-Le Gayic Béatrice, pour
M <sup>me</sup>	Flores	Rachelle	pour
M <sup>me</sup>	Flores-Le Gayic	Béatrice	pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M <sup>me</sup> Iriti Teura, pour
M.	Fritch	Édouard	pour
M <sup>me</sup>	Garbutt-Harehoe	Thilda	pour
M.	Géros	Antony	pour
M <sup>me</sup>	Haiti	Pascale	pour
M.	Hamblin	Ueva	pour
M <sup>me</sup>	Hauata Ah-Min	Maite	pour
M.	Hoiore	Tevaipaea	pour
M <sup>me</sup>	Homai	Odette	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	absent, procuration à M. Fritch Édouard, pour
M <sup>me</sup>	Kohumoetini	Marielle	pour
M <sup>me</sup>	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Atger-Hoi Teumere, pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M.	Le Caill	Heinui	pour
M.	Le Gayic	Tematai	pour
M.	Lissant	Simplicio	pour
M.	Loussan	Cliff	pour
M <sup>me</sup>	Maamaatuaiahutapu	Maurea	pour
M.	Maono	Vincent	pour
M.	Maraeura	Tahuhu	pour
M <sup>me</sup>	Morgant-Cross	Hinamoeura	pour
M <sup>me</sup>	Niva	Pauline	pour
M <sup>me</sup>	Pahio-Jennings	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Puchon	Cathy	absente, procuration à M <sup>me</sup> Pascale Haiti, pour
M <sup>me</sup>	Punua-Taae	Sonia	pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M. Lissant Simplicio, pour
M.	Salmon	Allen	pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	pour
M.	Tapati	Tafai, Mitema	pour
M.	Teagai	Ernest	pour
M.	Temarii	Ah Ky	pour
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	pour
M.	Teraiarue	Tevahiarui	pour
M.	Teremate	Ruben	pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M.	Terou	Pierre	pour
M.	Tetua	Félix, Hoa	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Punua-Taae Sonia, pour
M <sup>me</sup>	Tiatoa	Sylvana	pour

M.	Tong Sang	Gaston	pour
M <sup>me</sup>	Tuahua	Vahinetua	pour
M <sup>me</sup>	Vaianui	Jeanne	pour
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	pour

**Le président** : Merci. Le projet de loi du pays relatif au rapport 29-2024 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION PORTANT SUR LES CONDITIONS D'AMÉLIORATION DU TRANSPORT SCOLAIRE TERRESTRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill, M<sup>me</sup> la représentante Maurea Maamaatuaiahutapu et MM. les représentants Cliff Loussan, Tevaipaea Hoiore et Allen Salmon.

**Le président** : Je propose de poursuivre notre séance avec la présentation du rapport de mission d'information portant sur les conditions d'amélioration du transport scolaire terrestre en Polynésie. J'invite Monsieur Heinui Le Caill à faire sa présentation.

**M. Heinui Le Caill** : Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Messieurs les députés, TNTV, public et surtout vous, nos chauffeurs ici présents qui avez un peu patienté — merci beaucoup à vous notamment, merci beaucoup à vous d'être présents aujourd'hui (*Applaudissements dans la salle.*) —, au public qui nous regarde aussi via internet : *Bonjour à toutes et à tous.*

Aujourd'hui, enfin on vous présente notre rapport sur l'amélioration des transports scolaires terrestres. Je vais donc vous projeter via un diaporama, la présentation d'aujourd'hui sera plus synthétique que celle qui a été faite durant la commission, sinon cela va durer toute la matinée.

Cette présentation va surtout cibler les... On va cibler avant tout les recommandations ou une partie des recommandations. Celles qui nous semblent assez importantes pour faire évoluer ce service crucial et vital qui est le transport scolaire, un service crucial pour nos élèves.

Alors, je vais commencer par le commencement. Au départ, on s'était dit qu'on allait lancer une mission d'information sur le transport scolaire, donc aérien, maritime et terrestre mais, finalement, le nouveau format de nos missions d'information qui sont finalement des missions d'information flashs de trois mois nous a contraint à cibler une partie, un domaine du transport scolaire donc on a commencé par le transport scolaire terrestre par bus et par truck. On a voulu, d'abord, viser Tahiti, Moorea et Raiatea et, finalement, on a auditionné pratiquement la majorité de nos archipels et nos maires que je remercie pour leur disponibilité ainsi que leurs services.

Donc, prochaine mission d'information, ce sera les transports scolaires aériens et maritimes. Un sujet qui tient à cœur à nos élus des archipels.

La mission d'information, donc on l'a créé le 17 janvier 2024, lancée donc par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

L'objectif était de rendre plus efficient le transport scolaire terrestre et évaluer les conditions de sécurité. On s'est également penché sur la problématique du transport scolaire terrestre des élèves à besoin éducatifs particuliers et également lors des événements sportifs car il faut savoir que s'il y avait un club, le club le plus important du pays, s'il y avait bien un club le plus important du pays ce serait celui du sport scolaire parce que dans le sport scolaire tous nos élèves sont adhérents du sport scolaire. Donc, comprendre comment se passe les déplacements de nos élèves au niveau sportif est essentiel également.

Alors nos travaux ont duré en tout trois mois et deux semaines, on a arrondi à quatre mois. Pour nous aider dans notre réflexion, donc deux questionnaires en ligne ont été lancés par l'assemblée, par Tetunae,

présenté donc, mis en ligne sur le site de l'assemblée, 204 personnes ont répondu au premier questionnaire et 126 au second questionnaire.

Dans le même temps pour alimenter notre réflexion, nous avons envoyé, nous avons transmis deux questionnaires à destination des élèves, des collèges, CJA et lycées et, là, 950 élèves ont participé à la consultation.

J'aimerais vous présenter ce qu'il en ressort rapidement. Je sors donc du diaporama, hop ! Là, vous avez donc la présentation du rapport qui sera aussi diffusée sur le site Internet sous ce format. Ça va être la première fois parce qu'actuellement on ne peut plus imprimer, donc j'ai demandé à nos services de pouvoir vous présenter ça, présenter ça au grand public sous ce format *flipping-book*.

Je vais aller directement à la partie... J'avance ici. Ils nous disent donc, que ces questionnaires, au niveau des élèves. Pour la plupart, ils se sentent en sécurité dans les bus. L'idée était d'abord de les questionner sur la sécurité dans les bus, dans les trucks et également au niveau des abris et des arrêts de bus.

Ensuite, deuxième questionnaire visait l'efficacité, la ponctualité du ramassage, la communication, l'efficacité, l'usage de la carte de transport scolaire. Pour la plupart, au niveau de la sécurité, les collégiens et CJA se sentent en sécurité dans les bus. Par contre, les lycéens trouvent moyen parce que la plupart de nos lycéens utilisent les transports en commun. Ce qu'ils proposent, ils nous ont pour la plupart recommandé la séparation du transport scolaire terrestre — je reviens là — du transport scolaire, du transport régulier. C'est la principale demande qu'ils font. Ils demandent également une amélioration de l'aménagement des bus, notamment qu'il y ait de la climatisation et aussi revoir le fonctionnement de la carte de transport scolaire.

Du côté du questionnaire grand public, plusieurs recommandations donc nous ont été faites. Assurer la présence de convoyeurs, notamment pour le secondaire ce qui n'est pas tout à fait le cas ; mener des actions de prévention auprès des élèves ; dispenser des formations à l'attention des chauffeurs ; former les professionnels à la communication bienveillante ; sensibiliser les élèves à la notion de respect ; améliorer les aspects techniques et organisationnels des transports ; et dernière recommandation, distinguer le transport scolaire du transport régulier. Là aussi, mettre en place des lignes et véhicules dédiés au transport des élèves et des étudiants et créer une application permettant de suivre le trajet des bus.

Donc vous pouvez retrouver ça dans la version *e-book* qui sera diffusé juste après cette séance sur le site de l'assemblée.

Ensuite, pour mener nos travaux, nous avons auditionnés 186 personnes durant 72 auditions durant six semaines. À la fois donc les acteurs, le transporteur, nos chauffeurs, les accompagnateurs, les syndicats. Nous avons auditionné les délégués des élèves, des collèges, lycées de Tahiti, Moorea et Raiatea notamment, les directions, notre ministre de l'éducation, nos ministres de l'éducation, ministre de l'emploi et ministre également en charge du transport. En fait, différents acteurs, usagers et décideurs. 186 personnes pendant six semaines, cinq jours sur sept, et je remercie mes collègues de la mission d'information d'avoir tenu le rythme et également le SAJ qui a dû cravacher avec nous pour pouvoir auditionner toutes ces personnes. Il s'agissait pour nous d'avoir le maximum de retour et d'être au mieux et au fait de la réalité sur cette question.

Ensuite, nous avons fait trois visites de terrain, deux principales à Tairapu-est au *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse) Il s'agissait pour nous de vivre comme un élève du *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse) qui doit se lever à 3 h 30 du matin, prendre la navette maritime, arriver à Tautira à la marina de Tautira, prendre le bus, ensuite attendre le... Non, d'abord prendre le truck, arriver au village de Tautira, prendre le bus et aller jusqu'au collège et lycée de Taravao. On l'a fait et j'avoue que c'est éprouvant et ça nous a beaucoup beaucoup marqué et je dis bravo à nos élèves qui, dans le noir, attendent que les navettes arrivent. Et je salue également les pilotes de cette navette là-bas au *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse) qui, dans le noir également, doivent transporter ces élèves et je lance un message

— bon le ministre de l'équipement n'est pas là —, mais il y a quand même des balises à réparer là-bas au *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse) pour aider nos pilotes et pour la sécurité de nos élèves.

Ensuite, nous sommes allés à Raiatea. Nous avons rencontré le maire et le conseil municipal de Uturoa d'abord et notre **maire** Moutame de Taputapuātea.

Ah oui, pour le *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse) Taiarapu-est, j'aimerais remercier notre **maire** de Tautira qui nous a généreusement hébergé. (*Applaudissements dans la salle.*) Et il est vrai que lui il habite au *fenua 'aihere* (NDT, terre de brousse), eh bien tous les matins à 3 h 30 il se lève pour venir à l'assemblée comme les élèves de sa commune.

À Raiatea donc on a pu vivre — c'est ce que nous a fait vivre, pardon, Thoma Moutame — le trajet de ces élèves. Pour moi, c'était la première fois que j'allais là-bas et Taputapuātea il faut imaginer que c'est aussi grand la distance. C'est la distance de Papeete à Mataiea, donc c'est très très très grand.

Les moyens mis à disposition, là c'est la commune qui gère le transport scolaire et on peut dire que le maire a mis les moyens. Il nous a fait vivre également donc ce transport scolaire dans un bus tout moderne et j'avoue que certains d'entre nous se sont assoupis pendant le voyage. Il y a la climatisation et les petits écrans avec un petit film, un petit dessin animé. Le maire de Taputapuātea a mis les moyens pour ces élèves.

Ensuite, ce n'est pas une visite à Moorea, c'était plus une rencontre que mon collègue Tevaipaea Hoiore a effectué. Il est allé à la rencontre des chauffeurs de Moorea. On sait qu'il y a eu des difficultés donc on lui a demandé d'aller les rencontrer pour les écouter.

Alors les membres de la MI, principaux rapporteurs : donc moi, Maurea Maaamaatuaiahutapu, Cliff Loussan, Tevaipaea Hoiore et Allen Salmon. D'ailleurs, c'est à cinq voix qu'on va vous présenter le cœur même de notre synthèse d'aujourd'hui, les préconisations. Je tiens à remercier également les autres membres, nos co-rapporteurs : Elise Vanaa, Ruben Teremate, Mike Cowan, Edwin Shiro-Abe Peu, Maite Hauata Ah-min et Odette Homai. Je demande à ce qu'on les applaudisse... (*Applaudissements dans la salle.*) parce que, franchement, je te les ai fait bosser jusqu'à pas d'heures, le week-end aussi on échangeait ensemble et, même si le questionnaire de base a été réalisé par le SAJ, il faut le dire, mais tous les soirs on remaniait les choses à distance et en ligne. Merci beaucoup pour votre travail et votre engagement.

Alors maintenant quelques données et chiffres. Alors nous avons 50 000 élèves au fenua et sur ces 50 000 élèves, 26 000 élèves prennent le transport scolaire par voie terrestre quotidiennement et 16 000 sur l'île de Tahiti, dont 10 000 élèves des autres îles et archipels, eux sont transportés majoritairement par les communes. Ce sont les communes qui assurent ce service crucial. Le transport scolaire est gratuit — tant mieux —, il est de compétence du pays, mais le pays donc, comme on le voit, peut déléguer ce service à des communes ou à des associations de parents d'élèves, etc.

Alors le coût annuel du transport scolaire, maritime, aérien et terrestre est de 1,8 milliard F CFP par an. C'est le plus gros budget, la plus grosse partie du budget de l'éducation. 540 millions F CFP par an sont dédiés au transport terrestre sur Tahiti, qui est encadré par une délégation de service public ou plutôt intégré dans la délégation de service public concernant le transport en commun.

Les grandes lignes du rapport, si vous l'avez lu, il est présenté en six parties, six ou sept parties : première partie : le transport scolaire terrestre, une compétence exclusive du pays ; deuxième partie : un constat préoccupant concernant les infrastructures, les équipements et les personnels ; troisième partie : la délégation de service public au cœur des conditions d'amélioration ; quatrième partie : un regard pessimiste sur la gestion actuelle du transport scolaire terrestre ; et dernière partie : les usagers du transport scolaire terrestre, oubliés depuis trop longtemps.

Donc, comme je vous le disais, le rapport va être disponible sur le site de l'assemblée dans la rubrique les publications et, en même temps, vous pourrez le télécharger en PDF et aussi le lire directement sur le site de l'assemblée, comme je vous l'ai présenté tout à l'heure en version *e-book* et *flipping book*.

Maintenant, nous passons donc au cœur de la présentation. Les recommandations : la sécurité des élèves est une priorité absolue dans le transport scolaire. Les recommandations de la mission d'information sont centrées sur les infrastructures adaptées, des formations régulières et des campagnes de sensibilisation qui visent à garantir un environnement sécurisé pour tous les élèves.

Maintenant, je vais laisser la parole à mes collègues rapporteurs et on va commencer par Maurea Maamaatuaiahutapu. (*Applaudissements dans la salle.*)

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Merci, Heinui. Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, président-*fondateur* et chers collègues, chers médias, cher public, *bonjour à tous en cette occasion qui nous est donnée d'être réunie en cette nouvelle journée.*

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi à mon tour de remercier les 186 personnes auditionnées qui ont pris sur leur temps pour nous aider à comprendre les difficultés liées au transport scolaire terrestre.

Je pense particulièrement aux élèves du second degré, notamment le plus jeune, qui a 11 ans et qui est du collège de Uturoa. Alors, c'est le délégué de ces élèves de Uturoa. Mes salutations particulières aussi à ces élèves du LPG qui se sont saisis de la problématique en se réunissant et en menant eux-mêmes leur propre enquête de terrain en marge de notre mission d'information. Merci à ces chers établissements et enseignants qui ont facilité nos prises de contact et permis ces auditions à distance, pardon, malgré des moyens techniques limités, mais efficaces.

Parmi les auditions marquantes, je souligne celle de Nathalie Salmon-Hudry, notre déléguée interministérielle au handicap et du personnel de la cellule ASH de la DGEE en charge des élèves à besoin éducatif particulier. Je salue également nos chauffeurs qui sont là, la Fédération des rassemblements des syndicats autonomes des transports en commun et la confédération du rassemblement des travailleurs de Polynésie qui exercent dans des conditions de travail parfois difficiles.

*Je vous remercie d'être parmi nous en cette nouvelle journée.*

Sans toutes ces personnes, nos constats et recommandations n'auraient pas été aussi objectifs. Je tiens également à remercier parce que Heinui a oublié nos collaborateurs, notamment ceux des rapporteurs qui nous ont soutenu et accompagné dans la réalisation et la synthèse de nos travaux. On ne les oublie pas.

Je vous présente maintenant la première grande recommandation issue de ces auditions. Il s'agit de la gratuité du transport scolaire.

Alors, il faut savoir que la gratuité actuelle ne couvre pas tous les besoins de nos élèves, donc nous recommandons d'étendre cette gratuité sur toute l'année en utilisant un carnet scolaire ou une carte avec QR code, sans restriction du nombre de trajets.

À cela, s'ajoute la création d'une DSP propre au transport scolaire. Effectivement, pour améliorer l'accès, nous suggérons de créer une DSP spécifique au transport scolaire à Tahiti avec une flotte de véhicules dédiés, distincte et reconnaissable et géré par le pays. Les lignes actuelles sont souvent saturées et irrégulières. L'accompagnement financier pour les sociétés de transports : les sociétés dans les îles éloignées manquent d'aides pour acheter de nouveaux bus à cause des conventions annuelles avec la DGEE. Elles demandent donc un accompagnement pour être éligibles à la défiscalisation.

La suppression de la contrainte de distance minimale. Nous proposons de supprimer la contrainte d'une distance minimale de 1 km entre le domicile et l'établissement scolaire qui pénalise les élèves des vallées et hauteurs, les obligeant à se lever très tôt.

Heinui vous a donné l'exemple des élèves de Tautira, mais on en a vu aussi à Taputapuātea, qui habitent dans les vallées. Il y en a chez nous à Tahiti, Punaauia notamment, et dans toutes les autres communes, nos *maire* ici présents savent très bien de quoi nous parlons.

Enfin, le renouvellement de la flotte de bus. Une partie de la flotte est non conforme et vieillissante, surtout sur la côte ouest de Tahiti, posant des problèmes de sécurité. Un renouvellement est donc nécessaire pour garantir la sécurité des élèves.

Alors, toutes ces recommandations, j'en ai fait une petite synthèse, vous les retrouverez dans le rapport de la mission d'information.

En tout cas, *Merci* pour votre écoute et je laisse la place à Tevaipaea pour la suite. (*Applaudissements dans la salle.*)

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci beaucoup* Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la secrétaire générale, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, *bonjour* ; chers collègues élus à l'assemblée, Mesdames et Messieurs de la presse, chers chauffeurs et syndicats, *bonjour à tous*.

Avant de commencer, permettez-moi, Monsieur le président d'entamer mes propos en remerciant surtout aussi les associations, car là, aujourd'hui, ma partie que je présente est l'inclusion et l'accessibilité, et justement, je tiens à remercier l'ensemble des associations qui œuvrent chaque jour pour porter à bras-le-corps justement cette mission pour nos enfants à besoins spécifiques, porteurs de handicap. Donc ce n'est pas une tâche facile et donc j'aimerais commencer par ces propos qui sont donc tirés de notre rapport.

Au fil des auditions, il est apparu que la plus grosse difficulté en matière de transport scolaire terrestre en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap porte sur l'accessibilité des véhicules de transport pour les élèves à mobilité réduite et sur l'accompagnement des enfants atteints de troubles psychiques à l'intérieur de ces véhicules.

Donc, au titre de l'inclusion et de l'accessibilité, la première recommandation que nous souhaitons mettre en avant c'est donc la création d'une société unique. Nous recommandons la création d'une société unique centralisant des taxis spécialisés pour le transport scolaire de ces enfants. Cela offrira un service adapté et sécurisé, facilitera l'accès à l'éducation et résoudra les problèmes de disponibilité des taxis, retards, départs anticipés de l'école et tarifs élevés.

Deuxième recommandation, toujours sur l'inclusion et l'accessibilité, donc la formation spécifique. Proposer des formations spécifiques aux transporteurs d'enfants à besoins particuliers améliorera la qualité et la sécurité des services de transport. Ces formations incluront la communication adaptée, la sensibilisation aux besoins spécifiques des enfants, les premiers secours et la gestion du comportement. Une formation pour promouvoir la bienveillance est également nécessaire.

Troisième recommandation : financement et élargissement des dispositifs. Il est proposé d'attribuer des financements supplémentaires aux professionnels du transport d'élèves à besoins éducatifs particuliers via des subventions du pays. Une autre suggestion est d'étendre les dispositifs de transport sanitaire de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale actuellement réservé aux patients atteints de cancer ou en dialyse, aux élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Et enfin quatrième recommandation : aides financières pour les parents. Nous proposons d'allouer des aides financières aux parents accompagnant leurs enfants en situation de handicap ou atteints de troubles

du spectre autistique (TSA) dans les transports en commun. Cette mesure vise à compenser les frais de transport et à faciliter la scolarisation des enfants nécessitant un accompagnement particulier.

Merci pour votre écoute. Je rends la parole à mon prochain collègue, donc Monsieur Allen Salmon. (*Applaudissements dans la salle.*)

**M. Allen Salmon :** Pour ma part, je développerai le thème du personnel œuvrant dans le transport scolaire. *Bonjour également à nos chers collègues chauffeurs de bus qui sont parmi nous ce matin.*

Je tâcherai de retranscrire au mieux les informations recueillies lors de nos auditions car c'est un des sujets de notre rapport les plus préoccupants et les plus sensibles.

Avant tout, merci à tous ces chauffeurs et accompagnateurs de bus qui portent la responsabilité de la sécurité de nos enfants et je souhaiterais reprendre l'expression de notre déléguée interministérielle, Nathalie qui, lors de son audition, disait que les « chauffeurs sont responsables de l'avenir de notre pays ».

Premier constat troublant : les chauffeurs de bus exercent plutôt depuis des années sans un réel statut professionnel. En l'absence de réel cadre de travail, ils œuvrent dans des conditions de travail qui demandent à être améliorées avec des amplitudes horaires élevés pour la plupart, atteignant parfois 14 heures de travail par jour. Nous pouvons imaginer le niveau de fatigue des chauffeurs mettant alors les usagers en danger.

Second point surprenant : selon les témoignages de certains chauffeurs auditionnés, leur salaire au niveau du Smig reste quasiment sans évolution durant toute leur carrière. Cette situation difficile pour les chauffeurs engendra le système de grattage. Depuis donc 2003, ce système opaque perdurerait. En tant qu' élu, cela nous interpelle évidemment. Pourquoi ce grattage a-t-il perduré pendant plus de 20 ans ?

Nous préconisons donc pour éviter que le grattage se poursuive de peut-être revenir vers un système de billetterie. De plus, il est impératif de mettre en place un réel statut professionnel reconnu pour les chauffeurs de bus et une convention collective afin de préciser les droits et les devoirs de ce personnel qui souhaite d'ailleurs que l'on reconnaisse la pénibilité de leur métier.

Deuxième constat étonnant : aucune formation agréée et certifiée n'a été proposée aux chauffeurs les laissant ainsi démunis face aux diverses difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement. Et pourtant, la formation du personnel est inscrite dans la délégation de service public liant la société de transport au pays. Nous recommandons donc de mettre en place une formation régulière pour tous les chauffeurs et accompagnateurs avec délivrance de certificat de compétence pour la conduite d'autobus et de minibus ainsi que la formation au PSC1 pour les premiers secours et au BAFA pour l'encadrement des élèves et la communication.

Troisième observation anormale : Il n'y a plus de centre de formation équipée d'un bus-école opérationnel sur le *territoire* et donc ceux qui veulent passer leur permis poids lourd de transport en commun doivent partir en Kanaky, ce qui représente un inconvénient majeur. Certes, le RSMA offre une opportunité de le passer ici et une convention a d'ailleurs été signée entre le RSMA et la société détentrice de la DSP, mais cela reste encore très insuffisant pour renouveler les équipes de chauffeurs dans le transport scolaire car certains jeunes à leur sortie du RSMA se dirigent vers d'autres entreprises du *territoire* offrant de meilleures conditions de travail. Aussi, nous pensons qu'il faudrait remettre à la disposition de nos futurs chauffeurs, nos jeunes un centre de formation sur le *territoire* pour passer leur permis poids lourd et transport en commun.

Chers amis, notre quatrième et dernière constatation porte sur les accompagnateurs que l'on appelle aussi convoyeur. De même que les chauffeurs, la profession d'accompagnateur n'a pas de statut professionnel. Ils travaillent avec des salaires dérisoires, sans heure de travail bien défini. Leurs missions

et leurs rôles restent à être clarifiés et notifier au travers d'une convention. Il est à préciser qu'à ce jour uniquement les bus transportant les élèves du premier degré bénéficient d'un accompagnateur pour assurer la sécurité à bord. Ceux du second degré roulent avec un chauffeur uniquement sans accompagnateur. Notre souhait est donc de légiférer cette profession d'accompagnateur et mettre en place un statut professionnel pour eux et enfin de pourvoir tous les bus scolaires dans la mesure du possible d'un accompagnateur afin d'assurer pleinement la sécurité de nos enfants durant le transport. L'évènement qui vient de se passer à Taravao en est un exemple sur ce besoin où un chauffeur a été agressé par une collégienne.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**M. Tevaipaea Hoiore :** Merci beaucoup, Allen. Donc je continue, je poursuis.

Maintenant, nous sommes dans la quatrième partie « la communication et la sensibilisation ». Une communication efficace est essentielle pour coordonner les efforts entre les élèves, les parents, les écoles et les transporteurs assurant ainsi un transport scolaire plus sûr et plus efficace. Donc, au titre de ce chapitre, voici la première recommandation au niveau des réunions d'information. Nous proposons d'organiser des réunions d'information pour les élèves transportés avec la participation des parents, de la DGEE, de l'école et du transporteur à chaque rentrée scolaire.

La méconnaissance des règles de sécurité est problématique pour les élèves et les parents. Les élèves doivent respecter les règles de sécurité et de civisme et les parents doivent comprendre leur rôle crucial au point de ramassage. Des réunions régulières amélioreront la compréhension et l'application de ces règles réduisant ainsi les risques d'accident et les comportements dangereux.

Deuxième recommandation : campagne de sensibilisation. Des campagnes annuelles de sensibilisation doivent être organisées pour rappeler aux élèves, aux parents et au grand public les règles de sécurité essentielles. Ces campagnes contribuent à créer une culture de sécurité routière collective et renforce la confiance dans le système de transport scolaire. En impliquant l'ensemble de la communauté, nous pouvons instaurer un environnement plus sûr et plus respectueux pour tous les usagers des transports scolaires.

Enfin, troisième partie, donc la réactualisation des vidéos de sécurité. Il est crucial de réactualiser les vidéos de sécurité routière de la DGEE pour sensibiliser efficacement toutes les tranches d'âge. Ces vidéos doivent être attrayantes, adaptées aux différents groupes d'âge et inclure des scénarios réalistes et des conseils pratiques. En mettant à jour ces vidéos régulièrement, nous pouvons nous assurer que les messages de sécurité restent pertinents et captivent l'attention des élèves, des parents et du personnel scolaire. En mettant en œuvre ces mesures de communication, nous pouvons grandement améliorer la sécurité et l'efficacité de notre système de transport scolaire. Une bonne communication est la clé pour garantir que tous les acteurs impliqués travaillent ensemble de manière harmonieuse et coordonnée.

*Merci*

**M. Heinui Le Caill :** Je reprends la parole.

Cette fois-ci, sur les infrastructures et équipements adaptés, un point essentiel.

Le premier point peut paraître pas forcément essentiel, et pourtant, si, notamment pour nos chauffeurs, comme on l'a dit tout à l'heure, on le voit, il n'y a pratiquement pas d'accident grâce au professionnalisme aussi de nos chauffeurs — merci à vous — et il faut également les aider pour améliorer la sécurité. L'idée, là, est d'aménager des terrains et des aires spécifiques dédiés notamment aux bus qui doivent faire des demi-tours. Alors pour cela, nous, on propose : — actuellement, on sait que nos communes sont en train de réactualiser leur PGA. Il est peut-être temps de stabiliser dans vos PGA, d'abord pour le ramassage, des aires pour les abribus, et surtout pour des aires dédiées au

retournement des bus. Puisque vous êtes dans vos PGA, c'est le moment de faire ça. Ce n'est pas encore le cas actuellement.

Deuxième point : construire et aménager des abribus de qualité, qui soient adaptés à la fréquentation avec une capacité appropriée, identifiables par un code couleur spécifique, et accessibles à tous les usagers, y compris les personnes en situation de handicap. On a vu à Outumaoro, au terminus, l'abribus n'est pas assez grand pour à la fois accueillir nos élèves, à la fois accueillir des usagers du quotidien. Donc, c'est vraiment une réflexion à mener sur l'ensemble du territoire (notamment sur Tahiti), revoir la conception de nos abribus, et que nos enfants ne restent pas sous la pluie en attendant le bus. Également, nos abribus sont souvent squattés — il y a toute cette réflexion à mener — et, des fois, ils sont aussi invisibles. Je tiens aussi à préciser qu'il est important également — là, c'est une demande des étudiants de l'UPF — d'éclairer leurs abribus, notamment en cette période où il commence à faire nuit assez tôt où il y a un sentiment d'insécurité.

Installer des abribus dans les secteurs densément peuplés d'enfants pour répondre à leur besoin de transport scolaire. Même si la décision d'installer un abribus est de compétence communale, c'est quand même la DTT qui gère cela. Nos communes ont relevé ceci de pouvoir travailler avec la DTT pour revoir là où sont installés les abribus, qu'ils puissent être mis dans les quartiers qui sont densément peuplés et avec l'avis des communes.

Quatrième point : augmenter le nombre de contrôleurs au sein de la Direction des transports terrestres (la DTT) et accroître l'accréditation de contrôleurs pour renforcer la surveillance au sein de la Direction générale de l'équipement et de l'enseignement. Alors, il me semble qu'aujourd'hui il n'y a que deux contrôleurs à la DTT. Deux contrôleurs pour notre pays, ce n'est peut-être pas suffisant. Au niveau de la DGEE, puisque le transport scolaire est inclus dans la DSP pour le transport en commun, ce serait bien peut-être que la DGEE ait aussi un contrôleur pour aller contrôler les bus au niveau de la sécurité, etc. Donc, on pense qu'il faut vraiment augmenter ce nombre de personnel pour être encore plus efficient au niveau des contrôles.

Cinquième point, je vais laisser mon collègue Allen Salmon prendre la suite.

**M. Allen Salmon :** *Merci*

Alors, toujours les infrastructures et les équipements. Afin de veiller à l'efficacité du système de transport scolaire et régulier, il est essentiel de vérifier régulièrement la qualité de service, la sécurité à bord, l'état des véhicules — parce que certains roulent dans un état médiocre — et les temps de parcours. Nous souhaitons donc instituer un audit externe tous les trois ans afin d'évaluer le système de transport scolaire.

Le deuxième point porte sur le nombre de bus. Il faut savoir que, tout particulièrement aux heures de pointe, les bus sont bondés, il n'y a plus de place. Et nos jeunes lycéens-collégiens, quand ils veulent prendre le bus, il ne s'arrête pas parce qu'il n'y a plus de places et il continue. Donc, ces jeunes-là sont obligés de marcher le marché de Papeete pour être sûrs d'avoir leur place et pouvoir embarquer. Alors, par rapport à ce surpeuplement à bord, nous pensons qu'il faudrait effectivement envisager d'augmenter le nombre de bus, d'en acheter encore, ou alors d'introduire des bus à étage — bon, ça va faire sourire certains, des bus à étage à Tahiti, pourquoi pas ? — afin de réduire le surpeuplement à bord et donc proposer un trajet plus confortable et plus agréable à nos usagers.

Le troisième point. À l'heure actuelle, certaines communes de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, se chargent du transport scolaire. Cependant, elles ne bénéficient d'aucune exonération sur le carburant, comme les sociétés de transports. Alors, cela est une situation injuste. Nous proposons d'accorder aux communes prenant en charge le transport scolaire une détaxe sur le carburant ou alors réévaluer l'indemnité par élève et par kilomètre versée aux communes.

*Merci*

**M. Heinui Le Caill :** *Merci*, Allen.

J'aimerais revenir sur ce point. On a pu donc auditionner nos communes, notamment les plus éloignées comme Tubuai, certaines mettent quand même un budget de 33 millions F CFP pour assurer ce service-là. Bien sûr, ce n'est pas forcément détaillé. Taputapuātea, je sais que c'est 15 millions F CFP, ça a quand même un coût pour nos communes. Donc, c'est vraiment une demande, une vraie réflexion pour les aider à ce niveau-là.

Sixième partie, je donne la parole à Cliff Loussan.

**M. Cliff Loussan :** *À tous, bonjour en cette journée.*

J'ai l'honneur de clore cette présentation des recommandations issues de nos travaux. Avant toute chose, je tenais à remercier tous les acteurs du transport terrestre scolaire, car nos élèves et nos étudiants sont l'avenir de notre pays. Je vous remercie donc pour votre contribution bienveillante visant à l'amélioration de leurs conditions de transport.

Et sans plus tarder, voici à présent les cinq grandes recommandations pour ce qui concerne la coordination et la gouvernance, dont je vous invite à consulter les développements en détail dans notre rapport de mission qui sera mis en ligne.

Alors premièrement : implication de la DGEE dans la DSP. Le transport scolaire est régulier, étant inclus dans la même délégation de service public principalement supervisée par la Direction des transports terrestres. Il est pour nous crucial d'impliquer davantage la Direction générale de l'éducation et des enseignements dans le contrôle de cette DSP. Cela permettra un meilleur contrôle et une adaptation de cette DSP à l'évolution des besoins des élèves.

Deuxièmement : la création d'une commission d'évaluation. Pour améliorer la coordination, nous proposons la création d'une commission d'évaluation annuelle des transports scolaires, qu'il soit terrestre, maritime et aérien. Cette commission composée de représentants des élèves, des établissements scolaires, de la DGEE, des transporteurs et des ministères compétents, permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques des collégiens et des lycéens.

Troisièmement : réactivation du comité territorial des transports scolaires. Alors, ce comité territorial des transports scolaires créé en 1979 est actuellement en sommeil et doit être réactivé. Ce comité comprenant des représentants, des pouvoirs publics, des usagers et des entreprises de transport doit revoir et adapter le plan territorial des transports scolaires pour répondre aux besoins actuels. Cela est essentiel pour une meilleure coordination et efficacité du service.

Quatrièmement : standardisation des équipements des bus. Alors, nous proposons une standardisation des équipements intérieurs des bus scolaires, parce que cela pose des défis en raison du poids moyen élevé des passagers en Polynésie. Il est donc essentiel d'adapter les bus dédiés au transport d'enfants en tenant compte de la différence de corpulence entre un jeune enfant et un adulte. Cette standardisation est nécessaire aussi étant donné la topographie de nos îles et nos contraintes géographiques pour assurer une répartition adéquate de la charge et de conformer les véhicules aux réglementations en vigueur, ceci afin de garantir une sécurité accrue et un confort optimal pour nos élèves.

Et enfin, une mise en place d'un règlement. Nous envisageons d'établir un règlement par délibération afin de structurer le transport scolaire. Ce règlement doit définir les normes de sécurité, les responsabilités des parties prenantes, les procédures d'embarquement et de débarquement, ainsi que la formation et la sensibilisation des personnels et des élèves. Nous gageons qu'un cadre réglementaire bien défini assurera une meilleure sécurité et une gestion plus efficace du transport scolaire dans notre pays.

*Merci (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**M. Heinui Le Caill :** Merci beaucoup.

Je vais terminer par les annexes. Dans les annexes de notre rapport, vous allez donc trouver les bilans financiers — j’essaye de lire. Alors, nous avons prévu un budget de 350 000 F CFP, mais finalement, on a engagé 166 105 F CFP. On n’a pas trop consommé. On a utilisé ce budget pour notre déplacement sur Raiatea, pour une location de 4X4 pour aller au *fenua 'aihere (NDT, terre de brousse)*, parce qu’on n’a pas de 4X4. Et toute la mise en page a été réalisée par nous-mêmes et donc tout a été fait maison — merci à tous. *(Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)* Dans les annexes, vous allez donc retrouver également nos rapports de déplacement au *fenua 'aihere (NDT, terre de brousse)* Tairapu Est et Raiatea.

Et je vais terminer donc par les remerciements : je remercie donc encore une fois, vous, mes collègues représentants, qui avez participé à nos auditions, les maires de Tahiti, Moorea, Australes (de tous nos archipels). Je remercie également nos ministres, notamment le cabinet du ministère de l’éducation, la DGEE, qui nous ont fourni des données importantes et essentielles pour faire ce rapport. Je remercie tous nos élèves qui ont à distance participé à nos auditions, les syndicats, les associations et vraiment tout le monde pour ce travail en commun et pour la réussite de ce travail.

Merci encore à tous et merci de votre attention. *(Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Heinui, et félicitations pour la présentation et la qualité de ce rapport. *Merci beaucoup*

Donc, on poursuit donc l’examen de ce sujet par la discussion générale. La conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme à l’accoutumée : 36 minutes Tavini huiraaatira ; 15 minutes Tapura huiraaatira ; et 9 minutes non-inscrits.

J’appelle l’intervenant du groupe Tavini huiraaatira à prendre la parole. Oui, vas-y !

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Merci, président. On en a deux : donc Maite Hauata Ah-Min et M. Mike Cowan. Merci.

**Le président :** Maite.

**M<sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min :** *Merci, merci Monsieur le président. À vous toutes et tous parmi nous ce matin, soyez couronnés d’amour*

Notre commission de l’éducation, consciente des problématiques urgentes liées au transport scolaire terrestre et des montants financiers alloués à ce secteur, a lancé une mission d’information le 17 janvier 2024.

Cette initiative visait à aborder les questions de santé, de sécurité et de bien-être de nos élèves.

Les membres de la mission ont recueilli les témoignages de nombreux acteurs, y compris des transporteurs, chauffeurs, syndicats et services du Pays. Ils ont également écouté les usagers, tels que les délégués des élèves au collège et au lycée, les directions des établissements scolaires, les fédérations des parents d’élèves, des personnes handicapées et du sport scolaire.

En outre, des décideurs, y compris les ministres de l’éducation passés et présents, le ministre de l’équipement et le ministre du travail ont été impliqués. Au total, la mission a mené 72 auditions, réunissant 186 acteurs clés du secteur.

L'objectif final de cette mission est de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité du transport scolaire terrestre, évaluer les conditions de sécurité et examiner le transport des élèves à besoins éducatifs particuliers et à mobilité réduite, ainsi que lors d'événements sportifs, notamment à l'approche des Jeux Olympiques de 2024. Cette mission a abouti à la présentation d'un rapport en avril dernier.

Le rapport souligne l'écart entre la vaste géographie et la topographie complexe de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, et la gestion difficile de la mobilité par les politiques précédentes. Les défis incluent les longues heures d'attente et les trajets épuisants pour les élèves et étudiants, ainsi que des ressources insuffisantes.

Avec un total de près de 50 000 élèves en 2022, dont 26 000 utilisant quotidiennement les transports en commun, il est regrettable que le transport scolaire dans notre pays rencontre encore des défaillances malgré les améliorations apportées ces dernières années.

Le respect de la dignité humaine, fondement de toute société juste, est ici en jeu.

Sur le *territoire*, comme partout ailleurs, la mobilité doit être plus qu'une commodité : elle incarne un véritable droit fondamental, ancré dans le principe de la liberté d'aller et venir, de se déplacer.

Cette liberté, pourtant si essentielle, se heurte à des réalités difficiles sur le terrain. Les contraintes liées à l'utilisation des transports en commun, exacerbées par des infrastructures inadéquates et des services irréguliers, entravent ce droit, soumettant les usagers à des défis quotidiens qui compromettent la capacité de nos enfants à se déplacer librement.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que ceux qui optent pour les transports en commun contribuent activement au désengorgement des routes du *territoire*.

Parmi les dysfonctionnements systémiques qui affectent de manière significative la qualité et l'efficacité du service offert aux élèves, figurent encore la vétusté de certains véhicules et la surcharge des bus existants aux heures de pointe, notamment pour les lycéens et étudiants à Tahiti ou Moorea, entraînant des conditions de transport inconfortables et inquiétantes.

L'absence de voies de circulation dédiées aux transports en commun entraîne des irrégularités dans les horaires de ramassage, ce qui aggrave la situation.

Ces retards perturbent non seulement le quotidien des élèves, mais aussi leur capacité à participer pleinement aux activités scolaires et aux cours du soir pour les étudiants.

Cependant, l'exiguïté de notre réseau routier ne permet guère l'élargissement de ces voies de circulation sans recourir à d'éventuelles expropriations. De plus, la sécurité est compromise par des arrêts de bus souvent inexistantes ou mal aménagés, et dans un état déplorable.

Les élèves sont contraints d'attendre en plein soleil ou sous la pluie. Les routes inadéquates les obligent souvent à marcher au bord de la route sans trottoir, sans accompagnement, et exposés aux dangers des véhicules circulant à vive allure.

Des incidents de violence sont également rapportés. Récemment, la presse a relaté l'agression d'une conductrice par une lycéenne qui fumait à l'intérieur du bus.

Cela met en évidence un manque flagrant de civisme, parfois observé tant chez les passagers que chez les chauffeurs.

En outre, on constate un déficit généralisé en matière d'équipements de sécurité, comme l'absence de ceintures de sécurité, des portes qui ne se ferment pas correctement, des fenêtres endommagées et défectueuses, ainsi que l'absence de système de désembuage.

La communication concernant les horaires et les modifications de service restent également déficientes, semant confusion et exaspération parmi les élèves et les parents.

Il est d'autant plus frustrant de constater qu'à l'international, cette communication est optimale, avec des arrêts de bus clairement définis et des panneaux de signalisation électrique automatisés qui affichent le numéro de chaque ligne ainsi que le temps d'attente en temps réel.

L'accès inégal au transport scolaire, particulièrement dans les zones isolées, souligne une répartition inégale des ressources. Le traitement inadapté des besoins des élèves handicapés ou à besoins spéciaux met en relief les lacunes en termes d'inclusion.

Cette combinaison de problèmes souligne un besoin urgent de réformes et d'améliorations pour assurer un transport scolaire fiable, sécurisé et accessible à tous les élèves de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*

Dans cette optique, notre mission a permis de formuler des recommandations pragmatiques et stratégiques, que nous espérons voir appliquées pour améliorer ce secteur.

Je laisse maintenant la parole à mon collègue Mike pour les présenter en détail.

*Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** Merci.

On poursuit. Mike.

**M. Mike Cowan :** Monsieur le président, Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers internautes et cher public, *bonjour*

Je tiens à remercier mes collègues pour la présentation de notre mission d'information, ainsi que ma collègue Maïte pour avoir rappelé les objectifs de nos travaux et l'initiative visant à améliorer les transports scolaires dans notre *Pays*

Après un constat plutôt mitigé, je vous présente les recommandations que les membres de la mission d'information proposent à tous les acteurs de ce secteur du transport scolaire terrestre.

Premièrement, il serait judicieux de mettre en place une délégation de service public dédiée spécifiquement au transport scolaire terrestre sur Tahiti, ou de confier cette mission directement au Pays. Cela permettra une gestion centralisée et plus efficace du transport scolaire par le biais de l'éducation. Actuellement, le transport scolaire terrestre est inclus dans la DSP assurant le transport en commun sur Tahiti, sous la tutelle principale de la DTT, ce qui le soumet aux priorités du transport en commun grand public.

Ensuite, vient l'amélioration des infrastructures, notamment en augmentant le budget attribué aux transports et en réévaluant les priorités. Investir dans les arrêts de bus doit être une priorité pour améliorer le quotidien de notre peuple, assurer la sécurité de nos enfants, et faciliter la vie des élèves. Le renouvellement de la flotte de bus est essentiel pour offrir des trajets plus confortables et sûrs. Les bus à hydrogène pourraient représenter une solution prometteuse, améliorant la fiabilité et la capacité du service de transport, tout en contribuant à des objectifs environnementaux plus larges.

À court terme, l'implantation de distributeurs de tickets et l'introduction de cartes prépayées sont essentielles pour éliminer la contrainte des paiements en espèces à bord des bus. À long terme, une transformation radicale est envisagée : un système de transport avec une carte universelle rechargeable en ligne, utilisable pour les bus et les navettes inter-îles. Inspiré par les systèmes de nombreuses métropoles, ce système permettra à chacun de gérer ses dépenses de transport depuis son *Smartphone* ou ordinateur.

La formation et l'accompagnement du personnel de transport doivent également être renforcés. La mise en place d'un statut professionnel clair et d'une convention collective pour les chauffeurs de bus est nécessaire. Un cadre légal rigoureux définissant les droits et devoirs des chauffeurs garantira la protection contre les pratiques injustes et assurera la qualité du service.

Il est impératif de réinstaurer les formations professionnelles pour les chauffeurs de bus et porteurs de poids lourds sur notre sol, réduisant ainsi les coûts et les contraintes logistiques pour les candidats, tout en garantissant une formation adaptée aux spécificités locales.

Il est également impératif d'étendre la présence de convoyeurs à tous les niveaux scolaires pour assurer la sécurité des élèves. Des sessions régulières de prévention et de sensibilisation sur la sécurité, la gestion des besoins particuliers des élèves, les premiers secours, et le civisme doivent être instaurées pour créer une culture de sécurité routière collective.

L'amélioration de la communication est également essentielle. Des systèmes de notification en temps réel et des plateformes numériques doivent être mis en place pour tenir les élèves et leurs familles informés des horaires et des éventuelles perturbations du service. En fournissant des mises à jour instantanées *via* des applications mobiles, des SMS ou des notifications par e-mail, nous pourrions assurer une meilleure gestion des attentes et une coordination plus efficace.

Des politiques de gestion rigoureuses doivent être établies pour superviser et contrôler régulièrement la qualité des services de transport scolaire. Une collaboration accrue entre les écoles, les autorités de transport et les collectivités locales est essentielle pour garantir une réponse coordonnée et efficace aux besoins des élèves. Cette collaboration devrait inclure des audits réguliers des services de transport, des consultations fréquentes avec les parties prenantes, et des mécanismes de retour d'information pour identifier et résoudre rapidement les problèmes.

Le Pays doit établir un règlement des transports scolaires terrestres clair et actuel, assorti de sanctions en cas de non-respect. Ce règlement mettra en place des normes de sécurité, définira les responsabilités des parties prenantes, établira les procédures d'embarquement et de débarquement, et abordera la question des formations et de la sensibilisation.

La gratuité des transports en commun pour les élèves incarne un engagement envers l'éducation et l'égalité d'accès. En effaçant les barrières financières, cette mesure a ouvert la porte à une participation accrue, une meilleure assiduité et de meilleurs résultats pour beaucoup de nos jeunes. Cette gratuité doit être étendue à toute la période scolaire, permettant aux élèves de se rendre également à leurs stages, à leurs activités sportives et culturelles.

Après quelques mois d'une mission d'information flash, voici une partie des conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à nos interrogations et de nous apporter des informations concrètes sur la réalité du terrain.

Je souhaiterais maintenant conclure en rappelant qu'il est impératif que chaque acteur s'investisse et se responsabilise. Les décideurs et les élus doivent canaliser des investissements significatifs vers la construction et la rénovation des infrastructures nécessaires, ainsi que la mise en place d'un cadre des transports. Si nous voulons que nos enfants aient accès à une éducation et à des opportunités sans entraves, nous devons nous engager fermement dans la mise en œuvre des changements.

Certains de nos élèves doivent reconsidérer leur comportement et adopter une attitude bienveillante et respectueuse. Les parents, ainsi que le grand public, doivent également être mobilisés et sensibilisés à cette question. Chacun de nous a la capacité d'initier ce changement.

Les défis auxquels nous faisons face sont de taille ; mais en restant unis et solidaires, nous pourrons construire le *Mā'ohi Nui* (NDT, la Polynésie française) que nous méritons, un pays à la hauteur de nos aspirations. « Te Fenua tupu nō te Hina tapu ! »

*Merci beaucoup et que l'amour règne* (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

**Le président :** *Merci beaucoup*

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira. *Monsieur le maire* Lissant.

**M. Simplicio Lissant :** *Cher président de l'assemblée, cher Président du gouvernement, chers ministres, chers collègues, chers élus de l'assemblée, chers députés, recevez mes salutations. J'aimerais également saluer la population qui nous écoute ainsi que les chauffeurs. La séance d'aujourd'hui vous est adressée et tout particulièrement à nos élèves.*

*Tout d'abord, j'aimerais remercier chaleureusement nos chers collègues qui se sont attelés dans cette commission à travailler sur ce thème très intéressant du transport scolaire. Merci, merci pour le travail. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

Le transport scolaire terrestre, tel qu'il est organisé actuellement à Tahiti comme dans les autres îles du *territoire*, répond-t-il à toutes les attentes — à commencer par celles des usagers, c'est-à-dire nos enfants — ou bien peut-on envisager des pistes d'amélioration aux fins d'assurer à chacun une égalité des chances dans un système éducatif le plus performant possible ?

C'est visiblement dans cette seconde optique que la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports a focalisé toute son attention, trois mois durant, en menant à bien cette mission d'information. Il en résulte un rapport très fourni de 74 pages, hors annexes dont nous avons officiellement pris connaissance le 26 avril dernier.

Sur la forme, nous ne pouvons naturellement bien sûr que saluer le travail d'équipe qui a permis de recueillir, trois mois durant, les avis et opinions de toutes les parties concernées. Période durant laquelle pas moins de 186 personnes — on l'a dit — ont été entendues dans le cadre de 72 auditions programmées ici même à Tarahoi ou par visioconférence.

Précisons que des questionnaires ont également été diffusés à l'ensemble des collèges, lycées et CJA de Polynésie française, sans parler des visites de terrain et de la consultation citoyenne lancée par notre institution sur la thématique de la sécurité et de l'efficacité du transport scolaire terrestre.

Un focus a par ailleurs été réalisé s'agissant des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap.

C'est dire à quel point nos onze collègues de la mission d'information n'ont pas ménagé leur temps, ni leur peine, pour mesurer toute l'étendue du sujet. Les chiffres, il est vrai, suffisent à démontrer tout l'intérêt de la démarche lorsqu'on sait, par exemple, qu'un élève sur deux scolarisés en Polynésie française, soit 26 000 au total dont 16 000 rien qu'à Tahiti, emprunte régulièrement un bus ou un truck pour se rendre dans son établissement.

Ce besoin a été clairement identifié par la puissance publique depuis la délibération du 29 janvier 1979 qui confère au Pays la compétence en matière de transport scolaire terrestre. Avec des niveaux de

financement conséquents puisque rien que sur l'île de Tahiti, il ressort que la DGEE verse chaque année à la société RTCT, délégataire de service public, la bagatelle de 540 millions de francs pacifique.

À titre de comparaison, et c'est important de le souligner pour la complète information de tous, la Nouvelle Calédonie ne reçoit de l'État qu'une participation de 257 millions pour le transport scolaire. Ce qui a d'ailleurs fait dire au président de la commission ad hoc, Monsieur Heinui Le Caill, que « *nous sommes très en avance...* » par rapport à cette autre collectivité française du Pacifique.

Pour autant, et c'est justement parce que nous avons mis les moyens que le transport scolaire terrestre mérite mieux tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Et cela passe avant toute chose, selon vous, par la remise en question de l'actuelle DSP afin de distinguer le transport scolaire terrestre du transport régulier. Merci de bien vouloir nous dire si le délégataire, avec qui le Pays a signé une convention-cadre jusqu'en décembre 2033, est en phase avec ce vœu ?

Vous préconisez également une plus grande concertation entre les ministères concernés : pas uniquement l'Éducation mais également l'Équipement et ses services au premier rang desquels figure la direction des transports terrestres qui, normalement, doit s'assurer du bon entretien des véhicules en service. À vous lire, ce ne serait pas le cas...

Quoiqu'il en soit, sans aller jusqu'à affirmer que « *les usagers ont été oubliés depuis trop longtemps* », je cite le rapport, notamment certains dysfonctionnements peuvent, et doivent en effet, être résolus à court et moyen terme comme, par exemples, le manque de rotations en fin d'après-midi ou encore l'inexistence de ceintures de sécurité à bord des véhicules.

Vous souhaitez également déployer sur les lignes davantage d'accompagnateurs adultes, à l'instar de ce qui existe pour l'encadrement des écoles primaires...pourquoi pas ! Mais cela risque d'induire, bien évidemment, des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Pour le bien-être des élèves, un autre constat est pointé du doigt et j'y souscris bien volontiers : c'est celui du manque d'abris bus tout autour de l'île de Tahiti. Et encore, quand ils existent, ils sont généralement trop petits, mal entretenus et souvent dépourvus d'un banc pour s'asseoir.

Pour leur sécurité, l'accent est mis sur la professionnalisation et la formation des chauffeurs de bus, ce qui par voie de conséquence, permettrait effectivement de revaloriser ce métier.

Pour conclure, vous me permettrez de ne pas énumérer toutes les recommandations qui ont été émises ou pistes d'amélioration pour le système de transport scolaire terrestre en vigueur tant elles sont nombreuses, mais à n'en pas douter, ce catalogue à la Prévert constitue un sacré chantier à relever pour votre majorité. Puissiez-vous bien sûr, avec le gouvernement, réaliser toutes ces ambitions pour le bonheur entendu de nos enfants.

*Merci de votre attention et que l'amour règne auprès de nous toutes et tous en cette matinée. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci bien.*

On poursuit avec l'intervenant du groupe des non-inscrits.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames de la presse, chers invités, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Nous sommes réunis ce matin pour examiner le rapport de la mission d'information sur les transports scolaires.

Avant tout, je souhaite saluer non seulement l'initiative mais aussi le travail accompli par les membres de la commission. Vous avez choisi un thème qui doit tous nous interpeller car il touche la majorité des familles polynésiennes. Le transport scolaire n'est pas une simple problématique qui peut faire la une de l'actualité en cas de défaillance. C'est beaucoup plus que ça, surtout dans un territoire aussi vaste que le nôtre et avec les spécificités géographiques qui nous caractérisent.

Si depuis Jules Ferry, l'école est gratuite en France, y aller doit l'être aussi pour que tous nos enfants accèdent au savoir, dans l'espoir, une fois devenu adulte, de construire leur vie.

Les transports scolaires sont aujourd'hui le moyen d'accès à l'éducation. Sa gratuité totale permet de garantir une égalité de traitement pour nos enfants à l'enseignement sur l'ensemble du territoire et ce, indépendamment de toute condition de ressources des familles.

Ce principe de gratuité du transport pour se rendre à l'école, reconnu comme presque un droit inaliénable pour tout élève de la maternelle au lycée, est pour nous indissociable de la solidarité nationale que la France nous offre comme une chance, en ce qu'elle permet de soutenir notre politique éducative en faveur de l'égalité des chances. Le Pays y consacre des moyens conséquents en constante augmentation avec plus de 1,2 milliard F CFP par an, mais nous pouvons aussi compter sur la participation de l'État avec 365 millions F CFP renégociable chaque année lors du dialogue de gestion.

La mission d'information a concentré ses auditions sur le transport terrestre qui mobilise à lui seul plus de la moitié de la dotation des transports scolaires. Le plus grand bénéficiaire est la SAS RTCT, la société délégataire de service public, avec 540 millions F CFP.

Nous pouvons compter sur le partenariat des communes et des autres sociétés qui sont rémunérées pour le service rendu. La gestion des transports scolaires nécessite une organisation lourde sur tout le territoire et, par conséquent, demande un important travail d'interministérialité.

Malgré le budget consacré, la qualité de service fait encore défaut. Ce rapport est exhaustif car les membres ont pris le soin d'auditionner non seulement tous les acteurs du transport scolaire, mais aussi les bénéficiaires (parents, élèves, étudiants) pour avoir un état des lieux complet et une évaluation du service. Recevez nos félicitations parce que la qualité de ce rapport est exceptionnelle.

Ce travail a permis de mettre en exergue tous les points positifs mais aussi négatifs rencontrés sur le terrain, tant par les usagers que par les professionnels du transport.

Les dysfonctionnements sont multiples et récurrents : problèmes d'organisation et de coordination, manque de contrôle sur les actions du délégataire du service public, une carte inadaptée pour le second degré, un manque d'information sur les horaires, manque de confort et de sécurité, des bus inadaptés, des horaires inadaptés pour les étudiants, un service de transport perfectible pour le public à besoin particulier, la problématique des arrêts de bus etc. Autant de constats qui perdurent depuis des années.

Les membres de la mission nous proposent 28 recommandations qui répondent aux différentes problématiques et concourent à l'amélioration de ce service qui représente un véritable enjeu dans la scolarité de nos enfants.

Garantir une bonne organisation et la gratuité du transport scolaire est un moyen de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire qui touchent plus les familles populaires, et évite à de nombreux enfants d'avoir à vivre une véritable odyssée pour se rendre à l'école.

Nous approuvons toutes les solutions apportées par la mission car elles sont réalistes, justifiées et indispensables si l'on considère les transports scolaires comme un enjeu de persévérance et d'assiduité scolaire.

L'effort de qualité de service, d'information à l'utilisateur, l'adaptation aux besoins de l'utilisateur avec la création de nouveaux circuits, la garantie de la sécurité à bord sont des prérogatives indispensables. La formation et la professionnalisation des employés des sociétés de transport permettraient une meilleure reconnaissance de leur activité dédiée à nos enfants.

Encourager l'interministérialité est une exigence pour mieux appréhender l'amélioration des équipements et infrastructures et du réseau.

Nous plaillons aussi pour que les **maires** soient aidés dans l'acquisition de bus, afin de ne pas priver les élèves de sorties pédagogiques, culturelles ou sportives.

Aujourd'hui, Monsieur le ministre, nous souhaitons connaître votre avis et si vous partagez les solutions proposées. Dans quels délais ces recommandations peuvent être mises en œuvre ? Nous voudrions aussi connaître les solutions pour régler le problème du transport scolaire sur Moorea parce que je pense que cela a été l'étincelle qui a inspiré la commission de l'éducation à choisir cette problématique des transports terrestres.

Sans la prise en charge des transports, de nombreux enfants n'auraient pas pu se rendre à l'école pour apprendre à lire, à écrire ou encore à compter. Il revient à la collectivité d'améliorer et de pérenniser ce service public, mais il revient aussi aux parents d'apprendre à leurs enfants le respect dans les transports en commun et de prendre conscience que la gratuité du transport scolaire n'est pas un dû mais une priorité du Pays pour les soutenir dans l'éducation des enfants.

Je vous remercie.

*(Applaudissements dans la salle.)*

**Le président** : Merci.

Oui, Tepuaurarii.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi** : Oui, merci, Monsieur le président.

Une petite intervention pas très longue mais je tenais absolument, parce que souvent on qualifie mes propos parfois de cyniques, parfois de chercher la polémique, mais je sais aussi reconnaître le travail bien fait, et je voulais ici, effectivement, m'associer aux interventions précédentes qui félicitent ce rapport pour sa qualité, pour la qualité du travail, pour la qualité de la rédaction, la qualité des auditions qui ont été menées et tout. J'oserais même dire — alors peut-être que je vais m'attirer des foudres, mais — j'oserais même dire que c'est un des meilleurs rapports de mission d'information que j'ai pu lire dans cette assemblée ! *(Applaudissements dans la salle.)*

Et, vraiment merci, merci pour ce travail parce qu'effectivement, la facilité, quand parfois on veut faire une mission d'information, c'est d'être critique, c'est d'essayer... Et on en reçoit beaucoup depuis un moment. Parfois, dans les interventions, on voit qu'il y a des reproches qui sont fait, de ce qui a été fait dans le passé, et pour le coup, celui-là, eh bien il fait un état des lieux dépassionné, objectif, juste un constat de la situation et vous proposez des recommandations effectivement, comme Nicole vient de le dire, auxquelles l'on ne peut que souscrire.

Après, il y a des questions financières, des questions de réalisme etc... On en est bien conscients mais en tout cas c'est posé. Et, à un moment donné, voilà, on est sortis du côté passionné et évidemment cela nous fédère parce que l'on a tous les mêmes objectifs, et quand tous ensemble, on veut réfléchir à des solutions, eh bien évidemment on obtient l'adhésion.

En plus, vous êtes allés encore plus loin, parce que d'habitude l'on s'arrête aux recommandations, et pour la première fois, je vois effectivement que vous avez proposé deux projets d'actions concrètes de

votre mission d'information : une commission ad hoc des transports scolaires — très bien ; et le règlement des transports scolaires.

Et donc, je tenais vraiment à vous remercier et à vous féliciter pour ce travail.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président** : Voilà, en tous les cas merci et félicitations aux membres de cette équipe.

La discussion générale est maintenant close... Oui Steeve.

**M. Steve Chailloux** : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie, Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, collègue parlementaire Tematai, Mesdames et Messieurs les journalistes, *à notre population*, Messieurs et Mesdames du public, chers amis chauffeurs de transport scolaire, *à toutes et à tous, à celles et ceux qui entendent cette voix, mes salutations pour cette rencontre.*

Effectivement, j'écoutais avec attention, bien évidemment, l'exposé qui nous a été fait par nos différents pilotes qui ont conduit le bus de cette mission d'information avec brio et je souhaitais également joindre ma voix à celles et ceux qui, et c'est de circonstance, congratulent nos rapporteurs et nos membres de cette mission pour la qualité remarquable du travail qui a été effectué, non seulement par l'émanation de ce rapport que nous avons entre les mains, mais également par l'esprit qui a animé chacun des membres de cette mission d'information, leurs engagements réels, authentiques, leur travail et leurs soucis aussi, puisque je l'ai découvert tout à l'heure, des deniers publics puisqu'ils ont — si je ne me trompe pas —, dans cet esprit justement, essayé à leur niveau de ne pas non plus être trop consommateur de deniers publics. Je dirais les choses ainsi.

Par nature, lorsqu'un sujet est évoqué au sein de notre assemblée, il est forcément politique, mais il est important également de ne pas céder rapidement ou trop facilement à la tentation de jeter constamment l'anathème et l'opprobre sur les majorités précédentes en disant notamment que rien n'a été fait. Et en cela, je voudrais reprendre à juste titre les propos de notre ancien sénateur Nuihau Laurey, en disant effectivement que tout n'a pas été fait, et à juste titre, tout ne peut pas être tout fait, forcément. Et donc, il faut aussi saluer les efforts qui ont pu être menés par les différentes équipes qui ont dirigé notre pays parce qu'effectivement c'est un sujet qui — et Madame la représentante Tepuaraurii l'a dit, évoqué — doit être et qui l'a été, ici, dépassionné. Dépassionné de toute tentation politicienne ou de récupération politicienne parce qu'il s'agit ici d'un sujet qui touche véritablement le fondement de notre société *polynésienne* que sont nos enfants.

J'entends évidemment, j'ai entendu les propos de notre Président Moetai Brotherson lorsqu'il évoquait, notamment à l'occasion du bilan qui a été fait, sa position sur le fait qu'il fallait évidemment investir chez nos enfants dans la réussite scolaire. Bien sûr, nous souscrivons évidemment à ses propos et il faut évidemment investir dans les infrastructures qui permettent évidemment d'enrayer autant que possible le fléau de l'échec scolaire dans notre pays ; et bien évidemment que le transport scolaire est central justement dans la problématique de l'échec scolaire.

En 2024, il est inacceptable ou en tout cas, nous ne pouvons plus accepter qu'en 2024, il y ait encore des enfants de notre pays qui se lèvent à deux heures, trois heures du matin pour aller à l'école. Il est inacceptable que nous puissions être encore les témoins de faits divers qui se produisent régulièrement. Nous avons encore eu l'exemple, il n'y a pas très longtemps — et cela a été dit notamment —, d'un chauffeur qui a été agressé. Régulièrement, année après année, mandat après mandat, nous sommes toujours en face de ces problématiques qui reviennent constamment.

C'est pourquoi, avant d'entendre la réaction et les réponses de nos ministres, je souhaitais vraiment, vraiment encourager notre gouvernement à réellement se saisir, et notre assemblée aussi, se saisir de cette

problématique que nous ne pouvons plus accepter aujourd'hui en 2024. Une problématique, bien évidemment, qui est tentaculaire, et c'est la raison pour laquelle le Président Moetai Brotherson insistait justement à ce que son équipe gouvernementale puisse travailler en interministérialité puisque ce sujet-là est bien évidemment un exemple concret où il faut absolument que les ministères puissent travailler en symbiose et être au même diapason afin de pouvoir être efficaces.

Maintenant, passer l'étape nécessaire et légitime des congratulations, il nous faut passer à l'étape des actions. Et c'est pour cela que je pense qu'en tant qu' élu de la majorité, tout comme nos élus de la minorité, nous attendons des actions maintenant concrètes qui viennent significativement répondre aux besoins de nos enfants, et si possible se baser sur les conclusions et les recommandations de ce rapport qui a été fait avec brio et excellence.

*Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Monsieur Temaru.

**M. Oscar Temaru :** *Bonjour à tous. Chers membres du gouvernement, à toutes et à tous ici présents ainsi qu'aux chauffeurs qui transportent nos enfants vers les établissements scolaires de notre pays, recevez mes chaleureuses salutations.*

Je pense qu'on a oublié quelque chose dans ce rapport. Ce n'est peut-être pas dans ce rapport qu'il faudrait intervenir mais je le fais quand même. Je pose une question concernant un enfant handicapé. De quoi cet enfant a-t-il le plus besoin ? D'un kiné ? D'un docteur ? Non ! Ce dont cet enfant a le plus besoin, c'est de l'affection maternelle ou paternelle. C'est quelque chose d'irremplaçable ! Ce n'est pas un docteur ou un kiné qui peuvent remplacer et faire en sorte qu'il ait cette affection dont ce gosse a le plus besoin ! Et qu'est-ce qui est prévu au moins pour l'un des deux parents d'enfants handicapés ?

Si la personne est fonctionnaire, il a droit à son congé annuel et puis c'est tout. Ou s'il travaille pour une entreprise, c'est la même chose. Dans le monde, il y a certains pays qui ont compris la situation de ces enfants-là et qui prennent en charge l'un des deux parents. Dès la connaissance du handicap que subit cet enfant jusqu'à sa majorité ou jusqu'au jour où cet enfant reprendra une vie normale. Il y a des pays comme la Finlande, la Scandinavie, le Danemark, les pays scandinaves bien sûr qui le font. Et on dit qu'un gouvernement, une société est jugée suivant la façon dont elle traite les plus démunis. Les plus démunis, c'est d'abord cet enfant handicapé.

Est-ce qu'il n'est pas possible que nous, gouvernement de notre pays, prenions une décision, propositions une loi pour que cela se fasse chez nous ? En France, cela n'existe pas, c'est la même chose. Je ne sais pas si vous avez regardé à la télévision comment les enfants handicapés sont traités en France. C'est incroyable ! Cet enfant-là a besoin, parce que, bon... On appelle souvent enfant handicapé, mais la plupart du temps, ce sont des enfants atteints de lésions cérébrales. Et pour amener cet enfant-là, pour qu'il rattrape le retard qu'il a, aussi bien sur le plan physique, intellectuel, mental et tactile et tout ce que vous voulez, il doit travailler plus qu'un enfant normal pour pouvoir rattraper son retard. Mais d'abord, nous devons prendre la décision que l'un des deux parents soit pris en charge. Il n'existe rien du tout, ni chez nous, ni en France, pour l'un des deux parents de ces enfants-là.

Monsieur le ministre de l'éducation, il n'y a rien ! Madame la ministre des affaires sociales, il n'y a rien pour ces parents-là ! Ils doivent reprendre le travail comme tout le monde. Et cet enfant-là, il est livré à qui ? À des institutions que l'on appelle, aujourd'hui, la Fraternité chrétienne ou Raimanutea. Nous sommes à l'origine de la création de Raimanutea avec Maco Tevane, Nedo Salmon, tous ces gens-là. Ce n'est pas la solution. On met les aveugles avec les aveugles, façon de parler.

Cet enfant-là a besoin de l'affection maternelle et paternelle. *Prenons notre courage à deux mains pour mettre en place cette loi dans notre pays. Ce n'est pas la première fois que nous sommes aux rênes de notre pays. C'était la même chose les années précédentes ! Combien de parents venaient à notre rencontre « mon enfant s'il vous plaît » ! L'autre jour, nous avons entendu un parent, qui était venu*

*assister à notre séance, parler de son fils épileptique qui pleurait sans cesse. Qu'il s'agisse du père ou bien de la mère, c'est de cela dont a vraiment besoin cet enfant. Quel est notre position ? Cher gouvernement, quel est votre position ? Mettons en place une loi pour ces parents ou pour, au moins, l'un des deux parents.*

**Le président :** Merci.

Thilda, dernière intervention sur la mission des transports scolaires.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Merci beaucoup président. Bonjour à tous.

Je voudrais aller dans le sens de président Oscar parce qu'il s'agit aussi de transport scolaire de personnes porteurs de handicaps. Il se trouve que, dans la situation d'un salarié de la commune de Pirae, — on m'en a fait part dernièrement — son épouse est décédée il y a quelque temps, ce qui fait qu'il est obligé de prendre le rôle de père et de mère avec un enfant handicapé et des enfants dit « normaux ». Cet enfant va à Tearama de Paea, et il est obligé de se lever pratiquement à trois heures du matin afin de préparer son enfant pour prendre le bus, c'est-à-dire celui de quatre heures, cinq heures du matin. Ensuite, il faut préparer les autres. Il me dit « je suis fatigué, j'arrive au travail, heureusement que mes collègues me permettent de dormir un peu et ils font mon travail ».

Alors, j'irai dans le même sens en disant que c'est vrai que ces transports scolaires où l'on doit mettre les enfants assez tôt... Si un des parents devait rester, comme dans ce cas d'un veuf puisqu'il n'y a plus Madame, les AVS n'ont pas non plus, n'arriveraient pas à venir à trois heures du matin pour aider ce papa. Donc c'est aussi de réfléchir à comment ces parents peuvent prendre en charge. Si on ne met plus sur le bus, il y a quand même une prise en charge au niveau du travail. Voilà c'est un petit peu le lien.

Merci.

**Le président :** Merci.

Je rends la parole au gouvernement.

**M. Ronny Teriipaia :** *Bonjour à toutes et à tous.*

D'abord, je tiens à saluer le travail qui a été fait par la commission de l'éducation qui est satisfaisant voire excellent, un travail phénoménal, un travail qui a été mené de main de maître par mes collègues enseignants, puisque quand on est enseignant, on est à même de mieux comprendre la situation de transport scolaire et il y a beaucoup d'enseignants dans la commission de l'éducation et c'est très bien. Ça nous permet de mieux comprendre et de faire avancer les choses rapidement.

Merci de signaler le fait de dépassionner les débats. C'est le maître mot qui va tous nous fédérer quand il s'agit à plus forte raison de nos enfants, parce que c'est ça qui nous unit. Quand on parle des enfants, en général, on se met tous d'accord parce que nos enfants, c'est l'avenir de notre pays. On le voit très bien dans l'intérêt que le sujet suscite. Je trouve que toutes les recommandations qui ont été faites sont des recommandations pour nous permettre d'aller de l'avant et de construire notamment ce fameux plan éducatif polynésien pour lequel j'inviterai toutes celles et ceux qui veulent bien participer à l'élaboration de ce plan éducatif polynésien qui rentre complètement dans la réforme du système éducatif polynésien. Et c'est vrai que la question du transport scolaire c'est : cruciale, puisque ça permet de lutter contre le décrochage scolaire. C'est exactement ça. Ça permet aussi de faire en sorte, dans le cadre de ces nouveaux rythmes scolaires, de permettre, en tout cas, à nos enfants qui débiteraient à 8 h de se lever plus tard, donc ils seront moins fatigués. Ça permet aussi de construire un écosystème favorable à la réussite de nos enfants puisque c'est ça l'objectif.

Par rapport à la question du transport de Moorea, donc l'appel d'offres a été lancé, l'ouverture des prix a eu lieu, donc il y a plusieurs candidats. Le traitement de ce dossier est en cours, et donc pour déterminer qui aura le marché. Voilà, donc sur ce point précis, j'ai demandé qu'un convoyeur accompagne nos élèves du secondaire à Moorea parce que je trouve que c'est important d'assurer la sécurité non seulement du chauffeur, du convoyeur et aussi des élèves. Vous savez pertinemment que la question des violences est récurrente, notamment quand il s'agit d'adolescents, et c'est important de leur rappeler aussi qu'il y a des règles à respecter lorsqu'il s'agit du vivre ensemble. Voilà, et je rappelle aussi qu'il est important de signaler et de rappeler aux parents leur rôle en tant que premiers éducateurs. C'est pour cela aussi qu'aujourd'hui nos enfants n'écoutent plus et c'est à nous, les dirigeants de ce pays, de montrer l'exemple parce que si on ne montre pas l'exemple, eh bien, nos enfants ne nous suivront pas.

Par rapport à l'accompagnement des parents, notamment pour les élèves qui sont en difficulté et les parents porteurs de handicap. C'est vrai qu'on a déjà pensé à ça, même au sein du ministère de la solidarité, pour accompagner nos parents. C'est vrai que ce n'est pas évident, mais je pense que ça, c'est un projet que l'on doit mettre ensemble, tous ensemble et réfléchir de manière consensuelle pour qu'on puisse trouver des solutions, et évidemment, je vous invite tous — je crois que je vous invite tous — à voter le budget. C'est une question de budget, c'est tout. Mais en tout cas, on se préoccupe de la situation de tous nos enfants et c'est pour ça que l'inclusion est un axe fort dans la politique éducative du gouvernement et je crois de tous les gouvernements.

Donc merci, voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter.

**Le président :** Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** D'abord, féliciter la commission. C'est vrai que c'est un rapport qui est bien fait, bien présenté et on sent qu'il y a eu un travail très sérieux qui a été effectué au travers de toutes les auditions qui ont été menées.

Simplement pour vous donner quelques indications sur un point qui a été évoqué et qui est évoqué aussi dans ce rapport, c'est celui des arrêts de bus. Alors il y a eu, cette année, 54 arrêts de bus qui ont été rénovés. Il y a 14 nouveaux arrêts de bus qui sont programmés sur 2024. Il y a eu également l'installation sur toutes les — ce qu'on appelle — les bornes d'information un QR code qui permet, en le flashant, de savoir quand arrive le prochain bus. 45 de ces bornes d'information nouvelles ont été installées notamment dans la presqu'île — 46, pardon.

Maintenant, vous allez me dire 14 abribus nouveaux sur Tahiti en 2024, pourquoi si peu ? On en a identifié, au niveau de la Direction des transports terrestres, 83 nécessaires sur l'île de Tahiti seulement. Eh bien, parce que la difficulté, et je pense que c'est assez facile à comprendre, on voit tous comment la route qui fait le tour de Tahiti a été construite au fil des ans. La difficulté, c'est le foncier. Aujourd'hui, les limites de la route territoriale qui fait le tour de l'île, c'est les terrains privés qui sont, de part, et d'autres, de cette route. Et pour faire un abribus, eh bien, il vous faut au minimum 30 m<sup>2</sup> qui vont se trouver sur une propriété privée. Donc, on veut tous des abribus mais personne ne veut donner 30 m<sup>2</sup>. Ça introduit des procédures lentes, ça introduit des discussions avec ces propriétaires qui parfois, au bout d'un moment, cèdent de bonne foi ou vendent de bonne foi ces quelques mètres carrés qui sont nécessaires, mais parfois, eh bien, ça se traduit dans des procédures très longues qu'on connaît tous. Cette problématique du transport scolaire elle est importante, mais on le voit.

Moi, j'étais ce matin encore en réunion avec les médecins, tout est important. Il faut prioriser, il faut surtout mesurer les moyens qui doivent être mis pour mettre en œuvre toutes ces recommandations qui, sur le fond, sont toutes nécessaires, sont toutes utiles, mais il faut ensuite peser. Il faut peser et essayer de mettre en œuvre celles qui vont avoir, entre guillemets, « le retour sur investissement » le plus efficient, le plus optimal. Mais encore une fois, je veux remercier les représentants qui se sont saisis du sujet. Alors, souvent, on se saisit d'un sujet suite à une actualité ou à une succession d'actualité qui viennent mettre sous une lumière plus crue un problème qui est là, finalement, depuis très longtemps,

mais il ne s'agit pas ici de blâmer nos prédécesseurs. Chaque gouvernement qui s'est succédé a essayé de porter ce sujet.

Il y a — c'est vrai — des questions structurelles qui sont posées sur la DSP, par exemple. Sur le fait de séparer transport scolaire et transport terrestre, c'est-à-dire pour le reste des Polynésiens, les travailleurs, tous ceux qui ont besoin de se déplacer également. Est-ce qu'il faut aller vers ça ou pas ? Est-ce qu'on peut rentabiliser au mieux un bus si on n'utilise que le matin et en fin d'après-midi ? Ou est-ce que la meilleure façon de le rentabiliser, ce n'est pas de le faire fonctionner sur toute la journée ? C'est des questions qu'il va falloir se poser, à un moment donné. Mais c'est un sujet qu'on doit aborder avec tout le sérieux nécessaire et en ayant à cœur effectivement la réussite de nos enfants. La réussite de nos enfants.

Voilà, c'est ce que je voulais juste rajouter.

**Le président :** Voilà, merci.

S'il n'y a plus d'intervenant, donc je... Oui, Tahuhu.

**M. Tahuhu Maraëura :** *bonjour à toutes et à tous en cette matinée*

*Je voudrais m'adresser à notre ministre concernant les communes, car une information a été transmise par notre collègue Allen. Il s'agit de l'aide accordée aux communes notamment en matière de carburant des transports scolaires. Et il en va de même pour la tarification des transports scolaires. Aujourd'hui, cela fait un an que cette question a été soulevée, mais je constate qu'aucune nouvelle information n'a été communiquée à notre municipalité. Je voudrais donc, demander à notre ministre aujourd'hui : où en est cette demande des municipalités ? Car nous, au niveau local, nous gérons également ce type de responsabilités dans notre commune. Et, j'ai remarqué dans ma commune de Rangiroa, depuis 1995, que la tarification des transports scolaires n'a pas augmenté jusqu'à aujourd'hui. Nous savons tous que le coût de la vie a augmenté. Donc, c'est une question que je voudrais poser, Monsieur le ministre.*

*Merci bien*

**M. Ronny Teriipaia :** *Je tiens à vous remercier pour votre question. En effet, la direction de l'enseignement et de l'éducation (DGEE) a été informée. Cependant, il est nécessaire d'examiner attentivement votre concernant l'augmentation des tarifs des transports scolaires. Malheureusement, mes collègues de la DGEE n'ont pas accordé suffisamment d'attention à ce sujet. Je vais les rappeler à l'ordre et leur tirer les oreilles pour qu'ils écoutent cette préoccupation. Une fois que le problème est soulevé, il n'y a pas lieu de s'inquiéter ;*

*Merci*

**M. Tahuhu Maraëura :** *Merci, Monsieur le ministre*

**Le président :** *Il n'y a plus d'interventions sur ce sujet, on poursuit ? d'accord.*

RAPPORT N° 39-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION N° 79-21 DU 14 OCTOBRE 2021 RELATIVE AU SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SANTÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Frangelica Bourgeois-Tarahu et Sylvana Tiatoa

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Donc, je vous propose de vous rapporter au dernier rapport de la matinée, c'est le rapport n° 39-2024 qui fait état d'un projet de délibération qui nous propose d'adopter un avenant plutôt à la convention cadre de 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie.

Donc, je vais demander à Frangélica qui va nous rapporter ce dossier. Qui va nous rapporter ? Ah ! donc, Sylvana. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci beaucoup*

Président du pays, Messieurs et Mesdames les ministres, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants.

Par lettre n° 2747/PR du 13 mai 2024, le Président de la Polynésie française a transmis, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 1 à la convention n° 79-21 du 14 octobre 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française.

Cette convention a été adoptée par l'assemblée de la Polynésie française par délibération n° 2021-107 APF du 7 octobre 2021. À ce titre, l'État s'est engagé avec la Polynésie française à soutenir et renforcer le système de santé sur l'ensemble du territoire, en apportant d'une part son concours financier, de 2021 à 2023, à hauteur de 954 millions F CFP sur deux volets : le premier destiné à financer des investissements dans les champs hospitalier, sanitaire et médico-social (renforcement de l'offre de soins) ; le second portant sur les mises à niveau en matière d'offre de soins, la formation des acteurs de la santé et le développement de la recherche locale.

D'autre part, l'État s'est également engagé à apporter son concours technique par des actions de coopération et de participation en faveur des structures sanitaires en Polynésie française, évaluées en moyenne annuelle à 620 millions F CFP : des actions contribuant à l'amélioration de la prise en charge des patients en matière d'oncologie et des actions renforçant la formation médicale.

Cette convention fixait également une coopération entre les autorités sanitaires de la Polynésie française, les établissements de santé et le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux sur différentes actions.

Dans les faits, ce partenariat contractuel s'est traduit concrètement par :

- la réalisation d'opérations d'investissement sur l'ensemble de la Polynésie française (extension de l'hôpital Louis Rollin à Taiohae ; réhabilitation et remise aux normes des services d'hospitalisation de l'hôpital de l'île de Raiatea ; renouvellement et acquisition de matériels médicaux et dispositifs mobiles de prévention de santé) ;
- ainsi que la mise en place de formations en matière d'oncologie grâce à l'appui du CHU de Bordeaux.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, le soutien apporté par l'État reste nécessaire au regard de l'évolution de la santé en Polynésie française.

Dès le mois de septembre 2023, la Polynésie française (ministère de la santé) et le haut-commissariat de la République en Polynésie française ont entamé des travaux visant à l'élaboration d'une nouvelle convention. À la fin du mois de décembre 2023, les discussions n'ayant pas été achevées, et afin d'éviter une rupture sur les actions de partenariat en cours, le ministère de la santé a sollicité la prorogation de la convention du 14 octobre 2021.

Dans le cadre de ce soutien de l'État, une délégation d'experts s'est rendue en Polynésie française du 5 au 9 février 2024. Les échanges tenus au cours de cette mission ont permis la rédaction du présent avenant, prorogeant ainsi pour l'année 2024, outre le concours financier pour les investissements dans le cadre du CDT 2024-2027 et portant sur les petits investissements et le fonctionnement, une partie des

actions prévues par la convention initiale. Seules les actions renforçant la formation médicale seront poursuivies sur une année supplémentaire.

Le présent projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission le 29 mai 2024.

Sur l'exécution budgétaire de la convention pour la période 2021-2023, le volet des investissements a été soutenu à hauteur d'environ 2,148 milliards F CFP pour une prévision de 1,432 milliard F CFP.

Sur le volet portant sur des petits investissements et du fonctionnement, l'exécution a été conforme aux prévisions avec 477 millions F CFP par an (soit 4 millions d'euros). Plus précisément, cette convention a permis de soutenir les actions de la direction de la santé (DSP) à hauteur d'environ 309 millions F CFP.

Des éléments chiffrés concernant le CHPF, bénéficiaire de la convention, ont par ailleurs été apportés. Sur les investissements, trois subventions majeures ont été versées à l'établissement dans le cadre du CDT 2021-2023 (pour le renouvellement permanent du matériel et mobilier médical, pour le remplacement de l'IRM et pour le remplacement d'un accélérateur de particules).

Sur le dernier volet portant sur les actions de coopération en matière d'oncologie, les sommes initialement prévues n'ont pu être exécutées en raison d'une rupture de dialogue constatée entre le CHU de Bordeaux, l'Institut national du cancer (INCa) et la Polynésie française. Le gouvernement s'est donc attaché à renouer ce dialogue et a réaffirmé sa volonté de partenariat. Ces sujets feront l'objet d'inscriptions dans la prochaine convention.

S'agissant de la présente prorogation pour l'année 2024, il est prévu une enveloppe de 5 milliards F CFP sur le volet des investissements, à parité entre l'État et le Pays, dans le cadre du CDT 2024-2027. Il s'agira également d'octroyer une enveloppe à hauteur de 477 millions F CFP sur le deuxième volet portant sur des petits investissements et du fonctionnement.

Enfin, sur les actions de coopération pour l'année 2024, il a été précisé que depuis le 2 mai de cette année, ont été affectés et sont en poste en Polynésie française 56 internes et 8 assistants spécialistes partagés. La formation à la gestion des urgences s'est quant à elle tenue en avril 2024 et une priorité sera donnée aux étudiants polynésiens pour le projet de réalisation d'un service sanitaire.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci beaucoup.*

**Le président :** *Merci beaucoup.*

Pour la discussion générale, toujours le même quota : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Le Président de la Polynésie française a transmis à notre assemblée pour examen un projet de délibération portant approbation d'un projet d'avenant à la convention triennale relative au soutien de l'État à notre politique de santé 2021-2023, dont l'objet principal vise à proroger sa durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, selon les nouvelles modalités de mise en œuvre.

Mes chers collègues, comme nous le savons tous, la politique de la santé relève de notre compétence de longue date et ne fait l'objet d'aucune compensation financière directe de l'État, mais son soutien ne reste pas pour autant inexistant et se traduit par la mise en place de partenariat contractuel dès la constitution de notre PSG pour accompagner le pays au soutien de notre système de santé, que cela soit en matière d'expertise comme en matière financière.

Plusieurs missions de l'IGA, de l'IGF et IGAS se sont succédées également pour dresser des états des lieux plus ou moins heureux et plusieurs récents rapports de la CTC ont complété notre information pour nous aider à mieux construire et faire évoluer notre politique sanitaire au travers du SOS (Schéma d'organisation sanitaire) et mieux définir sa prise en charge financière par notre PSG. Ces travaux ont été complétés par ceux conduits par notre assemblée, par la mission d'information sur la gestion de la crise sanitaire qui propose au travers de ses recommandations plusieurs mesures qu'il conviendrait de déployer pour mieux anticiper à l'avenir les catastrophes sanitaires.

L'échéance de la dernière convention santé fixée au 31 décembre 2023 appelait donc naturellement la conduite de travaux dès la prise de fonction du nouveau gouvernement en vue d'établir une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Au terme de nouvelles négociations à conduire avec l'état selon les orientations stratégiques soutenues par notre gouvernement et l'appui de notre assemblée.

Pour autant, nous sommes saisis ce jour pour étudier un simple avenant de prorogation d'un an qui ne comprend aucune nouvelle mesure significative et ne retient aucune action d'urgence ou prioritaire alors que le CHPF fait état d'un besoin cruel et criant de soutien humain et financier pour prendre en charge la santé de notre population. Nous le déplorons. Ce ne sont pourtant pas les besoins de soutien aux investissements de l'hôpital et des hôpitaux périphériques qui font défaut, des centres médicaux ou dispensaires dispersés sur l'étendue de notre territoire puisque l'enveloppe précédemment établie de 477 millions F CFP par an n'a pas permis de répondre aux demandes de financement, et notamment celle de Taravao. Ce ne sont pourtant pas les besoins au soutien de l'oncologie, de la cardiologie, de la pneumologie, des molécules onéreuses, du diabète ou encore de la continuité territoriale pour rendre plus équitable l'accès aux soins des populations qui manquent à l'appel.

Mes chers collègues, j'ose espérer que vous en conviendrez aujourd'hui que les rapports audits et sujets ne manquent pas à l'appel d'un appui financier. L'appel au secours voire le cri d'alarme des chefs de service du CHPF en prise directe avec les patients est révélateur puisque ces derniers ont été jusqu'à déposer leur démission après avoir menacé de quitter leur poste s'ils ne disposaient pas des moyens nécessaires pour effectuer correctement leur travail. Du jamais vu dans l'histoire polynésienne !

Pour autant, l'avenant n° 1 à la convention santé soumise à notre approbation, nous est présenté, comme un pis-aller de la reconduction de quelques actions affichées pour un montant de 1,5 milliard F CFP annuel. Un mieux que rien dans l'attente de mieux ou rien.

Toutefois, après une lecture attentive et les précisions apportées par les échanges tenus, en commission, il s'avère que parmi les actions de la précédente convention, dont celles relatives à l'oncologie n'ont connu aucun début d'exécution. Ils font l'objet d'une suppression pour l'avenir. Aucune nouvelle action n'est programmée.

Par ailleurs, les contreparties exigées du pays visant à diminuer progressivement les tarifs des prestations médicales pratiquées par le CHPF aux assurés des régimes métropolitains réduisent à néant sa portée financière, puisque leur annulation prononcée par les tribunaux conduit à un nouveau besoin de financement par le pays de 1,6 milliard F CFP du CHPF. La portée financière de cet avenant s'élève donc en réalité à une perte conséquente pour le pays auquel il faut ajouter les frais engendrés par la prise en charge sanitaire des JO. Nous sommes donc bien loin des 1,4 milliard F CFP par an versés en soutien du pays par l'État jusqu'alors. Nous regrettons que les concertations n'aient pas permis d'aboutir à de nouveaux engagements du pays et de l'État pour améliorer notre politique de santé. Une année blanche, pourrait-on ainsi résumer cette convention.

S'agissant du volet relatif au financement des investissements de 477 millions F CFP par an, nous relèverons, comme nous l'avons déjà souligné par le passé, que ce montant est imputé sur le volet santé du contrat de développement et de transformation 2024-2027 déjà approuvé par notre assemblée. Le montant annoncé ne relève donc que de l'affichage puisque l'enveloppe financière dédiée à la santé n'est pas abondée par de nouveaux crédits. Le montant réel de la convention santé n'est pas de 1,5 milliard F CFP annuel, mais de 954 millions F CFP, auquel il faut déduire les 1,6 milliard F CFP liés aux coûts annuels des prestations servies aux assurés non affiliés de la CPS ainsi que les frais générés par la mise en place de la cellule d'urgence pour les JO.

S'agissant de la prise en charge de l'oncologie, l'avenant a tout bonnement et simplement supprimé toutes les actions et opérations rattachées, figurant dans l'annexe 1 et le départ confirmé des trois oncologues du CHPF qui n'ont pas souhaité renouveler leur contrat de travail.

Monsieur le président, si l'état de vos négociations et concertations n'a pas permis d'obtenir l'affectation d'oncologue au sein de notre hôpital, que dire des négociations à venir sur les milliards dus à la CPS qui ont pourtant fait l'objet d'après discussion durant votre campagne électorale.

S'agissant de la formation du personnel, nous retiendrons qu'il s'agit du point positif de ce projet d'avenant puisque des dispositifs, relatifs à la prise en charge des internes selon les travaux conduits en commission sont reconduits en cofinancement avec le pays, lequel devra prendre toutefois à sa charge l'indexation de leur rémunération ainsi que les gardes et astreintes, les frais de déplacement et le transport évalués à 283 millions F CFP. Il en va de même pour les assistants exonérations faites de l'indexation à laquelle ils ne peuvent prétendre.

Il nous a été confirmé en commission — et ça, c'est la bonne nouvelle — que la priorité sera donnée aux étudiants polynésiens afin qu'ils puissent pratiquer leurs internats et leurs stages d'été ici.

J'espère que pendant leur séjour parmi nous, ils pourront démentir les propos d'Oscar Temaru qui ne cesse de répéter durant ses interventions en commission et en séance qu'ils sont sponsorisés en partie par Big Pharma pour prescrire des produits toxiques et qu'ils témoigneront que leur engagement ou leur vocation est bien d'aider la population à aller mieux, à guérir et à leur offrir le maximum de chance de rester en vie. Ainsi, cessera peut-être le discrédit lancé par certains membres de la majorité sur les professionnels de santé.

Mesdames et Messieurs les représentants, la santé est le sujet majeur dont les enjeux se présentent tous les jours avec un peu plus d'acuité et d'urgence. Ils doivent être solutionnés au cours de cette mandature et se présentent comme le plus important compte tenu de l'impact sur notre population et l'équilibre de nos comptes sociaux. Les constats nous démontrent que nous avons très peu évolué depuis le dernier rapport 2019 de l'IGAS, alors qu'il prend pour la première fois en considération les difficultés de gestion de la situation sanitaire dans nos archipels.

Monsieur le ministre, s'il faut retenir une note positive, je vous encourage à vous appuyer pour redéfinir notre politique de santé avec le soutien de l'État dont nous ne pouvons nous absoudre en matière d'expertise comme en matière financière.

Ce rapport prend également en considération les sujets exclus jusqu'alors des conventions et ne se limitent pas à l'oncologie, mais portent sur tous les domaines de la santé. Les évasans qui représentent un coût considérable pour notre collectivité, où la participation de l'État au titre de la continuité territoriale est reconnue comme nécessaire. Nous voulons vous réitérer tout notre soutien pour la mise en place d'un vaste programme de prévention et pour la reconnaissance des médecines alternatives.

Enfin, Monsieur le Président de la Polynésie française et Monsieur le président de l'assemblée, je tiens à m'adresser plus particulièrement à votre rencontre et vous mettre en garde sur les discours à tenir au sein de notre institution face à nos professionnels de santé qui ne peuvent être injustement déconsidérés dans l'exercice de leur profession et du serment qu'ils ont fait, de soigner comme guérir leurs patients,

ceux-là même sur qui nous comptons lors de la crise sanitaire et que nous applaudissons au sein de cette hémicycle pour leur dévouement sans faille encore hier.

Mes chers collègues — et je vais conclure —, la santé doit nous rassembler. Nous sommes un seul peuple, notre ADN commun ne diffère pas en fonction de nos conditions humaines. Tant que l'humanité existera, nous aurons besoin de médecins pour rétablir, préserver, ou promouvoir la santé dans tous ses éléments physiques et mentaux, individuels et sociaux. Aussi, je vous demande à ce titre à ce que notre assemblée respecte ces mêmes hommes et femmes soignants, dévoués à leur profession, dans les propos qu'elle tient à leur rencontre.

Je vous remercie.

**Le président :** On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira. Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention d'octobre 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française. Il n'y a aucun doute que cet avenant sera approuvé puisque nos travaux en commission ont démontré qu'en matière de santé, nous avons besoin de la participation de l'État.

En effet, les interventions effectuées à ce jour et couvrant quatre volets (les grands investissements, la fourniture de petits équipements, la formation des agents et les partenariats) ont représenté, sur trois exercices, une participation globale d'environ 1,5 milliard F CFP.

En outre, l'avenant qui nous est présenté aujourd'hui porte principalement sur la formation médicale (gestion des urgences, stages d'été pour les étudiants polynésiens, formation d'infirmier).

Le ministère de la santé vise également à rééquilibrer l'offre de soins pour désengorger l'hôpital de Taaone. À cet égard, des opérations majeures sont prévues à Taravao, qui compte actuellement 60 000 habitants, en complément de l'extension de l'hôpital Louis Rollin à Taiohae et de la remise aux normes des services d'hospitalisation à Raiatea, décidées par le gouvernement précédent.

Bien que je salue ces objectifs, je souligne tout de même qu'il y a encore beaucoup à faire. Notre Hôpital est à bout de souffle ! Le personnel soignant demande à ce que plus de moyens leur soient accordés et les infrastructures de plus en plus vétustes demandent à être rénovées.

En outre, toutes les extensions et améliorations des infrastructures médicales jusqu'alors réalisées ne s'avèreront guère utiles si nous n'arrivons pas à rendre le secteur de la santé plus attractif, afin de recruter du personnel pour renforcer les effectifs qui ne cessent de diminuer.

La santé a besoin de bras et de savoir-faire. Et bien que depuis le mois de mai 56 internes sont entrés en poste, ainsi que huit assistants spécialistes partagés, conformément aux termes de cette prorogation de convention, il n'empêche que nous nous situons bien en-dessous des besoins exprimés par le personnel de santé et par notre population qui en est le premier.

Je pense qu'au-delà de cet avenant qui nous est indispensable, il y a un réel besoin de grands projets concrets pour venir soutenir le secteur de la santé, et notamment en matière de lutte contre le cancer. Ne vous méprenez pas, la création d'un institut de cancer a été une initiative salubre, mais je déplore néanmoins qu'à ce sujet, nous avons pris énormément de retard pour décider s'il fallait l'installer à Princesse Heiata ou à la Rotonde. En effet, notre Hôpital, déjà recroquevillé sur lui-même, aura à

accueillir cet institut, ce qui risque encore de plus charger le personnel et ainsi d'affecter la qualité des soins.

Par ailleurs, plus de 800 nouveaux cas de cancer qui sont comptabilisés chaque année, en août 2024, les trois oncologues actuellement en fonction auront quitté le territoire et les recrutements prévus ne le seront qu'en novembre — j'espère... —, risquant ainsi de désorganiser le service d'oncologie et de perturber le traitement de nos patients.

J'en rappelle ici au gouvernement, il nous faut un véritable service d'oncologie et de médecine nucléaire. Et plus largement, il nous faut avoir une véritable ambition en matière de santé. Nous ne pouvons plus nous contenter de bricoler par-ci et par-là, il nous faut agir. Si vous le souhaitez, l'opposition sera là pour vous aider à avancer.

Permettez-moi enfin de faire un aparté et j'aimerais m'adresser ici au Président de la Polynésie française. Monsieur le Président, la santé est-elle une réelle priorité pour vous ? Si tel est le cas, je suis au regret de vous signaler que l'on a peu de difficulté à le contextualiser et je prends ici, à témoin, trois éléments qui permettent de le démontrer :

Le premier concerne les propos tenus ici même par des élus de votre majorité et qui ont choqué une grande partie du milieu médical et celle de notre population qui est attachée, quoi que l'on puisse insinuer, aux *médecins* qui, je tiens à le rappeler, pour exercer ici en Polynésie, ils doivent bien souvent faire de lourds sacrifices sur le plan familial. Alors certes, c'est un choix de vie comme nous tous ici sommes amenés à le faire, mais les Polynésiens aiment leur *médecin* et ont besoin d'eux. Ne l'oublions pas ! N'attendons pas que ceux-ci choisissent de quitter notre pays pour nous rendre compte de leur importance. Si Madame Sylvana Tiatoa souhaite être soignée par des *tradipraticiens*, grand bien lui fasse ! Mais ce n'est pas le cas de toute la population.

Le deuxième concerne la suppression au cas par cas des carnets rouges de nos malades qui en ont besoin. Si ce carnet rouge existe bel et bien pour permettre à celles et ceux qui sont en longue maladie, par exemple, de se soigner et de continuer à vivre sans se soucier de savoir si demain ils pourront payer leur médicament. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans un cercle vicieux où des carnets rouges sont retirés à des malades qui seraient en voie de guérison et qui n'auraient apparemment plus besoin d'une prise en charge de leurs frais de santé par le Pays. Mais ces malades en voie de guérison, lorsqu'ils font des rechutes, comment voulez-vous qu'ils puissent se permettre de payer les frais de santé sans ce carnet rouge ? Qu'en est-il aussi de ceux qui, par la suite, doivent être évacués, car ils n'auraient pas eu de traitement adéquat faute de moyens ? C'est une réelle préoccupation où tout peut être réglé par une décision politique qui demande de la volonté et du courage.

La troisième, enfin, concerne la situation catastrophique de notre filière de santé et le manque de vision et de planification en matière de politique de la santé. Convenez avec moi qu'il est tout de même effarant de voir les médecins démissionner en raison d'un manque de moyens, soit un manque de considération. Regardez le dispensaire de Bora Bora, bien que cinq médecins privés de l'île aient accepté de tenir une astreinte, ils ne pourront pas assurer cette charge perpétuellement. Je sais que la Direction de la santé a tenté de recruter des médecins sur Uturoa, mais je sais également que cela s'est soldé par un échec !

Je peux vous dire que ce n'est pas en dénigrant leur profession que les médecins seront intéressés et convaincus de se rendre à Bora.

S'ajoute à cela une multitude de problèmes que je n'aurai pas le temps d'énumérer sauf à dire que la raison de ces problèmes est tout simplement ce manque de planification et de projets concrets dont je parlais tout à l'heure.

Monsieur le Président, pouvez-vous ainsi nous démontrer que la santé est une réelle priorité pour vous ? Si tel est le cas, laissez-moi vous suggérer la création d'une commission d'enquête.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

On va passer aux interventions du Tavini huiraaatira. Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Je ne peux pas laisser passer tout ce que je viens d'entendre là. J'aimerais rappeler à Madame Flosse ce qui se disait dans cette enceinte avant la construction de notre hôpital de Taaone qui devait coûter dans les 20 et quelques milliards et, finalement, cela nous a coûté plus de 40 milliards F CFP. Et qu'est-ce que l'on disait à ce moment-là ? « C'est pour le rayonnement du savoir-faire de la technique française dans le Pacifique. Tous les malades du Pacifique viendront se faire soigner à l'hôpital du Taaone. » Vous vous rappelez de ça ?... Est-ce qu'il y en a qui se rappelle de ça ?... Et qu'est-ce que l'on voit aujourd'hui ? Nos propres malades sont évasanés tous les jours en France ! Hé ! Il y a quelque chose qui ne va pas là, non !?... C'était ça la chanson ici : « hôpital moderne, tous les malades du Pacifique viendront se faire soigner ici... » Et aujourd'hui, qu'est-ce que l'on voit ?... Tous les jours, nos malades sont évasanés en France.

Vous savez, j'ai remis au Président Fritch le titre de trois livres — prenez un stylo pour tous ceux qui... — : le premier livre écrit par le D<sup>r</sup> Saldmann, qui est un scientifique, un médecin français, dit « *Prenez votre santé en main* ». Ce n'est pas moi qui l'ai écrit ce livre-là, mais le D<sup>r</sup> Saldmann. Le deuxième livre qu'il a écrit — il en a écrit d'autres — « *Le meilleur médicament, c'est vous* ». Et l'autre troisième livre — le titre est en anglais — « *How not to die* » écrit par le D<sup>r</sup> Greger. Pour vous sortir un peu de..., allez voir ce qui se passe un peu dans le monde, vous comprendrez mieux mes propos.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du Tavini huiraaatira. Oui, Pauline.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Mes salutations à tous. Si votre estomac crie famine, dites-lui de patienter encore un peu.*

Le sujet que nous abordons aujourd'hui est un concept qui est très intéressant et qui accompagne notre gouvernance depuis les débuts de l'autonomie, celui de la convention État-Pays. C'est un accord, comme on a dû le dire — on a entendu Nicole et Pascale —, qui permet le financement de l'État à notre *Pays*.

La convention qui nous intéresse aujourd'hui, c'est celle qui concerne la santé et la solidarité. Donc, permettez-moi de vous rappeler le sens de cette convention.

Cette convention existe depuis 1994. Elle avait pour effet d'apporter un financement de la solidarité et de la santé par l'État. Ceci n'était pas un acte de charité, mais bien de solidarité. Je vous rappelle que la solidarité est un concept très fort dans la politique française ; elle est présente à toutes les époques sous diverses formes : au temps de la révolution, c'était la fraternité ; de l'ère industrielle, c'est la mutualité ; et dans notre ère moderne, c'est la solidarité. Et c'est cette idée qui est évoquée dans cet accord.

L'État, depuis 1994, s'engageait à accompagner notre territoire dans la construction d'un système de sécurité sociale et au financement du régime de solidarité, car tous les citoyens français sont de la responsabilité de l'État. *N'est-ce pas ?*

Nous avons certes une identité *polynésienne*, mais jusqu'à preuve du contraire, nous sommes toujours des citoyens de nationalité française. Ainsi, la France a le devoir d'assurer la santé et la solidarité à l'ensemble de sa population. Un principe qui est inscrit à l'article 21 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 qui rappelle que « la République a le devoir d'assurer à chacun le nécessaire pour échapper à la misère ».

C'est dans cet esprit que ce financement émanait du ministère de la solidarité et de la ville du gouvernement central, dirigé en 1994 par Madame Simone Veil.

Cela a duré un temps. Et puis, il a pris fin en 2008 — rappelez-vous, en 2008, c'est le Tau'i, tau'i roa —, tout ceci dans le but de déstabiliser le gouvernement indépendantiste de l'époque. Le gouvernement central avait mis fin à la convention, quitte à accroître la précarité en Polynésie. Et rappelez-vous des paroles de la ministre de l'Outre-mer, Madame Brigitte Girardin, qui dit ceci : « Nous allons fermer les robinets. » Et c'est un choix qui a été assumé par Paris.

Ce soutien de l'État depuis 1994 était une dotation globale de fonctionnement pour former du personnel infirmier tout en fixant des contrats d'objectifs en matière de santé publique et en apportant une participation au financement du régime de solidarité. De 1994 à 1998, des versements forfaitaires de plus de 14,1 milliards F CFP ont ainsi contribué au financement du RSPF. De 1994 à 2008, l'État français finançait près de 20 % des recettes du régime de solidarité, selon le rapport de la CTC de 2011.

Lorsque l'État reconnaissait sa part de responsabilité en assurant le financement et le soutien technique de notre système de santé, il n'oubliait pas ses citoyens des tropiques, *c'est-à-dire nous*. Ceci nous permettait d'avoir les moyens et les technologies les plus modernes au bénéfice de notre population. Comme nous avons pu voir avec l'augmentation de nos dépenses de santé, la CPS a indiqué que les maladies radio-induites ont engendré un surcoût pour les régimes polynésiens de 95 milliards F CFP depuis 1985.

Le coût annuel constaté entre 2018 et 2022 était de 7,1 milliards pour les régimes polynésiens. Le poids de ces prestations participe au déficit de notre PSG. Donc, l'État devrait participer au financement de la PSG non pas que par solidarité, mais aussi par responsabilité.

Parmi les traitements relatifs aux maladies radio-induites, les molécules onéreuses représentent un coût de 3 milliards pour 300 patients. Sans faire l'objet de compensations par l'État, cet accompagnement n'est pas prévu dans la convention.

Notre système de prévoyance sociale aurait pu anticiper ce risque des maladies radio-induites qui déséquilibre notre PSG aujourd'hui, mais il n'y avait pas de risque — n'est-ce pas ? — car ces essais à l'époque étaient propres, selon la propagande de l'époque. Et si nous avions anticipé ce risque, il nous aurait fallu cotiser à plus de 20 % en assurance maladie, la part salariale et patronale comprise. Aujourd'hui, nous sommes loin de ce taux. Cela aurait été une catastrophe pour les revenus des ménages et pour le dynamisme de l'économie.

Rappelons aussi que l'énergie nucléaire rapporte de 3 à 5 milliards d'euros à l'État par an, soit 360 à 600 milliards F CFP. Si l'État ne conçoit pas à être plus responsable en fournissant le juste financement, ce sont les Polynésiens, donc nous, qui supportent cela injustement. Les cotisations représentent un placement qu'ont fait les Polynésiens pour se prémunir des risques de la vie ; l'État, en restant absent, impose aux Polynésiens de supporter le coût des maladies radio-induites sur leurs économies.

Ainsi, l'apport de l'État n'était pas de trop au vu du développement de ces maladies sur le *territoire*. Cette convention avait également pour objectif de développer la formation des professionnels de santé localement, à l'instar de l'Institut Mathilde Frebault. Notre territoire en avait besoin pour renforcer son système de santé et développer la formation.

C'est la base de toutes les nations responsables que de permettre à ceux qui souhaitent se former dans les soins, de le faire localement. À l'instar de Fidji ou de Cuba, pour citer des nations insulaires qui ont en fait une priorité et dont la médecine est reconnue au niveau international.

Cette intervention aspire à rappeler le sens de cette convention et qu'à travers ces termes, la France a une occasion de renouer avec ses valeurs telles que la solidarité pour tous ses citoyens. Pour l'heure,

notre population est toujours sous la responsabilité de l'État. Cette responsabilité, l'État ne peut pas s'en défaire.

L'État devrait faire son possible pour qu'en Polynésie, nous ayons la même qualité de soins qu'en métropole, c'est le sens de la continuité territoriale de la République.

*Monsieur le ministre de la santé, Monsieur le Président de Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, il semble qu'il est incontournable d'inscrire aussi cette convention dans la liste des demandes lors de votre mission prévue prochainement, c'est-à-dire que cette convention, on y trouve toute la part de responsabilités de l'État, surtout sur les maladies radio-induites. Donc, il nous faut fixer des objectifs avec l'État et être force de proposition pour les conventions à venir. Ceci nous permettrait d'avoir le financement nécessaire pour renforcer notre système de santé, dont nous savons à quel point il est éprouvé et que vous dénoncez bien sûr dans vos interventions.

Voici les quelques rappels que nous pouvions faire sur le sens de cette convention, sur la responsabilité de l'État qui s'exerce à travers cet accord. Cet accord a besoin de moyens, car notre système est en tension et le principal payeur n'est pas au rendez-vous !

Lors de l'enquête Covid que nous avons menée, les différents témoignages nous ont rappelé qu'aux heures les plus sombres, nos soignants ne dormaient pas et se battaient avec tous les moyens pour sauver chaque vie qui passait entre leurs mains. Ils ont besoin de moyens — et là, je rejoins notre collègue Nicole. Ils ont besoin de moyens.

Donc permettez-nous, comme membres de la commission de la santé, d'affirmer notre soutien au monde médical non pas par ponctualité, mais par sincérité à l'égard de leur travail. En tout cas, pour ma part, et comme bon nombre de mes collègues, nous avons fait notre carrière dans la santé car l'état de santé de notre population nous a toujours préoccupé et nous saluons bien sûr leur engagement à tous ces professionnels de santé.

Nous reconnaissons l'apport de la médecine conventionnelle, il suffit juste d'observer l'espérance de vie qui a augmenté ainsi que notre démographie. Cette médecine conventionnelle est prête aujourd'hui à reconnaître notre médecine traditionnelle et nous saluons ce rapprochement, puisque certains de nos tradipraticiens accompagnent déjà les soignants au CHPF. C'est le sens même de la médecine alternative (*Réaction inaudible dans la salle.*) intégrative, pardon ! Oui — Parrat va se fâcher après moi —, de la médecine intégrative.

Enfin, pour rappeler que chacun a un rôle à assumer, je conclus mes propos sur cette déclaration de l'Organisation mondiale de la santé : « notre état de santé repose à 80 % sur notre comportement individuel et à 20 % sur les soins ». Et là, je rejoins notre président-*fondateur* quand il nous parle de ses livres et de ses idées.

Donc *Monsieur le ministre*, la gouvernance de notre politique de santé doit absolument développer les 80 %, ce qui nous aidera à — je reprendrai les propos de *notre président fondateur* — être acteur de notre santé et pouvoir vivre jusqu'à 100 ans.

*Merci bien. Que l'amour règne. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, Flores.

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores :** *Merci, Monsieur le président. S'agissant des salutations, cela vous a déjà été adressés.*

Cette convention tend à venir en soutien à la politique sanitaire de la Polynésie, comme l'a évoqué ma collègue. Nous partageons l'idée que cette convention n'est pas à la hauteur des responsabilités de l'histoire.

On peut apprécier la volonté de l'État de s'engager sur des thématiques sanitaires importantes telles que l'oncologie, la formation professionnelle du personnel de santé et l'investissement structurel de certains sites tel que celui des Marquises ou de Raiatea, dont nous reconnaissons les besoins.

Ainsi, cette convention avait prévu de consacrer, de 2021 à 2023, 1,574 milliard F CFP au titre de la santé. Dans le détail, c'était 954,652 millions F CFP pour des investissements et 620,198 millions F CFP pour améliorer la prise en charge du cancer. Nous savons qu'une partie est à destination de l'ICPF, dont le financement est le fruit d'un apport à 50 % Pays et 50 % État. L'État aurait été responsable de financer intégralement, car cet établissement est lié aux essais.

Pour contraster, rappelons qu'en 1994 nous étions déjà à plus de 2 milliards F CFP au travers de la convention État-Pays. Aujourd'hui, la Polynésie consacre plus de 24 % de son PIB à la prévention sociale, soit plus de 147 milliards de F CFP sur un PIB de 600 milliards.

Le Pays, quant à lui, consacre au budget de la santé plus de 12 milliards F CFP, et au titre de la solidarité, c'est plus de 40 milliards qui sont consacrés au Fonds pour la protection sociale universelle.

Les Polynésiens supportent aujourd'hui largement leur système de santé, c'est l'État qui semble absent vu les montants et le sens de ses accords.

Ma collègue nous a rappelé le sens de cette convention depuis sa création, un sens perdu dans le temps. Il s'est même arrêté en 2008, alors que la crise financière a eu des impacts chez nous.

L'accompagnement de l'État a repris depuis 2015, mais n'est plus dans la même proportion qu'à ses débuts, alors que les dépenses de santé ont depuis terriblement augmenté.

Un autre point de la convention, celui des 50 internes qui vont venir au CHPF. Nous ne disposons pas de garantie de pérennité, c'est une gestion ponctuelle de la situation. Comme l'a souligné le CHPF, nous faisons face à un *turnover* important des professionnels de santé que nous n'arrivons pas à conserver sur le *territoire*.

Les autres spécialistes visés par la convention seront partagés entre le CHPF et le CHU de Bordeaux, ce qui ne nous rassure pas, au vu des besoins exprimés par le CHPF et son besoin de personnel permanent.

Si l'État souhaite renforcer l'accès aux professionnels de santé sur le territoire, celui-ci devrait nous accompagner à la formation localement car aujourd'hui, il est nécessaire de quitter le *pays* pour se former. L'État pourrait également être plus flexible quant à l'exercice des professionnels de santé étranger sur le *territoire*. En France, cette disposition est permise. Au sein des centres hospitaliers universitaires, nous n'en disposons pas ici en Polynésie. Rappelons que ces centres sont le pilier du système de sécurité social français ; ces établissements ont permis de former les médecins et de rendre accessibles leurs compétences à la population. Développer une forme de CHU localement, couplé à une filière de médecine, serait un plus à notre système de santé.

Enfin, le principe de réciprocité évoqué dans l'accord initial, celui concernant les ressortissants de la Sécurité sociale par l'État est particulier.

Certes, aujourd'hui nos ressortissants sont mieux accompagnés lors des Evasan en Métropole et la facturation à la CPS est plus juste. Mais il fut un temps où les Polynésiens en Evasan en Métropole étaient facturés comme des ressortissants étrangers, ce qui a représenté un surcoût pour la PSG, alors que ce sont des citoyens français.

Aussi, j'aimerais attirer votre attention sur un point important de la convention de 2021 : « la Polynésie française a baissé de 10 %, en 2020, les tarifs appliqués par le CHPF aux soins dispensés aux assurés des régimes métropolitains et facturés par la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française (CPS)

à l'assurance maladie métropolitaine. La Polynésie française s'engage à poursuivre la réduction progressive de ces tarifs pour atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une diminution de 50 % par rapport aux tarifs 2019". En clair, l'Etat a imposé de baisser le tarif des ressortissants de la sécurité sociale.

L'État ne devrait pas imposer cela au Pays au travers des conventions. Il y a un malaise réel à pratiquer ces conditions contre un financement dû. Comme l'a rappelé ma collègue, financer la santé par l'Etat répond au principe de solidarité envers tous les citoyens français et plus encore en Polynésie, car il y a une dette.

Cela paraît réellement déplacé d'exiger de telles conditions alors que notre Pays a payé le prix fort pour permettre la maîtrise de l'énergie nucléaire dont les recettes abondent abondamment les caisses de l'Etat.

Le montant total de cette convention, reporté aux 24 % de notre PIB consacré à la PSG, est vraiment insignifiant alors qu'une participation juste de l'Etat à la santé de notre territoire serait insignifiante sur son budget.

Voici, chers amis, les quelques observations que nous avons pu apporter à cette convention qui, nous l'espérons, saura évoluer, et bien sûr, nous la soutenons.

*Merci et que l'amour règne toujours.*

**Le président** : Merci. Plus d'intervention au niveau du Tavini ? Je rends la parole au gouvernement.

**M. Moetai Brotherson** : *Merci bien*, merci à tous les intervenants.

À entendre certaines interventions, j'ai l'impression que le système de santé finalement, il est né en mai 2023, qu'avant, tout allait bien, que tout avait été fait. Je dis bien « certaines interventions », je ne te vise pas Nicole. L'état du système de santé, l'état de l'hôpital aujourd'hui, c'est l'intégral de toutes ces années qui se sont passées. Alors quand j'entends dire « oui gouverner, c'est prévoir, il faut planifier », donc qu'est ce qui a été planifié pendant 10 ans sur les 15 milliards de travaux à faire sur l'hôpital ? Qu'est ce qui a été planifié, c'est où ? Qu'est ce qui a été planifié après quand en 2022, le dialogue de gestion ait déjà établi qu'il y avait 140 postes qui manquaient ? Qu'est ce qui a été planifié, dites-moi ? Qu'est ce qui a été planifié pendant ces dix ans pour changer le statut de l'hôpital et le transformer de manière que l'on sorte de ce mécanisme de subvention annuelle qui ne nous permet pas de pérenniser les postes. Qu'est ce qui a été fait ?

J'aimerais bien aussi qu'on me réponde sur ces points, qu'est ce qui a été fait ? Alors qu'on avait un besoin en infirmier, en infirmière criant. Qu'est ce qui a été fait d'autre que la fermeture de l'école d'infirmière ?

Alors vous réclamez une commission d'enquête. Si vous voulez faire une commission d'enquête, ce n'est pas à moi qu'il faut vous adresser, c'est à Monsieur Antony Géros, président de l'assemblée. Il ne faut pas se tromper dans les requêtes non plus.

Mais si vous voulez me faire un procès d'intention sur l'engagement du personnel médical, les médecins etc., vous vous trompez d'adresse. Parce que celui qui vous parle, il est fils d'infirmier, un infirmier qui a exercé d'ailleurs à Hakamaïi aux Marquises dans les années 60. C'est un enfant qui a grandi en étant secrétaire de l'infirmerie quasiment, parce que figurez-vous que ma chambre, elle était dans l'axe du chemin. Et donc à chaque fois que les gens venaient à n'importe quelle heure du jour, j'étais le premier à être réveillé. J'allais voir les gens, je leur disais « *Qu'y a-t-il, Madame — et tout —, quelle est notre urgence ?* » Ensuite j'allais voir mon papa pour lui dire « papa il faut que tu te lèves, il faut que tu ailles » etc. Donc ne venez pas me faire un procès d'intention par rapport à l'engagement du personnel médical, s'il vous plaît, de grâce.

Et puis ce dont il s'agit ici, ce texte dont nous débattons ce matin, ce n'est pas la convention santé dans son intégralité, c'est un avenant qui porte sur une partie du périmètre de cette convention santé qu'on veut proroger avant d'entrer dans la discussion sur l'intégralité de la convention santé. Donc, de grâce, il ne faut pas raconter n'importe quoi. Et il ne faut surtout pas venir nous demander aujourd'hui, d'un coup de baguette magique, de résoudre ce qui n'a pas été fait pendant 10 ans.

Depuis notre arrivée, les budgets que nous avons mis, que nous avons déjà inscrits au BP, ont permis par exemple de financer à 100 % les demandes de l'hôpital d'Uturoa. Cela n'a pas été fait avant. Depuis que nous sommes arrivés, entre le BP et le dernier collectif que nous venons de voter, c'est 800 millions qui ont été mis pour venir renforcer la RH. Ne venez pas nous dire qu'on n'a rien fait. Il y a encore énormément de choses à faire. Mais on ne peut pas se contenter de continuer d'abonder, surabonder les subventions, parce que cela ne résout pas le problème de fond. Le problème de fond aujourd'hui, c'est que pour embaucher quelqu'un dans notre hôpital, tel qu'il est conçu aujourd'hui, cela prend trop de temps, que ce système d'annualité des subventions ne permet pas aux gens d'avoir la garantie qu'ils seront là l'année d'après. Et pour qu'on puisse sortir de cela, il faut changer les statuts de l'hôpital.

Pourquoi cela n'a pas été fait en dix ans ? Donc nous, nous allons le faire. Nous allons le faire, pas contre le corps médical, mais avec eux, avec les médecins, avec la Direction de la santé. Nous entendons le cri de désespoir des médecins, je les ai rencontrés avec notre ministre ce matin. Mais enfin, je ne sais pas, à un moment donné il faut... on peut faire de la politique, on peut. On peut crier au loup, on peut dire que rien n'est fait, tout cela. Mais à un moment donné, il faut sortir de ces débats stériles.

On a une méthode, d'accord. On a proposé déjà dès dimanche aux médecins d'embaucher et de pérenniser, d'embaucher de manière pérenne, dix personnes. À charge pour eux de nous dire où il faut les mettre.

Un audit a été engagé et les résultats de cet audit seront livrés mi-juillet. Mi-juillet, ce n'est pas dans trois mois, mi-juillet c'est demain. En sortie de cet audit, nous aurons une idée précise justement de ces postes qui doivent être pourvus, pourvus de manière pérenne, pas au petit bonheur la chance d'une année sur l'autre. Mais avant de pérenniser ces postes, il faut changer le statut de l'hôpital ; et cela, c'est un projet de renouvellement de statut, statut qui n'a pas été renouvelé depuis 86. Une fois que l'on aura fait cela et une fois que l'on aura changé certains textes qui, aujourd'hui, conduisent à des situations absurdes où il faut des mois pour pouvoir embaucher quelqu'un, alors oui, on aura progressé. Mais il y aura encore énormément de choses à faire, énormément de choses à faire. Mais ce dont il s'agit aujourd'hui, ce n'est pas toute la réforme du système de santé de A à Z. Ce dont il s'agit là, c'est un texte qui vient proroger une partie de la convention santé. Alors oui, il y a un effet de tribune qui est autorisé, qui permet aux uns et aux autres de s'exprimer sur l'éventail des sujets qui sont relatifs à la santé, mais si on pouvait se concentrer sur le texte qu'on examine, ce serait pas mal.

*Merci.*

**Le président** : Merci. Monsieur le ministre, voulez-vous rajouter quelque chose ?

**M. Cédric Mercadal** : Ce texte, il est quand même important puisqu'il permet de voter aujourd'hui... cela permet de faire venir des internes polynésiens. C'est pour cela qu'il faut proroger ce texte, il faut proroger cette convention. Trente places réservées à des Polynésiens dans le cadre de l'argent que, oui certes on verse, mais c'est quand même... le but est de faire revenir nos Polynésiens chez nous pour faire les stages.

On avait négocié avec le CHU de Bordeaux de demain, dans le cadre de la convention, pour pouvoir faire la quatrième année puis la troisième année, puis la seconde année. En fait, ils sont d'accord pour que nos enfants soient formés ici, directement, et de nous mettre les moyens ici pour les former au niveau du CHU de Bordeaux, parce qu'on fait ce partenariat depuis 30 ans avec eux. Et eux, quand ils sont venus, ils ont dit : « Nous, on veut continuer, peu importe l'État-Pays, vos conventions. Nous, on est content de former les Polynésiens et quand ils reviennent, on est encore plus content. Et si vous avez

besoin de leur faire faire des stages, on sera là. Et si on doit vous appuyer dans les écoles de formation pour que demain, vous ayez toute la formation chez vous et que vous la dirigiez vous-mêmes, c'est parfait. On est là pour vous accompagner, on est là pour vous aider parce qu'il y a un partenariat fort avec Bordeaux ». Voilà ce que Bordeaux nous a dit.

Bordeaux nous a dit aussi : « Vous vous rendez compte, quand on a proposé de travailler sur la convention, quand on travaillait sur la partie oncologie, on nous a dit “ dégagez ” comme cela, du jour au lendemain, en février de l'année dernière, 2023 ». Ils ont reçu un courrier tellement salé qu'ils ne voulaient même plus travailler avec nous sur la convention de nos enfants qui travaillaient avec eux sur la formation. On a renoué le dialogue. Cette année, ils sont venus, on a discuté et je leur ai dit : « Mais moi je ne vais pas virer l'institut du cancer. Moi, je veux travailler avec tout le monde. On n'est pas comme cela, on n'est pas client, ce n'est pas comme cela que l'on fait chez nous. On parle, on discute, on se met autour d'une table, et on trouve une solution ensemble. C'est notre manière d'être. On n'est pas dans les conflits, on est dans l'écoute et on avance ensemble une fois que tout le monde a trouvé sa place ». C'est cela qui a été fait.

Cette convention, elle est là pour faire le lien avec la convention suivante. Cet avenant, il est là pour permettre d'avancer ensemble, pour pérenniser les postes des enfants qui reviennent au pays, qui vont pouvoir faire leur stage. Elle est là pour finaliser les investissements qui ont été faits. C'est cela, ce n'est pas un milliard, ce n'est pas... moi, je regarde ce qu'elle fait dans les faits.

Après, je vais répondre rapidement sur la PSG, parce que j'ai entendu beaucoup de choses et je peux en parler. Oui, l'État a enlevé de l'argent depuis des années dans le système de la PSG. Il finançait, avant, la protection sociale au titre de la solidarité et au titre de l'aide au plus impécunieux. Il faut dire les choses : avant 94, c'était les communes qui géraient les plus impécunieux, et c'était sur leur budget. Quand on a fait la PSG, cette charge de l'État, elle a été transférée, en fin de compte, dans le RSPF. Et oui, en 2008, ils ont décidé d'abandonner leurs charges alors que c'est de leur compétence d'être solidaire là-dessus.

Ils nous ont fait des rapports, ils nous ont demandé de modifier les textes du RSPF. 2015, on le fait, on se prend tous la tête, on voit tout le bazar qui a été fait, on voit les impayés maintenant des gens qui se retrouvent avec 12 millions d'impayés. Quand ils sont indigents, qu'ils n'ont pas de toit, qu'ils sont SDF, ils ont 12 millions à payer au CHPF parce qu'on a fait des usines à gaz.

Mais l'État, moi, je ne le vois pas. Moi, je vois juste qu'en 2014... Avant 2014, ils payaient. Ils demandaient que dans le cadre des Evasan inter-îles, quand ils mobilisaient les moyens de l'armée, ils ne nous faisaient pas payer. Ils demandaient, pour Rapa, juste qu'on paye le fuel. Depuis 2014, on paye et cela a alourdi les finances de la PSG aussi. Donc, on nous enlève de l'argent et en plus, on nous fait payer. Et j'ai vu que la convention qui avait été signée, oui, a été fléchée CDT. Oui, c'était de l'argent qu'on nous devait en grande partie, déjà, qu'on nous avait déjà promis. Donc renégocier les accords avec l'État, c'est important, c'est leur démontrer point par point qu'en fin de compte, ils doivent venir au pot. Parce que les Evasan urgentes en fin de compte, c'est de la continuité territoriale, mais c'est de la protection de la santé, et c'est de la prospection... c'est du secours même des populations. Et cela, c'est de leur compétence aussi.

Les molécules onéreuses en Métropole, en fin de compte, ce sont les labos qui financent en grande partie, mais ils n'ont pas étendu le dispositif chez nous. Donc, nous, on paye plein pot les molécules onéreuses ; donc cela, dans la prochaine convention, il faudra qu'on en discute. Et en fait, il y a tout cet ensemble de point qui est compliqué en fin de compte à négocier. Cela ne se fait pas sur un coin de table et c'est bien pour cela que l'on a mis quelques mois, en difficulté avec l'État dans les négociations, parce qu'on demande vraiment à ce qu'ils reviennent à la table et qu'ils prennent en compte aussi la dette, parce qu'il y a une dette. C'est cet ensemble de choses que l'on veut voir dans les nouvelles conventions, et pas dire : « on vous assure une petite solidarité pour des investissements ».

Voilà, on veut plus, mais il faut continuer les dispositifs en cours. Et cet avenant, il est là pour continuer les dispositifs en cours. Je vous remercie.

**Le président** : Merci, Monsieur le ministre. Donc, nous passons à l'examen de la délibération, la discussion est ouverte au titre de l'article 1<sup>er</sup>, y a-t-il des interventions ? Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse** : *Merci, Monsieur le président.* Je remercie le Président de la Polynésie française de nous avoir répondu. Merci pour ces recommandations, pour ces propos. Mais votre rôle, Monsieur le Président, bien sûr, c'est de nous rassurer. Nous sommes des portes paroles de la population, des médecins. Et c'est notre rôle, c'est de vous interpeller sur ce qui se passe au sein de notre pays. C'est pour cela que l'on vous pose des questions, parce que nous aimerions savoir où on va et qu'est-ce qu'on fait, d'où nos interrogations. Bien sûr que votre rôle, c'est d'être un bon Président de tous les Polynésiens. C'est ce que nous attendons de vous, que vous soyez ce bon Président qui soit à l'écoute de tous les Polynésiens. C'est tout ce que j'avais à dire, merci.

**Le président** : Merci, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'interventions sur l'article 1<sup>er</sup>, je... Monsieur Temaru.

**M. Oscar Temaru** : *Merci, Monsieur le président.*

*Voici le message du scientifique et patriarche des médecins, Hippocrate de son nom : « Les aliments que vous consommez définissent votre santé ; votre santé est définie par les aliments que consommez ». Ah ! J'y crois beaucoup à cela. Si seulement nous suivions cette ligne de conduite, celle énoncée par ce sage, ah ! Les dépenses en matière de santé chuteraient considérablement dans notre pays, elles seraient au plus bas ! Tout comme le serait le nombre de personnes qui souffrent des lourdes maladies que l'on observe aujourd'hui chez nous. Nous pourrions faire ce que l'on appelle en français de la prévention. On pourrait aussi agir en amont.*

*Les maladies cardiaques sont celles qui ôtent la vie au plus grand nombre de malades à travers le monde. Je l'ai déjà raconté, j'allais encore chez mon cardiologue et ce dernier me dit qu'il faut que l'on pose un appareil métallique sur mon cœur. J'ai alors répondu à ce médecin : « Ne le prenez pas mal, mais je n'ai pas envie de votre pace maker. Je suis mieux à même de prendre soin de mon cœur que vous ». Cela remonte à six mois, et j'ai donc fait le calcul. Dans le monde, combien donc de personnes vont consulter ces spécialistes de la santé pour qu'on leur pose se dispositif. Combien coûte-t-il à l'unité ? Combien coûte-t-il à l'unité ? Combien donc se font-ils...*

*C'est pour cela que les Américains ne savent plus quoi faire aujourd'hui. Rappelons-nous il y a quelques années, on entendait beaucoup parler d « Obamacare » que Donald Trump a contré. Jusqu'à présent, le problème n'a toujours pas été résolu car on fait de la santé un business mondial, oui, un business. Et nous sommes encore là à discuter des lourdes maladies dont on ne guérit pas. On soigne les symptômes, pas la cause du mal. C'est quoi la cause du mal ? C'est l'alimentation d'abord et avant tout. Un médicament ? La papaye ! Un médicament ? La banane, la pulpe râpée de coco, nos produits frais bien de chez nous. Quand on va consulter le médecin, en moins de deux, on nous donne notre chose puis l'on se rend à la pharmacie, produits chimiques.*

*Mais en anglais, savez-vous quel est le mot en anglais ? « Drug » D.R.U.G, la drogue. Retenez bien ce mot ! Et si ces médecins ne sont pas d'accord, je m'en fous. C'est le mot anglais, « drug ».*

*Prenons des mesures exceptionnelles, alignons-nous sur le message du patriarche des médecins, suivons-le comme notre ligne de conduite. Mon rêve, c'est que l'on puisse afficher à propos de notre pays — c'est dommage que notre Président ne soit plus parmi nous — : « Venez à Tahiti pour deux semaines, vous serez de nouveau en bonne santé ». C'est ce qu'il nous faut suivre.*

*Pour prendre en main la responsabilité de tradipraticien de prévention (NDT, tahu'a mito en tahitien) — on prononce tahu'a, on ne dit pas tahua, pas tahua mito comme je l'ai entendu hier, cela ne veut rien*

*dire ; mais on dit tahu'a, tahu'a mito —, on ne paye pas les services d'un tradipraticien. Par contre, on fait preuve d'amour, de compassion. Soyons tout un chacun des tradipraticiens, nous pouvons réussir à le faire.*

*Allez lire les livres que je vous ai conseillés de lire. Liez-les pour que vous sachiez ce qui se trame dans le monde, comment le monde entier se retrouve dans ce système. La santé est devenue le business le plus florissant dans le monde. Et parmi les médecins qui ont écrit ces livres que je vous conseille de lire, il y a un français qui est spécialiste de médecine, docteur Saldmann, « Prenez votre santé en main ! ». Pourquoi a-t-il écrit ce livre ? Cela fait suite à 40 ans de pratique de la médecine, et il constate que les personnes qui le consultent toujours sont encore celles qui l'ont consulté depuis 40 ans maintenant, dont les maladies n'ont pas guéri. « Prenez votre santé en main ! » ; « Le meilleur médicament, c'est vous ! »*

*Je sais qu'il y a du monde à déprogrammer, on a été programmé, mais nous avons un cerveau. On peut l'étourdir comme on peut le stimuler. Je vous ai dit que cela fait six mois que ce médecin m'a suggéré la pose d'une montre (NDT, faisant référence à un pace maker), c'est comme cela que j'appelle ce dispositif, une montre. Lorsque je lui ai dit « Ne le prenez pas mal, mais je connais l'état de mon cœur », il m'a alors dit « Mon parcours d'étudiant pour être médecin a pris 15 années », que c'est lent ! Ce n'est pas un médecin lambda mais un spécialiste.*

*À mon avis, s'il y a un médecin ici qui ne souhaite plus soigner notre population, on ne peut pas le retenir. L'on gardera seulement les médecins qui aime assez notre population pour la soigner. Qu'en pensez-vous ? On ne force pas. Seulement, la question est, quels sont ses mobiles ? S'il s'avère que c'est le salaire bien payé, ah ! Il serait donc venu ici seulement pour l'argent.*

*Il faudrait aussi mettre en place une délégation qui irait à Cuba pour observer l'organisation du système de santé dans ce pays. J'y ai été, vous le savez. Il y a des années de cela où j'ai rencontré ce médecin à Cuba et en Australie, et il m'a dit : « Chez nous, on n'ampute plus le pied des personnes... atteintes de diabète ». J'y ai donc été pour faire le constat, et effectivement. Comment font-ils donc ? Tout repose sur la prévention. Combien de personnes chez nous se voient amputées d'une jambe chaque année — une jambe, des orteils, ou que sais-je encore. Je ne sais pas, peut-être qu'après, on envoie cela à Arue pour en faire du bœuf en conserve, je n'en sais rien... On n'arrête pas !*

*Combien cela coûte pour un seul patient ? Le moyen que je vous soumetts ne réclame aucune participation financière. Un patient qui se fait dialyser — car c'est la finalité de toutes ces lourdes maladies, ils y passent tous —, cela représente par patient 11 à 12 millions par an. On peut éviter d'en arriver là. C'est ce que j'ai exposé hier. Ce n'est pas moi qui ai écrit ces livres, c'est un médecin : « Prenez votre santé en main ! » ; « Le meilleur médicament, c'est vous ! » Arrêtons de boire du Coca-cola, voyons ! Buvons plutôt notre eau, de l'eau de source à laquelle on pourrait rajouter un peu de basilic ou de citron. Le sucre, le sel, ce sont les causes de la maladie que l'on appelle la « tension artérielle » — sodium.*

*Quelle dépense inutile de construire un immense hôpital s'il faille encore évasaner en France des malades que l'on n'arrive pas à soigner. Quelle est l'utilité, dites-moi ? Ce que l'on disait à cette époque, aïe aïe aïe... Nous étions chanceux car tous les patients du Pacifique viendraient se faire soigner dans notre hôpital. Mais c'est à nous de déboursier de l'argent, encore et encore : 40 milliards et quelques. Alors qu'aujourd'hui, ce sont nos patients qui sont évasanés en France chaque jour. La belle affaire ! Quelle chance nous avons. Renforçons nos voix au cri réclamant le changement.*

*Merci de votre attention, mes salutations. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci. Tepuaraurii

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Merci, Monsieur le président.*

*Bonjour Monsieur le président-fondateur. Merci pour votre intervention.*

*S'agissant de la prévention, mon avis ne diverge pas sur ce sujet. Effectivement, en rapport avec les aliments que nous consommons, il nous faut veiller à cela car ce que nous mangeons, c'est ce qui définira si nous sommes en bonne santé ou pas. Cependant, lorsque je vous ai entendu parler de ces « drug » (NDT, médicaments), je ne sais pas si parmi vous, parmi nous ici présents... Mais je pense que oui, certains consomment ces « drug » chaque jour, car heureusement que nous disposons de ces « drug » pour nous maintenir en vie. Je parle pour moi-même, même si je n'ai pas envie d'exposer ma vie privée, j'ai bien entendu Monsieur le ministre nous parler de son histoire hier.*

*Je vais parler de ma situation sans vouloir exposer ma vie. Hier, j'ai bien écouté notre ministre raconter son histoire ou bien son expérience. Pour ma part, par contre, cela fait maintenant quatre ans que l'on m'a diagnostiqué une maladie rare et, depuis ce jour-là, on a commencé à me soigner. Heureusement qu'il y a ces médecins, notamment le Docteur Rachedi qui n'est plus de ce monde aujourd'hui parce qu'il ne s'est pas soigné afin de nous soigner nous. Il est décédé en décembre dernier. Ensuite, j'ai subi des opérations, etc. et l'on m'a prescrit ces fameuses « drugs (NDT, drug au singulier se traduit par « médicament » et drugs au pluriel se traduit par « drogues » ». Tous les jours, fort heureusement je prends deux « drug » chaque matin car si je ne prenais pas ces deux « drug » chaque matin, trois jours après, la mort s'en suit. C'est certain, j'en ai fait l'expérience.*

*Je ne peux donc pas laisser dire de tels propos à l'encontre de ces médecins car c'est grâce à eux que je suis en vie aujourd'hui. Et c'est pour cela que j'avais interrogé le ministre ! Ce n'est pas pour faire de la polémique, non ! C'est parce que je vis moi-même une expérience et nous avons également tous vécu des expériences.*

*Je remercie Hinamoeura car, hier, elle a vraiment bien remercié les médecins et soignants.*

*Effectivement, comme vous l'avez dit, il faut faire attention à notre alimentation, il n'y a pas de souci. Par contre, n'accusez pas ces médecins de tous les maux, eux qui cherchent à nous aider et à nous offrir une vie meilleure. S'ils ne nous avaient pas pris en charge, peut-être que nous serions morts ! Je ne sais pas si un remède traditionnel tahitien peut guérir ma maladie, mais je ne l'ai pas essayé. Peut-être existe-t-il un remède pour soulager, mais je n'arrêterai pas ces « drug » et continuerai à les prendre car c'est grâce à ces « drug » que je me tiens devant vous aujourd'hui.*

*(Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Oui, je remercie vraiment cette collègue. Je ne vous ai pas demandé d'arrêter de prendre vos médicaments. Continuez à les prendre. Je peux aussi vous parler des nombreuses personnes qui ont arrêté de prendre des médicaments, sinon, elles seraient mortes. Chers amis, je ne parlais pas des médecins d'ici, mais de ce qui se passe à l'échelle mondiale ! De comment la santé de l'Homme est devenue un business ! Read the book « How not to die ? ». You understand english, I know, and you will understand better why I said all that. (NDT, Lisez le livre « How not to die ? Comment ne pas mourir ? ». Je sais que vous comprenez l'anglais et vous comprendrez mieux alors pourquoi j'ai dit tout cela.) Il ne s'agit pas que des médecins de chez nous ! Eux ne font qu'aller à l'école et se former aux apprentissages qui leurs sont enseignés, et cela durant une dizaine d'années.*

Il y a trois ans de cela, j'ai reçu notre nouveau médecin à Faa'a, c'est une dame qui souhaitait me rencontrer pour parler de jeûne thérapeutique et tout ce que nous faisons à Faa'a et on a discuté. Sa réponse a été claire : on n'a pas appris tout cela à l'école. On ne connaît rien de la nutrition.

*Les médecins ne sont pas formés à la nutrition. Le serment d'Hippocrate, ils ne le maîtrisent pas ! Ils ne sont formés que sur la maladie et sur les médicaments élaborés et testés par de grandes sociétés comme Big Pharma pour guérir ces maladies. Je vous avais parlé de la situation des États-Unis. La population ne sait plus comment s'assurer. Quand vous n'avez pas d'assurance, c'est fini, vous êtes un*

*homme mort. La santé coûte très chère aujourd'hui. Alors que si l'on s'en tenait au serment d'Hippocrate, ce serait tellement plus simple.*

*Je ne peux pas analyser la raison de votre maladie, mais l'on peut mener des recherches puisque j'ai également effectué des études dans ce domaine. Cela fait 40 ans que je mène des recherches sur la santé. Cela ne date pas d'aujourd'hui, ni d'hier d'ailleurs.*

*Revenons-en à la situation actuelle de notre population. Quelles sont les causes principales des maladies qu'elle rencontre aujourd'hui ? J'ai reçu une délégation de médecins issue de l'Organisation mondiale de la santé à Faa'a. Je leur avais raconté que j'avais été mis au monde à Faa'a même et que j'avais grandi durant une période où il n'y avait ni pharmacie ni médecin également. Vous avez bien entendu ? Il n'y avait ni pharmacie ni médecin ! Nos grand-mères s'occupaient elles-mêmes de telle et telle famille et savaient de quoi souffrait chacune d'elles. Aujourd'hui, à Faa'a, il y a cinq pharmacies et je ne sais combien de médecins en tout. En analysant la situation avec votre point de vue extérieur, en tant que pays européens, — car le chef de la délégation était un Allemand — c'est merveilleux ! Il y a des pharmacies, des médecins, etc. c'est super ! C'est vraiment super ! Ceci dit, je leur ai répondu que : « oui, mais cela veut également dire autre chose. Ce qu'il faut comprendre aujourd'hui, c'est que ce peuple est devenu malade, et de pathologies diverses qui n'existaient pas à l'époque. » Pourquoi n'existaient-elles pas à l'époque ? C'est parce qu'à l'époque, il n'y avait pas de roulotte, ni de brochettes et frites, ni de poulet et frites et ni de steak et frites ! Il n'y avait pas tous ces plats, ni de Coca Cola !*

*Lorsque le CEP s'est installé en 1963 dans notre pays, le mode de vie de ce peuple a basculé : il faut aller travailler et avec l'argent récolté, direction le magasin. On est donc tombé dans le système du « métro, boulot, dodo », « métro, boulot, dodo ». À la fin de la semaine, il n'y a plus d'argent. Voilà le mode de vie d'aujourd'hui. Qui a apporté ce bouleversement dans notre pays ? Qui a décidé d'envoyer leurs bombes atomiques mortelles ? L'une des plus grandes causes des pathologies qui touchent notre pays, c'est la toxicité de la bombe atomique. C'est qui ? J'ai déjà parlé à ce sujet.*

*Aujourd'hui, notre pays a été réinscrit sur la liste des nations unies (ONU), qui reconnaît la pleine souveraineté du peuple Polynésien sur son territoire. La Cour pénale internationale existe. Ce n'est pas moi qui ai parlé de « crime contre l'humanité » ! C'est qui ? C'est Monsieur Macron. Je pense que dimanche, il ne sera plus président en France car, selon les sondages, Madame Marine Le Pen risque de gagner.*

*Combien de dépenses sont faites chaque année ? Et qui va payer ? C'est nous ? ! Vous pensez que c'est juste ? C'est eux qui sont à l'origine de cette catastrophe et c'est à nous de payer ! C'est trop facile ! Toutes les pathologies lourdes comme le cancer, etc. viennent d'où ? D'où viennent-elles ? Pour ma part, je suis prêt à faire des recherches auprès de médecins ou de spécialistes qui veulent bien se lancer dedans ; oui, qu'ils viennent.*

*Arrêtons de réfléchir tels des aveugles. À un moment donné, il nous faut retourner en arrière pour savoir d'où l'on vient, où en sommes-nous aujourd'hui, et où irons-nous. Lorsque j'entends les échanges disant qu'il ne faut pas ci, ça, cela... Ah, il faut faire venir ces experts (Rire.) ! Enfin, depuis combien d'années maintenant les gens continuent-ils de mourir à cause de ces pathologies ?*

L'Institut du cancer, c'est peut-être un besoin, mais ce n'est pas une nécessité.

*Merci et mes salutations.*

**Le président :** Merci.

Hinamoeura.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant-Cross :** Merci, Monsieur le président.

Je voudrais dans la continuité de ma... Enfin, déjà remercier ma collègue Tepuaraurii et la féliciter pour son courage d'avoir témoigné sur ses propres problèmes de santé. Ce n'est pas facile, mais au moins cela nous permet aussi de peut-être mieux comprendre les choses et ta position.

Je pense que ce qu'elle souhaite aussi rappeler, c'est peut-être — je ne vais pas parler à ta place, non — la responsabilité qu'on a en tant qu'élus. On n'est pas dans des discussions de salon de thé chez Hilaire, « prends ci, prends ça, prends du gingembre, etc. ». Les gens nous regardent, les gens nous observent et on doit bien réfléchir à ce que l'on dit. Peut-être que l'on n'a pas, au travers de certains discours, dit aux gens « arrêtez de prendre vos médicaments », mais dans certains discours, moi c'est ce que j'ai compris. Je ne suis pas contre les *remèdes traditionnels*, la médecine alternative, mais malheureusement il y a des gens, aujourd'hui, qui, sur conseils de leur famille, sont décédés. Et là, je vous dis, je vais vous témoigner, je suis très proche de mon hématologue qui m'avait dit — parce que l'on discute beaucoup — qu'il y avait une fille de 23 ans qui n'a pas voulu prendre le traitement parce que sa famille lui a dit qu'il fallait qu'elle se soigne aux *remèdes traditionnels*, eh bien, elle est décédée, alors qu'aujourd'hui, on a une technologie, enfin on a des avancées en termes de médecine qui nous permet de guérir de maladies qui, il y a 20 ans, eh bien, en quelques années tu décédais. Et donc, c'est vraiment important de rectifier cela. Il faut prendre la mesure de ses mots. Oui, la santé va mal, mais nos médecins font tout pour sauver des vies.

Je vais continuer aussi pour prendre la parole, j'hésitais vraiment mais tant qu'à faire.

D'abord, je voudrais remercier mes collègues pour la commission de la santé du 29 mai 2024 parce que je n'ai pas pu assister à cette commission, mais merci Thilda, merci Nicole Sanquer, merci Cathy Puchon et merci et surtout Pascale Haiti pour avoir élevé le débat durant ces discussions concernant cette convention. Cela me permet aussi parce que... Pascale, je te cite en dernier parce que c'est surtout dans tes propos que je me suis reconnue. Ce sont des propos que j'aurais pu tenir, notamment sur le dossier de l'ICPF et de la médecine nucléaire. On a eu deux réunions d'information dans cette assemblée, dirigée à l'époque par la présidente de la commission Pauline Niva, sur la médecine nucléaire et son importance et son urgence, l'urgence de sa mise en place en Polynésie.

Si le Tapura huiraatira avait gagné les élections, l'année dernière, cet Institut du cancer et la médecine nucléaire auraient vu le jour — enfin la première pioche aurait été plantée — en mars 2024, si je ne me trompe pas. N'hésitez pas à me corriger, mes chers collègues. Et on a ce nouveau gouvernement qui est arrivé et cela a été mis à l'arrêt ; donc c'est une chose. On n'a peut-être pas eu assez de discussions pour mieux comprendre, mais Monsieur le ministre, vous avez décidé d'implanter cela au Centre 15, et cela a été dit dans le compte-rendu de la commission. Là, je suis un peu surprise parce que cela ne va pas être n'importe quoi. Cela va être à la fois un service administratif, cela va être à la fois la médecine nucléaire qui demande une construction extrêmement compliquée, et d'imaginer ces deux instituts dans cet endroit qui doit être réhabilité et renforcé — et encore, on ne sait même pas si cela suffira —, c'est comme si — j'ai l'impression que — mon mari et moi, on décidait de mettre notre chambre parentale dans les toilettes pour invités.

Et en ayant discuté avec certains professionnels et notamment des personnes qui ont travaillé pendant cinq ans sur le projet de Princesse Heiata, ce n'est pas faisable. Et donc, allez-vous persister dans cette décision ? Si l'ICPF avait vu le jour, si les travaux avaient démarré en mars 2024, cela aurait été livré en 2026. Avec le projet du Centre 15, en quelle année prévoyez-vous de mettre en place la médecine nucléaire ?

**Le président :** Ce n'est pas vraiment le sujet.

**M. Cédric Mercadal :** Ce n'est pas vraiment le sujet.

**Le président :** Bon, petite réponse courte.

**M. Cédric Mercadal** : Toute petite.

Moi, je suis arrivé, il n'y avait même pas un permis de construire de déposé ! Clairement, même pas un process d'assainissement mis sur Princesse Heiata ! Sachant que quand tu mets une machine nucléaire, eh bien, il te faut de l'assainissement nucléaire ! Et le seul qui existe, eh bien, il est au CHPF parce qu'il te faut l'autorisation — ils l'ont — de le faire. Pas de permis de construire donc. Des plans posés, oui, et deux solutions : soit je mettais 10 milliards F CFP dans un bâtiment qui finirait en 2031, parce que j'ai vu GPP qui m'a dit « 2031 » et le cyclotron fin 2027. Donc, j'avais des *deadlines* et j'ai tout posé. Cela coûterait 10 milliards F CFP en tout parce qu'ils me font « alors, c'était 8 milliards F CFP mais, en réalité, c'est 10 parce que tu as l'augmentation des coûts des travaux et quand on a fait l'estimation, depuis cela a augmenté ».

Je suis tombé sur un ancien projet qui avait été fait par l'ancien gouvernement, tout placé, pas un centre administratif, tout placé dans le bâtiment, tout, même le cyclotron. Tout était placé. Tout était là et quand j'ai demandé la faisabilité, on m'a dit « en fait, on n'a pas osé le faire parce qu'il y a un contentieux en cours qui bloque les instances ». Voilà pourquoi on ne l'a pas fait et pourquoi on a décidé de le faire sur un autre site parce qu'il y a un contentieux en cours depuis 10 ans.

La première chose que je suis allé faire, c'était de passer au SGG et de poser la question : « non, qu'est-ce qui bloque ? Sérieusement, je leur ai dit que « non, qu'est-ce qui bloque ? » Les indemnités. Il faut évaluer le montant des indemnités pour construire parce qu'il faut que l'on ait évalué cela. On peut y aller. Eh bien, qu'est-ce que l'on a fait ? On a fait évaluer les montants des indemnités et on a lancé les appels d'offres. Et tu sais quoi ? Tout le monde y a répondu et les travaux commencent en août et il n'est pas prévu d'y mettre un centre administratif. Il est prévu que tout le bâtiment soit pour l'ICPF et l'oncologie. Voilà. Et donc, ce n'est pas un centre administratif qui sera dedans. Ce n'est pas le but ! Ce n'est pas l'objectif ! C'est vraiment donner un centre qui sera finalisé. Au regard de ce que m'a dit GPP et le MGT « fin 2026, le bâtiment il va... », c'est-à-dire avant même ce qui aurait été prévu pour le projet Immotep qui était prévu à Princesse Heiata, c'est-à-dire avant même cette date-là, avec l'avantage que, comme l'a reconnu la Cour des comptes qui est venue examiner le programme cancer et qui a dit que « c'est plus logique d'avoir les deux, l'un à côté de l'autre, parce que cela permet de faire les aller-retours et que les malades ne sont pas trimballés d'un centre à un autre. Parce que les malades sont au centre. Tu le sais en pneumo, en cardio, ils sont dans tous les services du CHPF. Et le fait que les malades puissent passer d'un côté à l'autre, eh bien, c'est mieux pour leur santé. Et j'ai été confirmé dans cet avis par les gens qui sont venus en mission, la dernière fois, et qui m'ont dit que « c'est bien mieux et c'est comme ça qu'on fait ailleurs ». Sauf avoir un centre très très très grand où il y a la médecine et un hôpital quasiment au centre où on construit les choses.

Moi, je me suis renseigné qu'avec des spécialistes et pour moi c'est soigner au plus vite. Je me suis déjà exprimé là-dessus. C'est soigner au plus vite avec la médecine nucléaire à côté du CHPF. Voilà, et ça ne va pas coûter des milliards, en plus. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président** : Merci.

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ? Unanimité. Merci.

### Article 2

**Le président** : Pour l'article 2, qui veut prendre la parole ? Personne, donc je mets aux voix l'article 2. Même vote ? Délibération, même vote ? Même vote, adoptée.

### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président** : Bien. Pour l'examen de la correspondance, c'est-à-dire le point IV) de notre ordre du jour, tous les représentants ont eu, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance. Donc si vous voulez des précisions sur une correspondance bien précise, adressez-vous au secrétariat général.

Oui, Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu** : Merci, président.

Toutes mes excuses, président, de te couper et puis nos excuses aussi de la part des membres de la mission d'information. Nous n'avons pas réagi assez tôt tout à l'heure parce que nous étions un petit peu ému par toutes les observations positives que nous avons reçues suite à la présentation de notre rapport de mission d'information. Donc merci beaucoup à tout le monde pour vos félicitations. Merci au Tapura, merci à nos *maires* de Rairoa, de Punaauia notamment, merci Tepuaraurii. Merci A here ia Porinetia, Nicole, même si j'ai une petite observation à faire sur la référence de Nicole par rapport à Jules Ferry qui était, certes, pour l'éducation laïque et républicaine, mais c'était quand même un fervent... Il a participé à l'expansion du colonialisme, il ne faut pas l'oublier, en Afrique. Donc voilà, j'ai un petit peu de mal avec cette référence. Malgré tout, merci.

Ensuite, effectivement, on n'est pas dans un salon de thé. On est dans une institution où l'on débat de questions sociétales. L'alimentation en est une, l'alimentation saine. Ensuite, le choix de la médecine c'en est un aussi. Permettre à notre peuple de choisir vers quelle médecine il doit se tourner... Moi j'ai eu la chance d'avoir été élevée par une grand-mère qui était, mais sans l'alimentation que me donnait mon grand-père, une alimentation saine, cette médecine traditionnelle, je ne l'aurai peut-être pas supportée. Et je me souviens n'avoir jamais été malade grâce à mes grands-parents.

Puisqu'on est là à dévoiler ses états de santé, moi j'ai la thyroïde depuis que j'ai l'âge de 20 ans. Levothyrox, vous connaissez tous ? Je pense que vous en avez entendu parler. J'ai supporté le traitement un mois et j'ai dit à mon médecin « je n'en veux plus ». Aujourd'hui, je vis sans Levothyrox. J'apprends à gérer ma thyroïde. Bien sûr qu'il y en a qui ont besoin de médicaments. Je suis actuellement un traitement. Eh bien, oui, mais l'alimentation saine, eh bien voilà. Avec la vie que l'on mène aujourd'hui, eh bien, hélas pour moi, je n'y ai plus recours comme j'y avais recours quand j'étais plus jeune. Mes grands-parents ne sont plus là pour me donner *des plats tahitiens* tous les jours, hélas ! Donc non, ce sont des questions sociétales, je suis désolée et il faut en débattre ici. Notre peuple a besoin de connaître notre avis sur ces questions-là. Nos enfants, on va continuer à les élever comme ça ? Dans notre pays, plus de 40 % d'obésité ! Vous trouvez ça normal ? Non, ce n'est pas normal.

Donc *Monsieur le président fondateur*, tu as raison d'en parler. Continue d'en parler. Cela fait plus de 40 ans que tu parles de la même chose. Continue, tu as raison. Et ceux qui ne veulent pas entendre, pas grave, il y en a qui entendent, il y en a qui écoutent. Donc merci beaucoup pour tes messages.

*Merci. Bon appétit.*

**Le président** : Merci.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président** : J'ai trois dates à vous communiquer avant de clôturer la séance.

La première concerne la formation aux comptes administratifs et aux documents financiers qui se tiendra lundi 10 juin donc lundi prochain à partir de 8 heures. Je vous recommande tous d'y participer pour vous approprier l'exécution budgétaire puisque, bientôt, lors de la prochaine séance, l'on va étudier le compte administratif et donc il ne faut pas que vous soyez perdus devant ce document. On va en étudier plusieurs d'ailleurs.

Ensuite, la deuxième date que je vous communique c'est la commission des finances relative à l'examen de ces documents qui se tiendra le vendredi 14 juin à 9 heures et je vous recommande d'y assister comme ça vous serez participatifs à la séance qui constitue la troisième date que je vais vous communiquer.

Notre prochaine séance plénière aura lieu le 20 juin à 9 heures. Au cours de cette séance, on va examiner tous nos comptes administratifs et les comptes d'affectation, voilà, et un collectif... Le collectif, c'est pour un peu plus tard ? Voilà. Le 4 juillet sera la séance de clôture de la session budgétaire. Au cours de cette séance, on va étudier le prochain collectif qui va nous être présenté.

*Voilà chers représentants et représentantes.*

Ah, peut-être une petite recommandation. Alors l'espace public de l'hémicycle est un espace d'expression. Tout le monde a le droit de s'exprimer sur tous les sujets. Sauf que, depuis notre séminaire sur la déontologie, il y a une façon de faire. À défaut de quoi, la personne prendra ses responsabilités en fonction de sa manière de faire. Mais on a le droit d'aborder tous les sujets. Et si ces sujets constituent quelque chose qui dérangent les uns et les autres, vous pouvez participer à la réflexion et répondre « je ne suis pas d'accord », mais toujours rester dans un cadre convenable que nous a rappelé le séminaire de la déontologie auquel nous avons participé.

Voilà. *Merci bien pour notre séance et mes salutations.*

Il est 13 heures 30.

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,



Antony Géros